

● ANTITERRORISME : FRAPPER LE MAILLON LE PLUS FAIBLE – Page 3

LE MONDE diplomatique

N° 386 - 33e année — MAI 1986

36 pages - 15 F

Algérie : 6 DA	Gr.-Bret. : 1,10 £
Antilles fr. / Réunion : 19,00 F	Irlande : 1,70 £
Belgique : 85 FB	Italie : 3 500 lires
Canada : 2,25 $ C	Maroc : 14,50 dir.
C.-d'Iv. : 870 F CFA	P.-Bas : 5,00 Fl.
Espagne : 270 P	Sénég. : 900 F CFA
E.-U. : 2,10 $ US	Suisse : 3,80 FS
	Tunisie : 1,300 DA

Abonnements : voir tarif page 26

Publication mensuelle - 7, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

JAPON

- Montée en puissance militaire
- Habile stratégie financière

(Pages 12 à 14.)

VIOLENCES ET DÉLIRE SÉCURITAIRE

La peur et l'ordre



Voici donc revenu le temps des grandes peurs ? En Occident, la violence physique a considérablement régressé, alors que s'accroît pourtant le sentiment d'insécurité. Le sensationnalisme des médias et les propagandes dénaturent la réalité. En France, le terrorisme politique fait infiniment moins de victimes que les homicides crapuleux ou domestiques. Ensemble, ces derniers tuent moitié moins que les accidents du travail, eux-mêmes dix fois moins meurtriers que les accidents de la route. Et la « délinquance en col blanc » porte atteinte à la propriété privée beaucoup plus gravement que tous les cambriolages.

Qu'en est-il dans les autres pays d'Europe et aux Etats-Unis, ou dans les grandes villes du tiers-monde ? Pourquoi focalise-t-on l'attention sur les périls les moins menaçants ? Au service de quel ordre exploite-t-on la peur, à quelle fin politique ? Sur seize pages, dans ce numéro exceptionnel, des spécialistes répondent *(voir pages 15 à 30.)*

LIBYE, NOUVEAU CONFLIT RÉGIONAL

La parole aux armes

Le raid de l'aviation américaine contre la Libye est un brutal message adressé non seulement au colonel Kadhafi, mais aussi à Moscou. Il relève de la nouvelle doctrine américaine d'intervention dans les « conflits de faible intensité » (voir l'article de Michael Klare dans le Monde diplomatique *de mars 1986) : alors que l'Union soviétique multiplie les propositions de « détente » dans les relations Est-Ouest, Washington riposte au Sud en intensifiant son rôle dans ce que l'on appelle pudiquement des « conflits régionaux » : accroissement de l'aide (100 millions de dollars) aux « contras » qui perdent du terrain dans leur affrontement avec le Nicaragua sandiniste ; fourniture du missile portatif sol-air Stinger à la fois à la guérilla afghane, qui traverse une phase difficile, et aux maquis de l'UNITA (Angola), dont le dirigeant, M. Jonas Savimbi, a été reçu à Washington avec tous les honneurs dus à un chef d'Etat.*

A la suite de sa rencontre avec M. Gorbatchev à Genève, le président Reagan ne peut guère rejeter d'un revers de main les initiatives soviétiques : moratoire sur les expériences nucléaires, avec acceptation par Moscou d'un contrôle sur place ; réduction spectaculaire des stocks d'euromissiles ; nouveaux efforts pour la maîtrise des armements stratégiques. Même entourées d'un certain tapage publicitaire, de telles propositions concernent la principale menace qui pèse sur la paix mondiale et devront être, un jour ou l'autre, soumises à examen. M. Reagan a même dû reconnaître qu'elles n'étaient pas dépourvues d'intérêt. Mais il persiste dans son intention d'essouffler l'économie soviétique en l'entraînant dans une onéreuse compétition en matière de « bouclier spatial ».

Une telle stratégie, dans ses multiples composantes, est surtout appuyée, à Washington, par l'entourage du président. Mais certains de ses aspects – intervention d'hélicoptères américains à la frontière entre le Honduras et le Nicaragua, raid des F-111 sur la Libye – se heurtent, de la part des militaires, à de vives résistances qu'analyse l'article ci-dessous.

Pour l'aide aux « contras », M. Reagan a invoqué le désir de « rétablir *» la démocratie au Nicaragua, où elle n'existait évidemment pas au temps de Somoza. Contre la Libye* (voir page 3), *il met en avant la lutte antiterroriste, mais se garde bien de frapper d'autres « sanctuaires » du terrorisme, comme l'Iran ou la Syrie. Enfin, il surestime grossièrement les méfaits du terrorisme qui, chaque année, provoque dans le monde entier cinquante fois moins de morts que les homicides volontaires sur le seul territoire des Etats-Unis* (voir pages 15 à 30).

Ardeur des civils, prudence du Pentagone

Par ERIC R. ALTERMAN *

AU moment où la Maison Blanche intensifie ses interventions en Amérique centrale, notamment contre le Nicaragua, le gouvernement de Washington est obligé de tenir compte des réserves exprimées par les responsables des forces armées. Ceux-ci insistent sur les limites de la puissance américaine et plaident en faveur d'une grande prudence dans l'éventualité d'un nouvel engagement militaire.

Leurs thèmes avaient été parfaitement exprimés par M. Caspar Weinberger, secrétaire à la défense, voilà dix-huit mois, dans son discours du 28 novembre 1984 sur *« les usages de la puissance militaire »*. Cette prise de position donnait un certain éclat aux divergences entre le responsable du Pentagone et M. George Shultz, secrétaire d'Etat, sur lesquelles la presse américaine a bien souvent attiré l'attention. Il est assez absurde de dire que l'armée américaine souffre d'un « syndrome vietnamien » : beaucoup plus rationnellement que ne le laisserait croire cette expression, elle a tiré de son engagement au Vietnam des leçons dont elle entend bien faire son profit, même si les responsables civils envisagent avec quelque légèreté un nouvel engagement militaire.

Dire que l'armée américaine a été traumatisée par sa défaite au Vietnam, c'est rester bien en deçà de la vérité. Le spectre et l'héritage de cette débâcle demeurent très présents au cœur des hommes qui ont le plus souffert des erreurs de leur gouvernement en Asie du Sud-Est. Ces officiers, ceux qui ont combattu et ordonné aux autres de se battre, sont résolus à empêcher les responsables politiques américains d'engager les forces armées dans une situation où l'armée ne serait pas en mesure d'accomplir sa mission. A cette fin, M. Weinberger énumère les six conditions qui doivent être réunies avant que le président puisse décider d'engager des troupes au service des intérêts des Etats-Unis.

PREMIÈREMENT : ***« Les Etats-Unis ne doivent pas envoyer des forces se battre à l'étranger, sauf circonstances ou affrontements vitaux pour leur intérêt national ou celui de leurs alliés. »***

La manière dont la notion d'« intérêt vital » a été déformée et adaptée compte parmi les nombreux paradoxes de la guerre du Vietnam. Au début de l'année 1981, l'école de guerre de l'armée de terre a levé le secret couvrant une étude en huit volumes (3 500 pages au total) qu'elle avait commandée à la BDM Corporation, à Arlington (Virginie).

(Lire la suite page 6.)

* World Policy Institute, New-York.

AU-DELA DES AFFRONTEMENTS

L'Amérique centrale déchirée par la crise économique

Par MOISES IKONICOFF *

LES cinq pays d'Amérique centrale connaissent, depuis le début des années 80, une récession sans précédent. Le recul de l'activité économique est tel que trois décennies d'efforts de développement semblent anéantis. Les taux de croissance négatifs du produit national brut (PNB) des quatre dernières années ont fait reculer le revenu par tête de vingt ans au Nicaragua et au Salvador, et de dix ans au Honduras et au Guatemala.

Bien plus que les antagonismes diplomatiques et que les conflits militaires qui opposent certains des pays membres, la crise économique met en danger l'existence même du Marché commun centraméricain (MCCA). Et le commerce intrarégional, qui avait résisté à tous les avatars des relations entre les cinq pays depuis 1960, se dégrade fortement.

Le chômage et le sous-emploi affectent aujourd'hui 35 % de la population active. Les tensions inflationnistes s'aggravent de jour en jour. Pour une région où le commerce extérieur continue à jouer un rôle déterminant, la chute des exportations est un signe particulièrement alarmant. Ce processus s'accompagne d'une perte de la maîtrise de la dépense publique : le déficit budgétaire était de 0,9 % du PIB en 1970, de 4,8 % en 1980 et il atteint actuellement 11 %.

Avec une dette d'environ 15 milliards de dollars, la région présente un déséquilibre financier externe qui apparaît, de prime abord, comme le facteur fondamental de la crise. Considérée en termes relatifs, la situation des pays d'Amérique centrale semble être la plus grave de l'Amérique latine puisque le montant de la dette représente, pour la région, 71,4 % du PIB, c'est-à-dire le double de la moyenne établie pour l'ensemble des pays du sous-continent. La capacité de paiement est, quant à elle, inférieure à celle des autres pays latino-américains, le pourcentage du service de la dette atteignant 300 % de la valeur des exportations.

La Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine (CEPAL), dans une étude consacrée à l'endettement de l'Amérique centrale, constate que, sans un apport extérieur d'au moins 10 milliards de dollars, les pays concernés se retrouveront, d'ici à 1990, dans l'impossibilité absolue de remplir leurs engagements.

(Lire la suite page 4.)

* Directeur de recherche au CNRS.

Dans ce numéro :

M 2136 - 386 - 15 F

A PROPOS D'UN LIVRE D'IRÈNE GENDZIER

Penser et gérer le tiers-monde

Par CLAUDE LIAUZU

ALORS que le développement s'éloigne des trois continents à mesure qu'ils avancent vers lui – comme l'horizon du marcheur ,– le discours développementaliste, lui, reste bien porté.

Le système idéologique et scientifique qui s'est mis en place à la fin des années 50 pour expliquer les mutations appelées « tiers-monde » se reproduit avec autant d'entêtement que les faits qui le démentent.

Ce paradoxe est à l'origine des interrogations d'Irène L. Gendzier (1). Pourquoi, dans quelles conditions, à quelles fins s'est-il constitué en Occident un corps de savoirs et de savants consacrés aux problèmes du changement politique chez les autres ? Comment une notion telle que le « développement politique » a-t-elle pu être élaborée et comment peut-elle, aujourd'hui encore, demeurer aussi prégnante dans le discours des sciences sociales, dans les schèmes du personnel dirigeant et dans l'opinion des Etats-Unis ?

La question vaut aussi pour l'Europe des vieux parapets, où, sous couvert d'antitiers-mondisme, on ressort de non moins vieilles recettes pour traiter du tiers-monde.

Le passé d'une institution, c'est son inconscient et, puisque l'antitiers-mondisme se pose – ici comme là-bas – en institution, le soumettre à un minimum de critique historique n'a pas qu'un intérêt archéologique.

Irène L. Gendzier fournit d'abord un précieux guide de lecture de la science politique américaine dans le domaine des *area studies* (des aires géographiques et culturelles) avec ses trente pages de bibliographie et ses quelque six cent cinquante notes de références. Ainsi, les écoles dominantes – fonctionnalisme, approche institutionnaliste, béhaviorisme – et les œuvres-clefs sont analysées avec précision.

Moins connue des spécialistes français, la documentation gouvernementale est aussi passée au crible. Car cette enquête rigoureuse appuie une démonstration vigoureuse, qui met au jour l'ensemble des composantes du champ scientifique développementaliste, et tout particulièrement les rapports entre savoirs et pouvoirs.

Sont utilisés les bulletins du département d'Etat, les rapports de la Chambre des représentants et du Sénat, qui permettent une étude des budgets alloués aux programmes de recherches « finalisées » et des dossiers fournis par les organismes scientifiques aux organismes gouvernementaux. Le tout représente un investissement qui se compte en dizaines de millions de dollars.

Dès le début des années 60, un rapport du Massachusetts Institute of Technology au comité des relations étrangères du Sénat prévoit l'importance des guerres civiles, souligne la nécessité de neutraliser la paysannerie, insiste sur le rôle de l'armée dans le tiers-monde et marque l'urgence d'un renforcement de l'aide militaire américaine. On reconnaît là les fondements de l'intervention au Vietnam.

Une véritable « pédagogie dirigée contre les opprimés »

CE besoin de prévoir le pire a suscité un enrôlement des sciences sociales dans la lutte contre la subversion dont Irène L. Gendzier présente de nombreux exemples (pp. 57 à 66). Le plus remarquable (44 millions de dollars) est le « projet Camelot » qui met en place un *« complexe politique, militaire et universitaire* (2) ».

La genèse de ce complexe est finement reconstruite, dans toutes ses dimensions. Le tiers-monde émerge comme phénomène géopolitique dans une situation internationale surdéterminée par la guerre froide, alors que la situation intérieure américaine se définit par le poids du maccarthysme, dans un climat de duel idéologique entre libéralisme et communisme. D'où une série de connexions entre les besoins de l'Etat, le « sens commun », les paradigmes de la politologie et la théorisation du développement politique (chapitres 1 à 4).

Encore une resucée de la mode qu'a été, autour de 1968, la critique des savoirs-pouvoirs ? Encore une sociologie, dans le style jdanovien, de l'adversaire ? Le genre a eu ses complaisances et ses facilités. Irène L. Gendzier n'y cède pas.

On ne trouvera sous sa plume aucun manichéisme : sauf oubli de lecture ; on n'y retrouvera même pas l'adage célèbre prêté à la C.I.A., le *« buy or kill »* à l'usage des élites politiques du tiers-monde, et aucune tirade contre aucun chien de garde (3).

C'est la force de cette recherche que les chapitres les plus importants soient consacrés au noyau dur épistémologique, à la déconstruction de la logique interne du système développementaliste (chapitres 5 et 6).

On dispose donc d'une radioscopie de ce corpus, de son mode de production et de son milieu matriciel. Le bilan : un gigantesque outillage de savoirs, doté de moyens impressionnants, a servi à une *« pédagogie dirigée contre les opprimés »*.

Son contenu – sans en nier la diversité et les acquis – repose sur quelques idées forces : évolutionnisme traçant le devenir du tiers-monde selon les canons et les modèles occidentaux ; dualisme faisant de la « tradition » un passé révolu, destiné à se rétrécir comme une peau de chagrin sous l'effet de la modernité ; explication des échecs du développement et de la démocratie par les particularités naturelles et culturelles négatives du tiers-monde.

Le plus accablant n'est pas l'établissement des faits concernant le positionnement de grandes institutions scientifiques dans une machine à vocation opératoire. C'est la légitimation fournie par les sciences sociales non pas à telle action ou à tel projet mais, plus profondément, à la représentation dominante de l'ordre mondial ; c'est le *« support théorique aux visions autoritaires du changement social et politique dans le tiers-monde »* (p. 197). Comment expliquer, enfin, la capacité de reproduction de cette idéologie en dépit de ses échecs sur le terrain, si ce n'est par l'impossibilité d'élaborer un quelconque autre modèle ? Et cette impossibilité ne tient-elle pas au refus, comme trop haut coût, comme trop haut risque, d'un des phénomènes majeurs de notre temps : l'irruption des masses sur la scène de l'histoire ?

En cela, *Managing Political Change*, même s'il porte surtout sur la période *1950-1970 et sur les Etats-*Unis, appelle un effort analogue de réflexion pour la France de 1986. D'autant que la pensée américaine a eu un impact considérable sur les recherches en Occident et dans le tiers-monde. *« Il y a, en fait, un groupe international de spécialistes du développement qui utilisent une grille d'interprétation commune dans l'analyse du changement politique »* (p. 18).

De la logique du marché au conformisme idéologique

« L'AIDE militaire à l'Iran a, outre sa portée militaire, une grande importance politique. A long terme, l'instrument le plus efficace pour le maintien de l'Iran dans le camp occidental est la monarchie. La seule source réelle du pouvoir est l'armée. L'aide des Etats-Unis sert à renforcer le moral de celle-ci, à cimenter sa loyauté envers le chah et, en consolidant le régime, fournit l'assurance que l'orientation actuelle de l'Iran sera perpétuée » (p. 69). Cette philosophie, développée en 1953 dans un rapport du Conseil national de sécurité, n'exprime pas toute la pensée américaine, et d'autres thèses ont été avancées dans les milieux officiels et scientifiques. Il n'empêche qu'elle a prévalu jusqu'à l'effondrement du régime du chah, advenu un quart de siècle plus tard, et qu'elle prévaut encore ailleurs.

Quels partenaires capables d'assurer le relais du système dominant et de contrôler les contradictions explosives des sociétés du tiers-monde ? Telle est la question. On comprend la pléthore d'études sur l'armée et la vogue de la sociologie militaire, le rôle modernisateur attribué à ce corps par un courant majeur de la politologie. On comprend aussi l'importance des enquêtes sur les élites.

Tel est le fond commun de la pensée conservatrice sur le tiers-monde, même s'il est mis au goût du jour. C'est tout cela que réactivent les cercles parisiens de droite dans leur offensive idéologique, quand ils opposent aux « tiers-mondistes » l'argument démocratique, et quand ils proposent le libéralisme comme une panacée aux maux économiques et politiques des pays en voie de développement (4).

Liberté sans frontières et ses experts nous ont appris que *« l'ensemble des gens qui échangent en tirent bénéfice »* (Dr Malhuret, *Paris-Match*, 20 janvier 1985) et qu'il y a un lien de fatalité entre suppression des multinationales, suppression de l'économie de marché et instauration du socialisme autoritaire (J.-F. Revel, *Libération*, 26 janvier 1985).

Simplismes qui appellent une confrontation avec les analyses, par Charles Lindblom, des contradictions entre la logique du marché (déréliction de régions entières, de masses croissantes victimes de la modernité, précarisation de la force de travail) et celle de la démocratie (5).

Les *Chicago Boys* sont les enfants du très darwinien et mal vieilli Rostow. Quant à la « nouvelle doctrine d'intervention américaine », qui risque de sévir pour longtemps, elle réactive les recettes vietnamiennes (6) et menace de bloquer, dans l'immédiat, les processus de démocratisation (processus qui démentent l'idée d'un tiers-monde privé de toute force et volonté autonomes) partout où l'Occident jugerait les garanties d'endiguement des mouvements sociaux insuffisantes.

Comment ceux qui présentent le tiers-mondisme comme une sorte de club du troisième âge interprètent-ils les campagnes du *Figaro Magazine*, la condamnation de la théologie de la libération, la tentative de reprise en main du Comité catholique contre la faim et pour le développement ? Comment analysent-ils le *come back* de tel vieux baron africain et sa cohabitation avec le président de Liberté sans frontières ?

Reste la constatation, que fait aussi Irène. L. Gendzier, du faible impact de la critique de gauche contre le système d'interprétation dominant. Sans aucun doute, l'empirisme, le fractionnement disciplinaire et géographique, l'absence d'une épistémologie propre aux études du tiers-monde, favorisent-ils un implicite idéologique, qui pèse dans le sens du conformisme. Mais il est non moins évident que la notion de tiers-monde, les théories de la dépendance, des relations centre-périphérie, de l'impérialisme, qui sont les acquis de la pensée tiers-mondiste, ne permettent plus de « cadrer » les phénomènes dans leur complexité. Un aggiornamento est urgent.

Peut-être, en effet, est-ce l'essentiel qui nous a échappé dans la dernière décennie : les nouvelles dynamiques sociales et la remontée des cultures du tiers-monde.

Questions qui ne concernent pas que les seuls spécialistes. Nous vivons dans une société où la charité, spectacle et business (quelles que soient les motivations de ses promoteurs), contribue à nourrir les stéréotypes d'un tiers-monde souffrant, passif et assisté. En même temps, les luttes qui s'y développent suscitent chez nous des réactions de peur et de rejet et apparaissent le plus souvent comme de mauvaises surprises.

On ne peut ignorer, enfin, ni la crise de la pensée de gauche ni les redéfinitions de la sensibilité politique, du politique, en gestation dans la génération des années 80.

Dans cette nébuleuse contradictoire, des courants se dessinent, dont les organisations non gouvernementales (ONG) et l'antiracisme, par exemple, sont représentatifs. C'est de la capacité des tiers-mondistes à poser les vraies questions que dépend l'avenir de ces courants et des solidarités Nord-Sud.

Il s'agit tout à la fois de décrypter les conditions dans lesquelles s'élaborent les représentations des autres par l'Occident, de procéder à une critique des conservatismes intellectuels de toutes obédiences et d'œuvrer à la connaissance réciproque des sociétés. L'essai d'Irène L. Gendzier est, à cet égard, un modèle.

(1) Irène L. Gendzier, *Managing political change. Social Scientists and the Third World*, Westview Special Studies in Social, Political and Economic Development, Boulder and London, Boulder (Colorado), 1985, 238 pages. Irène Gendzier est aussi l'auteur d'un ouvrage sur Franz Fanon, sa vie et son œuvre, paru en *1976* aux éditions du Seuil, Paris, sous le simple titre : *Franz Fanon*.

(2) Sur le Massachusetts Institute of Technology, le Center for Social Studies de Chicago, etc. Cf. M.T. Klare, *The Universitary-Military Police Complex*, Berkeley, Californie, 1977.

(3) Pour une polémique autrement véhémente sur les études tiers-mondistes aux Etats-Unis, arabes en particulier, il faut se reporter au recueil d'articles de Bernard Lewis, récemment traduit en français sous le titre : « Le retour de l'Islam » (Gallimard, Paris, 1985). Dans la quatrième partie, « Historiographie », B. Lewis s'attaque au couple « islamo-marxiste », aux générosités de certains Etats et à *l'Orientalisme* d'Edouard Saïd, avec autant de parti pris que certains de ses adversaires. Les crises, les drames du Proche-Orient et du tiers-monde, les responsabilités des chercheurs engagés dans la connaissance réciproque des sociétés, exigent un minimum de déontologie *(voir page 36)*.

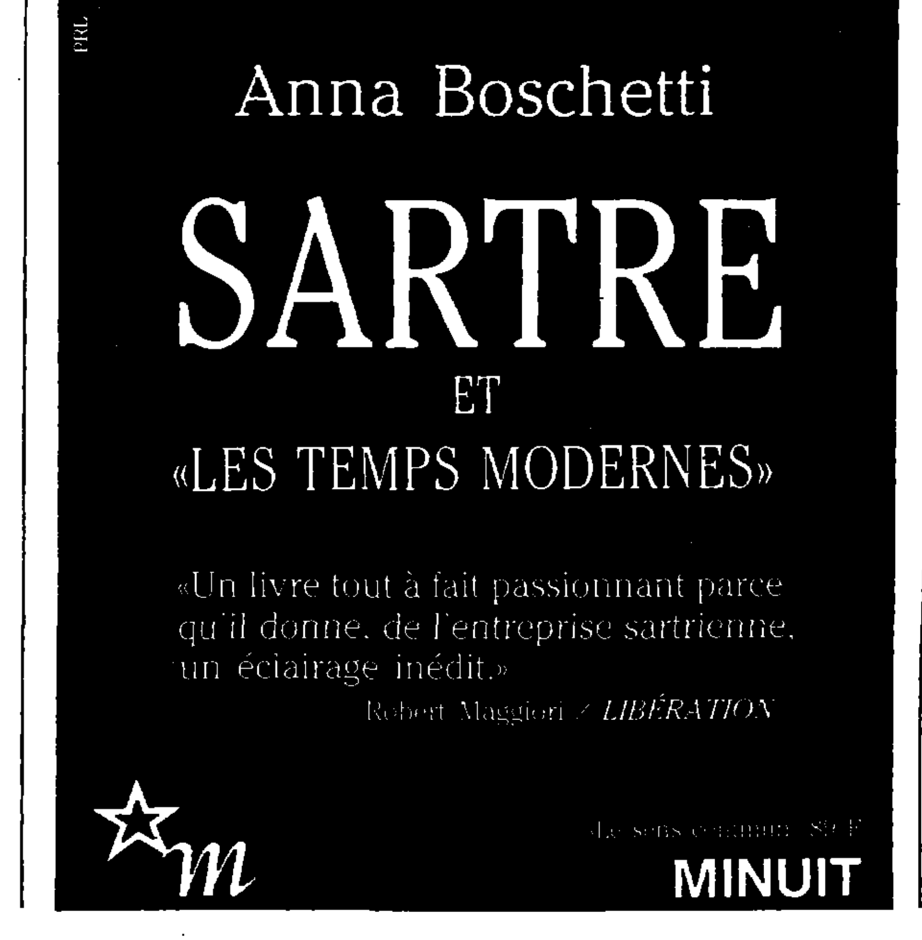
Le sort de Michel Seurat, la sympathie critique, la passion de comprendre et d'expliquer qui nourrissent son travail, rappellent au milieu scientifique la nécessité de s'imposer ce minimum de réflexion sur ses fonctions, d'imposer la légitimité de ses fonctions aux Etats comme à toutes les forces qui se prétendent fondées de parole et de pouvoir des peuples.

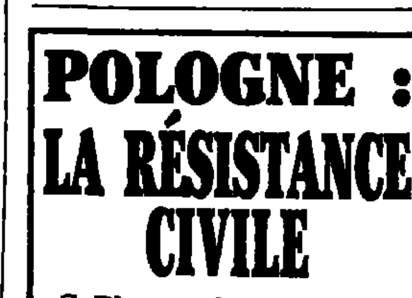
(4) Dans *Une politique africaine pour la France*, Michel Guillou s'attache à *« en finir avec le tiers-mondisme »* pour proposer un nouveau projet *« charismatique »* dont l'Occident a besoin dans cette fin du vingtième siècle. Albatros, « Club 89 », Paris, 1985.

(5) Charles Lindblom, *Politics and Market in Developping Areas*, communication (non publiée) au « Joint Seminar in Political Development of Harvard and the Massachussets Institute of Technology », 26 septembre 1979, p. 189.

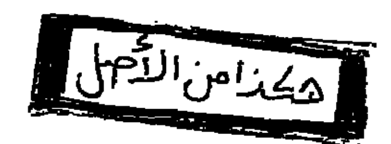
(6) Cf. Michael T. Clare, « La nouvelle doctrine d'intervention américaine », *le Monde diplomatique*, mars 1986.

LE MONDE DIPLOMATIQUE
Fondateur : Hubert BEUVE-MERY
Directeur : Claude JULIEN
Rédactrice en chef : Micheline PAUNET
Rédaction : Ignacio RAMONET
Alain GRESH, Bernard CASSEN, Christian DE BRIE
Secrétaire de rédaction : Solange BRAND
RÉDACTION
7, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
Télex : MONDPAR 650572 F
Tél. : 42-47-97-27
Publicité : *le Monde Publicité*
5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.
Tél. : 45-55-91-82 ou 45-55-91-71









FRAPPER LE MAILLON LE PLUS FAIBLE

Du raid sur la Libye à l'inévitable escalade

Par PAUL-MARIE DE LA GORCE

POUR en comprendre le sens et la portée, on ne saurait perdre de vue que l'action militaire américaine contre la Libye s'inscrit dans l'ensemble de la politique engagée par le président Reagan dans les zones où se trouve contestée l'influence traditionnelle des Etats-Unis ou d'autres pays occidentaux. Mais nulle part elle n'avait encore pris la forme d'une intervention directe des forces armées américaines, quand survinrent d'abord les affrontements aéronavals dans le golfe de Syrte, puis les bombardements de Tripoli et de Benghazi dans la nuit du lundi 14 au mardi 15 avril. La Libye a fait ainsi l'objet d'un choix particulier de la part de l'administration Reagan, un choix à la fois politique et stratégique.

Les autorités américaines l'ont expliqué, comme on le sait, par l'implication de la Libye dans les activités terroristes dont la Méditerranée et l'Europe ont été le théâtre durant les semaines précédentes et, en réalité, depuis une longue période. Si les attentats des aéroports de Vienne et de Rome n'avaient pas atteint directement les intérêts américains, l'attentat contre une discothèque de Berlin visait indiscutablement le personnel de la garnison américaine. Force est de remarquer pourtant que l'administration Reagan n'a pas pu ou pas voulu donner la preuve des responsabilités libyennes dans ces attentats : elle s'en est expliquée par le caractère confidentiel de ses sources d'information et par la nécessité de protéger les activités de ses services de renseignement, mais on notera qu'il est réellement exceptionnel dans l'histoire diplomatique que l'on se refuse à rendre publiques les données servant de justification à une entreprise militaire déclenchée contre un autre Etat.

On ne doute pas en général que le gouvernement du colonel Kadhafi accorde une aide significative à des mouvements ou organisations qui recourent aux armes et à la violence. Quelques-uns peuvent se ranger parmi les mouvements de libération revendiquant l'indépendance de leur pays, tel par exemple l'African National Congress ; d'autres ont renoncé, pour différentes raisons, à l'usage des méthodes démocratiques, comme l'IRA en Ulster ; d'autres encore participent à la lutte contre l'Etat d'Israël au Liban ou dans les territoires occupés. Mais, parmi ces mouvements soutenus par l'Etat libyen, les spécialistes s'accordent en général à reconnaître que certains se livrent à des activités terroristes dans des pays où rien ne justifie le recours à la violence, tels que les pays démocratiques d'Europe. Ces spécialistes, pourtant, n'ont jamais élucidé réellement le point de savoir si le gouvernement libyen oriente ces activités ou si, accordant ses subventions à des mouvements dont il approuve par ailleurs l'orientation politique générale, il n'en contrôle pas les actions.

Quoi qu'il en soit, nul ne conteste que le terrorisme qui se développe en Europe ou en Méditerranée a des sources diverses, comme le premier ministre français, M. Jacques Chirac, le reconnaissait dans une émission télévisée du 23 avril. Sa part doit être faite, d'abord, au terrorisme d'origine interne, qui a pris sa plus grande extension en Italie avec les Brigades rouges, en Allemagne avec la Fraction armée rouge, et qui connaît aujourd'hui un prolongement, beaucoup plus faible, avec les Cellules communistes combattantes (CCC) en Belgique et Action directe en France.

Mais s'agissant des activités terroristes d'origine externe, un recensement précis permet d'en attribuer l'origine à deux sources principales : les retombées en Europe du conflit israélo-arabe et celles de la guerre irako-iranienne. L'assassinat du premier représentant de l'OLP en France, Mahmoud Hamchari, attribué aux services israéliens, celui de son successeur, Azzedine Kalak, dû à une fraction rivale aidée, semble-t-il, par l'Irak et, en riposte, l'assaut contre l'ambassade irakienne à Paris, l'attentat contre l'ancien premier ministre iranien Chapour Baktiar, parmi beaucoup d'autres épisodes sanglants, en témoignent. Aucun spécialiste ne conteste d'ailleurs que ce sont bien les prolongements des deux conflits du Proche-Orient qui donnent lieu aux activités terroristes en Europe et en Méditerranée, et non les initiatives de la Libye, quelles que soient ses responsabilités dans certaines d'entre elles.

Ceux que l'on ménage

QUE les Etats-Unis aient concentré leur action sur ce pays s'explique donc aussi par d'autres raisons. Celles-ci pourraient être de nature stratégique ou, si l'on préfère, géopolitique. L'administration américaine, en effet, met souvent en évidence l'implication dans le terrorisme européen d'autres pays tels que la Syrie et l'Iran. Ce n'est pourtant pas contre eux qu'elle a lancé ses bombardiers, mais contre les côtes libyennes : la Syrie dispose d'un redoutable arsenal de missiles anti-aériens et d'une assistance militaire soviétique qui est l'une des plus importantes hors des frontières de l'URSS, et l'Iran, le plus grand et le plus peuplé des pays de la région, engagé dans un formidable effort de guerre contre l'Irak, est relativement moins accessible aux bombardiers américains.

La Libye, au contraire, est évidemment le plus faible de tous les pays de la rive sud de la Méditerranée. Isolée entre des Etats qui lui sont hostiles à des degrés divers, comme l'Egypte, le Tchad et la Tunisie, peuplée d'à peine trois millions d'habitants dont une forte proportion d'étrangers, dénuée de toute véritable infrastructure industrielle et dotée par les Soviétiques d'un armement relativement abondant mais très fruste par rapport à ceux que les forces américaines peuvent mettre en œuvre, elle est, en réalité, l'un des maillons les plus fragiles de la chaîne des pays où les Etats-Unis considèrent qu'ils peuvent éliminer l'influence soviétique et peut-être rétablir la leur. Elle est d'ailleurs d'autant plus vulnérable que sa population et ses armées sont concentrées, pour l'essentiel, dans deux bandes côtières relativement étroites et d'autant plus accessibles à l'action de forces aériennes ou aéro-navales. C'était, en quelque sorte, l'équivalent de ce que fut la Grenade, dans la région des Caraïbes : des données comparables expliquent sans doute les décisions similaires.

Suivant des informations qui n'ont jamais été démenties et qui sont puisées aux meilleures sources, l'administration Reagan avait projeté des opérations militaires contre la Libye dès après les attentats de Vienne et de Rome. Washington se serait donc adressé au gouvernement israélien en vue de la mise en œuvre d'opérations militaires ponctuelles et limitées contre la Libye. Le premier ministre israélien, M. Shimon Pérès, s'étant récusé et n'envisageant d'actions que dirigées contre les forces palestiniennes ou les pays avoisinant Israël, l'administration Reagan s'en tint alors à des sanctions économiques qui bientôt se révélèrent sans effet. Elles ne furent du reste pas appliquées par les Américains eux-mêmes dont plusieurs centaines demeurèrent en territoire libyen alors qu'ils avaient reçu ordre de le quitter. En fait, il était convenu, dès ce moment, qu'il ne s'agissait que de gestes symboliques, préparant l'opinion publique internationale à des actions de plus grande envergure et laissant à Washington le choix du moment où elles seraient décidées.

La controverse qu'elles provoquèrent au sein de l'administration Reagan révélait à l'avance les difficultés de l'entreprise. On sait que le secrétaire à la défense, M. Caspar Weinberger, était le plus réticent et que le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, en était le plus chaud partisan. M. Weinberger prévoyait évidemment qu'un raid aérien aurait, en tout cas, des effets très limités : en particulier, rien ne garantissait que le régime du colonel Kadhafi en serait sérieusement ébranlé. Une première opération, limitée à l'emploi de l'aviation, devrait donc être suivie d'autres et, en définitive, il faudrait en venir à la seule qui permît d'atteindre le but visé : un débarquement de vive force en vue de l'occupation provisoire des principaux centres du pays afin d'y susciter la naissance d'un nouveau pouvoir politique tenu pour acceptable par Washington.

La logique du raisonnement militaire et stratégique de M. Weinberger n'était pas celle du raisonnement politique de M. George Shultz. Convaincu que les pays arabes ne réagiraient pas vraiment et que l'Union soviétique resterait immobile, assuré de l'hostilité passionnée des opinions publiques occidentales à l'égard du terrorisme ou de leur méfiance envers le colonel Kadhafi, il estimait qu'une opération limitée, même sans résultat décisif, affaiblirait les gouvernements et les forces politiques qui, dans la région, comptent sur l'appui soviétique, réjouirait secrètement les régimes conservateurs et modérés et témoignerait de la détermination des Etats-Unis à employer leurs forces. Au fond, le secrétaire d'Etat soulignait les avantages d'une opération limitée, tandis que le secrétaire à la défense suggérait que, précisément parce qu'elle serait limitée, elle n'aurait pas d'effet et conduirait à des actions de bien plus vaste envergure, aux prolongements imprévisibles. Le président Reagan, avant tout soucieux d'agir et convaincu par M. Shultz que les risques seraient presque nuls, a donné raison à ce dernier.

Il n'y avait pas à s'étonner que Washington se dispense de consulter ses alliés européens : ce ne fut jamais l'usage. Mais il allait en résulter de sérieuses questions pour les pays de la rive nord de la Méditerranée où se trouvent des bases américaines – ou des bases de l'OTAN sous contrôle américain : Espagne, Italie, Grèce. Bien qu'il y ait des raisons de penser que la Libye ne possède ni le matériel ni surtout le personnel capable de riposte de grande envergure contre les bases situées dans ces trois pays, les avertissements du colonel Kadhafi rappelaient à ceux-ci qu'ils allaient se trouver, bel et bien et malgré eux, sur le théâtre des opérations. Nul n'ignore que les bases installées sur leur sol sont en connection avec la VIe flotte américaine de Méditerranée et, pour une grande part, lui servent d'infrastructures. On se trouvait ici, très précisément, devant l'hypothèse qui fut invoquée, voilà vingt ans, par la France pour justifier son retrait de l'organisation militaire atlantique : on invoquait alors le risque de voir la France être impliquée dans un conflit ouvert du fait de la politique américaine, sans qu'elle l'ait voulu, sans peut-être qu'elle l'approuve, dont elle ne contrôlerait pas les développements et ne pourrait prévoir l'issue. L'Italie, la Grèce, l'Espagne allaient courir, au moins théoriquement ce risque : leur réticence était prévisible. Leur opposition se manifesta dès après le raid. En faisant savoir qu'il n'étendrait pas le conflit aux territoires des pays riverains de la Méditerranée, le colonel Kadhafi exploita au mieux la brèche ainsi creusée entre ces pays et les Etats-Unis.

Le contraste entre Paris et Londres

LE contraste entre les positions françaises et britanniques illustre aussi la prépondérance des données géopolitiques et stratégiques dans le comportement des Etats européens face à la crise américano-libyenne. Le gouvernement français – le président de la République et le premier ministre ayant, en cette affaire, les mêmes options – n'avait pas à redouter les conséquences de la présence sur son territoire de bases américaines, puisqu'il n'y en a plus depuis vingt ans : en revanche, l'importance de ses intérêts en Méditerranée et au Proche-Orient, les positions économiques et politiques qu'il y occupe et les difficultés mêmes dans lesquelles il se débat devaient suffire à motiver son refus d'autoriser le survol de la France par les bombardiers américains venus de Grande-Bretagne. L'implication de la Libye dans les affaires du Tchad, le rôle de la Syrie au Liban, les tentatives en cours de normaliser les relations franco-iraniennes, les rapports toujours complexes entre Paris et Alger, sans parler de l'affaire des otages et l'engagement de la France dans la question palestinienne : autant de données concrètes qui détournaient la France de prêter la main à une opération militaire américaine qui ne manquerait pas de susciter des réactions dans toute la région.

A ces raisons s'ajoutait l'analyse que le gouvernement français faisait des risques de l'entreprise américaine : elle ne suffirait pas à mettre en péril le régime du colonel Kadhafi, elle renforcerait son personnage de « David » bravant le « Goliath » américain, elle mobiliserait autour de la Libye les pays arabes, même ceux qui lui sont habituellement hostiles, ainsi que l'ensemble des pays non alignés, et favoriserait le jeu de l'Union soviétique dans la région, mais surtout elle ne manquerait pas de provoquer des réactions violentes, soit à l'instigation de la Libye elle-même, soit à l'initiative des hommes, groupes et mouvements qui, au Proche-Orient, en Méditerranée et en Europe, sont résolus à recourir aux activités terroristes comme instrument de leur combat. Bref, on allait s'engager dans un engrenage aux rebondissements incontrôlables sans avoir mis un frein au développement du terrorisme.

La Grand-Bretagne ayant fait un choix différent, l'attitude française parut d'autant plus inadmissible à Washington. Mme Thatcher avait considéré qu'en cette affaire rien ne devait prévaloir contre la solidarité anglo-américaine : mais il est vrai que Londres et Tripoli avaient rompu depuis plus d'un an, et que les intérêts et positions britanniques en Méditerranée sont devenus très secondaires. En tout cas, la discorde transatlantique, née de l'initiative militaire américaine, allait s'inscrire dans le bilan global de toute l'affaire.

Ce bilan comporte d'abord le vaste rassemblement diplomatique qui s'est fait en faveur de la Libye, englobant à la fois l'ensemble des pays arabes ainsi que le groupe des pays non alignés : le gouvernement indien, qui en assumait la présidence, fut particulièrement catégorique dans sa condamnation de l'entreprise américaine. Le mouvement prit même tant d'ampleur que l'on vit la Thaïlande, membre du Conseil de sécurité des Nations unies, voter la motion condamnant les Etats-Unis alors qu'elle est l'un des principaux supports du dispositif stratégique dans le Sud-Est asiatique. Mais il n'a ni surpris Washington, ni conduit à des décisions concrètes. Simple soutien verbal, sans doute inévitable, qui ne tire pas à conséquence et qui, suivant les responsables américains, justifie leurs analyses.

Peut-être l'aspect négatif du bilan est-il, ici, dans le choc que le raid américain paraît avoir produit dans les opinions publiques. Le sentiment qu'une guerre est commencée y est maintenant répandu, avec les réactions passionnelles qui s'ensuivent inévitablement : on ne saurait imaginer meilleur renfort pour les gouvernements, les partis, les organisations qui sont convaincus qu'aucun problème de la région ne peut être résolu comme ils le souhaitent sans un affrontement majeur avec les Etats-Unis et qui, de ce fait, sont décidés à recourir aux armes et à toutes les formes de la violence. A cet égard, il apparaîtra peut-être que le raid américain aura été un puissant accélérateur de la radicalisation des conflits dans la région.

A Washington, on se félicite en tout cas d'avoir correctement prévu la réaction soviétique. On souligne qu'elle s'est limitée à des protestations sans conséquence et que, sous réserve de l'annulation d'une rencontre entre M. Shultz et M. Chevarnadze, elle n'a perturbé en rien l'évolution du dialogue entre l'URSS et les Etats-Unis. Et l'on suggère aussi que cette extrême modération soviétique pourrait avoir pour effet d'affaiblir la crédibilité de l'alliance russe auprès des pays arabes qui comptent sur elle et peuvent aujourd'hui en mesurer les limites. Bref, les événements auraient justifié, là aussi, l'analyse américaine.

Mais, précisément, l'analyse doit-elle s'arrêter là ? On peut penser que, en laissant les Etats-Unis s'enfoncer dans une crise qui est loin d'être terminée et où ils devront sans cesse augmenter la mise, la diplomatie soviétique se prépare à réunir les conditions où son intervention serait d'autant plus efficace. En cultivant la modération aujourd'hui tout comme en multipliant les propositions de réduction des armements, elle se donne une image rassurante et pacifique qu'elle avait perdue après l'intervention en Afghanistan ou l'affaire de l'avion sud-coréen abattu par sa chasse, et qu'elle restitue aux Etats-Unis l'image guerrière et menaçante qu'ils avaient au temps de la guerre du Vietnam. Si c'est bien là le calcul soviétique, on y retrouverait la démarche lente, prudente, méthodique, d'une vieille diplomatie rompue aux crises et aux difficultés mais sachant poursuivre, malgré les travers, ses objectifs à long terme.

Les discordes européennes représentent en apparence le côté négatif du bilan de l'initiative militaire américaine. Elle se sont traduites par une véritable crise de la coopération politique des pays membres de la Communauté. On l'a vu d'abord lors de la première réunion de leurs ministres des affaires étrangères à La Haye : il est apparu, après coup, que ceux-ci y avaient pratiqué, à des degrés divers, l'art difficile de la dissimulation, des sous-entendus et des arrière-pensées. Trois d'entre eux, au moins, savaient que le raid américain allait avoir lieu, tandis que les autres n'en étaient pas informés, et la position prise en commun n'avait évidemment aucun rapport avec la réalité qui apparaîtrait le lendemain même, après le bombardement de Tripoli et de Benghazi. Le jeudi suivant, 17 avril, ils parurent se ressaisir, en se réunissant à Paris. Leur déclaration, après la rituelle condamnation du terrorisme, affirmait qu'il fallait « *tout faire pour éviter le retour de toute nouvelle opération militaire* » et préconisait que la concertation euro-américaine sur la lutte contre le terrorisme soit étendue aux pays arabes, à ceux du tiers-monde et à ceux de l'Est. Il ne fallut pas plus de vingt-quatre heures pour en mesurer le caractère formel : Mme Thatcher déclara publiquement que la Grande-Bretagne appuierait à nouveau une initiative militaire américaine si elle se produisait, et chacun mesurait la distance entre les conceptions américaines de la lutte contre le terrorisme et celles que l'on peut avoir dans les pays arabes ou en Union soviétique.

Quant aux décisions du 22 avril limitant le nombre et le déplacement des diplomates libyens, on sait qu'elles ne furent appliquée que très différemment – ou même pas du tout – par les gouvernements européens. Il n'y a là, certes, rien d'étonnant si l'on tient compte des analyses différentes faites, comme on l'a vu, à Athènes, Rome, Paris ou Londres. Mais la véhémente campagne déclenchée aux Etats-Unis contre l'attitude française montre qu'à Washington on n'a nullement renoncé à rassembler les pays européens autour de la politique choisie par le président Reagan. Tel sera, entre autres, l'enjeu du sommet de Tokyo.

Les événements survenus après le raid américain ont en tout cas montré que, loin d'avoir mis fin à l'engrenage de la violence en Méditerranée, au Proche-Orient et en Europe, il en a plutôt accéléré le rythme. Il est apparu à la lumière des propos tenus, bientôt après, par les principaux responsables américains, que l'enjeu était désormais le maintien au pouvoir ou la chute du colonel Kadhafi – en attendant d'autres développements. Ne serait-ce que pour cette raison, on peut croire que le raid américain n'aura été qu'une étape dans une épreuve de force qui connaîtra inévitablement bien d'autres épisodes.

Une région déchirée par la crise économique

(Suite de la première page.)

Or ce montant énorme, dont l'octroi semble par ailleurs très hypothétique, ne tient même pas compte du financement des importations essentielles dans le cas, fort probable, de l'apparition, au cours des quatre prochaines années, de déficits dans la balance commerciale.

Si l'endettement revêt un caractère dramatique, il n'est cependant pas possible de réduire la crise à un problème de déséquilibre financier extérieur. D'une part, l'obsolescence de l'appareil productif et la régression de la production industrielle ne sont pas directement imputables à la dette, même si elle aggrave la situation. La Banque interaméricaine de développement, dans son rapport 1980-1981, avait d'ailleurs tiré le signal d'alarme sur ce phénomène avant que ne démarre la phase la plus aiguë de l'endettement. D'autre part, le ralentissement de la dynamique de l'intégration était déjà perceptible à la fin des années 60. A partir de ces éléments, on peut penser que la crise financière cache, en réalité, une crise structurelle liée au modèle de développement adopté par les pays de l'isthme depuis l'après-guerre. Il n'est donc possible de saisir la véritable portée de la crise, ses mécanismes et ses conséquences que dans une perspective historique.

Les pays d'Amérique centrale, restés en marge du processus d'industrialisation amorcé depuis 1930 dans les moyens et grands pays d'Amérique latine, constituaient, au début des années 50, des économies agro-exportatrices fondées essentiellement sur la culture du café et de la banane. *A l'époque, les pays de la région étaient* largement soumis à la domination politique des Etats-Unis tandis que des sociétés américaines détenaient la plupart des exploitations agricoles. Cette représentation presque caricaturale de ce que l'on appelle le « pacte colonial » pouvait difficilement se maintenir longtemps dans un contexte international de plus en plus marqué par le processus de décolonisation et par les efforts déployés dans les pays du tiers-monde pour transformer leurs structures économiques.



Deux projets détournés

C'EST ainsi qu'émergent parallèlement deux types de projet pour les sociétés centraméricaines. Le premier vise à changer radicalement la structure agraire et à consolider le pouvoir national de décision sur le plan interne et externe. Ce projet inspire la politique menée au Guatemala, de 1950 à 1954, sous la présidence de Jacobo Arbenz. L'expérience guatémaltèque sera brutalement interrompue par l'intervention militaire des Etats-Unis, et il faudra attendre deux décennies pour qu'un projet de même nature réussisse à mobiliser les forces politiques et sociales de la région.

Le second type de projet postulait l'intégration économique comme condition nécessaire à tout processus de développement de l'isthme ; il n'était pas contradictoire mais plutôt complémentaire des objectifs contenus dans le premier. C'est pourquoi, au début, il a rencontré une réticence, voire une hostilité marquée des Etats-Unis. Cependant, la pression exercée par le courant intégra*tionniste organisé autour de* la CEPAL, et probablement la peur que des expériences du style guatémaltèque ne se reproduisent, amenèrent Washington à un changement d'attitude qui se traduisit par le soutien à la formation d'un espace économique intégré. Ce second type de projet, selon les responsables américains, apparaissait comme la *seule perspective réaliste de transformation* des structures socio-économiques.

Mais l'intégration économique d'un espace plurinational est un processus qui peut emprunter des voies diverses et aboutir à des modèles de fonctionnement très différents. La capacité d'un tel processus à promouvoir un développement durable dépend, en grande mesure, de la réponse à la question fondamentale que François Perroux posait il y a vingt ans : *« Au bénéfice de qui s'opère l'intégration ? »* Pour l'auteur, il existe deux possibilités : *« Ou bien les fruits de l'intégration vont aux oligopoles et aux oligarchies qui ont fréquemment partie liée avec la finance internationale ou étrangère. Ou bien, ils vont à tous les sous-ensembles sociaux dans une hiérarchie économiquement et socialement intelligible. »* La réflexion de François Perroux a eu pour mérite principal d'attirer l'attention sur le rôle capital joué par les entreprises multinationales dans le processus d'intégration.

Lors de la signature du traité de Managua, le 15 décembre 1960, créant le Marché commun centraméricain, les Etats-Unis, qui finançaient en grande partie les institutions communautaires, ont profité de leur pouvoir de négociation pour empêcher, au nom du principe de non-discrimination entre agents, que ce traité n'introduise une législation portant sur les modalités des investissements étrangers. Si cette lacune n'a pas entravé l'expansion du MCCA au cours de sa première phase (1960-1968), elle est, par contre, à l'origine de graves distorsions ayant entraîné des conséquences très lourdes sur l'évolution ultérieure.

Deux ans avant le conflit frontalier entre le Honduras et El Salvador en 1969, qui est à l'origine d'une crise très grave du MCCA, ce dernier connaît déjà des signes d'essoufflement, la croissance se ralentit, tandis que les échanges à l'intérieur de la zone stagnent. Le Secrétariat permanent du programme d'intégration économique centraméricain (SIECA) charge alors une équipe pluridisciplinaire dirigée par un économiste guatémaltèque, M. Gert Rosenthal, de réaliser une évaluation des dix années d'expérience du Marché commun et d'en dresser les perspectives. Dans cette volumineuse étude connue sous le nom de « rapport Rosenthal » et publiée en 1973, les firmes multinationales apparaissent comme l'un des facteurs déterminants des distorsions et des blocages auxquels est confronté le processus d'intégration.

En effet, l'absence de toute norme dans les accords d'intégration et le *manque de coordination des politiques* économiques concernant les multinationales avaient conduit les pays membres à se livrer à une concurrence acharnée pour attirer le capital étranger. Résultat : contrôle par ces firmes des secteurs bénéficiaires de l'ouverture du marché régional.

Devant le faible pouvoir de décision des instances communautaires, et face à l'impuissance des entrepreneurs nationaux à occuper le terrain, les firmes multinationales – seuls agents économiques dotés d'une capacité de gestion à l'échelle régionale – ont pu mettre en œuvre, sans entraves, leur propre stratégie de production et de commercialisation à l'intérieur du MCCA. Ainsi le contrôle échappait progressivement aussi bien aux centres nationaux de décision qu'aux organismes plurinationaux créés dans le cadre du Marché commun. Tandis qu'apparaissaient les graves distorsions observées dans le rapport Rosenthal :

– localisation inadéquate des activités productives et polarisation en faveur de régions possédant déjà une bonne infrastructure (sur deux cent cinquante firmes étrangères installées depuis la formation du MCCA, seules dix avaient tenté de diversifier leur localisation en implantant plusieurs filiales à l'intérieur de l'espace centra*méricain)* ; *stratégies des* multinationales et politiques d'incitation fiscale débouchant paradoxalement sur une surcapacité structurelle de production (le rapport relève que la relation entre la capacité installée et la demande régionale était, en 1971, de 150 % pour 48 entreprises industrielles). La surcapacité, en stérilisant *partiellement les équipements*, entraîne inexorablement, au bout de quelque temps, le phénomène inverse, c'est-à-dire la réduction brutale de l'appareil productif ;

– transferts de technologie entre maison mère et filiales ayant entraîné de considérables sorties de devises au titre de paiement de royalties, d'accords d'assistance technique, etc. Ces sorties de devises, ajoutées au rapatriement des bénéfices, ont sans doute affaibli le processus interne d'accumulation du capital et pesé lourdement sur la balance des paiements ; poids trop important des multinationales dans le marché régional, réduisant les possibilités de formation d'une couche d'entrepreneurs locaux. Aussi, cette couche sociale est-elle restée marginale et n'a pu, en conséquence, apporter un appui significatif à la relance de l'intégration.



(Cornell Capa-Magnum)

CONDITIONNEMENT DES BANANES AUX HONDURAS
Une agriculture essentiellement orientée vers l'exportation.

> **NICARAGUA, CHOIX LIBRES OU CONTRAINTES.** – Eric Vanlanduyt
> ★ M.L.D. Publishers Paul Didier, Bruxelles, 1985, 186 pages, 62 F.
>
> Ce petit ouvrage est un Mémoire d'étudiant, retenu pour publication par l'Université libre de Bruxelles. Il comporte un appareil documentaire et bibliographique important et a le mérite de montrer, dans une présentation universitaire, à quel point la situation du Nicaragua sandiniste ne peut se réduire à des visions manichéennes et, notamment, comment la spécificité du pays interdit l'adoption d'un modèle étranger.
>
> B.C.

Un blocage structurel

AINSI, *la stratégie des multinationales* a contribué à la formation d'un modèle d'industrialisation ne pouvant aboutir qu'à un blocage structurel. Les filiales se sont spécialisées naturellement dans la production de biens de consommation courante, par lesquels démarre en général toute industrialisation de type substitutif. Cependant, ces *biens présentent, dans le cas des pays* d'Amérique centrale, deux caractéristiques différentielles : premièrement, il s'agit de biens conçus pour être renouvelés très vite en raison d'une obsolescence rapide ou du fait du changement de la mode. Deuxièmement, la part des entrants importés est plus élevée que dans les autres pays d'Amérique latine.

Toute réduction de la capacité d'importer entraîne automatiquement une réduction du niveau global de l'activité économique interne. Comme l'accroissement et la diversification de la production suscités par le Marché commun n'ont pas été suffisants pour permettre aux pays de l'isthme de passer à la seconde étape de la substitution des importations, l'effet paradoxal de ce type d'industrialisation a été de renforcer la dépendance et la vulnérabilité de ces pays.

Par ailleurs, la part très élevée d'entrants importés n'a pas permis, à la différence d'autres pays d'Amérique latine, un gain net de devises.

Cette industrialisation n'a pas contribué à éliminer le dualisme sociétal qui caractérise l'économie agro-exportatrice ; elle l'a renforcé. C'est aussi la conclusion à laquelle parvient la CEPAL : *« Les fruits de la croissance ayant été accaparés par des groupes privilégiés, la distribution du revenu est restée très inéquitable. »*

La concentration du revenu réduit encore la dimension du marché, bloquant ainsi toute possibilité de diversification de la structure productive.

Le renouvellement des équipements a été conditionné par la possibilité dont disposent les multinationales de réaliser en devises au moins une partie du profit obtenu en monnaie locale. Cette possibilité dépend à son tour des perspectives d'évolution du solde commercial extérieur. Or ces perspectives ont toujours été plutôt défavorables. En effet, la concentration sur quelques biens primaires et la polarisation de la destination vers un nombre réduit de marchés extra-régionaux rendaient les exportations particulièrement instables. En fait, les premiers signes de diminution de la capacité productive apparaissaient à la fin des années 60, coïncidant avec la baisse du prix des exportations.

Sur le plan social, comme l'a souligné la CEPAL, *« l'évolution de l'Amérique centrale a présenté un caractère excluant et a alimenté l'inégalité sociale »*. Cette évolution a déçu les espoirs soulevés par l'intégration et détourné du processus des couches significatives de la population, notamment les intellectuels qui avaient, à l'origine, fortement appuyé l'expérience.

Au cours de la deuxième décennie de fonctionnement du MCCA, c'est-à-dire pendant l'élaboration et après la publication du rapport Rosenthal, les distorsions socio-économiques suscitées par ce modèle d'industrialisation se sont accentuées. La rupture diplomati*que entre le Honduras* et El Salvador, en 1969, a entraîné une paralysie partielle du fonctionnement des institutions régionales, tandis que le commerce extérieur était soumis à des alternances cycliques très prononcées. Si ces facteurs n'ont pas provoqué le blocage total du système, c'est parce que des ressources financières sont venues soutenir les mécanismes économiques internes défaillants.

Les liquidités internationales, abondantes à l'époque, et accessibles à des taux d'intérêt relativement faibles, remplirent alors une triple fonction : rendre possible un niveau élevé d'importations en dépit de l'accroissement des prix de certains biens, notamment du pétrole ; contribuer à la formation de réserves importantes : financer des crédits à la consommation et permettre le maintien de la demande à un niveau satisfaisant.

Au début des années 70, la dette privée non garantie était supérieure à la dette publique, ce qui prouve que les entreprises avaient recours directement au financement international. Vers le milieu de la décennie, la proportion entre les deux types de dette s'est largement renversée, l'Etat étant devenu la principale source de prélèvement des ressources extérieures. Ces ressources seront en partie redistribuées sous forme de crédit aux entreprises et en partie consacrées à financer l'élargissement des fonctions de l'Etat. C'est ainsi que la dépense publique passe de 13 % du PIB en 1973 à 18 % en 1978.

L'accumulation de la dette, l'élévation brutale des taux d'intérêt et l'aggravation du déficit commercial à la suite du deuxième choc pétrolier, marquent, vers le début des années 80, la fin de « la croissance par l'endettement » et déclenchent la crise définitive du modèle de développement du MCCA.

Les facteurs de blocage, identifiés une décennie auparavant dans le rapport Rosenthal, réapparaissent avec une vigueur accrue et cette fois, compte tenu de la situation financière, ils ne semblent plus surmontables. Les firmes étrangères cessent pratiquement d'investir en entraînant l'obsolescence de l'équipement et la réduction progressive de la capacité productive. Les investissements étrangers, qui, jusqu'en 1975, représentaient 10 % de la formation du capital total et 20 % du flux financier externe net, atteignent en 1982 4,6 % et 4,8 % respectivement.

L'Etat et les entrepreneurs

DANS ces conditions, toute solution de rechange conçue dans le cadre du même système est condamnée à l'échec. Ainsi, on peut se demander quelle solution peut apporter une stratégie « orientée à l'exportation » – proposée par la Banque mondiale – pour corriger le déficit de la balance des paiements avec une production industrielle qui comporte une proportion si élevée de technologie et d'entrants importés ?

On peut aussi s'interroger sur les chances d'une relance par le marché interne, compte tenu de la logique qu'inspire le comportement des firmes, de la nature des biens produits et de la formation de la demande solvable.

Il apparaît donc que toute issue à la crise passe inéluctablement par ce que la CEPAL appelle un *« changement de style du développement »*, sans toutefois le définir.

Un style nouveau signifie un renouvellement des critères par rapport auxquels se réalise l'allocation de ressources et la production de biens, et par la formulation d'un programme économique ayant comme but prioritaire le redéploiement industriel. Néanmoins, la mise en œuvre d'un programme industriel ne peut réussir que dans la mesure où deux conditions préalables sont remplies : d'une part le renforcement du MCCA, seul cadre possible de tout processus d'industrialisation, d'autre part la réalisation de réformes agraires (1) et fiscales rendant possible une redistribution du revenu en faveur de larges couches de la population jusqu'à maintenant pratiquement exclues du marché.

Le programme industriel doit comporter des définitions précises portant sur les biens prioritaires et sur le comportement des agents. En ce qui concerne les biens, les priorités devraient être établies compte tenu du niveau moyen de revenu et du capital par tête, de manière à assurer des économies d'échelle à la production. Les conditions d'une élévation durable du coefficient d'efficacité de l'ensemble du système économique seront ainsi créées et permettront la formation d'un excédent. La possibilité de financement extérieur, en dehors des flux liés au remboursement de la dette, semblant très faible à l'heure actuelle, cet excédent serait la principale, sinon la seule, source d'un processus d'accumulation à l'échelle régionale.

En ce qui concerne les agents, il faut tenir compte de l'élargissement considérable des fonctions de l'Etat au cours des quinze dernières années. Devant la faiblesse du secteur privé national et face au démantèlement d'une partie de la structure productive, il semblerait indispensable de garder à l'Etat son rôle dans la formulation, le contrôle et le financement du programme industriel. Par contre, s'appuyant sur une politique de stimulants au secteur privé, les entrepreneurs nationaux devraient pouvoir assumer la prise en charge directe de la plupart des branches industrielles. Enfin, l'expérience de vingt ans de fonctionnement du MCCA prouve suffisamment le besoin d'une politique commune à l'égard des investissements étrangers. Il n'est pas souhaitable de laisser les multinationales livrées à leur propre rationalité, mais ce serait une grave erreur de les exclure du processus. Il s'agit plutôt de définir un champ d'action précis où les firmes pourraient opérer, et de fixer un cadre normatif pour leur comportement.

Compte tenu des tensions et des conflits qui secouent la région, même si ces conditions préalables sont remplies, les chances d'appliquer un programme de développement industriel reposent, à court et moyen terme, sur l'acceptation par tous les gouvernements concernés de la coexistence, au sein de l'espace économique intégré, de régimes à options politiques différentes.

MOISES IKONICOFF.

(1) Cf. Medea Benjamin, « Où en est la réforme agraire en Amérique centrale ? », *le Monde diplomatique*, novembre 1985.





ZONE DE CONFLITS

Surenchère à l'agression

M. RONALD REAGAN intensifie son soutien aux antisandinistes et cherche à obtenir de la Chambre des représentants – elle se prononce le 12 mai – l'octroi de 100 millions de dollars pour la guérilla contrerévolutionnaire.

Dans le but d'impressionner le Congrès, M. Reagan a procédé, à la fin mars, à une escalade militaire en engageant des troupes américaines – pour la première fois depuis leur installation au Honduras en 1980 – dans des opérations risquant de les mettre en contact avec l'armée du Nicaragua. Celle-ci était accusée de pénétrer en territoire hondurien et d'exercer, en quelque sorte, un droit de suite.

Par MONIQUE CHEMILLIER-GENDREAU *

L'agression armée des Etats-Unis contre le Nicaragua est flagrante. A peine peut-on dire qu'elle soit « indirecte » (par « contras » interposés) tant la logistique, les armes, les crédits américains sont présents dans les attaques menées contre le territoire des Nicaraguayens et parfois très profondément dans ce territoire (1).

Mais l'agression armée est dans ce cas renforcée d'une offensive idéologique avec les manipulations des règles et des concepts juridiques indispensables pour tenter l'impossible démonstration selon laquelle l'agressé serait l'agresseur.

Les faits sont bien connus. Les anciens gardes somozistes regroupés au Honduras depuis 1979 ont reçu un appui militaire et financier considérable des Etats-Unis pour constituer le noyau d'une opposition armée, et leurs rangs ont grossi de nombreux mercenaires (2). Depuis, avec plus ou moins d'ardeur, ils procèdent à des incursions fréquentes et profondes sur le territoire du Nicaragua, attaquant en priorité des objectifs économiques (3).

Il s'agit bien d'actes d'agression au sens de l'article 3, paragraphe *g*, de la définition de l'agression adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 14 décembre 1974 (4).

Mais il n'est pas impossible que, au cours de ces combats, les troupes sandinistes aient été amenées, elles aussi, à franchir la frontière.

Au mois de mars dernier, dans la plus grande confusion sur le déroulement des faits, le reproche implicite a été formulé par Washington à l'encontre du Nicaragua d'avoir en quelque sorte exercé un droit de suite contraire aux règles du droit international.

Le gouvernement américain annonce, le 23 mars 1986, une incursion de l'armée nicaraguayenne au Honduras que dément le gouvernement hondurien, pourtant bien placé pour savoir si son territoire a été violé ou non ; il affirme alors que *« les nouvelles à ce sujet faisaient partie de la campagne du président Reagan pour faire approuver par le Sénat une aide aux « contras »* (*le Monde* du 26 mars 1986). Mais, allant plus loin, la Maison Blanche fait état d'une prétendue requête du président hondurien, M. José Azcona, pour obtenir une assistance supplémentaire et affirme que cette assistance sera accordée. Tegucigalpa dément, puis; quelques heures après, à l'issue d'une réunion politique au plus haut niveau, fait savoir que l'armée nationale a l'ordre de *« repousser les troupes sandinistes »*. Cependant, tout ne va plus pour le mieux entre le Honduras et les Etats-Unis à l'occasion de ces événements.

Pour sa part, le gouvernement de Managua ne parle que d'opérations *« défensives »* à la frontière, exclut la possibilité d'un affrontement armé entre les deux pays et, s'il se garde de nier absolument que des incursions sur le territoire du Honduras aient pu se produire à l'occasion des combats, ne les reconnaît pas expressément non plus et, surtout, n'en fait pas une stratégie militaire fondée juridiquement sur l'exercice d'un droit de suite.

Le droit de suite n'a effectivement pas de fondement dans le droit positif contemporain, en tant qu'il serait l'autorisation accordée à une armée, lors des combats, d'aller poursuivre l'ennemi au-delà de la frontière jusque dans ses propres bases.

Cependant, la théorie y voit parfois une adaptation à usage des combats terrestres d'une institution du droit maritime dite « droit de poursuite » en mer, ou *« hot pursuit »*, qui, elle, existe bien en droit positif : article 111 de la convention des Nations unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 (5).

Par analogie avec ce droit de poursuite maritime, un prétendu droit de suite terrestre a parfois été invoqué (par la France à l'encontre de la Tunisie pendant la guerre d'Algérie ou par les Etats-Unis à l'encontre du Cambodge pendant la guerre du Vietnam).

La doctrine, ou la diplomatie, des Etats soutient alors que l'Etat faisant l'objet d'actes de force de la part de bandes armées venues d'un territoire voisin pourrait poursuivre ces bandes sur ce territoire où elles auraient un *« sanctuaire »*.

Mais le droit international n'a jamais consacré cette possibilité. Et il ne pourrait le faire sans entrer en contradiction avec l'article 2, paragraphe 4, de la charte des Nations unies relatif au respect de l'intégrité territoriale des Etats (6).

Le droit international contemporain tente plutôt de fixer les responsabilités des Etats à partir des notions d'agression et de légitime défense que définit l'article 51 de la charte.

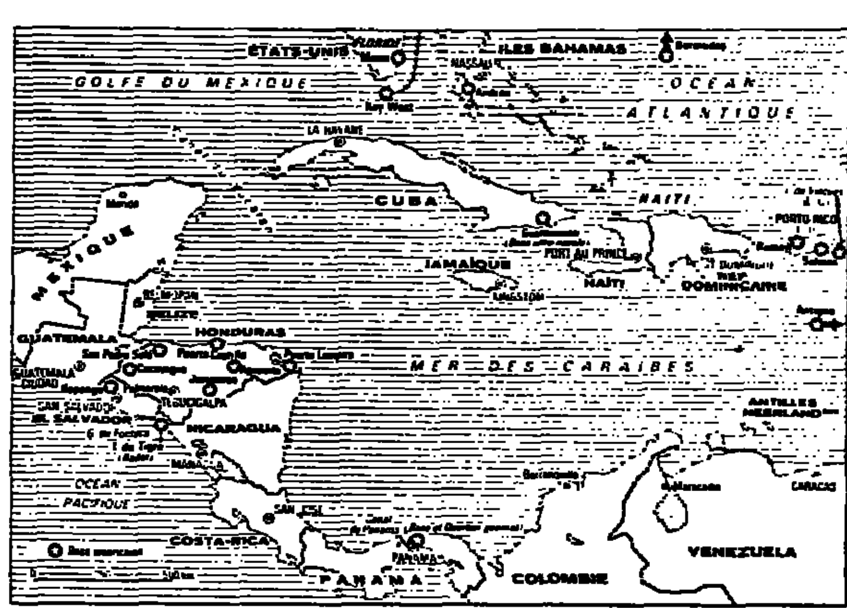
Mais la légitime défense n'autorise pas l'incursion armée sur le territoire d'un Etat (7).

Dès lors, à supposer que les sandinistes procèdent à des incursions armées sur le territoire du Honduras – ce que seul le gouvernement de ce dernier pays peut confirmer, – c'est dans le cadre de la définition de l'agression et de la légitime défense qu'il faudrait raisonner. Mais le raisonnement ne conduirait pas (et le gouvernement de Managua le sait bien) à justifier la violation des territoires voisins.

Les juristes ne peuvent que rappeler, non sans une très profonde inquiétude, que le gouvernement des Etats-Unis et certains de ses alliés, en particulier Israël, sont de plus en plus mal venus à exiger le respect du droit international compte tenu de l'usage qu'ils en font.

Pas de droit de suite à l'usage du gouvernement de Managua ? Celui-ci ne le réclame pas, le sachant infondé. Mais alors pas de droit de suite non plus sous la forme d'arraisonnement en vol d'un Boeing, d'invasion, et de massacres au Liban, de bombardements du quartier général de l'OLP en Tunisie et, plus récemment, de bombardements sur la Libye, ses installations militaires et sur la résidence même de son chef d'Etat.

Les chances de la paix tiennent aux progrès du droit : cela passe par une correcte qualification des événements et par l'application précise qui leur est faite des règles existantes, et certainement pas par la manipulation et des faits et des normes dans le cadre de la pire escalade.



PRINCIPALES BASES MILITAIRES DES ÉTATS-UNIS DANS LA RÉGION

* Professeur de droit à l'université Paris VII.

(1) Lors d'un récent séjour au Nicaragua, interrogeant des blessés soignés à l'hôpital militaire de campagne d'Apanas (région de Jinotepa), j'ai appris que des accrochages sérieux avaient eu lieu dans les régions centrales de Chontales et Boaco et que les bandes armées de « contras » étaient alors ravitaillées par voie aérienne.

(2) Cf. Sylvia E. Crane : « Washington et la guerre des « contras », *le Monde diplomatique*, juin 1985.

(3) Cf. Christian Tutin : « Une économie au bord de l'effondrement », *le Monde diplomatique*, décembre 1985.

(4) « Envoi par un Etat ou en son nom de bandes ou de groupes armés, de forces irrégulières ou de mercenaires qui se livrent à des actes de force armée contre un autre Etat. »

(5) Cf. *Le droit de la mer*, Nations unies, New-York, 1984, pages 58 et 59.

(6) « Les membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations unies. »

(7) Voir les développements d'Antonio Cassese dans *Le commentaire de la charte des Nations unies*, Economica, Paris 1985, p. 779 et suivantes.

LES LEÇONS DU VIETNAM

Ardeur des civils,

(Suite de la première page.)

Intitulée *A Study of the Strategic Lessons Learned in Vietnam*, cette recherche porte sur les retombées de la guerre en ce qui concerne la tactique, la stratégie et la politique des Etats-Unis.

Elle affirme : « *D'ici très peu de temps, il est fort possible que les « intérêts vitaux » d'hier cessent de nous apparaître comme tels* (1). » L'expérience met en évidence « *le danger d'élever un principe fondamental, l'anticommunisme (...), au rang de doctrine valable pour toutes les régions du monde* (2) ». L'étude souligne que, dans toutes ses incursions dans le tiers-monde, l'armée a souffert de sa relative ignorance des cultures non occidentales et de sa méconnaissance des effets de l'intrusion américaine dans une société traditionnelle.

Le colonel de l'armée de terre H.-Y. Schandler reproche par exemple aux autorités civiles d'avoir adopté une « *stratégie passablement naïve, ne voulant voir dans la guerre du Vietnam qu'une agression communiste sur le modèle de la guerre froide — un défi lancé à un pays libre par un communisme international expansionniste* ». De ce fait, ajoute le colonel, nous avons préféré « *ignorer ce qu'avait de douteux la légitimité du Sud-Vietnam et la tradition anticoloniale, ainsi que les preuves de nationalisme données par le Vietnam du Nord* ». Le gouvernement et l'armée sud-vietnamiens, explique le colonel Schandler, ont été traités « *avec dédain, et même avec mépris (...), comme s'ils n'avaient pas voix au chapitre ; ainsi s'approfondit une évidente contradiction entre les différents objectifs de la guerre* (3) ».

Professeur à l'école de guerre de l'armée de terre et auteur d'un ouvrage intitulé *On Strategy*, le colonel Harry Summers, pour sa part, fait grief aux autorités de Washington d'avoir alors engagé les troupes américaines non pas pour défendre un intérêt vital, mais comme un « *instrument de diplomatie, de négociation avec l'ennemi* ». Ce faisant, elles « *n'ont pas compris ce que la grande majorité des Américains savent déjà dans leur chair : limitée ou non, la guerre exige un effort national exceptionnel* (4) ».

L'indispensable volonté de vaincre

DEUXIÈMEMENT : « ***Si nous estimons nécessaire d'envoyer des troupes de combat à l'étranger, nous devons le faire pour de bon et avec la ferme intention de gagner.*** »

De tous les griefs formulés par les militaires à propos de la guerre du Vietnam, le principal est sans doute le suivant : on a demandé à l'armée de mener une guerre qu'on ne lui a pas permis de gagner. Peu d'experts contestent l'avis des militaires quand ils affirment que, dans certains cas, des considérations politiques les ont gênés dans leurs actions. Maints intellectuels des administrations Kennedy et Johnson avaient été profondément influencés par les théoriciens de la « guerre limitée ». Pour la plupart, ils ignoraient les éléments proprement militaires de la guerre et préféraient s'intéresser à ses dimensions politiques et psychologiques (5). Quant aux militaires, ils étaient peu au fait de ces considérations intellectuelles, perçues comme une nouvelle mode qui avait le don de les exaspérer. « *Personne n'a jamais gagné une guerre assis sur son cul* », devait lancer le général Westmoreland (6).

Le refus du président Johnson de mobiliser les réservistes, dans le souci d'atténuer les effets intérieurs de la guerre du Vietnam et ne pas compromettre son projet de « grande société », eut d'importantes conséquences militaires. Le colonel Schandler reproche en particulier aux chefs d'état-major de n'avoir pas su faire part de leurs difficultés militaires à leurs supérieurs civils. Certes, les chefs d'état-major n'ont pas manqué de se plaindre des contraintes limitant leur marge de manœuvre au Laos, au Cambodge et au Vietnam du Nord, ce qui permit à l'ennemi de préserver ses sanctuaires et ses axes de ravitaillement. Les contraintes pesant sur l'armée de l'air américaine ont laissé à l'ennemi le temps de s'adapter à la campagne de bombardement, si bien que la pression américaine n'a jamais atteint des niveaux insupportables (7).

L'idée que l'action militaire ne doit pas être progressive mais engagée « pour de bon » est implicitement contenue dans le deuxième point exposé par M. Weinberger. A la fin de son discours du 28 novembre 1984, il devait d'ailleurs ajouter : « *Le président ne permettra pas que nos forces armées entrent tout doucement — ou se laissent peu à peu entraîner — dans une guerre ouverte en Amérique centrale ou en quelque autre région du monde.* »

C'est en effet avec beaucoup de rancœur que les militaires évoquent l'approche gradualiste pratiquée au Vietnam. Au début de la guerre aérienne contre le Nord, l'état-major recommanda l'attaque de quatre-vingt-quatorze objectifs en seize jours. Le président préféra une action progressive, qui, dans le cadre de l'opération Rolling Thunder, se solda par la destruction d'installations ennemies d'une valeur de 320 millions de dollars, mais coûta aux Etats-Unis 911 millions de dollars en avions détruits (8). Le général de division George Keegan prétend que « *onze jours de campagne de bombardiers B-52 et de F-11 se déployant de nuit à quelque 70 mètres d'altitude pour assurer le brouillage auraient pu mettre fin à la guerre dès 1965* (9) ».

Adopter cette optique, c'est supposer que le Vietnam du Nord avait un « point de rupture » et qu'il céderait aux exigences américaines. « *Si nous avions continué nos bombardements,* devait expliquer le général Westmoreland en 1969 devant une commission du Sénat, *la guerre serait terminée à ce jour — ou serait presque finie. L'ennemi aurait bel et bien compris qu'il n'avait rien à gagner à la poursuite des combats* (10). » Cependant, les Etats-Unis atteignirent leur « point de rupture » beaucoup plus tôt que les Vietnamiens du Nord.

Des objectifs clairement définis

TROISIÈMEMENT : « ***Si nous décidons d'envoyer des forces se battre à l'étranger, nous devons nous donner des objectifs politiques et militaires bien définis. Et nous devons savoir avec précision comment nos forces sont en mesure d'atteindre ces objectifs bien définis. Qui plus est, nous ne devons pas assigner à ces forces d'autres objectifs que ceux-là.*** »

Dans son traité *De la guerre*, Karl von Clausewitz écrivait : « *Nul ne commence une guerre — ou, plutôt, nulle personne de bon sens ne devrait le faire — sans être au préalable fixé sur les buts qu'il entend atteindre par cette guerre et les moyens qu'il compte utiliser à cette fin.* » Suivant ce critère, les autorités américaines ont manqué de bon sens quand elles se sont engagées dans la guerre du Vietnam, car les justifications officielles ont changé beaucoup trop souvent pour que l'on puisse les compter (la BDM Corporation en a dénombré vingt-deux). Il en est résulté une situation dans laquelle les troupes américaines purent « gagner » toutes les grandes batailles qui se déroulèrent au Vietnam sans avoir la moindre chance de gagner la guerre.

Aux yeux de beaucoup d'anciens combattants qui ont travaillé sous ses ordres au Vietnam, le général Westmoreland est lui-même coupable d'avoir dilapidé les ressources et l'autorité que Washington lui avait déléguées. La stratégie mise en œuvre aurait dû être extrêmement complexe : il s'agissait à la fois de « *construire une nation* », *de renforcer* la « *démocratie* » et de « *pacifier* » d'immenses régions réputées favorables au Vietcong. Or on ne peut imaginer stratégie plus simple que *la stratégie d'« usure » choisie* par le général Westmoreland. L'idée était de « travailler » l'ennemi jusqu'à ce qu'il se rende, comme cela s'était passé au cours de la première puis de la seconde guerres mondiales, ou bien qu'il accepte un retour aux frontières d'avant les hostilités, comme l'avait fait la Corée du Nord. Cette stratégie reposait sur la supériorité technique, financière et productive des Etats-Unis.

Le problème vint, cependant, de ce qu'au Vietnam l'ennemi était prêt à essuyer des pertes qu'une démocratie occidentale aurait jugée insupportables. La stratégie nord-vietnamienne s'adapta parfaitement à la stratégie d'« usure » du général Westmoreland, dans la mesure où elle liait l'impatience de l'opinion américaine à l'apparente paralysie dans la conduite de la guerre. Dès 1967, le général Giap put ainsi affirmer que, dans une guerre traînant en longueur, les engagements mondiaux ainsi que l'opinion publique des Etats-Unis interdiraient tout déploiement de troupes conséquent après 1967. La guerre se poursuivit, traînant en longueur et toujours plus frustrante pour les Américains confrontés à des Nord-Vietnamiens qui acceptaient stoïquement les pertes considérables infligées par l'« agresseur impérialiste » (11).

Cette stratégie fut, de part et d'autre, portée à son paroxysme lors de l'offensive du Têt en 1968 : le Vietcong et les troupes nord-vietnamiennes supportèrent des pertes dix fois plus lourdes que celles des Américains et essuyèrent effectivement une défaite militaire, mais réussirent tant bien que mal à convaincre l'élite américaine que la cause du Vietnam du Sud était définitivement perdue.

La guerre d'« usure » rencontra de farouches adversaires qui ne manquèrent pas de suggérer d'autres conceptions au moment où elle fut mise en œuvre. Plus d'un officier s'est demandé pourquoi le général Westmoreland resta malgré tout si fidèlement attaché à sa stratégie. Depuis 1982, cependant, l'armée s'est donné une stratégie plus souple qui insiste sur les systèmes de surveillance avancée et de détection des objectifs, l'amélioration des communications sur le terrain, et surtout sur l'accroissement de la mobilité et de la flexibilité. L'accent porte désormais sur le commandement sur le terrain, la cohésion et les opérations indépendantes, qui peuvent aller jusqu'à des ripostes défensives derrière les lignes ennemies.

La stratégie d'usure et son corollaire, les missions *Search and Destroy* (rechercher et détruire), ont eu des effets extrêmement coûteux. Le plus tristement connu est le « dénombrement des cadavres » *(body count)*. Etant donnée la nature insaisissable de l'ennemi, l'absence de terrain contesté et la tactique de guérilla appliquée par l'ennemi, les Américains n'avaient aucun moyen de mesurer leur avancée. Le dénombrement des cadavres, auquel le Pentagone devait finalement se rallier, ne fut pas seulement vain, mais destructeur ; 61 % des généraux interrogés par Kinnard reconnaissent *que les statistiques étaient « souvent gonflées »* (12). M. Dewitt C. Smith, ancien commandant de l'école de guerre, a même pu se demander « *comment l'on en était venu à employer une expression aussi odieuse* ». La nécessité de compter les morts, explique l'aumônier Cecil B. Currey (armée de terre), a poussé les militaires à déterrer des cadavres, à tuer des prisonniers et à détruire des villages qui nous étaient favorables (13).

Des ajustements permanents

QUATRIÈMEMENT : « ***Le rapport entre nos objectifs et les forces que nous avons engagées — leur nombre, leur composition et leur organisation — doit être perpétuellement réévalué et ajusté si nécessaire.*** »

Au plus fort de la guerre, de nombreux hommes politiques et officiers ont affirmé que si les Etats-Unis avaient sans doute commis une erreur en mettant leurs forces et leur prestige au service du gouvernement sud-vietnamien c'eût été une folie encore plus grande de les retirer sans avoir trouvé de solution honorable. D'où la contradiction entre la psychologie du joueur de poker — cesser de « *s'enfoncer davantage dans une mauvaise affaire* » — et l'idée que les Etats-Unis doivent démontrer à leurs alliés la fermeté et la fiabilité de leurs engagements.

Si l'on en croit le colonel John M. Collins, de l'école de guerre de la marine, la guerre n'était « *au départ qu'une insurrection soutenue par une infiltration* ». Elle devint « *une invasion soutenue par une insurrection* », uniquement après que les Etats-Unis eurent déjà perdu, du fait de leur malencontreuse stratégie (14). Le colonel Collins aurait préféré voir les Etats-Unis extirper les causes sociales de la rébellion vietnamienne, plutôt

---

(1) BDM Corporation, *A Study of Strategic Lessons Learned in Vietnam*, Carlisle Barracks, US Army War College, 1981, vol. 3, deuxième partie, pp. 4-2.

(2) *Ibid.*, V.3, première partie, pp. 3-47.

(3) Peter Braestrup, ed., *Vietnam as History*, University Press of America, Washington, 1984, pp. 24 et 29.

(4) *Ibid.*, p. 110.

(5) Voir, par exemple, Thomas Schelling, *The Strategy of Conflict*, Harvard University Press, Cambridge, 1963, et Robert Osgood, *Limited War*, University of Chicago Press, Chicago, 1957.

(6) Steven Peter Rosen, « Vietnam and the American Theory of Limited War », *International Security*, automne 1982, vol. 7, nº 2, p. 108.

(7) Peter Braestrup, *op. cit.*, p. 26.

(8) Cincinnatus, (Cecil B. Currey) *Self-Destruction*, Norton and Co., New-York, 1981, p. 53.

(9) W.S. Thompson et D.D. Frizzel, *The Lessons of Vietnam*, Crane, Russak and Co., New-York, 1977, p. 79.

(10) John Mueller, « The Search for the Breaking Point in Vietnam », *International Studies Quarterly*, XXIV, décembre 1980, p. 503.

(11) Douglas Kinnard, *The War Managers*, University of New England Press, Hanover, 1977, p. 65.

(12) Douglas Kinnard, op. cit., p. 172.

(13) Cincinnatus, *op. cit.*, p. 90.

(14) John M. Collins, « Vietnam Postmortem : A Senseless Strategy », *Parameters*, vol. 8, nº 1, 1978, p. 8.

Calendrier des fêtes nationales

1er-31 mai

9	TCHÉCOSLOV.	Anniv. de la libér.
14	ISRAËL	Fête nationale
14	PARAGUAY	Fête de l'indép.
17	NORVÈGE	Fête de la Constit.
20	CAMEROUN	Fête nationale
25	ARGENTINE	Fête nationale
25	JORDANIE	Fête de l'indép.
31	AFR. DU SUD	Fête nationale.



APPLIQUÉES AUX CONFLITS RÉGIONAUX

prudence du Pentagone



(« Prop Art », Planète)

« QUI A DAVANTAGE LE DROIT DE S'OPPOSER A LA GUERRE ? »
(Affiche d'étudiants américains contre l'intervention au Vietnam, 1969)

que de s'acharner sur ses symptômes. Le problème, en l'occurrence, vient cependant de ce que le Pentagone mena la guerre sur la base d'hypothèses erronées que peu de responsables de l'armée ou du gouvernement cherchèrent à contester pendant la guerre. Aussi, lorsque les collaborateurs du nouveau secrétaire à la défense, Melvin Laird, voulant savoir quelle était la situation en 1969, introduisirent dans l'ordinateur toutes les données relatives à la guerre du Vietnam et demandèrent : « *Quand allons-nous gagner ?* », la réponse fut : « *Vous avez gagné en 1964* (15). »

Le soutien de l'opinion et du Congrès

CINQUIÈMEMENT : « ***Avant que les Etats-Unis n'engagent des unités de combat à l'étranger, nous devons être raisonnablement assurés que nous aurons le soutien du peuple américain et de ses représentants élus au Congrès. Nous ne pouvons mener chez nous une bataille avec le Congrès tout en demandant à nos troupes de gagner une guerre à l'étranger ou, comme dans le cas du Vietnam, en leur demandant en fait de ne pas gagner mais simplement de faire acte de présence.*** »

Dans une perspective militaire, la défection de l'opinion publique a pris cinq formes essentielles : l'opposition au sein même du Congrès ; la multiplication du nombre d'insoumis ; la décision du président Johnson de ne pas faire appel aux réservistes ; le ton généralement peu amène des grands organes de presse et des chaînes de télévision ; enfin, l'impatience de la population dans son ensemble. Ce dernier problème, véritable fléau de l'armée dans la quasi-totalité des guerres qu'elle a menées, vient de ce que les citoyens américains se sentaient peu menacés. Au demeurant, c'est un problème aussi vieux que la République : voilà maintenant près de deux siècles, Alexis de Tocqueville observait que « *les peuples libres déploient en général, dans les dangers, une énergie infiniment plus grande que ceux qui ne le sont pas* », mais croire qu'un grand nombre d'hommes sauront s'imposer des « *sacrifices nombreux et pénibles* » sans avoir une idée claire de ce danger, « *c'est bien mal connaître l'humanité* (16) ».

Lyndon Johnson choisit de mener les hostilités sans jamais demander au Congrès de déclarer la guerre, et, ce faisant, il a, dès le départ, gêné l'effort militaire en faisant planer un doute sur sa légitimité constitutionnelle. Les militaires s'accordent, semble-t-il, à penser que cette décision était peu réfléchie. Le président Johnson, a pu affirmer le général Westmoreland, « *aurait dû obliger le Congrès à assumer ses responsabilités constitutionnelles concernant la conduite de la guerre* ».

Outre son refus de solliciter une déclaration de guerre, l'empressement que mit Johnson à minimiser les effets intérieurs du conflit s'est soldé par deux autres décisions malheureuses : refus de faire appel aux réserves et extrême libéralisme en matière de sursis pour les étudiants.

La politique de conscription choisie, qui mettait la majeure partie de la bourgeoisie blanche américaine à l'abri des effets directs de la guerre, eut des conséquences délétères pour l'armée de terre. Les troupes étant sociologiquement peu représentatives de la population américaine, les recrues ne pouvaient manquer d'en conclure que la société estimait que, d'une manière ou d'une autre, on pouvait les sacrifier.

Le rejet apparemment total de la guerre par les jeunes et les étudiants contribua à creuser davantage encore le fossé entre l'armée et la société qu'elle est censée protéger. Les militaires ne sont certainement pas prêts à s'engager dans un autre conflit prolongé, au risque d'accroître les divisions de la société américaine.

Outre l'idée, souvent reprise, qu'il y aurait eu des « traîtres » au Pentagone, à la Maison Blanche et au Congrès, maints officiers présents au Vietnam ont eu le sentiment que la presse américaine avait, plus que de raison, contribué à la débâcle. Les spécialistes ont consacré plusieurs volumes au rôle de la presse dans ce conflit, à la première « guerre TV », et à ses effets sur l'opinion publique.

D'une manière générale, les militaires ont eu le sentiment d'avoir été gravement desservis par la manière dont la presse a couvert les hostilités, et beaucoup d'officiers ont tenu un certain nombre de journalistes et d'organismes de presse pour responsables de crimes confinant à la trahison. Suivant l'étude du général Kinnard, 89 % des généraux interrogés portaient un jugement négatif sur le rôle de la presse, et 91 % désapprouvaient l'attitude de la télévision. Un général particulièrement furieux est même allé jusqu'à prétendre que « *les médias ont mené une campagne de guerre psychologique mieux que n'aurait pu le faire l'ennemi* (17) ».

Depuis, l'armée a fait un effort pour comprendre les raisons de l'attitude de la presse, qu'elle avait jugée injuste à son égard, et établir de meilleurs rapports avec les journalistes. La plupart des militaires semblent avoir aujourd'hui saisi que le problème n'était pas d'incriminer tel ou tel individu, telle ou telle action, mais résultait d'un trait endémique du caractère national. Les Américains n'aiment pas les guerres, surtout celles qui semblent se prolonger interminablement sans que la sécurité des Etats-Unis soit réellement menacée. Et l'étude de la BDM Corporation de conclure :

« *Les guerres « de seconde zone » ou autres petits conflits prolongés, sans avoir été déclarés, sont politiquement difficiles à justifier et à poursuivre. Seul un changement en profondeur de l'attitude et de la sensibilité des Américains pourrait permettre à l'avenir à un président américain de s'engager dans de telles guerres* (18) ».

Le général Fred Weyand (armée de terre) a évoqué, avec une éloquence toute militaire, la folie commise par des politiciens qui prétendent mener une guerre sans l'appui de la population. Alors chef d'état-major de l'armée de terre, il expliqua :

« *Lorsque l'armée est engagée, ce sont tous les Américains qui sont engagés. Et lorsque les Américains reviennent sur leur engagement, il est vain de vouloir que l'armée reste engagée. En dernière analyse, l'armée de terre américaine n'est pas tant une arme aux mains de l'exécutif qu'une arme du peuple américain. On ne saurait donc engager l'armée de terre à la légère* (19) ».

SIXIÈMEMENT : « ***L'engagement des forces américaines ne doit être décidé qu'en dernier recours.*** »

Cette exigence est, semble-t-il, la plus fondamentale : il importe que les hommes politiques aient bien pesé toutes les autres solutions avant de recourir au bain de sang pour régler leurs différends. Pourtant, à moins qu'un pays ne soit directement agressé, ce critère du « dernier recours » garde un caractère éminemment subjectif. Au Vietnam, les Etats-Unis se sont enfoncés progressivement dans la guerre, si bien que ni cette condition ni les précédentes n'ont été respectées. Reste cependant à savoir si ce critère (qui est aussi vieux que la guerre et qui n'est pas propre au Vietnam) est sincèrement pris au sérieux aujourd'hui par les autorités politiques et militaires.

Les années Reagan

Au lendemain de la guerre du Vietnam, les autorités ont temporairement abandonné leur politique d'interventionnisme armé dans le tiers-monde, tandis que le pays et l'armée tentaient de panser les blessures laissées par la première défaite jamais essuyée par l'Amérique. L'élection de M. Ronald Reagan, après la prise d'otages à l'ambassade des Etats-Unis en Iran et l'invasion soviétique en Afghanistan, a marqué le retour à une forme d'activisme militaire. M. Reagan a engagé l'armée dans trois régions du tiers-monde, quoique sur une échelle modeste : le Liban, l'Amérique centrale et l'île de la Grenade.

L'action des Américains au Liban et en Amérique centrale donne à penser que les militaires ont tiré les leçons de la guerre du Vietnam, tandis que les autorités civiles ont choisi de les ignorer. M. Caspar Weinberger se serait opposé au déploiement général des *marines* dans Beyrouth et aurait recommandé leur retrait juste avant l'attentat qui devait faire 241 victimes. Mais il eut, en cette affaire, moins de poids que l'entourage du président, le secrétaire d'Etat et le conseiller chargé de la sécurité nationale. La presse a fait naître une curieuse impression de déjà vu en rapportant les propos de militaires qui déploraient que « *les autorités politiques n'aient pas pris la peine de définir clairement leur mission* » et regrettaient que « *des considérations politiques aient restreint les opérations au sol* (20) ».

Au Liban, les Etats-Unis ont répété bien des erreurs qu'ils avaient déjà commises aux premiers temps de la guerre du Vietnam. Mais il y eut, cette fois, une différence notable, car le secrétaire à la défense et les chefs d'état-major ne se privèrent pas de critiquer cette mission. De ce fait, l'opération put prendre fin et les troupes être rapatriées avant que le prestige des Etats-Unis ne fût irrémédiablement compromis.

L'engagement de l'armée américaine en Amérique centrale est particulièrement tentant pour tous ceux qui pensaient que les Etats-Unis auraient dû indéfiniment rester au Vietnam. Mais il semble qu'ils soient peu nombreux à la tête de l'armée. Comme ce fut le cas au Vietnam, des « forces spéciales » américaines conseillent des gouvernements d'une douteuse légitimité sur la tactique à employer pour lutter contre la guérilla et la rébellion. Et, comme au Vietnam, l'engagement de la CIA est massif et clandestin. Mais, contrairement à ce qui s'est passé en 1963, les autorités militaires américaines prêtent la plus grande attention aux facteurs politiques et sociaux qui sont à l'origine des conflits ainsi qu'à l'attitude de l'opinion publique.

Selon un sondage *Washington Post*-ABC News, 60 % des Américains approuvaient la Chambre des représentants qui, le 20 mars 1986, avait refusé d'accorder 100 millions de dollars d'aide aux « contras » nicaraguayens ; 35 % seulment se déclarant en désaccord avec ce vote (21). Dès lors, on comprend que nombre de chefs militaires se soient déclarés hostiles à un engagement plus important des forces américaines contre ce pays. Le général John J. Vessey, chef d'état-major général des armées (et qui, beaucoup le pensent, serait l'inspirateur des thèses de M. Weinberger), a confié au *New York Times* que ni lui ni le Pentagone « *ne prônaient l'intervention d'unités de combat américaines pour tenter de trouver une solution militaire aux problèmes d'Amérique centrale* ».

D'après Drew Middleton, journaliste au *New York Times*, le général Vessey, son prédécesseur, le général Edward C. Meyer, l'ancien chef (aujourd'hui disparu) du commandement Sud à Panama, le général Wallace Nutting, ainsi que le général Bernard Rogers, commandant en chef des forces américaines en Europe, et bien d'autres généraux qui ont préféré garder l'anonymat, « *déclarent, avec une unanimité peu habituelle, qu'ils sont hostiles à toute intervention militaire américaine en Amérique centrale à défaut du soutien formel et sans équivoque du Congrès et de la population* ». A en croire ces généraux, « *le problème militaire du Salvador paraît bien secondaire au regard des difficultés économiques et sociales fondamentales* (22) ». Mais cette prudence militaire apprise au Vietnam aura-t-elle assez d'influence sur les autorités civiles pour les convaincre d'appliquer les conceptions de M. Weinberger en Amérique centrale ?

La « mission de sauvetage » au profit de la Grenade est le seul exemple récent où les conditions énoncées par M. Weinberger semblent avoir été réunies. L'invasion a été bien accueillie par la population, la mission était claire et faisable, et les interférences politiques furent réduites au minimum. M. Weinberger alla jusqu'à déclarer qu'il ne « *lui viendrait pas à l'idée* » de passer outre à la demande de ses généraux qui avaient souhaité, au mépris de la Constitution, que la presse fût tenue à l'écart pendant les premiers jours de l'opération. Les chefs d'état-major ont approuvé l'invasion en expliquant que « *c'est à accomplir ces missions que nous avons été formés* (23) ».

Dans son discours, le secrétaire à la défense a cité la Grenade comme exemple de recours prudent et légitime à la force. Les Américains ne se sont pas tracassés outre mesure du musellement de la presse, et, par la suite, le Pentagone mit sur pied la commission Sidle pour tenter d'aplanir quelques-unes des difficultés qui avaient surgi entre l'armée et les médias, au Vietnam comme à la Grenade. L'invasion de la Grenade, en octobre 1983, semblait conforme à toutes les conditions posées par M. Weinberger et, d'après tous les critères objectifs qu'il a énumérés, l'opération était et restera un modèle.

Ainsi l'armée se retrouve-t-elle en 1986 dans une position peu habituelle : c'est elle qui fait entendre la voix la moins belliqueuse à l'intérieur du gouvernement. Elle a accompli un extraordinaire parcours afin de remédier à nombre des difficultés dans lesquelles elle s'était enfoncée au Vietnam. De nouvelles conceptions, moins statiques et plus novatrices, ont désormais remplacé la « guerre d'usure ». Au moment de définir la stratégie militaire, on fait désormais entrer en ligne de compte les facteurs économiques et sociaux. Les écoles de guerre et les revues de l'armée insistent sur l'éthique et la responsabilité personnelles. Si bien des problèmes demeurent encore sans solution et mal définis, les « leçons du Vietnam » ne se sont jamais imposées avec autant de force, comme « *par osmose* » pour reprendre un jugement d'Harry Summers, et la politique actuelle s'en inspire. Certains chroniqueurs politiques, tels William Safire et Joseph Kraft, ont critiqué les thèses de M. Weinberger, arguant que l'armée avait « *appris et désappris la leçon du Vietnam* ». Mais, d'après Harry Summers, ce n'est pas l'armée que visent leurs critiques, « *c'est la Constitution* (24) ». Le paradoxe est un peu gros. Les Pères Fondateurs avaient rédigé la clause relative à la « *déclaration de guerre* » et nommé le président chef suprême des armées afin de serrer la bride à l'armée ; or, comme le Vietnam l'a prouvé, ce ne sont pas les militaires mais les civils qu'il faut aujourd'hui retenir si l'on veut préserver la paix.

ERIC R. ALTERMAN.

(15) Harry Summers, *On Strategy*, Presido Press, Novato, 1982, p. 8.

(16) Alexis De Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Garnier-Flammarion, Paris, 1981, vol. I, pp. 247 et 316.

(17) Douglas Kinnard, *op. cit.*, pp. 124 et 133.

(18) BDM, *op. cit.*, vol. 5, troisième partie, p. Ex-7.

(19) Harry Summers, *op. cit.*, p. 21.

(20) *New York Times*, 25 février 1984, p. 1.

(21) *International Herald Tribune*, 28 mars 1986.

(22) *New York Times*, 21 juin 1983, p. 9.

(23) *New York Times*, 27 octobre 1983, p. 23.

(24) Entretien téléphonique, 7 décembre 1984.

LA RÉVOLUTION MEXICAINE ET LES INGÉRENCES DES ÉTATS-UNIS

Le Vieux Gringo

Par CARLOS FUENTES

Washington explique aujourd'hui son hostilité à l'égard de la révolution sandiniste du Nicaragua par le fait qu'elle se produit dans son « arrière-cour » et menacerait sa propre sécurité. Entre 1910 et 1920, ces mêmes arguments furent avancés par les États-Unis contre la révolution mexicaine – qui se déroulait à leur porte – pour *justifier l'occupation militaire* de Veracruz, les *incursions du* général Pershing dans le Nord et le soutien aux leaders les plus conservateurs – Huerta, puis Carranza – contre les plus radicaux – Pancho Villa et Emiliano Zapata.

Dans son nouveau roman, *le Vieux Gringo* (1), Carlos Fuentes (né à Mexico en 1928), qui avait déjà évoqué le thème de la révolution mexicaine dans *la Mort d'Artemio Cruz* (1962), aborde la problématique de l'immixtion américaine dans les affaires de son pays. Et il le fait de façon originale, en imaginant la mort de l'écrivain américain Ambrose Bierce (2) disparu dans la tourmente du Mexique en 1914.

L'extrait que nous publions ci-dessous se situe vers la fin du roman ; Ambrose Bierce, le « vieux gringo », journaliste de la presse Hearst, venu pour avoir un entretien avec Pancho Villa, se joint aux combats aux côtés du jeune général villiste Tomas Arroyo. Les deux hommes rencontrent une jeune institutrice américaine, Harriet Winslow. Tomas Arroyo – par jalousie ? pour raisons politiques ? – tue le « vieux gringo » sous les yeux de Harriet Winslow. Mais un révolutionnaire peut-il tuer impunément un Américain – journaliste de surcroît – au sud du rio Grande ? Quelles conséquences politiques cela peut-il entraîner ?

L. R.

(1) Carlos Fuentes, *le Vieux Gringo* (traduit de l'espagnol par Céline Zins), Gallimard, Paris, 228 pages, 83 F, en vente le 2 mai 1986.

(2) Auteur de textes à caractère souvent fantastique, comme le recueil de nouvelles *In the Midst of Life* (inspirées par son expérience au cours de la guerre de Sécession américaine) et le *Dictionnaire du Diable*.

PANCHO VILLA fit son entrée dans Camargo par une lumineuse matinée de printemps, sa tête de cuivre oxydé surmontée d'un grand sombrero brodé d'or, non un objet de luxe mais un instrument de pouvoir, symbole de combat, un chapeau taché de poussière et de sang, à l'instar de ses larges mains calleuses et de ses étriers de bronze fouettés par le vent de la montagne : la patine de poudre, d'épines et de roche, les traces des sentiers abrupts et des immenses plaines collaient à son costume de cavalier couleur chamois, ses guêtres en daim, sa baguette en acier et ses éperons d'apparat, son gilet et son pantalon ornés de boutons en or et en argent, tout étincelant d'or et d'argent, mais portant ces métaux non comme des biens thésaurisables mais comme ces harnachements dont on se revêt pour la guerre et pour la mort : un habit de lumière.

C'était un homme du nord, grand et robuste, avec un torse plus long que ses courtes jambes d'Indien mais doté de longs bras et de mains puissantes, avec cette tête qui semblait greffée depuis longtemps du corps d'un autre homme, depuis longtemps et de très loin, une tête coupée, une tête du passé, fixée tel un casque de métal précieux sur un corps mortel, utile et inutile, du présent. Les yeux orientaux, souriants et cruels, cerclés d'un réseau de rides amusées, le sourire facile, les dents luisantes comme des grains de maïs très blanc, la moustache râpée et la barbe de trois jours : une tête qui était passée par la Mongolie, l'Andalousie et le Rif, parmi les tribus d'Amérique du Nord et maintenant ici, à Camargo, dans le Chihuahua, une tête souriante, dont les paupières battaient en rétrécissant les yeux sous l'offensive de la lumière, avec de vastes réserves d'intuition, de férocité et de générosité. La tête était venue se poser sur les épaules de Pancho Villa.

Les propriétaires terriens avaient pris la fuite et les usuriers s'étaient cachés. Villa riait tandis qu'il ralentissait à peine son cheval châtain dans les rues pavées de Camargo où sa colonne centrale de la Division du Nord faisait sa jonction avec celles des autres généraux avant l'assaut sur Zacatecas, nœud commercial des haciendas dévastées qu'il avait mises à sac afin de libérer le peuple de l'esclavage, de l'usure et des bureaux de paiement. Il pénétra dans la ville tous sabots claquant sur le pavé, entraînant derrière lui un cortège de bruits métalliques qui contrastaient étrangement avec le son creux des rues empierrées : cliquetis des freins de fer, des chaînes d'anneau, des licous et des freins de cuivre ; claquement des fouets en crin de cheval, des éperons et des cravaches.

Tout le village était là, lançant des confettis du haut des balcons en fer forgé, des serpentins du haut des réverbères, tempérant le choc du métal et de la pierre par le flot de rose, de bleu et de rouge des fêtes mexicaines, débordant des bassines en verre remplies de boissons fraîches, les tranches de confiserie colorée et les grandes marmites bouillonnantes de sauces noires, rouges et vertes.

Étaient également présents des reporters, des journalistes et des photographes américains, munis d'une invention récente, la caméra de cinéma. Pancho Villa était tout à fait séduit, il n'avait pas besoin d'être convaincu, il avait compris que ce nouvel appareil était capable de s'emparer du fantôme de son corps – mais pas de la chair de son âme, laquelle n'appartenait qu'à lui, à sa défunte maman et à la révolution ; – son corps en mouvement, généreux et dominateur, son corps de panthère, cela oui pouvait être capturé puis libéré dans une salle obscure, tel un Lazare surgi non d'entre les morts mais d'un temps et d'un espace lointains, dans une pièce noire sur un mur blanc, n'importe où, à New-York ou à Paris. A Walsh (1), l'Américain qui tenait la caméra, il promit :

– Ne vous en faites pas, don Raul. Si vous pensez que la lumière de quatre heures du matin n'est pas bonne pour votre machinette, qu'à cela ne tienne. Les exécutions auront lieu à six heures. Mais pas plus tard. Après il nous faudra partir nous battre. Ça vous va comme ça ?

Puis les journalistes yankees réunis à Camargo l'assaillirent de questions avant même qu'il eût donné l'assaut à Zacatecas pour décider du sort de la révolution contre Huerta et de là, le sort de la politique du président Wilson à l'égard du Mexique.

– Espérez-vous être reconnu par le gouvernement des Etats-Unis si vous l'emportez ?

– Le problème ne se pose pas. Je suis sous les ordres de Carranza, le premier chef de la révolution.

– Tout le monde sait que vous et Carranza ne vous entendez pas, mon général.

– Qui ça tout le monde ? Vous ? Eh bien, dites-moi de quoi il s'agit, s'il vous plaît.

– Nous avons intercepté un télégramme que le général Maclovio Herrera a envoyé à Carranza après que celui-ci vous eut dénié le droit de vous lancer contre Zacatecas, général Villa. Ce texte est très laconique. Il dit simplement : « Vous êtes un fils de pute. »

– Ah, écoutez camarade, moi je ne sais pas prononcer ce genre de mots en espagnol. Ils ne me viennent qu'en anglais, je vous jure : *You son of a bitch*. Quoi qu'il en soit, Carranza a bien donné l'ordre aux frères Arrieta de prendre Zacatecas.

– Mais vous êtes là avec toute une division, de l'artillerie et dix mille hommes...

– Au service de la révolution, messieurs. Si les frères Arrieta se laissent clouer à Zacatecas comme c'est leur habitude, j'arriverai dans les cinq jours pour leur donner un coup de main. C'est tout.

– Enfin, général Villa, que pensez-vous de l'occupation américaine de Veracruz ?

– Au bout de deux jours, l'invité comme le cadavre commencent à sentir mauvais.

– Pourriez-vous être un peu plus explicite, mon général ?

– Les *marines* sont arrivés à Veracruz en bombardant la ville et en tuant de jeunes cadets mexicains. Au lieu de renverser Huerta, ils l'ont consolidé en suscitant la ferveur nationaliste du peuple. Ils ont divisé la conscience révolutionnaire et permis à cet ivrogne de Huerta de décréter l'infâme mobilisation générale. Les jeunes gens qui croyaient qu'ils allaient se battre contre les gringos à Veracruz ont été envoyés se battre contre mes troupes dans le Coahuila. Je ne sais pas si c'est ça que vous recherchiez, mais moi ce que je comprends c'est que quand les gringos veulent faire les malins, ils font les cons.

– Est-il exact que vous avez tué d'une balle dans le dos un officier américain, capitaine de l'armée des Etats-Unis, froidement assassiné par un de vos hommes, mon général ?

– Qui diable... ?

– Les gens responsables aux Etats-Unis vous considèrent comme rien de moins qu'un bandit, général Villa. L'opinion publique se demande si vous êtes à même d'offrir des garanties quant à la situation au Mexique. Respectez-vous la vie humaine ? Êtes-vous capable de traiter avec les nations civilisées ?

– Qui diable vous a raconté tout ça ?

– Une demoiselle, euh, nommée Harriet Winslow, euh, domiciliée à Washington, D.C. Elle affirme avoir été témoin des faits. Son père avait été porté disparu depuis la guerre de Cuba. Il semble qu'en réalité il ne cherchait qu'à échapper à sa famille, mais par la suite il a eu envie de revoir sa fille avant de mourir. C'est pour le rencontrer qu'elle est venue au Mexique. On accuse un général de votre armée, mon général. Comment tu dis qu'il s'appelle, Art ?

– Arroyo, le général Tomas Arroyo. Elle dit qu'elle l'a vu tirer sur son papa jusqu'à ce qu'il tombe mort.

– Sauf votre respect, mon général, nous nous permettons de vous rappeler que les corps des citoyens américains tués au Mexique comme dans toute autre partie du monde doivent être retournés à leur famille afin d'y recevoir un enterrement chrétien conforme à nos usages.

– C'est ce que dit la loi ? grogna Pancho Villa.

– Exactement, mon général.

– Montrez-moi où c'est écrit.

– Nombre de nos lois ne sont pas écrites, général Villa.

– Une loi qui ne serait pas écrite sur du papier ? Alors à quoi bon apprendre à lire ? répliqua Villa avec un sourire de mépris étonné – puis il se mit à rire et tous rirent avec lui en s'écartant pour laisser passer l'homme qui représentait la révolution et se *préparait à prouver au monde qu'il n'était pas Carranza, ce vieux* sénateur parfumé qui appartenait à la caste des gens dits respectables de Mexico, lesquels ne méritaient pas mieux que ce genre de représentation, alors que lui, Pancho Villa représentait ce que Carranza détestait le plus, un paysan, un va-nu-pieds illettré, buveur de *pulque* et mâcheur de tacos, originaire des inquiètes collines du Durango, qui avait été fouetté par les mêmes hacendados qui avaient violé ses sœurs.

– Non, déclara-t-il en riant à son distingué artilleur le général Felipe Angeles – diplômé de l'école militaire française de Saint-Cyr, – je ne dis pas ça pour vous, don Felipe, mais pour eux, vous venez de les voir : pour les gringos, nous n'existons pas, et puis un beau jour ils s'aperçoivent que nous sommes là, et alors *ay nanita*, nous sommes le diable en personne qui va les dépouiller de leur vie et de leurs biens ; et pourquoi on ne leur flanquerait pas la frousse pour de bon, dit Pancho Villa avec son sourire, pourquoi est-ce qu'on ne les envahirait pas nous pour une fois, rien que pour leur montrer l'effet que ça fait ?

Puis il entra soudain dans une colère épouvantable à cause de ceux qui ne comprenaient rien à la situation. (...)

LE général Tomas Arroyo reçut l'ordre de déterrer le gringo où qu'il soit et de l'amener à Camargo. Non, on lui avait délibérément menti, aucune famille n'avait réclamé le corps, seulement un journal, le *Washington Star*, lui dit-on. Mais quand cet ordre arracha enfin la brigade volante de l'hacienda calcinée des Miranda, Arroyo connaissait parfaitement le nom de la personne qui réclamait le corps. Il la vit dans *ses rêves*, berçant la tête morte du vieil homme dans ses mains et le regardant lui debout à la sortie du wagon comme s'il avait tué quelque chose qui lui appartenait à elle, mais à lui aussi, et maintenant ils se retrouvaient de nouveau seuls, chacun de son côté, orphelins, se regardant avec haine, dans l'impossibilité de se nourrir l'un l'autre à travers un être vivant et de combler ainsi les manques angoissants qu'elle éprouvait en elle comme il l'éprouvait en lui :

– Regarde ce que tu as dans les mains. Regarde ce que tu tiens dans tes mains.

Arroyo ne put formuler autre chose. Elle contempla les morceaux de papier brûlé et Arroyo déclara que le gringo lui avait brûlé l'âme et elle reconnut qu'il avait brûlé plus encore : l'histoire du Mexique, mais que cela n'excusait pas le crime car la vie d'un être humain est plus précieuse que l'histoire d'un pays, et Harriet Winslow eut la certitude que, malgré cela, tout le désert de Chihuahua criait avec elle :

– Assassin, cochon immonde, abominable lâche, tu as obtenu ce que tu voulais de moi, mais cela ne t'a pas empêché de le tuer.

– Il est venu pour me provoquer, comme toi. Vous êtes venus ici tous les deux pour me provoquer. *Gringos de votre putain de mère !* (...)

Tomas Arroyo ne comprenait plus rien. Il avait tué le vieux gringo. Il ne pouvait concevoir qu'il restât encore à Harriet Winslow de l'énergie pour se battre : elle aurait dû se sentir aussi vide que lui, le vieux gringo et les papiers brûlés.

– J'ai tout accepté de vous, les gringos. Tout, sauf ça, dit Arroyo en montrant les documents détruits.

– Ne t'en fais pas, lui répliqua Harriet Winslow avec ce qu'il lui restait d'humour et de pitié. Il se considérait déjà comme mort.

Mais ce soir-là Arroyo avait envie de brûler son âme même :

– Qu'est-ce que la vie d'un vieillard à côté des droits de tout mon peuple ?

– Je viens de te dire que tu as tué un mort. Sois content. Tu as fait l'économie d'une exécution officielle.

C'est ce qu'exigeait maintenant Pancho Villa de Tomas Arroyo quand il vit le corps criblé de balles du vieil homme et qu'il retint sa fameuse colère, celle par laquelle il dominait si bien ses hommes comme ses ennemis, l'homme Pancho Villa qui toucha le dos troué du vieux gringo et qu'il se souvint d'une chose que lui avait dite l'un des reporters yankees au cours de l'interview à Camargo.

– J'ai un dicton pour vous, général Villa. Ce que vous appelez mourir n'est que l'ultime souffrance.

– Qui a dit ça ?

– C'est une phrase écrite par un vieil homme hargneux.

– Ah, c'est donc écrit.

– Oui, par un vieil hargneux.

– Ça alors...

Villa donna l'ordre d'exécution pour le soir même, à minuit. Il prévint que la chose devrait se passer dans le plus grand secret : personne ne devrait être au courant hormis lui, Villa, le général Arroyo et le peloton.

– Que Mister Walsh et sa machinette aillent se faire voir ailleurs, ça ne les regarde pas.

ON dressa, non sans mal, le vieil homme contre le mur, face aux fusils, la tête pendant sur la poitrine, le visage déjà défiguré par les acides de sa première mise en terre dans le désert, les jambes tordues.

L'ordre fut lancé dans la cour, derrière le quartier général de Pancho Villa, éclairée par les lanternes posées sur le sol, qui assombrissaient étrangement les visages. Les coups de feu partirent et le vieil homme tomba pour la seconde fois dans les bras de sa vieille amie la mort.

– Bon, maintenant il est légalement fusillé de face et conformément à la loi, déclara Pancho Villa.

– Qu'est-ce qu'on fait du corps, mon général ? demanda le chef du peloton d'exécution.

– Nous allons l'envoyer à ceux qui le réclament aux Etats-Unis. Nous dirons qu'il est mort après avoir été capturé au cours d'un combat contre les fédéraux, lesquels l'ont fusillé.



(Roger Viollet)

PANCHO VILLA

Villa déclara sans regarder Arroyo qu'il ne voulait pas se mettre sur le dos des cadavres de gringos qui pouvaient servir de prétexte à Wilson pour reconnaître Carranza et pour attaquer Villa par le nord.

– On ne manquera pas de descendre quelques petits gringos, dit Villa avec un sourire féroce, mais le moment venu et quand je l'aurai décidé.

Il se tourna vers Arroyo sans changer d'expression.

– Un homme courageux, n'est-ce pas ? Un gringo courageux. On m'a raconté ses exploits. Exécuté de face, non dans le dos comme un lâche, car il ne l'était pas, n'est-ce pas, Tomas Arroyo ?

– En effet, mon général. Le gringo a été le plus courageux de tous.

– Allez, Tomasito, donne-lui le coup de grâce. Tu sais que je te considère comme mon fils. Fais la chose correctement. Il faut tout faire correctement et conformément à la loi. Cette fois je ne veux pas de malentendus. Il faut être prêt à toute éventualité. Toi, j'ai l'impression que tu t'es assez reposé dans cette hacienda où tu as *fait plus que ton* temps et où tu as même réussi à te rendre célèbre.

– Arroyo, avait dit le journaliste yankee, il s'appelle Arroyo.

– Oui, mon général, répondit simplement Arroyo.

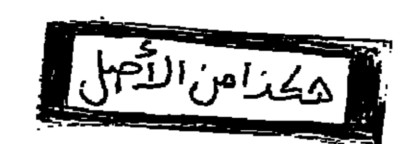
Il se dirigea vers le cadavre du vieil homme affaissé au pied du mur, se pencha et sortit son colt. Il tira le coup de grâce avec grande précision. Mais il ne sortit aucun sang de la plaie. C'est alors que Pancho Villa donna l'ordre de tirer sur Arroyo, dont le visage devint l'image même *de l'incrédulité doul*oureuse. *Il* réussit malgré tout à crier :

– Vive Pancho Villa !

Arroyo s'effondra aux côtés du vieux gringo et Villa déclara qu'il ne tolérerait pas que ses officiers fassent joujou avec des citoyens étrangers en lui créant des problèmes inutiles ; pour ce qui était de descendre des Yankees, seul Pancho Villa savait quand et pourquoi.

(Extrait de : Carlos Fuentes, *le Vieux Gringo*, Gallimard, Paris, 1986.)

(1) *NDLR.* – Carlos Fuentes se réfère ici au cinéaste américain Raoul Walsh – auteur, entre autres, de : *le Voleur de Bagdad* (1924), *L'enfer est à lui* (1949), *les Nus et les Morts* (1958) et *la Charge de la 8e brigade* (1964) – qui réalisa effectivement, en 1915, au Mexique, un film sur Pancho Villa, *Life of Villa*, en suivant les campagnes du général révolutionnaire. Raoul Walsh a décrit les péripéties de ce tournage dans son livre *Un demi-siècle à Hollywood* (Calmann-Lévy, Paris, 1976) et, plus particulièrement, dans un chapitre intitulé « Viva Villa ! » (pages 93 à 121).



ÉTATS-UNIS



AU NOM DE L'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

L'offensive de Washington contre les Nations unies

Par GEORGES-ALBERT ASTRE

OLOF PALME s'obstinait à vouloir la paix mondiale et le désarmement : il en est probablement mort. Les Nations unies font de 1986 « l'Année de la paix » : les voici de plus en plus vivement attaquées par un adversaire déterminé, la Heritage Foundation, et, de diverses manières, par l'administration de M. Ronald Reagan.

L'offensive que mène Washington contre tout le système de l'ONU a été décrite ici même (1) en des termes maintenant confirmés par les informations dont font état les responsables directement concernés de l'organisation internationale. La récente décision américaine de demander à l'Union soviétique de réduire, dans les deux années à venir, de 38 % l'effectif de ses missions aux Nations unies ne peut que souligner l'ampleur du mouvement amorcé l'an dernier par la décision des Etats-Unis de se retirer de l'UNESCO.

Le *Guardian*, de Londres, et le *Washington Post* ont attiré récemment l'attention sur l'officialisation effective du rôle de la Heritage Foundation par la Maison Blanche : c'est maintenant la puissante organisation de MM. Feulner, Scaife et Coors, qui a mission de conduire jusqu'à son terme (si possible) cette attaque contre l'ONU, visant dans un premier temps à légitimer le comportement des Etats-Unis envers l'UNESCO, puis à paralyser ce système international que Washington avait jadis soutenu sans réticence.

M. Roger A. Brooks, l'un des principaux leaders de la Heritage Foundation, responsable de diverses publications fort critiques à l'égard des Nations unies (depuis 1982), vient d'être nommé par M. Reagan directeur d'un organisme chargé, au département d'Etat, de la politique de Washington envers les organisations internationales. Son supérieur hiérarchique, M. Alain Keyes, secrétaire d'Etat adjoint, s'est entouré de plusieurs membres actifs de la Heritage Foundation. Faut-il rappeler que M. Keyes a succédé à M. Newell, dont le rôle fut essentiel dans l'affaire de l'UNESCO, et qu'il fut chargé des questions économiques dans la délégation américaine aux Nations unies que dirigeait alors Mme Kirkpatrick...

Certes, le soutien de l'opinion publique à la cause de l'ONU s'est accru aux Etats-Unis ; grâce à lui, l'entrée en vigueur de l'amendement Kassebaum – qui exigeait dès 1985 une réduction de 5 % de la contribution de Washington au budget des Nations unies, tant que le « vote pondéré » ne serait pas admis (2) – a été suspendue pour trois mois. A l'instigation du Japon, un groupe de dix-huit experts a été chargé de reconsidérer les modalités des votes, ou, si l'on préfère, des prises de décision et des financements. Cette initiative fut notifiée le 3 février 1986 au secrétaire général des Nations unies. Deux membres du Congrès, MM. Dan Mica et Gerald Solomon, avaient, en novembre 1985, indiqué au département d'Etat que ce serait là un signe de progrès, la preuve qu'on accorderait peut-être bientôt une influence accrue aux plus grands donateurs. Aucune décision n'a encore été prise, et bon nombre d'experts pensent qu'une modification de la charte est nécessaire pour s'engager dans cette voie périlleuse.

Quoi qu'il en soit, en mars 1986, des commissions du Congrès poursuivent l'examen de la requête formulée par l'amendement Kassebaum ; cependant que, le mettant déjà en œuvre, l'administration Reagan a soumis au Congrès, le 5 février, son projet de budget, dans lequel est prévue une diminution de 79,1 millions de dollars de la contribution à l'ONU, qui est ainsi ramenée de 25 % à 20 % du budget global de l'organisation, sauf acceptation du vote pondéré avant le 1er octobre 1986.

Les documents fournis au Congrès par le département d'Etat précisent : *« Alors que beaucoup d'organisations internationales répondent à des besoins importants, ces organisations doivent être gérées efficacement et économiquement. A cette fin, l'administration continuera à poursuivre une politique de restriction budgétaire envers les organisations internationales – politique tendant à obtenir des réductions dans les dépenses administratives, et l'élimination des activités de seconde priorité et obsolètes. »* Pour plus de clarté, il est spécifié : *« Des montants similaires seront déduits pour les années suivantes, en attendant des modifications dans la procédure de vote* (3). »

Les mêmes documents considèrent comme prioritaires d'autres formes d'aides à l'étranger, poursuivant les mêmes objectifs que celles fournies par les Nations unies mais évidemment plus conformes aux directives de la Heritage Foundation et de ses alliés, qui veulent substituer l'aide bilatérale aux aides multilatérales.

Du déficit budgétaire américain à la famine en Afrique

LES mesures préconisées par l'amendement Kassebaum, qui entrera en application le 1er octobre 1986, s'intègrent parfaitement dans le cadre de la loi Gramm-Rudman (décembre 1985) prévoyant l'élimination en cinq ans du déficit budgétaire des Etats-Unis (le *Gramm-Rudman Hollings Deficit Reduction Act*). Dans la mesure où sont également affectés les crédits militaires, cette loi a suscité des critiques de la part du Pentagone ; mais les programmes des Nations unies viennent d'en ressentir les conséquences dès le 1er mars de l'année en cours. Ils en subiront d'autres en 1987. Et cela concerne notamment les crédits accordés à l'UNICEF, au Programme pour le développement (encore qu'un reliquat du fonds de soutien au Liban soit affecté sans réduction à l'UNICEF). Dans le projet de budget soumis au Congrès pour 1987, 186 millions de dollars seulement iront aux organisations des Nations unies – soit 80 millions de moins que ce qui était précédemment accepté par le Congrès.

De telles mesures sont la suite logique des critiques formulées par M. Reagan lui-même dans son discours d'octobre dernier, lors de la célébration du quarantième anniversaire de l'ONU ; il condamnait *« son échec dans les problèmes concernant une véritable sécurité ; l'inversion totale de la morale dans l'infamante résolution sionisme = racisme ; la politisation de trop nombreuses agences ; le mauvais usage de trop de ressources. »* Elles sont conformes aux orientations de la Heritage Foundation, et, par exemple, à celles que vient de formuler, une fois encore, M. Roger A. Brooks dans un rapport publié par son organisation le 14 janvier 1986, sous le titre *L'Afrique meurt de faim et les Nations unies ont leur part de responsabilité*. Ce texte met en accusation « *l'envahissante sympathie des Nations unies pour une planification économique socialiste* ». La conclusion est sans ambiguïté : *« En un sens, la crise alimentaire, aujourd'hui, en Afrique, c'est ce que récoltent les politiques soviétiques et socialistes épousées par des régimes africains. Mais cela fut perpétré grâce à l'approbation de ces politiques par les Nations unies, ou même par l'encouragement qui leur a été donné. Beaucoup de projets de développement des Nations unies, notamment ceux de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture (FAO), n'encouragent pas les initiatives du secteur privé, ni une croissance fondée sur un soutien autonome dans les pays à faible revenu... Les Etats-Unis devraient envisager de transférer leur contribution de 53 millions de dollars à la FAO vers d'autres programmes, qu'ils soient des Nations unies ou non, ayant pour objectif de promouvoir l'autosuffisance et les marchés libres dans la production agricole. »*

Au reste, écrit M. Brooks, la Banque mondiale et diverses organisations privées américaines ou internationales ont commencé à discuter de l'importance de stratégies à long terme, et d'approches fondées sur un marché libre dans le domaine agricole afin d'assurer à l'Afrique sa prospérité. *« Les Nations unies doivent intégrer ces leçons dans leur programme africain pour fournir des solutions à long terme à la famine de l'Afrique. »*

La Commission trilatérale ne semble nullement disposée à collaborer avec la Heritage Foundation pour tenter d'en finir avec les Nations unies, même si ses experts paraissent parfois ne pas être en total désaccord, sur un point, avec M. Brooks, quand ils écrivent : *« Ces pays en voie de développement peuvent être un marché prometteur, dans le futur, pour nos produits fermiers* (4). » Mais, d'autre part, promouvoir un marché libre, donner au développement de l'agriculture priorité sur le développement des productions industrielles, permettre un large succès des produits agricoles du tiers-monde dans les pays industriels, telles sont les recommandations majeures que contient le récent rapport de la Commission trilatérale, beaucoup plus sérieux et bien moins partisan que celui de la Heritage Foundation.

L'offensive de la Heritage Foundation se développe aujourd'hui au Japon. M. Fukazu, collaborateur du grand quotidien *Asahi Shimbun* (9 millions d'exemplaires), a, le 31 janvier dernier, alerté ses compatriotes sur les dangers de cette campagne.

En fait, dès février 1984, M. Kagawa, chef de la délégation japonaise à la réunion du comité exécutif de l'UNESCO, avait déclaré que, à défaut de réformes substantielles, son pays reconsidérerait sa position, en accord avec les instructions qu'il avait reçues de son premier ministre, M. Nakasone.

Tokyo ne s'est cependant pas aligné sur les positions reaganiennes : il semble que l'intervention du ministre des affaires étrangères japonais ait été en l'occurrence fort utile. Reste que M. Fukazu a raison d'être inquiet. Car, depuis 1983 notamment, une collaboration s'intensifie entre la Heritage Foundation et l'Association pour l'unification du christianisme mondial, fondée en 1954 par Sun Myung Moon, condamné pour fraude fiscale par la justice des Etats-Unis. Cette « association » œuvre en liaison étroite avec la Ligue anticommuniste mondiale, ainsi qu'avec une Académie mondiale de la paix, elle-même contrôlée par M. Moon...

Comme la secte Moon compte environ un million de fidèles au pays du Soleil-Levant, son influence est loin d'être négligeable, et nul dirigeant ne peut en sous-estimer l'importance. Il est vrai cependant, comme le note M. Fukazu, que les « nouvelles droites » américaine et britannique ne sauraient susciter un réel enthousiasme dans son pays, où prévaut, dans la classe moyenne, un conservatisme très traditionnel.

Jusqu'à nouvel ordre, d'ailleurs, aucune extrême droite n'a les mains libres au Japon quand il s'agit, par exemple, d'y conduire une croisade contre l'UNESCO, soutenue par deux cent cinquante associations municipales qui agissent dans le cadre de la fédération japonaise des associations UNESCO. En font partie quantité de notables, écrivains, magistrats, hommes d'affaires... L'UNESCO est également soutenue par certains milliardaires, comme M. Sassawaka, propriétaire de vastes chantiers de construction navale, qui a depuis dix ans quitté toute ligue anticommuniste et qui a fondé le Prix de l'éducation à la paix en liaison avec l'organisation dirigée par M. M'Bow, contre lequel se poursuivent des attaques dans plusieurs pays occidentaux, et au sein même de la section française du Pen Club.

Tout catastrophisme mis à part, les Nations unies et la plupart de leurs organisations spécialisées sont en danger. Si la Heritage Foundation et ses alliés à Washington obtenaient avant la fin du mandat de M. Reagan un retrait, fût-il partiel, des Etats-Unis, d'autres grands Etats pourraient être tentés de suivre la même voie, comme ils le firent dans le cas de l'UNESCO.

Récemment encore, les Américains ont signifié au gouvernement français leur refus de participer à la conférence sur le désarmement organisée à Paris sous les auspices des Nations unies à l'initiative de la France. On ne peut que souligner la gravité d'une telle décision, alors que Washington se montre déterminé à mettre en application la doctrine reaganienne d'intervention dans le tiers-monde. Ni le tiers-monde ni l'Europe occidentale n'auraient lieu de se féliciter, dans de telles circonstances, d'une sorte de faillite du système des Nations unies.

(1) Cf. *le Monde diplomatique*, octobre et décembre 1985.

(2) Cf. l'article de Claire Brisset dans *le Monde diplomatique*, décembre 1985.

(3) In *Washington Weekly Report*, « A Review of Congressional Action Affecting Multilateral Issues and Institutions » (United Nations Association of the United States of America), 14 février 1986.

(4) Cf. *Agricultural Policy and Trade*, « A Report to the Trilateral Commission », no 29, New York University Press, New-York et Londres, 1985.

« REFAIRE L'ONU, UN PROGRAMME POUR LA PAIX », de Maurice Bertrand

Comment préserver l'acquis essentiel

Par CLAIRE BRISSET

L'ONU peut-elle encore servir à construire la paix ? Peut-elle, en d'autres termes, continuer de viser l'objectif même pour lequel elle fut conçue, dans les décombres de la seconde guerre mondiale ? Telle est la question centrale du livre (1) que vient de publier M. Maurice Bertrand, qui fut pendant dix-sept ans membre du Corps commun d'inspection des Nations unies, en détachement de la Cour des comptes française. Après avoir tant souhaité, dans son dernier rapport à l'ONU, une réforme des structures de l'organisation (2) et appelé à la constitution d'une « ONU économique », M. Maurice Bertrand livre une analyse plus politique, diplomatique et stratégique du rôle de l'organisation mondiale.

La guerre de 1939-1945, écrit-il, *« n'a produit aucun effet réel de renouvellement de la réflexion »* sur le rôle stratégique d'une organisation à visée pourtant planétaire. Les fondateurs de l'ONU en restèrent aux notions vagues de *« pacte de paix perpétuelle »* entre les nations, *« imaginé au dix-huitième siècle par des philosophes bien intentionnés, et confirmé au dix-neuvième, puis au début du vingtième siècle par les protecteurs de l'ordre établi »*.

Dès le traité de Versailles, les éléments de ce piège étaient apparus clairement : un traité conçu par des moralistes – il fallait « punir » l'Allemagne – et des idéologues, il faudrait construire la paix par le droit. Le pacte de la Société des nations (SDN) refléta fidèlement cette double conception. Le tout s'accompagna d'un extraordinaire paradoxe : ceux-là mêmes qui avaient été les principaux artisans du traité de Versailles et du pacte de la SDN, les Etats-Unis, refusèrent de ratifier le premier, donc d'adhérer à la seconde...

En 1945, il ne s'agit plus tant de signer une paix « morale » que d'échafauder une paix « politique », scindant l'Allemagne et l'Europe ; on compléta l'aspect politique par un volet économique avec le plan Marshall, d'une part, et par la création d'institutions financières et commerciales, d'autre part : le Fonds monétaire, la Banque mondiale, puis le GATT. La nouvelle structure, différente de celle de la SDN (une Assemblée générale ouverte à tous les Etats, et deux organes fondamentaux, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social), se doublait d'un réseau d'institutions spécialisées dans les domaines de la culture, de la santé, de l'alimentation, etc. *« On pensait ainsi,* écrit Maurice Bertrand, *avoir fourni réponse à tout »*.

Mais l'ONU et ses mécanismes ne parvinrent à empêcher ni l'éclatement de multiples conflits ni la stagnation économique, voire la régression des zones les plus pauvres de la planète. L'organisation mondiale y perdit une grande part de sa crédibilité. L'opinion occidentale ne lui reste guère attachée que parce qu'elle voit en elle un rempart ultime contre les ravages possibles d'un nouvel embrasement.

POURTANT, c'est dans le domaine de la paix que les faiblesses du système apparaissent le plus clairement. Partout, les dépenses militaires atteignent, voire dépassent, 10 à 15 % des budgets publics. Les conflits ne cessent de surgir – essentiellement dans le tiers-monde, – et la course aux armements s'est imperturbablement poursuivie depuis 1945 : le nombre des engins nucléaires, qui était de cinq mille à cette date, atteint... soixante mille aujourd'hui.

Quant au domaine de l'aide au développement, il ne répond pas non plus, loin s'en faut, à l'idéal fixé par les Nations unies, puisque l'ensemble des pays riches ne lui consacrent, bon an mal an, que 0,38 % de leur PNB, soit environ 36 milliards de dollars.

Que reste-t-il, alors, à porter au crédit de l'ONU ? D'abord, sa fonction de forum d'échanges – d'hommes et d'idées – ébauche d'*« espace politique mondial »* ; ensuite son rôle – limité mais réel – de promotion des droits de l'homme dans le monde et, d'une manière générale, du droit international, ainsi que la construction intellectuelle du *« nouvel ordre économique international »*.

Ainsi, conclut l'auteur, l'existence d'un système fonctionnel d'organisation mondiale apparaît-il, malgré toutes ses imperfections, comme un acquis essentiel. Sommes-nous pour autant sur la voie d'une intégration économique, grâce à laquelle les puissants comprendraient que le malheur des uns ne fait plus le bonheur des autres ? Pour les pays « postindustriels » sans aucun doute : l'ère de l'intégration est ouverte. Mais à quel prix pour les autres ! A eux seuls, en effet, les vingt-quatre pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, 800 millions d'habitants), soit un sixième de la population de la planète, disposent des deux-tiers du produit brut mondial, soit 8 000 milliards de dollars...

Ces chiffres donnent la mesure de la fragilité d'un tel système. Les risques d'insolvabilité, d'ailleurs, conclut Maurice Bertrand, ont eu le mérite de montrer que les pays pauvres faisaient aussi partie de l'économie mondiale. La division de l'humanité en deux zones, dont l'une a un niveau de vie et de richesse cinquante fois plus élevé que l'autre, crée des risques socio-politiques énormes pour l'avenir. L'ONU de l'an 2000 doit être construite pour parer à ce risque, refondue dans ses institutions, dépouillée de la notion de « gouvernement du monde ». Elle devrait donc, plus modestement, devenir un organe de *« direction en commun de l'économie mondiale »* ; et, plus ambitieusement, organiser en permanence la prévention des risques qu'implique la nécessaire intégration des économies du Nord et du Sud.

(1) *Refaire l'ONU, un programme pour la paix*, éditions Zoé, Genève. Maurice Bertrand fait partie du groupe d'experts désignés par l'ONU pour proposer une réforme des Nations unies, à la suite de la décision des Etats-Unis d'abaisser leur contribution.

(2) Voir aussi Maurice Bertrand, « Pour une organisation mondiale de troisième génération », *le Monde diplomatique*, octobre 1985.

« UN DESTIN AMBIGU », de T.D. Allman

Les prisons de l'histoire américaine

« Les illusions et les ravages de la politique étrangère américaine, de Monroe à Reagan » tel est le sous-titre sans équivoque de cet ouvrage de T.D. Allman (1) ancien reporter du *New York Times* et du *Washington Post*. Les ravages, l'auteur en a été le témoin oculaire au Cambodge et en Amérique centrale, notamment au Salvador, pays de la *« matanza »*, de la tuerie généralisée. Le livre s'ouvre sur les circonstances du viol et de l'assassinat, en décembre 1980, de quatre religieuses américaines par les forces armées. Venant au milieu d'une série de massacres, ce forfait suscite la réaction indignée de l'ambassadeur White *(« ils tueraient n'importe qui »)*, alors que, à Washington, Mme Kirkpatrick, ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'ONU, « blanchit » les tueurs en invoquant les impératifs de la lutte anticommuniste. T.D. Allman s'interroge sur ce double langage et son enquête le conduit à faire œuvre d'historien et à repérer les constantes d'une politique qui, depuis le début du siècle, revient à mettre en place ou à aider systématiquement des régimes qui mènent la guerre *« contre une nation d'enfants et leurs alliés en subversion, à savoir tous ceux, professeurs, prêtres, parents, qui travaillaient à leur donner quelque espoir, comme avaient travaillé les quatre Américaines assassinées »*.

Dès 1927, le sous-secrétaire d'Etat du président Coolidge, Robert Olds évoque la main de l'étranger (il s'agit cette fois du Mexique) au Nicaragua, *« effort délibéré pour miner notre position et briser les liens particuliers que nous avons avec l'Amérique centrale »*. Plus d'un demi-siècle plus tard, c'est le même argumentaire que l'on retrouve dans le célèbre *Livre blanc* de 1981 sur El Salvador, monument d'affirmations sans preuve et de textes bâclés ou fabriqués.

Quelle est la logique d'une telle amnésie, d'un tel entêtement ? Les Américains, nous dit l'auteur, n'ont jamais douté, au long de leur histoire que *« leurs actions et les conséquences de leurs actions sont, comme l'Amérique elle-même, intrinsèquement bonnes »*. De Coolidge à Reagan, les Américains, en toute bonne foi, confondent répression et libération, conquête et philanthropie.

A l'origine de ces certitudes hautaines, la prétendue « doctrine Monroe ». Pourtant, T.D. Allman montre que Monroe, en 1823, *« n'a jamais proclamé de doctrine de Monroe. Il rejeta les appels à la guerre et adopta une politique de négociation avec la Russie et de stricte non-intervention dans les affaires de l'Amérique latine »*. En 1982, lorsqu'il s'adresse à l'Organisation des Etats américains, M. Ronald Reagan invoque donc une « doctrine » qui, pour l'historien, n'est rien d'autre qu'une hallucination mais qui *« représente le cas exemplaire d'une Amérique qui parle et d'un monde qui obéit, aussitôt que les Etats-Unis lui ont montré la voie »*.

BERNARD CASSEN.

(1) T.D. Allman, *Un destin ambigu. Les illusions et les ravages de la politique étrangère, de Monroe à Reagan*, à paraître le 14 mai aux éditions Flammarion, Paris, 620 pages, 169 F.

QUAND DE NOUVELLES ASPIRATIONS

Les difficultés de l'ouverture

Par **MICHEL LOBE EWANE**

POUR la première fois depuis l'instauration en 1966 du régime de parti unique au Cameroun, les militants du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) — la seule formation politique officiellement reconnue (1) — ont pu choisir, entre janvier et mars 1986, leurs responsables locaux parmi plusieurs candidats. Le principe de cette pluralité avait été adopté en mars 1985 lors du congrès de Bamenda qui vit la naissance de ce parti. Les Camerounais ne se sont pas privés du plaisir qu'offrait cette bouffée d'air frais. Au cours d'une longue période d'information et de sensibilisation, suivie de la campagne électorale et des élections pour la désignation des responsables du parti, l'effervescence qui a saisi l'opinion était sans doute à la mesure de l'importance de cette innovation dans une vie politique jusque-là étouffée.

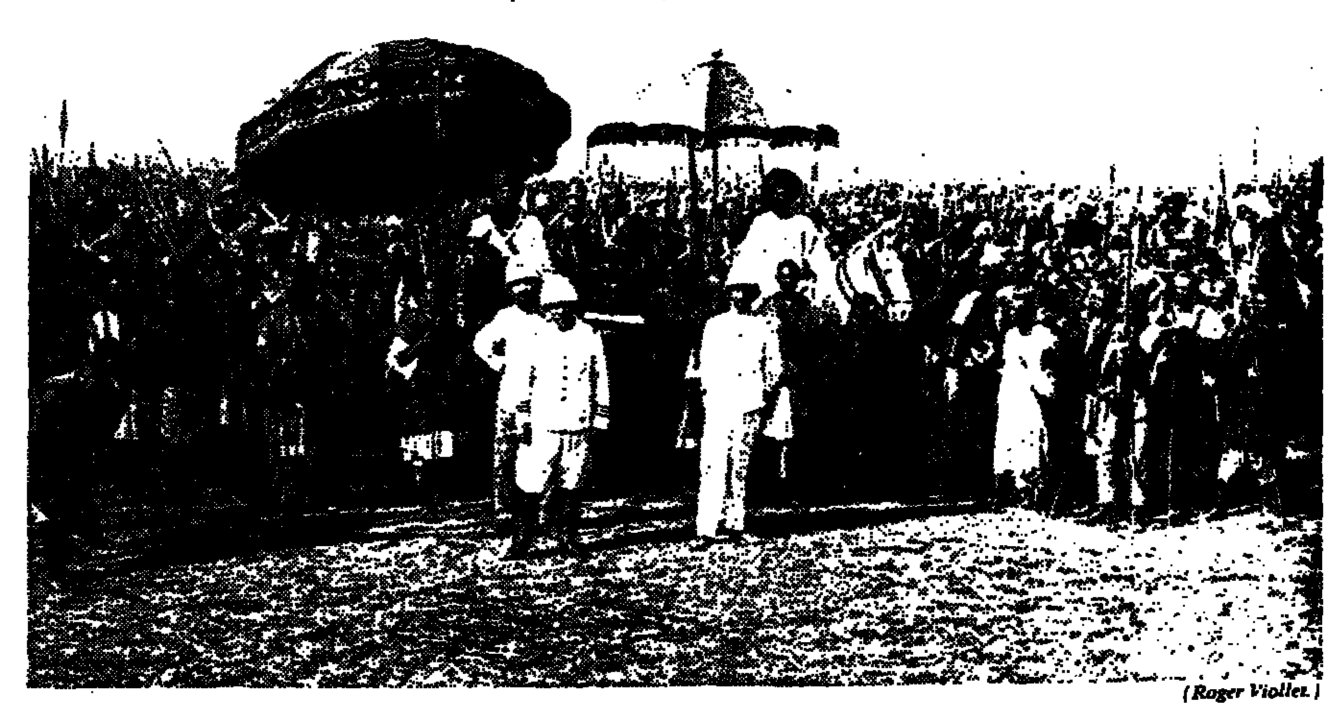
Dans la seule ville de Douala, la capitale économique qui est aussi la grande agglomération du pays, on a compté une vingtaine de candidatures pour la présidence de la section locale du parti. Douala, métropole cosmopolite, est une sorte de condensé du Cameroun. Y sont représentées toutes les ethnies, toutes les cultures, toutes les couches sociales, toutes les sensibilités politiques, dans un mélange souvent conflictuel.

Il aura fallu des trésors de diplomatie et d'interminables négociations pour arriver à un consensus au terme duquel seuls des candidats autochtones, les Doualas, pourraient postuler pour le poste de président de section alors que les autres charges étaient minutieusement réparties entre les diverses communautés résidant dans le département. La démocratie de l'équilibre régional en somme... L'intervention, après plus de vingt-cinq ans de silence, de M. Soppo Priso — l'un des derniers grands leaders des années de décolonisation — en faveur de ce consensus et pour donner sa caution au régime, a remis dans toutes les mémoires les grandes heures du multipartisme.

« Il a fallu choisir entre la préservation de la paix et un dogmatisme qui aurait entraîné la mise à l'écart du jeu politique de la minorité douala. Nous avons recherché la paix et la stabilité pour que tous les Camerounais se sentent concernés par le parti et qu'aucune composante ethnique ne se sente brimée » : ces commentaires d'un membre du gouvernement qui siège au comité central du RDPC traduisent autant les limites que la complexité de l'expérience démocratique tentée par le président Biya. Pourtant, cette petite ouverture n'en est pas moins significative du processus politique qui a cours actuellement au Cameroun.

Déjà le résultat de l'élection à Douala prend un sens politique. Un jeune et brillant chef d'entreprise, M. Jean-Jacques Ekindi, polytechnicien, diplômé de l'Ecole des mines de Paris, l'a emporté sur le maire de la ville et ancien ministre, M. Tobie Kuoh, pourtant une importante personnalité. Ce qui traduit le besoin de rajeunissement de la classe politique qui traverse l'opinion. La bataille pour faire admettre dans les faits la multiplicité des candidatures a été rude. Le comité central était divisé entre les partisans de la désignation par le « sommet » des responsables locaux et ceux qui insistaient pour que l'engagement pris au congrès de Bamenda soit respecté. Ces derniers l'ont finalement emporté.

Mais toute la campagne de renouvellement des organes de base du parti se sera déroulée avec un arrière-goût d'amertume. *« Comment pouvez-vous parler de démocratie alors que de nombreuses personnes sont détenues pour avoir diffusé des tracts hostiles au régime ? »* Cette question, aussi audacieuse qu'inattendue, a été posée par un militant lors d'un meeting à Yaoundé. Depuis, le silence officiel sur cette affaire n'a toujours pas été rompu.


(Roger Viollet.)

ANCIENS SUJETS ALLEMANDS FAISANT ACTE D'ALLÉGEANCE A LA FRANCE EN JUIN 1916.
Les divers colonisateurs ont accentué les divisions du pays.

La situation demeure en effet fort complexe pour le régime. La volonté d'ouverture manifestée par le président Biya au début de son règne avait soulevé un immense espoir ; le souffle nouveau annonçait de prometteuses perspectives. Les attentes étaient nombreuses, à la mesure des frustrations longtemps endurées. Le nouveau pouvoir dut ainsi faire face à des demandes multiples, nouvelles, inattendues et articulées sous des formes imprévisibles.

Là où on pouvait craindre des tensions, le calme et la compréhension ont prévalu. Ainsi le pseudo-malaise bamiléké. Censés être les plus touchés par la nouvelle politique de rigueur douanière et fiscale, les Bamilékés — qui fournissent un large contingent d'hommes d'affaires dynamiques et entreprenants — se sont bien vite adaptés aux nouvelles règles du jeu.

Au nord, le traumatisme provoqué par la démission de l'ancien président Ahidjo et la tentative avortée de coup d'Etat du mois d'avril 1984 semble avoir été progressivement digéré. Une classe de jeunes politiciens nordistes est entrée au gouvernement. Ces ministres — M. Babale à l'urbanisme et à l'habitat ; M. Babarang à l'inspection générale de l'Etat et à la réforme administrative ; M. Hayatou au plan et à l'aménagement du territoire — sont de brillants technocrates, appréciés pour leurs compétences et leur sens de l'intérêt national. Ils se distinguent aussi par leur appartenance au camp des rénovateurs favorables à plus de démocratie.

Cependant, le régime va être sommé d'apporter des réponses aux irréductibles de l'Union des populations du Cameroun (UPC), un parti clandestin d'opposition dont les rapports avec M. Biya sont restés ambigus. Le président avait, certes, rejeté le mutipartisme, mais il avait lancé un appel aux opposants en exil pour qu'ils rentrent au pays. Plusieurs upécistes, ou ex-upécistes, avaient réagi favorablement ; notamment M. Zézé Akamayong, un ancien des maquis de 1968 qui retourna au Cameroun sur autorisation spéciale du président. De son côté, lors d'une conférence de presse tenue à Paris en mars 1985, M. Wougly Massaga, secrétaire général de l'UPC, avait manifesté l'intention de son parti de tenter l'expérience de la démocratie en envoyant sur le terrain une dizaine de militants. Ce geste pouvait laisser supposer que les rapports entre le régime et son principal adversaire se limiteraient aux critiques, somme toute traditionnelles, formulées par l'organe de l'UPC, *la Voix du Kamerun* auquel répondrait le silence drapé de dignité, et non moins traditionnel, du pouvoir. Mais il aura suffi d'une agitation contestataire et d'une campagne de tracts contre le gouvernement à la fin de 1985, à Sangmélima (fief de M. Biya), Douala et Yaoundé, pour que la machine de la répression se remette en marche. La police opéra de nombreuses arrestations (deux cents, selon l'UPC ; une quarantaine, suivant d'autres sources), dont celles de M. Zézé Akamayong et de M. Dikoumé Mbonjo, collaborateur du journal indépendant *le Messager*.

Un autre et plus grave défi était venu en novembre 1985, avec les manifestations de mécontentement des lycéens dans les provinces anglophones. Ils avaient saccagé les locaux du parti à Bamenda et déchiré le drapeau camerounais — remplacé par celui du Nigéria — pour protester contre l'arrestation de M. Gordji Dinka, un avocat qui avait osé envisager, dans une lettre ouverte à M. Biya, une guerre de sécession des anglophones. Les manifestants eux-mêmes n'hésitaient pas à évoquer le recours à la violence.

Les jeunes anglophones ont, à tort ou à raison, le sentiment d'être traités comme des citoyens de seconde zone, de se voir barrer l'accès aux grandes écoles, aux bourses pour l'étranger, aux emplois. Ils s'affirment sous-représentés dans la vie politique et regrettent la faible place de l'anglais dans la vie nationale. *« Pourquoi*, interrogent-ils dans leur manifeste, *le bilinguisme signifie-t-il la maîtrise du français par les anglophones et non pas également l'inverse ? »*

Une tradition au service des affaires : la tontine

LA majorité des hommes d'affaires et des petits commerçants camerounais appartiennent à l'ethnie bamiléké. Sens des affaires, esprit d'entreprise, ardeur au travail, expliquent sans doute leurs succès en ce domaine. Mais aussi un ingénieux système d'entraide, la tontine, enraciné dans les traditions populaires.

Le principe d'une tontine est simple. Plusieurs personnes s'associent et versent régulièrement une cotisation dont la somme est encaissée à tour de rôle par l'un des associés. Les membres d'une telle association, dont le nombre peut varier entre une dizaine et une centaine, fixent le montant des apports réguliers pouvant aller de 5 000 F CFA (100 FF) à 1 000 000 de F CFA (20 000 FF), et le rythme des réunions (toutes les deux semaines, chaque mois ou tous les deux mois). La fonction de la tontine est de permettre à chacun des membres de disposer facilement d'une somme importante qu'il peut utiliser à sa guise : lancement d'une affaire, paiement d'une hospitalisation, organisation d'un mariage, achat important...

L'ordre dans lequel les membres encaissent la collecte est très important, puisque, pour le premier, cela équivaut à un crédit remboursé en plusieurs fois et sans intérêt alors que, pour le dernier, il s'agit d'épargne forcée et sans profits. Aussi, cet ordre peut se tirer au sort, se débattre pour s'inverser à la prochaine tontine, ou encore s'acheter.

Outre le financement de petites affaires, les tontines modestes assurent une protection sociale, essentiellement en province où celle-ci est inexistante. Les membres sont très solidaires, et si l'un d'eux doit subvenir à une dépense imprévue — hospitalisation ou funérailles par exemple, — il est assuré que ses associés l'aideront. Le système s'apparente alors à une mutuelle.

Quant aux grosses tontines, pour lesquelles les cotisations atteignent des centaines de milliers de francs CFA, elles servent de point de rencontre entre hommes d'affaires déjà installés ; ils peuvent ainsi se conseiller et s'informer. Une formule proche d'un club d'investissement, en somme.

Il existe aussi une tontine dont le règlement plus complexe s'apparente à celui d'un mini-marché financier. Les membres versent des cotisations variables à chaque session et la somme collectée est « prêtée » aux enchères à celui qui promet le plus fort taux d'intérêt. A l'issue d'un nombre donné de sessions, on procède aux calculs des apports personnels et de leurs dates, en fonction desquels chacun reçoit sa part sur les sommes restituées avec leurs intérêts.

Les rôles peuvent varier selon les participants. Certains n'emprunteront jamais et se contenteront de cotiser et d'encaisser à la clôture de la tontine. Ils sont donc créditeurs. Inversement, d'autres « emprunteront » beaucoup plus qu'ils n'apportent ; ils sont donc débiteurs. Certains auront une position intermédiaire, etc.

D'une étude réalisée par Samuel Tatchedie et publiée par *le Manager*, revue de l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales de Douala, il ressort que les « prêteurs » réalisent un excellent placement car les taux d'intérêt sont élevés.

Evidemment cette tontine, très technique et nécessitant de bien calculer, dans tous les sens du terme, est moins répandue que le système original plus populaire dont l'impact est considérable.

En fait, la tontine est une pratique ancienne chez les Bamilékés, qui permet de pallier la rigidité du système bancaire classique imposé par la colonisation. Ce que reconnaît Robert Messi, directeur général de la Société camerounaise de banque : *« Pourquoi les gens placent-ils leur argent dans les tontines ? Parce que, dans ce système, il y a un lien automatique entre l'épargne et le crédit. Celui qui épargne a la certitude de pouvoir emprunter. Ce qui n'est pas toujours le cas auprès des banques (1). »* De par sa popularité et son efficacité, c'est un véritable système financier parallèle, drainant une part considérable de l'épargne nationale qui échappe ainsi au système officiel, ce qui représente un manque à gagner pour l'Etat. Mais, tout clandestin qu'il soit, ce système est positif de par sa fonction sociale et parce qu'il distribue des crédits sans influer sur la masse monétaire, donc sans entraîner des effets inflationnistes.

Les Camerounais vivant à l'étranger n'ont pas abandonné cette pratique ancienne. Ainsi, à Paris, les originaires d'une même zone géographique (village, région, etc.) peuvent se regrouper en tontines qui leur permettent, surtout, de se retrouver et de faire la fête.

DOMINIQUE DUCRET.

(1) *Jeune Afrique Economie*, décembre 1983.

DANGEREUSES FRUSTRATIONS

La contestation des anglophones

SOUS le protectorat allemand, de 1884 à 1914, le Cameroun totalisait 507 332 kilomètres carrés. A l'issue du premier conflit mondial, 80 % de ce territoire échoit à la France, et le restant au Royaume-Uni.

Le Cameroun britannique comprenait deux zones, dont l'une septentrionale reviendra au Nigéria, à l'issue d'un référendum organisé en février 1961 par les Nations unies. La partie méridionale optera pour un rattachement au Cameroun français au sein d'une fédération.

Du temps de la colonisation, la problématique de l'unification fut politiquement prise en charge par l'Union des populations du Cameroun (UPC), qui en faisait *« la condition indispensable pour l'accession du Cameroun à l'indépendance »*. Dans l'esprit du mouvement anticolonial, la réunification devait aboutir à l'établissement d'un seul pouvoir qui se substituerait aux deux administrations imposées par le partage franco-anglais.

La réunification de 1961 permit au président, M. Ahmadou Ahidjo, d'asseoir son pouvoir. La fusion survint en 1972, faisant de la fédération une République unie. L'homogénéisation des deux Etats fut accélérée. Contrairement aux affirmations de l'époque, la mutation constitutionnelle de 1972 ne se fit pas sans tensions. Ainsi que le rapporte Jean-François Bayart, l'électorat n'avait que le choix *« entre le yes et le oui* (1) ». L'intelligentsia du Cameroun occidental, déjà inquiète des modalités de l'intégration culturelle, ne tarda pas à exprimer ses désaccords, qui prendront un tour de plus en plus politique.

Les frustrations s'aggravent avec la nouvelle modification constitutionnelle introduite en 1984 par M. Paul Biya et qui a entériné le retour à la dénomination « République du Cameroun », celle du seul ex-Cameroun français ; le terme de « unie » est abandonné. Les anglophones perdent tout espoir de gestion autonome de leur région, alors que la mise en exploitation des gisements pétrolifères, en 1977, avait relancé la polémique sur la décentralisation. Dans un mémorandum remis au chef de l'Etat, les élites anglophones avaient proposé la constitution d'une commission technique indépendante chargée d'assurer la gestion des richesses pétrolières (production, vente, recrutement de la main-d'œuvre, redistribution des profits...) et l'institution d'un « Auditor General for the Republic », une sorte de cour des comptes qui veillerait sur l'utilisation des ressources de la nation.

Les Camerounais occidentaux se plaignent aussi de la marginalisation de leurs traditions politiques héritées de l'époque britannique : relative liberté de la presse, indépendance judiciaire, possibilité d'interpeller les élus et le gouvernement, franchises universitaires, sensibilité aux droits de l'homme... Comment s'étonner alors de l'influence croissante des idées radicales de M. Fongum Gordji Dinka dans les milieux étudiants et au sein de la petite bourgeoisie ? Cet ancien avocat, emprisonné depuis plusieurs mois — et dont les conditions de détention ont suscité une intervention d'Amnesty International, — est l'auteur d'un opuscule, *The New Social Order*, dans lequel il préconise purement et simplement la sécession du Cameroun anglophone et l'établissement, entre le Nigéria et le Cameroun francophone, d'une République d'Ambazonie (du nom de la baie d'Ambas, signalée sur les cartes des navigateurs qui sillonnèrent la région aux seizième et dix-septième siècles). L'exacerbation des frustrations peut même prendre des chemins religieux, puisque M. Dinka affirme être sous l'inspiration de l'esprit de Dieu et qu'il s'adresse à M. Biya dans les mêmes termes que Joseph le fit autrefois à Pharaon durant la captivité du peuple d'Israël en Egypte...

SI cette « turbulence » a des racines lointaines, elle a aussi des aspects externes. La Grande-Bretagne a renoncé depuis longtemps à jouer un rôle au Cameroun. En revanche, nombre de cadres — y compris des francophones — rêvent d'équilibrer l'influence de Paris par celle de Washington et de Bonn. Les relations commerciales avec la RFA se développent, et la période du protectorat allemand tend à être idéalisée, même parmi la jeunesse fascinée par la puissance économique de ce pays. Quant à la pénétration américaine, elle se fait par le biais des banques et des investissements privés, notamment dans les secteurs du pétrole et de la pêche. Un important flux financier transite par l'Agence américaine pour le développement international (USAID). La récente rencontre entre MM. Biya et Reagan, à Washington, reflète le « mirage américain » qui hante une partie importante de la classe politique. Mais pourra-t-il vraiment prendre corps ?

ACHILLE MBEMBE.

(1) Jean-François Bayart, *l'Etat au Cameroun*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1985.





NOUVELLES ASPIRATIONS

de l'ouverture

des anglophones




SE GREFFENT SUR LES VIEUX PROBLÈMES

démocratique au Cameroun

Le gouvernement a adopté une attitude ferme et l'armée a rétabli l'ordre. La protection de la frontière avec le Nigéria a été considérablement renforcée. Mais, pour éviter une déchirure du tissu national, la répression ne peut être l'unique solution. Selon un membre du gouvernement qui souhaite conserver l'anonymat, « *le pays a connu un traumatisme profond qui justifie notre attitude vigilante et notre opposition à toute atteinte à l'ordre public. Sur la sécurité de l'Etat et la paix – indispensables à la tenue d'un vrai débat – il existe un accord entre tous les membres du gouvernement* ».

Propos éloquents, d'autant qu'ils sont tenus par l'un de ces ministres classés dans le camp des « rénovateurs ». Evoquant aussi la répression contre les militants de l'UPC, il précise : « *Le président de la République a tendu la main aux opposants. Il leur a permis de revenir au pays, mais ils doivent respecter le cadre de la légalité. Ils ne doivent pas oublier qu'ils sont les demandeurs. Le pays s'est construit sans eux et est à même de continuer sans eux.* »

Les réponses apportées à cette succession de crises – la répression et le silence – traduisent les limites de l'ouverture démocratique, les coups de frein qui y sont apportés seraient néanmoins rendus plus tolérables, selon certains, par des résultats exceptionnels en économie – au milieu d'une Afrique ballottée par la crise et un endettement endémique.

Le Cameroun est le « maillot jaune » de la zone franc, avec des avoirs extérieurs nets de près de 175 milliards de francs CFA (1 franc français = 50 francs CFA). La croissance du produit national brut (PNB) se poursuit à un rythme de 7 % depuis 1982. Le budget de l'année 1984-1985, estimé à 740 milliards de francs CFA, a été consacré pour plus de 40 % à l'investissement ; une rallonge de 180 milliards vient même d'être dégagée pour certaines opérations prioritaires (2). Une situation paradoxale, alors que la plupart des pays pétroliers sont contraints de revoir en baisse leurs dépenses, et qui met en évidence l'originalité de la gestion de la rente pétrolière au Cameroun.

Contre l'avis des experts du Fonds monétaire international les responsables ont choisi de ne budgétiser que le cinquième des profits de l'« or noir » et d'utiliser le reste pour des opérations exceptionnelles d'investissement. Le fonctionnement de l'appareil économique doit s'autoréguler en évitant toute dépendance structurelle à l'égard du pétrole. Ainsi pour la préparation du budget 1986-1987, une circulaire du chef de l'Etat aux ministères précise-t-elle que « *le niveau global des dépenses de fonctionnement doit toujours rester en deçà de nos recettes traditionnelles hors pétrole afin de permettre des économies budgétaires* » et éviter toute mauvaise surprise (3).

Pourtant cette technique n'est pas sans inconvénient. Elle fait supporter à l'économie l'impact de la hausse des coûts que provoque le secteur des hydrocarbures. Ces crédits à l'économie évoluent plus vite que la masse monétaire, d'où un déséquilibre dans l'utilisation des facteurs de production au profit des importations. Le besoin accru de financement extérieur a abouti à une montée de l'endettement : selon les derniers chiffres de l'OCDE, la dette s'élèverait à 3,3 milliards de dollars, soit 37 % du PIB. Enfin s'ouvre l'ère de l'après-pétrole, sauf découvertes de nouveaux puits. La production a atteint son apogée en 1984-1985, avec 7,8 millions de tonnes ; elle devrait descendre à 6 millions en 1990 et se tarir avant la fin du siècle.

L'économie présente aussi d'autres faiblesses, qui n'apparaissent point dans les chiffres globaux. Une enquête réalisée par la direction de la comptabilité nationale en 1983-1984 montre que 18 % des entreprises sondées éprouvent des difficultés à recruter du personnel qualifié ; 58 % ont des difficultés de trésorerie dues au ralentissement de l'activité, et 68 % produisent en dessous de leurs capacités (4).

Si l'inflation est estimée officiellement à 12 %, elle touche surtout les plus défavorisés. Ainsi, en 1983-1984, l'indice des prix de détail sur les « familles originaires » (celles de condition moyenne, suivant les critères de la direction de la comptabilité) a crû de 14,9 % à Yaoundé. Durant la même période, la hausse des prix pour les « familles non-originaires » (indice calculé dans les magasins modernes où s'approvisionnent les expatriés et les élites locales) n'était que de 8,2 % (5).

Pourtant, le véritable mal de l'économie reste la crise du secteur public, qui absorbe une part importante de la manne pétrolière. Le levier du compte hors budget devient ainsi un moyen de régulation sociopolitique, qui permet à l'Etat de soutenir des entreprises au bord de la faillite. Ainsi l'aval pour le remboursement des 70 milliards de francs CFA de dettes de la CELLUCAM, une usine de pâte à papier à capitaux mixtes. Cette société, le plus spectaculaire échec industriel du Cameroun, qui devait fermer depuis au moins deux ans, ne produit pratiquement plus. Elle est pourtant maintenue à flot pour préserver la paix sociale, et l'Etat paie les actionnaires, assure les frais de logement des cadres et les salaires de près de mille deux cents personnes (6).

Pourtant, derrière le conservatisme d'une partie de la classe politique et de l'appareil administratif, la société camerounaise bouge. L'explosion de la presse privée entame le monopole de l'Etat, même si la censure freine encore les élans de l'expression critique. L'autonomie que réclame aujourd'hui la commune urbaine de Douala face à l'autorité de tutelle *(voir encadré « L'enjeu de la gestion locale »)*, l'explosion du phénomène associatif, la soif d'entreprendre, de publier et de prendre position auront été quelques-unes des facettes de cette période des « cent fleurs ». Pour l'instant, pour reprendre une formule imagée de Georges Ngango, ministre de l'information, les dirigeants jouent alternativement « *du frein et de l'accélérateur* ». « *Il faut,* ajoute-t-il, *dans tout processus de transformation, un dosage entre ces deux éléments ; même si les forces du changement doivent finalement l'emporter.* » De la part de celui que l'on considère comme le chef de file des rénovateurs, ces propos montrent bien que les espoirs d'un changement rapide doivent tenir compte du souci de prudence et de réalisme qui anime les dirigeants. Mais, face à une société en ébullition, le pouvoir, enfermé dans ses habitudes, ne risque-t-il pas, en cherchant à préserver la stabilité de l'Etat, de provoquer des ruptures brutales ?

MICHEL LOBE EWANE.

(1) Le RDPC remplace l'Union nationale camerounaise fondée par l'ancien président Ahidjo.

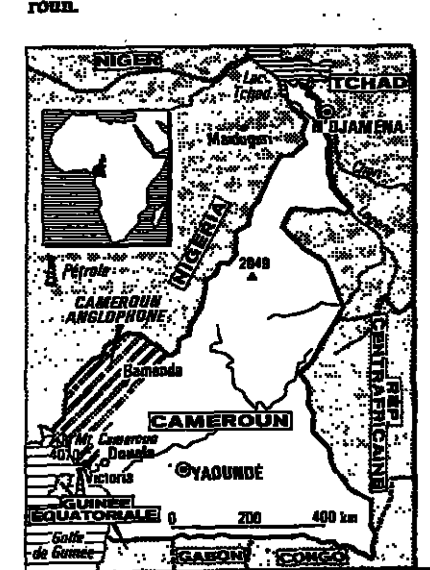
(2) *Cameroon Tribune*, 7 février 1986.

(3) *Ibidem*.

(4) Cf. *Notes annuelles de la statistique*, Direction de la statistique, et de la comptabilité nationale, année 1983-1984, p. 6.

(5) *Ibidem*. p. 291.

(6) Cf. V. Ombe Ndzana « Les politiques étatiques et la « mobilisation des masses ». A propos des contradictions de la « réussite capitaliste » au Cameroun », texte présenté au Centre de recherche, d'échange et de documentation universitaire (CREDU), Nairobi, Kenya, février 1986.



Points de repère

SUPERFICIE : 465 000 km².

POPULATION : 9 468 500 habitants, dont 1 710 000 anglophones ; Yaoundé : 561 000 hab. ; Douala : 841 000 hab. (tous les chiffres sont de 1984).

PRODUIT NATIONAL BRUT : 3 645 milliards de dollars.

DETTE EXTÉRIEURE : 3 300 milliards de dollars.

AVOIR NET EXTÉRIEUR : 175 milliards de francs CFA.

COMMERCE EXTÉRIEUR :
– importations : 462,8 milliards de F CFA ;
– exportations : 484,1 milliards de F CFA ; les comptes de l'exportation ne font apparaître que 177 milliards de F CFA de revenus pétroliers, alors que les statistiques officielles des principaux clients du Cameroun chiffrent leur montant à 583,8 milliards de F CFA.

PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPORTATION : pétrole (7,8 millions de tonnes) ; cacao (111 000 t.) ; café (102 000 t.) ; coton (94 580 t.) ; banane, caoutchouc, tabac, huile de palme, thé, aluminium.

CHRONOLOGIE

1884 : début du protectorat allemand.

1922 : le Royaume-Uni et la France se partagent les mandats sur le Cameroun.

1955 : l'Union des populations du Cameroun (UPC) entame une lutte armée qui durera jusqu'en 1970.

1er JANVIER 1960 : accession du Cameroun français à l'indépendance. M. Ahidjo est le premier président du pays.

FÉVRIER 1961 : consultés par référendum, les habitants de la partie nord du Cameroun anglais optent pour le rattachement au Nigéria, ceux de la partie sud pour l'intégration dans le Cameroun français.

NOVEMBRE 1982 : M. Ahidjo cède sa fonction présidentielle à M. Biya.

AOUT 1983 : M. Ahidjo est démis de ses fonctions à la tête du parti unique.

L'enjeu de la gestion locale

LES relations entre la municipalité de Douala et l'autorité de tutelle, le ministère de l'administration territoriale, ont suscité l'an dernier un large débat sur la question de l'autonomie des collectivités locales. En particulier celles qui, comme Douala, bénéficient d'un statut particulier dans la loi camerounaise.

Douala : une population de près de un million d'habitants ; un budget de plus de 16 milliards de francs CFA (1985-1986) ; tous les problèmes d'une ville tentaculaire du tiers-monde : bidonvilles, insécurité, insalubrité, développement souvent anarchique de quartiers tels que la zone Nylun où s'entassent, dans des conditions inhumaines, près de 100 000 personnes.

Ici, le chef de l'exécutif communal est le délégué du gouvernement auprès de la commune. Il n'est pas élu, mais désigné, comme dans plusieurs autres grandes villes (Yaoundé, Garoua, Bamenda, etc.), par décret présidentiel.

Le délégué du gouvernement nommé par M. Paul Biya en 1983, M. Tobie Kuoh, s'était engagé à dynamiser les services de la municipalité pour mettre en œuvre un ambitieux programme de modernisation de la ville, avec notamment un plan de viabilisation pour désenclaver certains quartiers populeux. La nécessité d'engager et de titulariser des cadres techniques ne relevant pas du statut classique a entraîné un conflit avec l'autorité de tutelle qui déboucha bien vite sur la question de l'autonomie administrative et financière de la commune.

Pour le ministre, J.M. Mangueme, « *la tutelle administrative est inhérente à la décentralisation territoriale et technique. Le volume important du budget ne saurait servir de fondement à l'exigence d'autonomie totale... Le risque pour l'Etat est de voir les collectivités locales revendiquer une indépendance susceptible d'entraîner une dislocation, ou d'en user d'une façon contraire à l'intérêt général de la nation* (1). » Quant au délégué, il estime que les nombreux niveaux d'exercice du contrôle de la tutelle (la préfecture, la province et le ministère) constituent des contraintes et des lourdeurs préjudiciables au bon déroulement des projets de la ville. Pour maîtriser l'importance des engagements de sa municipalité, M. Kuoh souhaite une réforme qui permette à « *l'autorité communale de s'appuyer sur des services techniques et administratifs à la dimension des problèmes de la ville* ».

Le journal bimensuel *le Messager* a publié une série de dossiers sur la question. A son avis, la discussion devait être tranchée par le chef de l'Etat. Certains numéros ont été saisis par la censure. Mais le débat est allé plus loin. De nombreuses lettres publiées par le journal posaient la question de l'importance du conseil municipal. Un conseiller municipal déplorait, par exemple, que le maire n'ait à rendre compte qu'à l'autorité de tutelle et non au conseil municipal : « *Il est temps,* écrivait-il, *que l'Etat se penche sur ce problème et donne aux communes les moyens de leur développement en commençant par équilibrer les pouvoirs entre les maires et les conseillers.* »

M. L. E.

(1) *Cameroon Tribune*, 28 mars 1986.

LES RISQUES CALCULÉS D'UNE POLITIQUE

Le Japon, de la puissance

POUR prix de leur réussite économique, les Japonais sont invités à soutenir plus activement le système occidental : en ouvrant davantage leur marché, en intensifiant leur effort de défense. A cet égard, l'initiative de défense stratégique du président Reagan offre des arguments à ceux qui, à Tokyo, souhaitent adapter la politique militaire aux ambitions régionales de leur pays.

Même dicté par les besoins de la stratégie américaine en Asie, un réveil du militarisme japonais inquiéterait à coup sûr les pays voisins. Peut-être ceux-ci trouvent-ils davantage de motifs de contentement dans une politique agressive d'investissement et d'aide financière de la part de Tokyo qui, désormais, ne se limite plus aux pays de la « sphère de coprospérité », mais se déploie dans tout le tiers monde ***(voir page 14 l'article de Bernard Morel).***

Par HIROKO YAMANE *

Est-ce un hasard si les deux vaincus de la deuxième guerre mondiale, le Japon et l'Allemagne, posent simultanément leurs problèmes de défense dans la même perspective de l'autonomie à l'égard des « blocs » ? Après quarante ans d'efforts, partiellement couronnés de succès, pour effacer son image d'agresseur, le Japon – comme la RFA – essaie de redéfinir sa politique de défense à partir de données tant intérieures qu'extérieures qu'il doit monnayer.

Le processus de « déculpabilisation » a été poursuivi grâce à l'intégration de ces deux pays dans la *pax americana*, et leur réussite économique a été d'autant plus aisée qu'elle s'inscrivait dans des structures démocratiques. Mais, par le biais de la défense militaire, il leur a fallu payer le tribut d'une dépendance certaine. Une fois devenues des « géants économiques », ces nouvelles puissances ne cherchent-elles pas aujourd'hui à gagner un statut international correspondant à leur produit national brut ?

A cet égard, le Japon manifeste une attitude ambiguë, voire contradictoire. Tantôt le discours aspire à une autonomie politique accrue sur la scène internationale, tantôt il se rallie aux impératifs de l'alliance américaine. Dans ce mouvement pendulaire resurgit ce qui avait fait naître la tradition insulaire, renouvelée par Meiji : assurer l'autonomie du pays en lui garantissant, grâce à la modernisation économique, le tout premier rang parmi les grandes puissances du moment. D'autre part, l'adoption de la démocratie s'est révélée indissociable, depuis la défaite de 1945, d'un puissant courant pacifiste. Or ce dernier courant n'est-il pas aujourd'hui menacé dans son essence par la prospérité même qu'il a créée, voire garantie ?

Les succès économiques et commerciaux, fondés sur une technologie avancée, inspirent aux Etats-Unis le souhait de voir le Japon ajuster sa participation aux charges de la défense dans l'alliance. Jusqu'ici, les gouvernements successifs se sont efforcés de préserver un équilibre entre les deux courants. Mais la politique de l'actuel premier ministre, M. Nakasone, rompt quelque peu cet équilibre du fait de son surengagement pro-américain. Ne s'agit-il pas là seulement d'une position momentanée, face aux pressions redoublées des Etats-Unis, préoccupés par leur déficit commercial ? Cette attitude pro-américaine en matière de défense n'est-elle pas en particulier une concession pour faciliter, en retour, la pénétration commerciale et financière du Japon sur le marché américain ? L'accroissement du budget militaire ne serait donc qu'un moyen de rééquilibrer la balance commerciale, jusqu'ici trop favorable au Japon, par l'achat d'une quantité importante d'avions P 3C et F-15. Mais ce choix – à supposer qu'il puisse y avoir un choix, – ne compromet-il pas l'image non belliciste que le pays voulait préserver, grâce à une certaine modération en matière militaire qui avait obtenu l'assentiment de la majorité des citoyens ?

Le moment est donc venu de se demander s'il y a changement dans la politique étrangère japonaise en matière de défense et dans la définition du rôle que cet Etat veut jouer sur le plan international : la réponse qu'il s'apprête à donner aux propositions américaines touchant l'initiative de défense stratégique (IDS) pourrait bien servir de révélateur. La récente rencontre entre le gouvernement japonais et le ministre soviétique des affaires étrangères aura en tout cas permis de mesurer la portée des choix éventuels que peuvent faire les Japonais sur la place qui reviendra à leur pays dans le concert des nations, notamment asiatiques.

Nombre d'étrangers doivent se demander si les auteurs de l'inscription dédiée aux victimes d'Hiroshima : *« Reposez en paix, car nous n'allons plus répéter la même erreur »*, sont bien les Japonais, et non les Américains. Nulle trace de vengeance, en effet, dans cette épitaphe : elle exprime justement, jusque dans sa forme quelque peu énigmatique, la singulière mais réelle métamorphose qu'a suscitée dans la mentalité de la plupart des Japonais l'expérience traumatisante de 1945. Depuis lors ils sont prêts à se considérer comme leur propre ennemi dès lors qu'apparaissent des signes du militarisme. Au lieu de bâtir une défense contre un éventuel ennemi étranger, il vaut mieux, pense l'immense majorité nippone, faire en sorte que les autres Etats n'aient pas à considérer leur pays comme un adversaire hostile et redoutable.

Le premier ministre Yoshida (1) donna à cette aspiration un contenu politique, en tirant d'abord les enseignements de l'issue néfaste de la guerre : l'« erreur » résultait, à ses yeux, du militarisme qui avait perverti le choix des successeurs de Meiji. Pour Yoshida, la modernisation du Japon, gage de son indépendance, passait par une alliance avec les puissances maritimes anglo-saxonnes, hautement mercantiles. A partir de cette constatation, il a défini, en termes modernes, la politique qui devait servir de doctrine officielle pendant trois décennies : totalement dépendant des autres pays pour les matières premières dont il a besoin pour sa survie, le Japon a pour destin d'être une nation commerçante prônant le non-engagement dans les conflits Est-Ouest. De gros moyens militaires, tout comme les barrières idéologiques pour isoler le pays du reste du monde, sont donc superflus et même nuisibles. Cette doctrine politique, qui correspondait à l'attente américaine en 1945, trouva sa sanction juridique dans la Constitution de 1947, avec son célèbre article 9 (2) par lequel le Japon s'engage à renoncer à toute guerre.

« Happo-yabure », ou la construction d'une image non belliciste

EN 1974, Saburo Okita, alors ministre des affaires étrangères, illustrait la ligne non belliciste suivie depuis près de trente ans à l'aide d'une figure empruntée aux arts martiaux : la façon dont les gouvernements successifs avaient mené la politique étrangère s'apparente au *happo-yabure*. *Happo* désigne les huit côtés d'un octogone. *Yabure* signifie « être exposé à tous les vents ». Cette « ouverture » extrême de la personne dépourvue de tout moyen de défense désarme les adversaires éventuels et leur enlève tout prétexte à l'agression. La conscience que cette même personne, ainsi exposée, a de sa vulnérabilité la rend, cependant, plus vigilante pour échapper aux mauvais coups. C'était là une illustration suggestive : la sécurité du pays ne dépend pas du volume de ses armes mais plutôt de son niveau économique, de son développement technologique ainsi que de l'absence de tensions politiques et économiques entre les différents Etats, *notamment en Asie. Tout au contraire*, il convient de multiplier les échanges commerciaux...

Une telle ligne ne fut pas toujours aisée à maintenir. Le vainqueur d'hier n'eut de cesse d'associer son nouvel allié à la défense de ses intérêts, assimilés le plus souvent à ceux de l'alliance dans la région. Ainsi, trois jours avant le déclenchement de la guerre de Corée (3), John F. Dulles demanda à Yoshida de créer une force militaire japonaise conçue comme la garantie des bases militaires américaines, et de participer à la production de certaines armes. Le premier ministre japonais, qui était convaincu de préserver les intérêts nationaux en se dégageant le plus possible des conflits Est-Ouest, fit comprendre au secrétaire d'Etat américain que son pays n'avait pas encore oublié ses « erreurs ». Ni le scénario d'une attaque soviétique contre le Japon ni la politique d'encerclement du bloc sino-soviétique ne lui paraissaient alors crédibles. Selon Yoshida, seul le Parti communiste japonais pourrait, après avoir noyauté une armée reconstituée, transformer le Japon en un pays communiste ; hypothèse bien improbable, mais susceptible de montrer que le danger, si danger il y avait, venait de l'intérieur. Quoi qu'il en soit, une telle éventualité justifiait à ses yeux son refus de créer cette nouvelle armée.

Sa résistance était cependant louvoyante, et il fut contraint de céder à l'occasion. Ainsi, le 8 septembre 1951, le Japon signait avec les Alliés – à l'exclusion des pays socialistes et de la Chine (4) – un traité de paix qui lui restituait officiellement sa souveraineté. *Le même jour, cependant, il* signait avec les Etats-Unis un traité de sécurité. Or ce dernier ne cessa de se développer au fil des années, comme pour mieux renforcer les obligations du Japon au sein de l'alliance. On était alors en pleine guerre de Corée : une force d'autodéfense de 50 000 hommes était immédiatement constituée, et les forces américaines étaient maintenues sur le territoire japonais. Un accord d'assistance mutuelle fut signé en 1954, pour renforcer les dispositions du premier traité, touchant à la coopération nippo-américaine en matière d'équipement et de services multiples.

Ainsi s'affirmait progressivement l'intégration du pays dans une stratégie globale américaine pour la région. Dix ans plus tard, comme pour donner plus de lustre à cet anniversaire, le traité de sécurité devint un traité de coopération et de sécurité mutuelles. La guerre du Vietnam accrut l'assistance que le Japon avait commencé à apporter lors du conflit coréen. La fourniture de produits manufacturés, la réparation d'avions de combat, le stationnement de porte-avions et, surtout, *l'ouverture* de la base navale de Yokosuka, où mouilla la VIIe Flotte américaine durant la guerre du Vietnam, la présence probable de sous-marins nucléaires à la base de Sasebo, constituaient autant de prestations importantes dans le cadre de cette alliance.

Malgré ces évidentes contributions, les gouvernements successifs se sont pourtant efforcés de préserver à l'égard de leurs voisins l'image non belliciste à laquelle ils tenaient tant. Ils pouvaient du reste s'appuyer sur leur opinion publique ; les forces politiques d'opposition imposèrent également aux différents gouvernements une limitation des prestations japonaises en matière de défense et, donc, du degré d'engagement militaire.

En juin 1954, par exemple, la Chambre haute interdit l'envoi de tout élément de la force d'autodéfense à l'extérieur de l'archipel. En novembre 1971, la Chambre basse adopta les trois principes non nucléaires comme fondement de la diplomatie non armée : non-possession, non-fabrication et non-introduction d'engins nucléaires sur le territoire japonais. Or c'était en pleine guerre du Vietnam. Et c'est en 1976 que le premier ministre Takeo Miki a déclaré que le Japon ne consacrerait pas plus de 1 % de son produit national brut (PNB) à la défense.

Quant à l'exportation d'armes, le gouvernement n'a cessé d'imposer des restrictions de plus en plus contraignantes. Si, entre 1950 et 1960, quelques armes furent exportées dans les pays du Sud-Est asiatique et même aux Etats-Unis, à partir de 1967 une liste restrictive fut dressée. Et, en 1976, sous la pression des socialistes, le gouvernement se vit même dans l'obligatioin d'exclure désormais toute exportation d'armes vers quelque pays que ce soit.

Ainsi, opérer un compromis permanent entre les pressions américaines en faveur du réarmement et les pressions en sens contraire de l'opposition interne, populaire ou parlementaire, fut la préoccupation majeure des gouvernements successifs et leur ligne de conduite en matière de défense. A dire vrai, cette politique avait servi la prospérité du pays. D'autre part, à l'égard de l'Union soviétique, le Japon s'est efforcé d'atténuer la portée du traité de sécurité nippo-américain, qui la visait implicitement. Jusqu'à la fin des années 70, l'Agence de défense expliqua que l'Union soviétique, bien qu'elle possédât la capacité d'envahir le sol japonais, n'en avait pas l'intention. Elle ne constituait qu'une menace potentielle. Et l'opinion publique comprit parfaitement ce discours.

Cette ligne non belliciste, que le Japon avait réussi à préserver malgré les engagements militaires contractés avec son grand allié, devait cependant être menacée à la fin des années 70. L'après-guerre était bien loin. En particulier, la situation économique, qui avait tant bénéficié de cette paix peu armée, avait beaucoup changé. En 1955, la part du PNB américain dans le PNB mondial représentait 33 % ; celle du Japon, 3,5 % seulement. En 1970, ces pourcentages s'étaient singulièrement modifiés : 20 % pour les Etats-Unis et 10 % pour le Japon. De plus, le déficit commercial des Etats-Unis par rapport au Japon ne cessait de s'accroître pour atteindre 11,6 milliards de dollars en 1978... Pour les Etats-Unis, la perspective d'avoir un allié économiquement trop puissant mais insuffisamment engagé dans la défense de leur bloc devint aussi patente qu'intolérable : il ne leur paraissait pas loyal que le Japon ne contribuât pas proportionnellement à son PNB à la couverture des besoins militaires de l'alliance, placée sous l'égide américaine...

M. James Carter fut le premier à faire des approches dans cette direction. En 1979, la déclaration commune Carter-Masayoshi Ohira – M. Ohira était alors premier ministre – exalta le rôle important du Japon dans la sécurité et la stabilité des régions de l'Asie et du Pacifique. Dans le même temps, le président américain cherchait à obtenir du gouvernement japonais qu'il rapporte la mesure prise quelques années plus tôt sur le seuil limite fixé aux dépenses militaires.

En mai 1981, le prédécesseur de M. Nakasone, M. Zenko Suzuki, avait fait, à son tour, une déclaration conciliante à l'égard du président Reagan, selon laquelle le Japon prendrait en charge la sécurité des zones côtières jusqu'à un mille marin. En d'autres termes, il se substituerait aux Etats-Unis pour la surveillance des sous-marins soviétiques – dont la détection est extrêmement coûteuse – dans les eaux communes entre Petropavlovska, Vladivostok, Sovetjska Gavan, Camran et Danang. Cette mission de surveillance s'est amplifiée pour la période 1984-1988 : la tâche du Japon consiste ainsi à protéger la VIIe flotte américaine contre d'éventuelles attaques aériennes et sous-marines soviétiques en renforçant la surveillance des sous-marins à l'aide des avions de patrouille Orion P3C et en déployant également ses F-15.

« Happo-fusagari », ou impasse dans la quête de l'autonomie ?

ENTRE-TEMPS, dès son arrivée au pouvoir, le premier ministre Nakasone, soucieux d'obtenir la confiance du président Reagan, multiplia des déclarations visant à montrer que le Japon et les Etats-Unis partageaient un *« sort commun »*. Il alla même jusqu'à dire à Washington qu'il s'engageait à faire de son pays un *« porte-avion incoulable »*, et que, en cas d'urgence, il fermerait les détroits de La Pérouse, Tsugaru et Tsushima aux navires soviétiques. On était donc aux antipodes des positions de son prédécesseur, qui précisait encore en mai 1981 que l'« alliance » entre son pays et les Etats-Unis n'avait pas de contenu militaire. Ce discours était-il alors à usage interne ? Quoi qu'il en soit, les signes de l'intégration du Japon dans la stratégie américaine ne cessèrent alors de se multiplier. En novembre 1983, un nouvel accord autorise le pays à transférer des technologies militaires aux Etats-Unis, qui bénéficient ainsi d'un régime d'exception. C'est là une disposition qui accentue les effets du traité de sécurité nippo-américain. Cette intégration du Japon dans la stratégie militaire américaine n'est pas sans modifier les rapports de voisinage avec l'URSS, d'autant plus que l'intervention soviétique en Afghanistan, provoquant un ralentissement du processus de détente en Asie, a sans doute favorisé cette bipolarisation, contraignant le Japon à s'aligner davantage sur les positions américaines.

D'un autre côté, la politique suivie par M. Nakasone n'est pas, semble-t-il, un phénomène aberrant, isolé et transitoire, qui tiendrait à la personnalité du premier ministre, aidé par une conjoncture éphémère. En effet, celui-ci représente une des composantes latentes des aspirations japonaises, pour lesquelles il est nécessaire de trouver une corrélation entre la puissance économique du pays et son poids international. Or, pour y parvenir, il faut doter le Japon d'une capacité militaire correspondant à ses potentialités économiques et technologiques.

Pour ce courant, la tradition pacifiste, très vivace il est vrai au sein du pays, et même le traité de sécurité nippo-américain, ne sont que des séquelles de la dernière guerre et masquent la réalité présente, celle de l'entrée du Japon dans la course aux armements et de son accès au huitième rang des puissances militaires. On l'a compris, cette voie sert d'accès à l'indépendance... retrouvée, conforme, en outre, à sa séculaire tradition insulaire. Une telle option, si elle se confirmait, se heurterait naturellement à bien des obstacles. En premier lieu, à celui de l'alliance avec les Etats-Unis : ces derniers n'envisagent un accroissement des dépenses militaires du Japon que dans le cadre de la stratégie définie par eux-mêmes, excluant de faire du Japon une nouvelle puissance régionale, qui les concurrencerait.

Les pays limitrophes ont évidemment réagi à cette modification de la politique non belliciste du Japon. L'URSS a multiplié à nouveau, depuis quelque temps, les avertissements solennels à son endroit pour le dissua-

* Docteur en sciences politiques, Fondation nationale des sciences politiques.

(1) Premier ministre du 22 mai 1946 au 20 mai 1947 et du 15 octobre 1948 au 7 décembre 1954. Son rôle dans la reconstruction du Japon est comparable à celui de Konrad Adenauer dans la reconstruction de la RFA d'après guerre.

(2) La « Constitution de paix » de 1946, élaborée pendant l'occupation, stipule dans son article 9 : *« Le peuple japonais renonce pour toujours à la guerre en tant que droit souverain de la nation, ainsi qu'à la menace et à la force comme moyens de régler les différends internationaux... Aucune force terrestre, maritime ou aérienne, ni aucun autre potentiel militaire ne seront maintenus... »*

(3) Le 25 juin 1950.

(4) L'Union soviétique, la Tchécoslovaquie et la Pologne ont participé à la conférence de San-Francisco, mais n'ont pas signé le traité de paix. L'Inde, la Birmanie et la Yougoslavie ont été invitées, mais n'y ont pas participé. Ni la République populaire de Chine ni la Chine nationaliste (Taiwan) n'ont été invitées à la conférence.



هكذا من الأصل

DE DÉFENSE PLUS DYNAMIQUE

économique à la puissance militaire ?

der de participer aussi activement aux obligations militaires qui devenaient les siennes. Lors de la négociation américano-soviétique, à Genève, en avril 1983, M. Gromyko dénonça l'intensification des installations américaines en Asie, au Japon notamment, et dans ses eaux avoisinantes. Et son pays riposta par le redéploiement de missiles SS-20 en Extrême-Orient.

La République populaire de Chine a également augmenté sa vigilance contre la *« résurgence du militarisme japonais »*, perçue depuis 1983. Cette même année, la Chine et même la Corée du Sud ont protesté contre le terme utilisé dans les manuels scolaires japonais pour désigner l'agression japonaise. Le gouvernement japonais a dû remplacer *« expansion »* par *« invasion »*. Autre signe symbolique de cette vigilance sourcilleuse : les protestations durant l'été 1985 des étudiants de Pékin, qui ont vu dans l'expansion économique japonaise la réédition de l'impérialisme nippon, qui s'était imposé brutalement cinquante ans plus tôt. La visite officielle de M. Nakasone au temple Yasukuni, mémorial des soldats et officiers japonais morts durant la dernière guerre, provoqua une vive protestation. Cette vigilance outrée peut prendre les voies de la mauvaise foi quand, par exemple, les mêmes étudiants de Pékin et de Sian dénoncent l'agression économique du Japon, qui vend à la Chine des camions Mitsubishi de mauvaise qualité et installe du matériel sidérurgique obsolète de Shin-Nittetsu...

Dès lors, le Japon ne semble-t-il pas engagé dans une impasse ? Quoi qu'il fasse, il se voit reprocher par son allié une attitude trop molle, trop « pacifiste », et pour faire taire ce reproche comme pour, dans un premier temps, ne pas compromettre ses succès technologiques et commerciaux, il se soumet aux exigences américaines. Mais, du même coup, lui est renvoyée de l'étranger l'image d'antan d'un militarisme agressif et redouté. Et sur le plan intérieur, la volonté de retrouver un statut majeur garanti par une force militaire appréciable ne se heurte-t-elle pas à une opposition massive qui rêve de puissance commerciale grâce à la multiplication des échanges pacifiques ? Le Japon ne serait-il pas prisonnier à la fois de l'alliance militaire avec les Etats-Unis, son partenaire économique privilégié, et de l'image belliciste que gardent de lui les pays asiatiques qui ont eu à subir sa dure férule, une image conquérante renforcée par son propre succès technique et commercial ?

Si l'on en revient aux postures des arts martiaux, le Japon ne se trouve-t-il pas actuellement dans la position du *happo-fusagari*, que l'on pourrait traduire par « immobilisé de tous côtés » ? Ou encore, le *happo-yabure* économique, qui a permis son expansion, n'a-t-il pas mené le pays à un *happo-fusagari* diplomatique ?

La politique de « bons offices » inaugurée par M. Nakasone dans le conflit irano-irakien, la volonté souvent exprimée de jouer un rôle de médiateur entre les pays du Nord et ceux du Sud – par le biais de l'aide publique au développement qui fait du Japon le troisième pays donateur – ne semblent pas, en effet, avoir porté les fruits attendus. Les tentatives diplomatiques faites depuis quelques années pour acquérir un rôle international incontesté n'ont pas donné de résultats tangibles...



PARACHUTISTES DE L'ARMÉE A L'ENTRAINEMENT
Une évolution qui inquiète les voisins

(Zachmann-Magnum)

C'est dans cette situation d'impasse que le Japon a accueilli l'initiative de défense stratégique du président Reagan. L'ambiguïté même de ce projet militaire ne permet-elle pas de lever bien des obstacles rencontrés dans la quête d'un nouveau rôle international effectif ?

L'IDS repose, en effet, sur une technologie « civile », tels les ordinateurs de grande puissance, le rayon laser, la fibre optique ou la céramique de grande résistance. Or le Japon peut, ici, mettre en avant sa technologie de pointe et trouver même le moyen de la développer. Ne s'agit-il pas, de surcroît, comme l'avance le président Reagan, d'un système purement défensif ? Ainsi, la participation à l'initiative ne violerait pas l'article 9 de la Constitution.

M. Nakasone a pu, de fait, plaider devant la comité de fonds spéciaux du Sénat la légitimité d'un tel projet, dont la dimension morale ne peut être oubliée, puisqu'il s'agit d'éliminer les armes nucléaires. Bref, la coopération nippone à cette entreprise n'a-t-elle pas l'avantage apparent de ne pas contrarier une sensibilité non belliciste et, surtout, d'assurer une compétitivité et une crédibilité technologiques, indispensables pour garantir, demain, une éventuelle autonomie du pays ?

Dans l'immédiat, les industriels voient là une occasion exceptionnelle d'élargir leur champ de recherche, d'autant que, sur le plan des débouchés militaires (5), le pourcentage budgétaire des travaux qui lui étaient consacrés était jusqu'ici fort limité, le nucléaire militaire étant interdit à la recherche japonaise.

Pour traduire dans les faits une ligne politique qui lui permettrait d'être reconnu dans sa singularité par ses voisins, sans pour autant contrarier la solidarité régulée par l'alliance avec les Etats-Unis, ni heurter le sentiment non belliciste intérieur, le Japon n'est-il pas, en fait, amené à répondre à une question plus radicale ? Le problème de fond n'est-il pas pour lui d'échapper, du fait de sa prospérité économique, à la logique d'une « République impériale », c'est-à-dire un empire toujours menaçant pour les pays voisins mais qui prétend sauvegarder, à l'intérieur, les institutions démocratiques ?

Ce qui a été le plus profitable au pays depuis le fin de la guerre, c'est cette association d'une croissance technico-industrielle et d'un élargissement de la démocratie. Mais la prospérité économique a fait redoubler les exigences militaires : plus celles-ci sont associées à celles des Etats-Unis, plus grand est le risque pour le pays de se voir entraîné dans la spirale de leurs exigences. Et cela, sans être sûr d'ailleurs que, sur le plan extérieur, cette contribution à l'hégémonie américaine servira sa propre politique extérieure auprès de ses voisins asiatiques, l'URSS notamment. Et sur la scène interne, il n'est pas sûr non plus qu'un tel processus serve le développement de la démocratie, conquête pourtant si vitale.

L'IDS, à la différence de tous les projets antérieurs de contribution militaires dans le cadre de l'alliance « occidentale », a une dimension planétaire et associera beaucoup plus étroitement ceux qui y participeront aux impératifs qui découlent de la stratégie américaine. L'IDS n'est plus la simple participation, limitée ou non à 1 % du PNB, à la défense localisée dans une région asiatique. Elle engage les partenaires dans un projet de défense planétaire avec le concours croissant de technologies mixtes. Il s'agit là d'un saut qualitatif.

Jusqu'ici les gouvernements japonais avaient été en quelque sorte tenus par l'opinion publique, en majorité non belliciste, et par les partis d'opposition à préserver un équilibre entre les impératifs militaires de l'alliance et l'affirmation d'une politique non belliciste auprès des pays voisins. D'ailleurs, le maintien d'un tel équilibre, continuellement mis à l'épreuve, passait par une résistance aux empiétements éventuels sur les droits fondamentaux de la démocratie. Les premières tentatives de remilitarisation se sont heurtées aux forces pacifistes lors de la conclusion et du renouvellement du traité de sécurité nippo-américain, ainsi que pendant les guerres de Corée et du Vietnam. Les mesures gouvernementales tendant à réprimer les forces organisées des manifestants pacifistes se sont traduites par la loi anti-casseurs de 1952, la loi sur la police de 1954 et la loi concernant la gestion universitaire de 1969. Elles avaient pour objet de contenir la liberté de réunion et de manifestation des pacifistes. Bref, la tradition non belliciste et la défense des libertés démocratiques fondamentales ont, ici, toujours convergé.

Or aujourd'hui l'IDS n'a pas dans l'opinion publique la charge émotionnelle de tout projet nucléaire. Non seulement elle paraît « propre », mais elle peut valoriser éventuellement les aptitudes technologiques nippones. D'où, sinon l'assentiment positif, du moins une indifférence confiante. Pourtant, l'intégration que ce projet réclame des éventuels associés les entraîne presque inexorablement dans une logique qui ouvre des perspectives inédites tant pour la souveraineté nationale que pour l'exercice intérieur de la démocratie. Le développement d'une bureaucratie spécialisée en matière de secrets de la défense et de méthodes de lutte internationale, jusqu'alors très modeste dans ce pays, serait désormais indispensable. Bien plus, une réglementation d'exception pour faciliter les impératifs de défense ainsi définis dans le cadre de l'IDS pourrait à la longue concurrencer les droits fondamentaux de la démocratie, à commencer par ceux de l'information.

On peut déjà observer cette dérive dans l'accord de 1983 sur le transfert de technologies militaires. Il a été conclu, en effet, selon une procédure simplifiée (6), légale assurément, mais qui a néanmoins permis d'éviter tout débat au Parlement. D'un autre côté, cet accord implique nécessairement une protection continuellement élargie des secrets industriels des technologies transférées : d'où la parution, dès 1985, de dispositions complémentaires pour préciser les modalités de ces transferts (7). D'autre part, un projet de loi sur la protection des secrets d'Etat est en cours d'élaboration. Celui-ci devrait permettre de contrôler beaucoup plus rigoureusement l'obtention ou la diffusion, pour les industriels, les fonctionnaires et les journalistes, d'informations concernant la défense. Ainsi s'opère la mise en forme d'une réglementation, quasi inexistante jusque-là, touchant le domaine de la défense.

Or c'est justement au moment où survient une telle mutation que les partis d'opposition – dont le rôle avait été le plus souvent de garantir l'exercice de la démocratie en défendant, en particulier, le pacifisme – semblent frappés d'impuissance : ils cantonnent leur action dans l'enceinte de la Diète ; ils ne parviennent pas à renouveler leur approche des problèmes de la défense et de leur incidence sur la démocratie, et se montrent incapables de mobiliser une opinion publique sur les problèmes nouveaux. Anesthésiée par la réussite économique, flattée peut-être d'être associée à un imposant programme technologique et rassurée par sa dimension non nucléaire, l'opinion publique ne réagit guère...

Il est sans doute trop tôt aujourd'hui pour déterminer comment le Japon, tant par l'action de son gouvernement que par la voix de ses partis politiques et de son opinion publique, va effectivement répondre à ce défi qui met en jeu son image démocratique et la place « propre » qu'il est capable de tenir dans le monde. Ce qui est sûr, c'est que l'IDS représente, tout particulièrement pour le Japon, un double risque inédit : celui de compromettre l'affermissement de la démocratie, exposée à de néfastes entorses ; et celui de confondre ses intérêts avec ceux des Etats-Unis. En somme, l'IDS pose une nouvelle question : comment concilier les nécessités d'une défense située dans une alliance dont il n'a pas la maîtrise avec les impératifs de l'exercice des droits démocratiques ?

HIROKO YAMANE.

(5) Le Japon affecte 1 % de son budget de la défense à des recherches ; les Etats-Unis et la Grande Bretagne, 10 % ; la RFA, 4 % (en 1980).

(6) L'accord de 1983 est un accord « administratif », ce que les juristes appellent un accord en forme simplifiée, en ce sens que sa ratification et donc son entrée en vigueur ne requièrent pas l'approbation préalable du Parlement.

(7) Les arrangements détaillés concernant la protection des secrets industriels, les conditions de transfert de la technologie aux tiers et le paiement des frais de recherche ont été signés par les deux pays le 27 décembre 1985.

A nos lecteurs

Parce que son audience se développe de mois en mois, *le Monde diplomatique* a besoin régulièrement de mieux connaître ses lecteurs, qu'ils lui soient fidèles depuis de nombreuses années ou qu'ils l'aient récemment découvert.

L'équipe du *Monde diplomatique* remercie ceux d'entre eux qui voudront bien prendre la peine de remplir le questionnaire ci-dessous.

Les réponses recueillies seront très utiles aux journalistes et responsables administratifs dans leurs efforts pour améliorer la qualité rédactionnelle du journal et renforcer son indépendance économique.

Pour répondre, veuillez entourer d'un cercle le chiffre correspondant à votre choix, pour chacune des questions.

CLAUDE JULIEN.

1 Vous vous intéressez à l'actualité internationale :

- dans le cadre de votre activité professionnelle ... 1 C1
- pour la formation que vous suivez actuellement .. 2
- pour enrichir vos connaissances 3

2 Pouvez-vous classer les grands thèmes du débat international, cités ci-dessous, de 1 à 6, selon l'importance que vous leur attribuez ?
(1 = le plus important)
(6 = le moins important)

	Classement	
– les problèmes stratégiques	☐	C2
– les relations Nord-Sud	☐	C3
– les relations économiques et monétaires internationales	☐	C4
– les mutations technologiques des sociétés	☐	C5
– les grands conflits régionaux	☐	C6
– les rapports entre civilisations	☐	C7

3 Il y a de multiples raisons de lire *le Monde diplomatique*. Parmi celles citées ci-dessous, pouvez-vous classer les trois raisons qui vous paraissent les plus importantes ?

	Classé 1er	Classé 2e	Classé 3e
– c'est le seul journal de langue française qui traite de l'actualité internationale .	1	1	1
– il traite de l'information en profondeur	2	2	2
– il apporte des informations originales sur des sujets peu connus	3	3	3
– c'est une source d'informations nécessaire pour votre activité professionnelle	4	4	4
– il a une vision complète des événements à l'étranger, en matière :			
• politique	5	5	5
• économique	6	6	6
• sociale	7	7	7
• culturelle	8	8	8
– il prend position dans les grands débats internationaux	9	9	9
– il a une approche pluri-disciplinaire ...	0	0	0
	C8	C9	C10

Merci de renvoyer ce questionnaire rempli
à Florence VALDANT - *Le Monde diplomatique*
département Marketing
7, rue de Monttessuy, 75007 Paris - France

4 Trouvez-vous que l'attention portée par *le Monde diplomatique* aux grands thèmes internationaux soit :

	Trop faible	Assez faible	Assez importante	Trop importante	
– les problèmes stratégiques	1	2	3	4	C11
– les relations Nord-Sud	1	2	3	4	C12
– les relations économiques et monétaires internationales	1	2	3	4	C13
– les mutations technologiques des sociétés	1	2	3	4	C14
– les grands conflits régionaux	1	2	3	4	C15
– les rapports entre civilisations	1	2	3	4	C16

5 Lisez-vous *le Monde diplomatique* ?

- chaque mois 1 C17
- de 6 à 10 fois par an 2
- de 3 à 5 fois par an 3
- moins souvent 4

6 Etes-vous abonné au *Monde diplomatique* ?

C18
OUI .... 1 ⟶ { – personnellement .... 1 C19 / – par votre entreprise .... 2 }
NON ... 2 ⟶ { – vous l'achetez en kiosque .... 1 C20 / – on vous le prête ou le donne .. 2 }

7 En dehors de vous-même, combien de personnes ont lu ou vont lire ce numéro du *Monde diplomatique* ? ☐☐☐ C21 C22 C23

8 Pouvez-vous indiquer de quelle manière, le plus souvent, vous lisez *le Monde diplomatique* ?

- lecture approfondie de tous les articles 1 C24
- lecture complète de certains dossiers et lecture rapide du reste . 2
- lecture de certains articles 3
- lecture des titres seulement 4

SUITE DU QUESTIONNAIRE ➡

LA STRATÉGIE FINANCIÈRE DU JAPON DANS LE TIERS-MONDE

Des crédits pour l'accès aux matières premières

Par BERNARD MOREL *

EN dix ans, le rôle du Japon dans le système financier international s'est profondément bouleversé à la suite de l'extraordinaire excédent de la balance des paiements, qui a atteint 49,3 milliards de dollars en 1985 (1). Le pays a ainsi pu devenir le premier créancier du monde.

Les sorties de capitaux à moyen et long terme sont en progression constante : de 3,4 milliards de dollars en 1975, elles sont passées à 81,1 milliards de dollars en 1985 (2). En 1973, le montant global de la dette du reste du monde à l'égard des seules banques japonaises n'était que de 7,3 milliards de dollars; en décembre 1984, il atteignait 90,1 milliards de dollars; selon certaines estimations, il dépassait l'an dernier les 110 milliards de dollars.

Dans les toutes dernières années, la part la plus importante de ces sorties de capitaux s'est orientée vers les investissements de portefeuille qui, en 1985, ont représenté plus de 60 % du total (3). Cette stratégie de rentier, s'assurant contre les risques futurs, est l'aboutissement d'une évolution en trois étapes. De 1974 à 1977, Tokyo a mis l'accent sur les investissements directs à l'étranger, plus particulièrement dans les pays du tiers-monde. De 1978 à 1982, les sorties de capitaux ont pris la forme de prêts ou de crédits à l'exportation qui ont permis au Japon de s'inscrire dans les processus d'internationalisation du capital et de financement privé du développement au moyen *d'une audacieuse politique de recherche* de marchés. C'est la période durant laquelle ses entreprises ont conquis de nombreux marchés en Afrique, en Amérique latine ou en Asie, au détriment des entreprises européennes et américaines. Depuis 1982, changement d'orientation fondamental : conséquence de la crise de l'endettement, la progression des prêts privés au tiers-monde s'est ralentie, et les capitaux japonais se dirigent vers les pays développés offrant des taux d'intérêt attrayants, les Etats-Unis en priorité, directement ou indirectement à partir de la place de Londres.

Cette évolution ne doit toutefois pas occulter les autres mouvements de capitaux, en particulier vers le tiers-monde. En décembre 1984, selon des estimations recueillies auprès de responsables de banques japonaises, la dette du tiers-monde à leur égard s'élevait à 44,3 milliards de dollars, soit 49,2 % de l'encours total des créances à long terme, qui était de 90,1 milliards de dollars (4). En ajoutant à ces 44,3 milliards la dette des pays socialistes de l'Est, on parvient à un montant de 48,1 milliards de dollars. Ce chiffre est à comparer avec celui de la dette à moyen et long terme à l'égard des banques relevant du système de la Banque des règlements internationaux (BRI), qui est de 498 milliards de dollars. La part des banques japonaises n'est donc pas négligeable, contrairement à ce qui est souvent dit, puisqu'elle représente 9,6 % de la dette totale du tiers-monde à l'égard du système bancaire international privé. Elle est supérieure à celle des banques allemandes (42,7 milliards de dollars) (5).

A *quoi s'ajoute bien entendu la dette* publique, qui enregistre elle aussi, en dix ans, une très forte augmentation. Si on inclut la dette des entreprises à l'égard du Fonds de coopération économique d'outre-mer (OECF) – puisqu'il s'agit de prêts liés à des projets de développement (6), – la dette publique est passée de 2,18 milliards de dollars en 1975 à 13,6 milliards en 1984. On peut donc considérer que le total (dette publique et dette privée) était, fin 1984, de 57,9 milliards de dollars (au lieu de 38,7 milliards en 1982 et de 30 milliards en 1980). La dette publique, qui en 1975 représentait 45 % de la dette totale, est tombée en 1985 à 22 %. A travers l'ensemble de ces chiffres, se dégage une conception de l'aide au développement.

C'est seulement au milieu des années 50, passée la période de reconstruction à laquelle les Américains ont largement contribué, que le Japon s'engage dans une politique d'ouverture à l'égard de ses voisins asiatiques. Au traité de San-Francisco (1956), le Japon accepte le principe d'indemnités qui seraient versées aux pays asiatiques victimes de la guerre. En fait, seuls, deux pays réclamèrent ces indemnités : les Philippines et le Vietnam. A l'occasion du rétablissement des relations diplomatiques, la plupart des Etats réclamèrent aide et assistance sous forme de dons ou de prêts. L'idée sous-jacente renvoyait à la nécessité affirmée par les uns et les autres, et soutenue par les Etats-Unis, de bâtir *« une sphère de coprospérité en Asie de l'Est »*, capable de contrebalancer l'influence soviétique. D'où la signature d'accords de coopération avec le Laos, le Cambodge, la Thaïlande, la Malaisie et Singapour, qui étaient en fait des accords de quasi-indemnisation. D'où, aussi, certains prêts en yens à l'Inde en 1958. Jusqu'en 1965, l'aide japonaise reste très modeste, de l'ordre de 100 millions de dollars par an (8).

L'année 1965 marque une rupture. D'abord, l'aide et l'assistance s'amplifient : les crédits doublent de 1964 à 1965 et seront encore multipliés par 2,5 de 1965 à 1972. Ils passent ainsi de 244 millions de dollars en 1965 à 611 millions en 1972. Cette période (1965-1972) voit aussi la création d'une structure de coopération technique et le renforcement du rôle de l'organisme financier de coopération créé en 1962, l'OECF. Ensuite, et c'est là le phénomène majeur, la répartition financière de l'aide est modifiée. A partir de 1965, les prêts, jusque-là inférieurs aux dons, prennent le dessus. En 1964 : 58 % de dons, 36 % de prêts, 6 % d'aide internationale. En 1965 : 34 % de dons, 59 % de prêts, 7 % d'aide internationale. En 1972 : 28 % de dons, 52 % de prêts, 20 % d'aide internationale. Ce qui se traduit par une augmentation de la dette. Enfin, la politique de coopération s'inscrit de plus en plus dans la perspective stratégique de construction d'une sphère d'influence liée aux Etats-Unis avec la création de la Banque asiatique de développement, la fondation du Conseil pour l'Asie et le Pacifique, la mise en place de la conférence des ministres pour le développement économique de l'Asie du Sud-Est. *L'aide à l'Asie, qui absorbe 99 % de* l'aide totale, apparaît comme un moyen politico-financier au service d'une stratégie de relations extérieures.

Une troisième période (1972-1977) est caractérisée par un accroissement considérable de l'aide, qui double pour passer de 1,1 milliard de dollars en 1973 (contre 611 millions en 1972) à 2,2 milliards en 1977. Les prêts directs représentent toujours la part majoritaire, mais les dons subissent une forte baisse relative au profit des contributions aux agences internationales (37 %). Cependant, ce qui est fondamental, c'est la redéfinition de la stratégie qui tient à l'évolution économique internationale. Désormais, l'accent est mis sur les investissements directs des entreprises dans les pays du *tiers-monde. L'aide et l'assistance* publiques sont là pour accompagner ces investissements. C'est pendant cette période que sont créés les grands projets d'Asahan, en Indonésie, de Bandar, en Iran, de Senibra, au Brésil, etc. Dès lors, on assiste aussi à un déplacement de l'aide vers des zones géographiques où l'influence japonaise avait été jusque-là modeste. C'est durant cette période que s'amorce la stratégie d'interdépendance qui a pour effet à la fois d'orienter la diplomatie et les relations politiques en fonction des intérêts économiques vitaux, de bouleverser la géographie traditionnelle de l'aide, et de donner aux prêts bancaires privés un rôle prééminent. L'Asie reste la zone prioritaire, mais apparaissent l'Afrique (pour 10 % de l'aide publique) et l'Amérique latine (pour 6 %). Le lien entre l'aide publique, les investissements privés et les prêts bancaires se renforce, et dès lors le problème de la dette devient essentiel.

A partir de 1978, le Japon est « un grand de l'aide publique » : 3,4 milliards de dollars en 1980 ; 3,8 milliards en 1983 ; près de 4,5 milliards en 1985. En 1983, cette aide publique représentait 0,33 % du PNB (en comparaison : 0,24 % aux Etats-Unis, 0,49 % en République fédérale d'Allemagne, 0,35 % au Royaume-Uni, 0,74 % en France). L'Asie ne reçoit plus que 65 % de l'aide japonaise, alors que 16 % vont à l'Afrique et 11 % à l'Amérique latine. Toutefois, cette aide publique n'est rien comparée au montant des prêts accordés par les banques à certains pays en voie de développement. Les relations économiques du Japon avec le tiers-monde sont dominées par les investissements privés et les participations financières. Cette évolution se traduit parallèlement par un remodelage de la géographie de ces relations : les pays à qui le Japon prête des fonds ne sont pas ceux qui reçoivent les plus grandes aides publiques.

Au premier rang des pays endettés figure l'Amérique latine, dont la dette à l'égard des banques japonaises était, en 1984, de 25 milliards de dollars. Viennent en tête : le Mexique (9,7 milliards de dollars, soit 13,3 % de la dette mexicaine et 20 % des prêts japonais), *le Brésil (7,7 milliards, soit 10,1 %* de la dette brésilienne et 15 % des prêts japonais), l'Argentine (2,2 milliards, soit 8,6 % de la dette argentine et 5 % des prêts japonais). Depuis la fin de 1982, les banques japonaises ont fortement augmenté leurs interventions, puisque la dette à moyen et long terme est passée de 17,5 à 25 milliards de dollars. A l'évidence, elles se sont portées au secours des pays les plus en difficulté (9).

La dette des pays d'Asie vient très loin derrière. Elle était, en 1984, de 9,32 milliards de dollars, dont 3,4 milliards prêtés à la Corée, 2,1 à la Malaisie, 1,9 à l'Indonésie et 1,2 aux Philippines. Quant à l'Afrique, sa dette s'élevait seulement à 2,5 milliards de dollars. L'aide publique est au contraire toujours prioritairement dirigée vers les pays asiatiques, qui en reçoivent 70 %, contre 15 % aux pays africains et 10 % à l'Amérique latine. On note un effort particulier en faveur de la République populaire de Chine, qui a reçu en 1983 près de 15 % de l'aide publique bilatérale.

Priorité à la zone asiatique

UNE des caractéristiques majeures des relations économiques du Japon avec les pays en voie de développement tient à sa vision globale de *l'assistance qu'il fournit. Pour les responsables*, les investissements privés dans les pays en voie de développement relèvent au même titre que l'aide publique de l'assistance économique. D'ailleurs, dans les pays en voie de développement qui reçoivent une assistance japonaise, ce sont les grandes maisons de commerce (Sogo Shosha) (7) ou les institutions bancaires, et non l'administration publique, qui prennent en charge les relations économiques, industrielles et commerciales. L'aide et l'assistance publiques au tiers-monde sont ainsi en grande partie gérées par des opérateurs privés. Et les entreprises qui opèrent dans le tiers-monde reçoivent une partie non négligeable des prêts publics de l'OECF : près de 10 % sur la période 1961-1983.

De même que, pour les industriels japonais, la recherche du profit est moins importante que la conquête des marchés, de même, pour ce qui concerne la dette, c'est moins le problème financier que la possible interruption des processus de croissance des nouveaux pays industrialisés qui mobilise les esprits. Pour les responsables, c'est de la forte croissance des pays du tiers-monde que viendra la solution au problème de la dette ; il leur appartient donc de soutenir l'économie de ces pays, y compris en cas de besoin, par de nouveaux prêts bancaires.

Cette attitude s'inscrit dans une vision générale des relations économiques internationales, fondées sur le concept d'interdépendance. Le Japon, parce qu'il ne dispose ni de pétrole, ni de matières premières, est fondamentalement « dépendant » d'un certain nombre de pays. Sa stratégie d'approvisionnement l'a incité à rendre réciproque cette dépendance, afin de garantir l'avenir. C'est donc vers les pays riches en matières premières, et notamment en pétrole, que, dans la dernière période, se sont en priorité dirigés les prêts.

Aider au décollage

LES relations économiques du Japon avec les pays du tiers-monde obéissent donc à une même logique, mais s'inscrivent dans une double démarche. La logique stratégique, c'est l'interdépendance, fondée sur l'approvisionnement en matières premières. Mais, dans ce cadre, coexistent deux démarches complémentaires.

La première repose sur l'idée d'un développement capitaliste rapide d'un certain nombre de pays asiatiques ou latino-américains, auquel le Japon veut contribuer par des prêts et des investissements lourds. Cette démarche a été le fait des banques, des maisons de commerce et des industriels. Dans la dernière période, elle s'est largement concentrée sur l'Amérique latine (Mexique, Brésil, Venezuela, Chili). Si l'ampleur de l'endettement de ces pays a amené le Japon à se montrer plus attentif, comme en témoigne la création par cinquante institutions financières du Japan Center for International Finance (JICF), il n'en reste pas moins que, pour les responsables japonais, la question de la dette ne saurait être que conjoncturelle et qu'elle doit trouver sa solution dans le développement accéléré des pays endettés, auxquels les banques des pays développés doivent apporter un soutien actif (10).

La seconde démarche est en amont de la précédente. Il s'agit en fait de donner à des pays en voie de développement, tout particulièrement asiatiques, *les moyens de « décoller » ou de résoudre* les problèmes les plus urgents qui se posent à eux. On retrouve dans cette démarche l'idée première de « sphère asiatique de coprospérité ». L'aide publique est dans ce cas prioritaire. Et ce n'est pas par hasard que le gouvernement japonais a décidé pour 1986 d'augmenter de 10 % le budget de l'aide publique au tiers-monde et de se donner pour objectif de le doubler d'ici à 1992.

La place de plus en plus importante du Japon dans le système financier international va l'amener à jouer un rôle majeur dans les politiques de développement des pays du tiers-monde, et c'est un rôle beaucoup plus complexe qu'on ne le croit très souvent.

* Maître de conférences à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, chercheur-associé à l'université Waseda, à l'invitation de la Fondation du Japon.

(1) Cet excédent était de 35 milliards de dollars en 1984, de 20,8 milliards en 1983, de 7 milliards en 1982.

(2) 27,4 milliards de dollars en 1982 ; 32,5 en 1983 ; 56,8 en 1984. Source : Banque du Japon.

(3) Environ 50 milliards de dollars, contre 30,8 milliards en 1984.

(4) En septembre 1982, la dette du tiers-monde à l'égard des banques japonaises était de 29,9 milliards de dollars. L'encours total était de 58,4 milliards, soit une spectaculaire progression depuis 1973 (7,3 milliards).

(5) La dette à l'égard des banques américaines était en 1984 de 136,7 milliards de dollars (27,5 % de la dette totale).

(6) La dette des entreprises qui, en 1975, représentait 15 % de la dette publique totale n'en représente plus que 5 % en 1984 mais augmente très lentement.

(7) Cf. K. Kojima et T. Ozawa, *les Sociétés japonaises de commerce général*, OCDE, Paris, 1984.

(8) 107 millions de dollars en 1961, 87 en 1962, 140 en 1963, 116 en 1964.

(9) De 1982 à 1984, la dette mexicaine à l'égard du Japon est passée de 6 à 9,7 milliards de dollars ; la dette brésilienne de 5,8 milliards à 7,7 milliards.

(10) Cf. les articles parus dans *Tokyo Financial Review*, en particulier l'article de Tomoo Miyazaki, vol. 10, n° 2, février 1985.

A nos lecteurs *(suite)*

9 En dehors du *Monde diplomatique*, quels sont les journaux ou magazines que vous lisez régulièrement ? C25

- un quotidien national .... 1 → lequel ....
- un hebdomadaire d'information générale .... 2 → lequel ....

une revue spécialisée :
- dans les sciences politiques ...... 3 → laquelle ....
- dans l'information économique ... 4 → laquelle ....
- dans les relations internationales .... 5 → laquelle ....

10 Vous êtes français 1 C26
étranger .... 2 → **Vous êtes originaire d'un pays :** C27

d'Europe 1
d'Amérique du Nord 2
d'Amérique latine 3
d'Afrique 4
d'Extrême-Orient 5
du Moyen ou Proche-Orient 6
autres (précisez) 7
....

11 Vous résidez actuellement : C28

en France métropolitaine 1
dans un département d'outre-mer . 2
à l'étranger .... 3 → **dans un pays :** C29

d'Europe 1
d'Amérique du Nord 2
d'Amérique latine 3
d'Afrique 4
d'Extrême-Orient 5
du Moyen ou Proche-Orient 6
autres (précisez) 7
....

12 Dans lequel des domaines cités ci-dessous exercez-vous votre activité professionnelle ?

– Diplomatie	1	C30
– Enseignement	2	
– Industrie	3	
– Bâtiment/Travaux publics	4	
– Santé	5	
– Banque/Finance/Assurance	6	
– Commerce/Transports	7	
– Haute fonction publique ou services gouvernementaux	8	
– Services publics	9	
– Profession libérale	0	
– Profession juridique	X	
– Militaire	Y	
– Etudiant	1	C31
– Retraité	2	
– Autres (précisez)	3	

13 Vos activités professionnelles vous amènent-elles à participer : *(réponses multiples possibles)*

– aux décisions d'investissements	1	C32
– aux négociations de contrats internationaux :		
• pour le compte de sociétés privées	2	
• pour le compte de l'Etat	3	
– aux achats de produits importés	4	
– aux procédures d'exportation	5	
– à d'autres domaines d'activité (précisez)	6	

....

14 Combien de voyages internationaux par avion faites-vous par an ?

– au moins 1 par mois	1	C33
– de 6 à 10 par an	2	
– de 1 à 3 par an	3	
– moins de 1	4	

15 En francs français, les revenus mensuels de votre foyer sont de :

– moins de 10 000 F	1	C34
– de 10 000 F à 15 000 F	2	
– de 15 000 F à 30 000 F	3	
– plus de 30 000 F	4	

16 Vous avez :

– moins de 25 ans	1	C35
– de 25 à 34 ans	2	
– de 35 à 49 ans	3	
– de 50 à 64 ans	4	
– plus de 65 ans	5	

17 Vous êtes :

– un homme	1	C36
– une femme	2	

18 Le français est :

– votre langue maternelle →	OUI	1	C37
	NON	2	
– la langue que vous utilisez le plus souvent, notamment dans votre activité professionnelle →	OUI	1	C38
	NON	2	

19 Si vous résidez à l'étranger, pouvez-vous indiquer, dans les produits ou services *français* cités ci-dessous, quels sont ceux que vous achetez ou utilisez régulièrement ?

– assurances	1	C39
– services bancaires	2	
– valeurs mobilières	3	
– livres	4	
– produits alimentaires de luxe (alcools, produits du terroir...)	5	
– autres produits de luxe (mode, parfums, bijoux, maroquinerie, etc.)	6	
– voitures	7	



VIOLENCES ET DÉLIRE SÉCURITAIRE

La peur et l'ordre

Par CLAUDE JULIEN

ZÉLATEURS d'un ordre illusoire, ils rivalisent de promesses qu'ils savent ne pas pouvoir tenir et qui, s'ils les tenaient, ne porteraient pas les fruits annoncés. Naturellement désireux de se rendre populaires, ils espèrent y parvenir en rassurant une opinion qu'ils disent inquiète. Pour mieux atteindre ce noble objectif, ils doivent d'abord, cultiver un climat de peur, convaincre le public qu'il est à tout instant exposé à une agression. Ils? On les trouve sur tous les bords de l'éventail politique. Voilà quatre ans déjà, M. Gaston Defferre, alors ministre de l'intérieur, ne mâchait pas ses mots lorsqu'il affirmait : « *Nous souffrons d'un état d'insécurité qui n'est ni supportable ni admissible* (1). »

A l'approche de l'échéance électorale, il convenait évidemment de faire mieux. Nul autre que le premier ministre ne s'en chargea, et l'on vit M. Laurent Fabius dire à M. Jacques Chirac, devant les caméras de télévision, qu'ils étaient décidément bien d'accord sur les problèmes de l'immigration et de la sécurité.

Pour aller de l'avant, la droite n'avait nul besoin d'une telle caution. « *L'idéologie sécuritaire,* écrit Jean-Claude Chesnais, *est inséparable des préoccupations électorales.* » Le même auteur ajoute plus loin : « *L'œil rivé sur la presse, surveillant leur cote de popularité, assaillis, dans le feu de l'action, de demandes d'intervention de toutes sortes, les hommes politiques ont plus que quiconque une perception très faussée de la violence* (2). » Ils hésitent rarement à la dramatiser devant leurs électeurs. Adjoint au maire de Paris, conseiller du dix-huitième arrondissement, M. Jean-Pierre Pierre-Bloch peut bien porter un jugement sévère sur les nationalisations, le chômage, la politique scolaire des socialistes, etc., il n'en dégage pas moins une impérative priorité : « *Sécurité, enjeu public numéro un* (3). » Pour convaincre, il affectionne le raccourci : « *Quand je suis arrivé comme député de la Goutte-d'Or, c'était Harlem.* » Et que s'est-il passé? « *Depuis, les maisons closes ont été fermées comme les débits de boissons servant de relais aux trafiquants de drogue* (4). » Rien de plus simple : que chaque circonscription se donne donc un tel député, et le cauchemar s'évanouira.

Car c'est bien d'un cauchemar qu'il s'agit : « *En certains endroits de France, où les plaintes ont augmenté de 100 % en cinq ans, les effectifs de la police n'ont été accrus que de 30 % et leur équipement laisse à désirer* (5). » L'auteur a l'élémentaire prudence de parler de « plaintes », qui peuvent concerner aussi bien un meurtre que le tapage nocturne. Et si, mais grâce à Dieu il n'en est rien, la gauche au pouvoir avait augmenté les effectifs de la police de près d'un tiers, il faudrait, sans hésiter, la condamner à rester à perpétuité dans l'opposition. Au cours de la seule année 1982, elle a bien recruté plus de six mille policiers, mais son effort a surtout porté sur la modernisation des équipements. Peine perdue : la délinquance, sous ses formes les plus diverses, s'est malgré tout développée.

Dans quelle proportion? « *Le taux des crimes et délits est passé de 49 pour 1 000 habitants en 1981 à plus de 65 pour 1 000 aujourd'hui* », affirme l'Union nationale interuniversitaire (6), petit groupe qui, d'après son bulletin, entend « *défendre (...) une société de liberté et de responsabilité contre l'oppression socialocommuniste* ». Au service d'une aussi belle cause, l'exactitude des chiffres n'a plus grande importance. D'abord parce que la formule « *crimes et délits* » englobe une grande diversité d'actes condamnables, y compris certaines infractions au code de la route, dont ne s'abstiennent pas les plus ardents porte-parole de l'idéologie sécuritaire. Ensuite parce qu'il faut savoir lire les statistiques du ministère de l'intérieur : un cambriolage à main armée peut entraîner pour son auteur plusieurs inculpations et figurer, autant de fois, sous des rubriques différentes, dans les statistiques officielles. Il s'agit pourtant d'un seul et même événement.

« *De telles finesses dans l'analyse ne peuvent cependant apaiser les craintes des Français. Parce qu'ils lisent les journaux* », écrit *le Point* (7). Reconnaissant ainsi que la presse nourrit l'inquiétude, l'hebdomadaire cite au hasard quelques titres alléchants : assassinats, braquages, évasions, etc. Les dieux de l'information ont soif – soif de sang, de violence, d'horreur, qui font délicieusement frissonner le lecteur conscient d'avoir échappé à tant de dangers. Et comme les truands n'ont pas la délicate attention de prévenir les médias avant de commettre leur forfait, on reconstitue pour la télévision des scènes d'agression ou de viol dans le métro ou dans un train de banlieue.



(Ernest Pignon-Ernest)

Puisque le public – ou, du moins, un certain public – se délecte de violence, pourquoi ne lui en offrirait-on pas? D'autant que de tels divertissements, c'est prouvé, sont sans risque. « *La violence dans les programmes de télévision n'a pas d'effet nocif sur la majorité des jeunes* », écrivait voilà quatorze ans déjà le *New York Times* en révélant les conclusions d'une enquête fédérale. Chacun se sentit alors rassuré ; le public pourrait sans scrupules consommer des doses de plus en plus fortes de violence sur le petit écran, les producteurs y trouveraient leur compte, les annonceurs choisiraient de faire passer leur publicité au cours des plus sanglantes émissions. « *La violence est acceptable, puisque c'est ce que le public demande* », affirmait à la même époque un organisateur de spectacles à Chicago (8).

Le scandale éclata brusquement lorsqu'il fut révélé que l'information apaisante du *New York Times* était bien fidèle au résumé officiel de l'enquête, mais que ce résumé lui-même dénaturait totalement la situation révélée par l'investigation, dont les travaux, consignés dans cinq gros volumes, ne seraient lus que par fort peu de gens. Les trois grandes chaînes NBC, CBS et ABC avaient « *réussi à obscurcir et à diluer la plupart des conclusions essentielles, qui étaient défavorables à la télévision* (9) ». Car un instrument moderne de communication ne doit pas pouvoir être soupçonné de nocivité...

La violence servie à leur public par les médias développe l'agressivité chez certains, mais encore et surtout elle cultive dans le grand public une psychose dont savent tirer profit les tenants de l'idéologie sécuritaire. « *Notre violence existe, indéniable ; mais elle n'a (...) rien de comparable à la violence antique, féodale ou même classique. Pourtant la peur est là, irrationnelle, entretenue par le sensationnalisme des médias* », écrit Jean-Claude Chesnais (10). Le citadin court beaucoup moins de risques qu'au siècle dernier *(voir tableau page 17)*, mais il se sent de plus en plus en état d'insécurité. On l'entretient même dans son délire sécuritaire.

« *De 1981 à 1984, les crimes et les délits ont progressé de plus de 42 %. La barre des trois millions d'infractions a été franchie. Paris est au quatrième rang du sinistre palmarès mondial des homicides, des hold-up, des violences graves, au premier rang mondial pour les cambriolages. Le reste de la France n'est pas épargné : partout les personnes âgées n'osent même plus sortir le soir.* » Tel est l'effrayant tableau que brosse un journal électoral du RPR à la veille du scrutin du 16 mars dernier (11).

Braves gens, tremblez! Pourtant, cette progression de 42 % en quatre ans est contestée. « *De 1979 à 1983, la délinquance violente a augmenté de 53 %.* » Qui l'affirme ? Un autre journal électoral du RPR (12), qui, sans crainte, attire l'attention sur « *le taux élevé des délinquants étrangers : 28 % de la population carcérale, et 70 à 80 % des délinquants condamnés pour trafic de drogue. A Paris, 42 % des délinquants interpellés sont des étrangers* ». Qu'on les renvoie donc chez eux...

Car, par nature, la race de Simon de Monfort, de Landru et du docteur Petiot est pacifique. Mais tous ces étrangers... Ce sont eux, probablement, qui ont assassiné Jean de Broglie et Joseph Fontanet... Un vrai Français n'en serait pas capable. Venus de pays moins évolués, des individus « *de type méditerranéen* » ont apporté avec eux leurs mœurs brutales. Phénomène récent, lié à l'immigration de travailleurs en période d'expansion ? Allons donc ! Voilà déjà un siècle et demi que, sous la Restauration, un remarquable écrivain romantique présentait ainsi l'un de ses personnages : « *Passereau avait l'aspect étrange et le teint méridional ; la garde bourgeoise lui trouvait même l'air dangereux pour une monarchie ; et, dans les temps de troubles civils, plusieurs fois il avait été arrêté et emprisonné pour crime de promenade et port illégal de tête basanée* (13). »

Voilà un crime qui deviendra de plus en plus fréquent lorsque le gouvernement, comme il l'a annoncé le 9 avril, aura fait voter une loi « *étendant les contrôles d'identité, extension indispensable pour prévenir la délinquance* ». La carte d'identité obligatoire n'existe pas aux Etats-Unis, où elle serait considérée comme une atteinte aux libertés. Elle n'a même pas pu être instaurée au Canada au moment où des indépendantistes québécois attiraient sur eux les foudres du gouvernement fédéral. En France, les citoyens feraient preuve de civisme en refusant courtoisement de se soumettre aux contrôles d'identité.

Mais les citoyens qui, ainsi, se déroberaient à la future loi ne se feraient-ils pas les complices de truands, gangsters, terroristes ? M. Jacques Chirac dressait ce bilan : « *Huit meurtres et vingt et un vols à main armée par jour, un vol d'automobile toutes les deux minutes, un cambriolage toutes les quatre-vingts secondes* (14) .» Ces chiffres sont exacts. En apparence.

(Lire la suite page 30.)

(1) Gaston Defferre, entretien accordé au *Monde*, 15 juin 1982.
(2) Jean-Claude Chesnais, *Histoire de la violence*, Robert Laffont, collection « Pluriel », Paris 1981, pages 20 et 24.
(3) Titre du livre dont il est coauteur avec André Santini, maire d'Issy-les-Moulineaux, délégué national de l'UDF pour la sécurité. Le livre a été publié aux éditions Carrère-Lafon, Paris 1986.
(4) *Le Figaro Magazine*, 1er février 1986.
(5) *Idem.*
(6) UNI, *L'Action universitaire*, nº 131, janvier-février-mars 1986. *Libération* du 27 novembre 1985 a révélé comment l'UNI avait reçu 575 000 dollars d'une fondation américaine.
(7) « Insécurité : les chiffres cachés de la délinquance », *le Point*, 3 février 1986.
(8) *Newsweek*, 14 février 1972.
(9) *Newsweek*, 6 mars 1972.
(10) *Op. cit.*, page 31.
(11) *Vivement demain, le Rassemblement*, BP 12 607, 75326 Paris Cedex 07.
(12) *Paris Rassemblement*, mars 1986, 11, boulevard de Sébastopol, 75001 Paris.
(13) Pétrus Borel, *Champavert, contes immoraux*, première édition 1833, nouvelle édition commentée, Le Chemin Vert, Paris, 1985, page 151.
(14) Cité par *le Figaro Magazine*, 15 février 1986.

Dossier pour une obsession



Quand l'utopie



BIEN des controverses sur la violence tiennent à un mauvais usage des mots. Si les notions de criminalité et de délinquance ont un contenu juridique et pénal précis, celles de violence et, *a fortiori*, de « sentiment d'insécurité », encore plus souvent utilisées, surtout dans le langage public et politique actuel, n'en ont guère, voire aucun. C'est pourtant sur une prétendue « montée de la violence » que l'on se fonde pour réorienter la politique criminelle et mettre en place de *nouvelles dispositions répressives*.

Dans le discours contemporain, on peut distinguer trois définitions implicites de la violence, en interférence constante :

– au centre, le noyau dur, le premier cercle : la violence *physique*, de loin la plus grave, car elle peut donner lieu à mort d'homme. C'est l'atteinte directe contre les personnes, dont la vie, la santé, l'intégrité corporelle ou la liberté individuelle sont en jeu. Sa définition est opératoire car, dans toute collectivité organisée, elle fait intervenir le policier, le juge et le médecin : elle met en cause l'ordre social dans ce qu'il a de plus vital ; il n'est dès lors pas surprenant que, dans les nomenclatures d'Interpol ou de l'Organisation mondiale de la santé (à travers la classification internationale des maladies, traumatismes et causes de décès), la violence soit prise dans cette acception, d'ailleurs pleinement conforme à la lettre du Code pénal et à l'étymologie même : d'origine latine (en latin, le mot *vis* désigne la force), le terme violence se réfère à l'idée de contrainte, d'usage de la supériorité physique sur autrui ;

– autour de ce premier cercle, un second, plus extensible : la violence *économique*, qui concerne toutes les atteintes aux biens, dans leur croissante et quasi infinie diversité. Il s'agit à proprement parler de délinquance, notion qui se différencie nettement de la violence physique, mais la distinction est de moins en moins perçue par l'opinion publique, surtout en France, vieille nation de petits propriétaires. L'individu s'identifie si fort à son patrimoine qu'il réagit aussi vivement s'il est touché dans ses biens que dans son corps. Ce que craignent nos concitoyens est moins l'agression que le cambriolage, moins la violence que la délinquance ;

– enfin, le troisième et dernier cercle, qui confine à l'infini, la violence *morale* (ou symbolique). Notion à la mode dont le contenu est hautement subjectif et se réfère, en fait, platement au vieux concept d'autorité. Parler de violence dans ce sens est un abus de langage propre à certains intellectuels occidentaux, trop confortablement installés dans la vie pour connaître le monde obscur de la misère et du crime. Parler de violence des conditions de vie modernes, c'est confondre, en toute ambiguïté, réglementation et oppression, organisation et agression. C'est ici que l'on rejoint les malentendus des débats sur la déréglementation et la désétatisation : peut-on à la fois réclamer plus d'Etat (demande de répression) et moins d'Etat (exigence de liberté) ? Sécurité et liberté finissent par s'opposer.

L'histoire de la violence contredit l'imaginaire social, nourri de préjugés et de nostalgies millénaires : il y a eu, au cours des derniers siècles et des dernières décennies, une régression considérable de la violence criminelle. Lors même de la période récente de récession économique, marquée par un développement massif du chômage des jeunes, l'évolution de la violence a été loin de suivre le cours dramatique que laisse supposer le discours alarmiste dominant. Tant l'évidence des faits que le raisonnement logique lui-même confortent ce diagnostic. Qu'il s'agisse de statistiques policières ou de statistiques sanitaires, la fréquence des meurtres et assassinats est extraordinairement faible ; le taux de mortalité imputable à l'homicide volontaire est de l'ordre de un pour cent mille habitants (dans les sociétés patriarcales traditionnelles, l'ordre de grandeur est jusqu'à cinquante fois plus élevé). Certes, il y a eu progrès médical, et l'on meurt moins souvent des suites de ses blessures, mais la panoplie criminelle n'a-t-elle pas évolué également ?

La violence criminelle a considérablement régressé au cours des derniers siècles et même des dernières décennies. Pourquoi, alors, le sentiment d'insécurité s'empare-t-il des esprits ?

Par JEAN-CLAUDE CHESNAIS *

Tournons-nous maintenant vers la logique. Comment admettre que l'appesantissement de l'État, à la fois à travers son appareil préventif (école, armée) et son appareil répressif (police, justice) soit demeuré inopérant ? En France, en particulier, le processus de contrôle étatique est ancien : les polices urbaines et la gendarmerie nationale existent depuis des siècles, et le centralisme des institutions assure une puissance extraordinaire aux organes de détection et de répression de la criminalité ; depuis plus d'un siècle, l'école républicaine a soustrait l'enfant à la rue et, dès le plus tendre âge, l'a coulé dans un moule social. Si, dès le dix-neuvième siècle, le niveau comparé de violence, mesuré par le taux d'homicides volontaires, est, en France, incroyablement bas, c'est que, derrière l'histoire de la violence, se profile l'histoire de l'Etat ; le pouvoir politique de la police est d'ailleurs tel qu'en Grande-Bretagne, pays de l'*habeas corpus*, l'exemple français est alors régulièrement stigmatisé.

Aujourd'hui encore, par son monopole quasi exclusif sur le *contrôle et la vente d'armes, l'Etat* peut être redouté (1). Tout autre est le cas des Etats-Unis, dont l'histoire est dominée par la violence privée, se caractérisant par un refus permanent de la puissance publique : toute intervention de l'Etat y est volontiers « *taxée de socialisme, voire de communisme* (2). » En fait, en matière de violence, il n'est pas deux pays aussi dissemblables que la France et les Etats-Unis : l'Etat, avec ses bras (police, justice, école, armée), puissant, centralisé ici, suspect, toujours dénoncé là ; le jacobinisme ici, le fédéralisme là (autant de codes que d'Etats) : la relative unité culturelle ici, la présence de minorités ethniques non assimilées là : la réglementation sévère sur la détention des armes ici, le *lobby* des armes à feu et le culte de la gâchette là... Bien plus, l'histoire récente enseigne que le remplissage des prisons américaines (le taux d'incarcération, environ deux pour mille habitants, est aujourd'hui, et de loin, le plus fort jamais connu dans l'histoire des démocraties occidentales) et le rétablissement de la peine de mort n'ont aucunement enrayé l'ascension de la grande criminalité : le taux de criminalité violente demeure à peu près dix *fois supérieur à la norme européenne*...

Peut-on, en outre, raisonnablement supposer que des transformations structurelles aussi profondes que la lente disparition de la rareté et la révolution démographique (maîtrise de la mort) aient été sans incidence sur les mœurs ? La misère est l'école du crime : les chroniques médiévales abondent en récits de famines qui dégénèrent en carnages anthropophagiques : « *Ventre affamé n'a point d'oreilles* », dit le proverbe ; quand la mort est omniprésente, on méprise la vie ; quand elle disparaît du paysage quotidien, on la valorise.

C'est donc au refoulement des pulsions, à l'émergence de la rationalité dans la sphère morale et à la soumission à la règle étatique qu'il faut imputer la marginalisation progressive de la violence dans les sociétés occidentales. Mais, en matière d'intervention de l'Etat, tout est affaire de degré. Si l'Etat outrepasse ses attributs de gardien de la cité, d'arbitre entre les passions et les intérêts des membres de la société civile, alors il y a menace pour les libertés individuelles et risque de monopolisation de la violence par la classe dirigeante.

Des inquiétudes paradoxales

SI la violence n'est plus ce qu'elle était, comment, alors, rendre compte du sentiment d'insécurité ? A supposer qu'en France, à l'instar de l'Amérique du Nord, ce sentiment s'identifie au risque de victimisation, c'est-à-dire au vécu réel des intéressés (ce qui reste à établir), plusieurs facteurs peuvent intervenir pour expliquer un tel paradoxe :

– la disparition des grandes peurs du passé qui libère un espace nouveau pour l'anxiété ;

– l'augmentation de la délinquance, phénomène par nature inflationniste, dès lors qu'une société s'enrichit, diversifie ses échanges et multiplie ses codes et règlements ;

– l'intrusion croissante des médias dans la sphère domestique des individus, et notamment de la télévision, dont l'incidence est importante sur la perception des personnes isolées, plus fragiles ; les « informations » ne sont, le plus souvent, qu'une sélection de nouvelles sanglantes ;

– la transformation de la composition socio-économique de la population (montée du troisième âge, multiplication des ménages de solitaires, diffusion de la propriété) ;

– l'essor, orchestré par les médias, des terrorismes islamiques importés ;

– l'augmentation de la demande de sécurité, liée à l'aménagement de dispositifs de sécurité dans tous les domaines de la vie

* Chercheur à l'Institut national d'études démographiques (INED), auteur de *Histoire de la violence*, coll. « Pluriel », Robert Laffont, Paris, 1981.

(1) Voir, par exemple, Henri Laborit : *la Colombe assassinée*, Grasset, Paris, 1983.

(2) Henri Lefebvre, *De l'Etat*, Christian Bourgois, coll. « 10-18 », tome 1, p. 90.

UNE AUTRE IMAGE DU RISQUE



Les trois grandes causes de décès imputables à une faute pénale

N B – Le nombre des homicides volontaires est tiré des statistiques de l'INSERM.
– En 1983 on a compté 11 846 décès dus à des accidents de la route (INSERM) et 1 282 à des accidents du travail (Caisse d'assurance maladie) ; nous avons seulement retenu, sur une base forfaitaire, ceux qui étaient imputables à une faute pénale.



LA PEUR

uand l'utopi… se fait masque

quotidienne (sécurité sociale, assurance-chômage, assurance automobile, assurance-vie, etc.) et à l'offre des organes spécialisés (vigiles, sociétés de gardiennage, entreprises de serrurerie, compagnies d'assurances, etc.) ;

— l'évolution du seuil de tolérance à la violence et, plus généralement, à la souffrance ;

— enfin, la diminution même de la violence qui, en augmentant la sécurité objective, renforce l'insécurité subjective : plus un phénomène désagréable diminue, plus ce qu'il en reste devient insupportable.

L'énumération ne saurait cependant s'arrêter là, car, depuis une dizaine d'années, l'insécurité est devenue un enjeu politique et idéologique majeur. L'idéologie sécuritaire est inséparable des préoccupations électorales : le thème de la sécurité réveille les instincts les plus profonds, dont celui de conservation ; jouant sur les peurs inconscientes, chatouillant la fibre chaude de l'intégrité des biens et de la personne, dernier refuge de la conscience nationale, ce discours sollicite les réflexes unitaires, conservateurs, de défense collective. La résurgence des partis d'extrême droite est une éclatante illustration de l'exploitation possible du sentiment d'insécurité. Le succès du thème révèle, en même temps, la défiance croissante des citoyens à l'égard de la classe politique, incapable de proposer aux jeunes un idéal mobilisateur qui soit à leur mesure : le discours sécuritaire est là pour masquer le vide de la pensée pratique, pour occulter l'absence de vision stratégique réaliste. C'est le discours de l'échec, du désarroi : il traduit l'absence, patente, de véritable politique de formation et d'insertion socioprofessionnelles des jeunes. Quels grands projets sont offerts à ces millions d'adolescents qui attendent, désorientés, que la société les reconnaisse et leur confie un rôle digne de leurs efforts et de leurs espérances ?

Prévention-répression : un équilibre instable

COMMENT gérer le sentiment d'insécurité ? Que faire face à la montée, objective, de la petite délinquance ? « Surveiller et punir », selon le titre de Foucault ? Ou prévenir, en s'appuyant sur les moyens nouveaux qu'offrent les évolutions sociales et techniques en cours (*regain de la vie associative, décentralisation* de l'information, notamment) ? S'il reste académique, le débat tourne vite autour du dosage de l'une et de l'autre réponse, mais plutôt, on s'en doute, à l'avantage de la prévention (à la condition expresse, toutefois, que celle-ci soit dotée d'une logistique suffisante). En pratique, la pression sociale est telle que notre politique judiciaire demeure fondée, de façon quasi exclusive, sur la punition du délinquant. Inspirée par un objectif d'efficacité immédiate, elle se propose d'éliminer les fauteurs de troubles en les neutralisant par l'enfermement : le souci d'intimidation et d'exclusion relègue à l'arrière-plan les préoccupations de prévention sociale ou d'amendement des condamnés.

Comme le montre le gonflement considérable des populations pénales en Occident depuis une quinzaine d'années, l'emprisonnement demeure l'arme privilégiée dans la lutte contre la criminalité. Le cas de la France se singularise même par la fréquence exceptionnelle, aberrante, dans ses prisons, de prévenus par rapport aux condamnés ; les insuffisances de l'emprisonnement, tel qu'il est pratiqué, ne sont pourtant plus à démontrer. La formule pénale qui permettrait d'allier humanité et efficacité reste donc à inventer : les *sociétés occidentales n'ont*, jusqu'à présent, pas réussi à se doter d'une théorie et d'une pratique du système pénal qui soient à la hauteur de leurs principes et de leur richesse. Elles ne parviennent guère à resocialiser leurs délinquants ; elles ne trouvent pas, pour les plus jeunes, de véritable substitut à l'enfermement. Nos contemporains préfèrent, indubitablement, dépenser davantage pour leurs primes d'assurance ou leurs dispositifs de protection contre les cambriolages que pour financer des efforts de prévention à la source (dont rien n'assure qu'ils soient plus coûteux).

A LA « UNE » DU *PETIT PARISIEN*, LE 6 MARS 1892

Le péril était déjà au coin de la rue et, déjà, la presse veillait...

LES ÉTRANGLEURS DE PARIS

L'AGRESSION DE LA *RUE D'ALESIA*

Par-delà les vicissitudes politiques, le débat sur la violence est appelé, dans toute société, à durer. On ne peut rêver – sauf à basculer dans le totalitarisme (et donc dans la violence d'Etat) – d'une société d'où serait extirpée toute violence civile. Prôner le « rétablissement de la sécurité », c'est verser dans l'utopie. *« Il existe dans n'importe quelle société des individus qui ne se sentent pas assez protégés et d'autres qui ne se sentent pas assez libres »*, écrivait avec sagesse Bertrand de Jouvenel (3).

JEAN-CLAUDE CHESNAIS.

(3) *Du pouvoir*, Hachette, coll. « Pluriel », Paris, 1972.

VICTOR HUGO (1847)

« ...Le crime renaissait du crime avec mille têtes »

Jusqu'à nos jours, messieurs, (..) en France et partout, chez tous les peuples sans exception, la loi pénale n'avait qu'un but, un but unique, un but exclusif, protéger la société. C'était là toute la théorie des criminalistes. Pour arriver à ce but, si désirable en effet, tout leur était bon. Aussi la pénalité ne se composait-elle alors que de deux choses, l'expiation et l'intimidation ; l'expiation, d'où résulte l'intimidation ; l'intimidation, d'où résulte la sécurité publique. Faire des exemples, tout était là. La bonté d'un châtiment se mesurait à la quantité d'intimidation qu'il produisait ; le plus effroyable était le meilleur ; le terrible se dégageait de l'horrible. Cela était clair, simple et logique.

Dès qu'un individu avait failli d'une façon que les criminalistes jugeaient grave, la loi le saisissait. C'en était fait. Il n'appartenait plus ni à la cité, ni à la famille, ni à quoi que ce fût de social et d'humain ; il appartenait à l'exemple. La pénalité s'épuisait sur lui. Elle ne connaissait aucun tempérament, aucune limite. (...) Le condamné n'était plus qu'une chose passive dont il n'y avait qu'un parti à tirer, l'intimidation. La loi pénale l'enveloppait tout entier ; elle ne lui laissait rien ; elle le torturait physiquement, elle le dégradait moralement. Il n'y avait pas d'échafaud assez ignominieux, pas de chaîne assez lourde, pas de prison assez affreuse. Il fallait que le condamné devînt un être effrayant ; qu'enchaîné il fît peur, que libre il fît horreur. Le forçat, par exemple, était une sorte de démon fait par la loi.

A ce point de vue, que devaient être alors et qu'étaient en effet les éléments de la pénalité ? C'était l'irréparable, quant à la personne ; l'irrévocable, quant à l'horreur ; d'une part les mutilations, la flétrissure au fer rouge, la mort ; d'autre part, l'infamie. — Et je le répète, tout cela était logique.

L'histoire, messieurs, est pleine des résultats de cette théorie pénale, si longtemps et si universellement pratiquée. Les archives de vos maisons de justice en sont encombrées. Ces résultats sont tristes. Je me sers d'un mot très doux. En appliquant ces théories, on n'avait pas songé que, même en se tenant à ce point de vue unique du châtiment pour l'exemple, les divers procédés employés pour produire l'intimidation chez le peuple, produisaient en même temps l'exaspération chez le condamné, s'il survivait, et réussissaient surtout à faire de tous les coupables des scélérats et de tous les scélérats des monstres. Le crime renaissait du crime avec mille têtes. De là une inquiétante progression dans la criminalité. Sans compter bien d'autres inconvénients et d'autres périls. Dès le dernier siècle, Montesquieu, Voltaire, puis Beccaria, puis Howard et Bentham élevèrent la voix. Les criminalistes furent forcés de reconnaître, d'abord que la société n'était pas protégée, que le but n'était pas atteint ; ensuite, que, même la société fût-elle protégée et garantie, tout n'était pas dit, qu'il restait un devoir à remplir, et qu'enfin dans ce condamné, dans cette chair vile, dans ce sujet du châtiment et du supplice, dans cette matière à expériences pénales, il y avait un homme.

(Projet de discours à l'Assemblée constituante en faveur d'une nouvelle loi sur les prisons. Victor Hugo, *Ecrits sur la peine de mort*, Paris, Actes Sud, 1979).



PARIS DEMAIN N. 133 FEVRIER-MARS 1986

Un Parisien sur cinq a été agressé en 1985

PEUR SUR LA VILLE

Cinquième de la liste U.D.F. pour Paris, Jean-Pierre Pierre-Bloch est à juste titre considéré comme l'un des meilleurs spécialistes des problèmes de sécurité. Cette compétence, il l'a acquise « au contact direct », sur l'un des terrains les plus chauds de Paris, le XVIIIème arrondissement dont il est l'un des ... après en avoir été le député. Bilan sans complaisance de ... son livre « Insécurité, ennemi public numéro un » est aussi ... contre les erreurs et les faiblesses qui ont aggravé la ... Jean-Pierre Pierre-Bloch en fait ici la synthèse.

... terrains vagues ou dans les caves H.L.M. de banlieue que sévissent les agresseurs. Ce n'est plus à ... de la nuit ou au milieu ... C'est en plein cœur ... plein jour, en des lieux ...

... 3 095 plaintes ... de viol déposées ... agressions dans ... La peur d'une ... gagne les ...

Documentation et d'Information de l'Assurance). Deux tiers d'entre elles sont des femmes.

Peur sur la ville. Le nombre des cambriolages qui ont lieu chaque année à Paris dépasse 50 000 (48 000 appartements et 7 000 boutiques en 85). Pendant le même temps c'est 30 000 véhicules volés et 80 000 voitures qui sont « visitées ». 15 000 des vols qui se déroulent à Paris, le sont avec violence. Et puis il y a les hold-up quasiment quotidiens, tous ces jeunes que l'on trouve morts par overdose ici et là. Voilà pour la grande et la moyenne criminalité. Reste la petite délinquance, celle qui traumatise par sa fréquence, écœure par sa répétition. Celle dont les effets sont visibles : portes et vitres fracassées, hall d'immeubles dégradés, boîtes aux lettres éventrées, caves pillées, parkings visités, déflecteurs pulvérisés, autoradios arrachés des voitures, taxiphones éclatés...

Les historiens du futur diront peut-être que cette ahurissante montée de la criminalité correspondait à la régression des valeurs et des principes, à la décadence d'un certain type de société démocratique. Déclin dû en partie à l'injection à trop fortes doses d'individus amoraux et asociaux secrétés par la démission des parents et des éducateurs. En partie aussi à l'arrivée massive dans le corps social d'étrangers démunis, à la culture et aux règles morales différentes. En partie encore à l'aggravation du chômage. Sans doute y a-t-il un peu de tout cela, oui. Mais c'est ailleurs qu'il faut chercher la raison principale, dans la double démission de l'État à assurer le maintien de l'emploi et la restauration de la sécurité. Et cela les Français d'aujourd'hui le savent et le disent qui désignent, selon les plus récents sondages, le chômage et l'insécurité au premier rang de leurs préoccupations.

En montrant du doigt les pouvoirs publics qui devraient les préserver de ces fléaux modernes, les citoyens de ce pays indiquent bien la responsabilité des « locataires » de l'État. Puisque le droit à tous à la sécurité figure en préambule de la Constitution française, chacun estime que c'est au gouvernement de la République de garantir cette sûreté. Ce qui ne fut pas fait entre 1981 et 1986.

Jean-Pierre PIERRE-BLOCH

Numéro « spécial élections » de *Paris-Demain*, organe de l'UDF : titre-choc, texte-catastrophe, pour finalement dénoncer « ce qui ne fut pas fait entre 1981 et 1986 ».

LA MARGINALISATION PROGRESSIVE DES CRIMES DE SANG

L'homicide volontaire en France

Source : Jean-Claude Chesnais, *Histoire de la violence*, Laffont, Paris.

La société au miroir de

« *Marginaux* », « *délinquants* »... *Les jeunes font peur s'ils ne se conforment pas aux normes. Et cette peur n'est pas seulement celle de la violence mais aussi celle de l'image qu'ils renvoient de la société.*

Par JEAN-PIERRE ROSENCZVEIG *



LES enfants délinquants, la France en connaît, qui le contesterait ? Pas seulement des adolescents ou des jeunes quasi adultes, mais parfois de très jeunes enfants. La presse relate régulièrement les exploits de ces « bandits en culottes courtes » qui cambriolent, rapinent ou vandalisent.

Chaque année, quarante-cinq mille procédures pénales sont adressées par les procureurs de la République aux quelque deux cent cinquante juges des enfants et aux juges d'instruction spécialisés ; elles concernent environ soixante-dix mille mineurs de dix-huit ans (1). Ces statistiques judiciaires méritent des précisions pour prendre l'exacte mesure de la réalité de la délinquance juvénile dans notre pays.

Tout d'abord, tous les faits délictueux commis par des mineurs ne trouvent pas une traduction pénale. Selon les tribunaux, les parquets « classent » de 40 à 60 % des procès-verbaux dressés par les policiers et les gendarmes : usant de la marge d'appréciation que leur confère la loi, ils ne jugent pas opportun d'engager des poursuites pénales, compte tenu de la nature des faits ou de la personnalité de l'enfant mis en cause. Ainsi, sur le plan national, environ cinquante-trois mille affaires ont été classées en 1984. Cela ne signifie pas obligatoirement que le représentant de la société reste passif. Il peut admonester le mineur ou donner mission à cet effet aux forces de police ; plus souvent, il considère que les faits délictueux sont en vérité révélateurs d'une situation réellement inquiétante pour l'enfant et, comme le lui permet la loi depuis 1958, il saisit le juge des enfants pour prendre les mesures de protection qui s'imposent. Mieux, il est fréquent que les gendarmeries ou les commissariats ne dressent pas procès-verbal sur tous les faits qui leur sont signalés quand il s'agit de « broutilles », objectivement délictuelles, mais pour lesquelles le bon sens impose de « *remonter* les bretelles » de l'enfant et de relayer l'autorité parentale, parfois dépassée, plutôt que de l'étiqueter comme délinquant. Cette justice de paix – au demeurant limitée – contribue incontestablement à apaiser des tensions locales et à prévenir d'autres passages à l'acte, les victimes étant indemnisées par les parents.

Reste, bien sûr, que la multiplication des vols et autres actes de vandalisme dans certains quartiers est telle que tous les auteurs, et parmi eux des mineurs, ne sont pas découverts ; voire, que tous les faits ne sont pas signalés aux autorités. On en conclura que l'approche judiciaire sous-évalue la réalité de la délinquance juvénile.

A l'inverse, le nombre des mineurs délinquants suivis et jugés par les tribunaux pour enfants est moins élevé qu'il n'est affiché. En effet, cette délinquance est très répétitive et, dans la même année, ou en quelques semaines, le même mineur peut faire l'objet de plusieurs procédures. On citera pour l'anecdote le cas de cet adolescent qui mobilisa il y a peu toutes les énergies policières, judiciaires et éducatives, de la base au sommet, pour quelque deux cent cinquante « vols-emprunts » de voiture.

Avec toutes ces difficultés pour en cerner les contours exacts, la délinquance juvénile constitue donc une réalité sociale qui ne peut être négligée. Elle peut parfois faire sourire. Plus souvent, elle est à l'origine d'un vrai trouble social, même s'il ne faut pas faire peser sur les jeunes tout le poids du sentiment d'insécurité que ressent une partie de la population. Pas plus, il ne faudrait tomber dans un racisme anti-jeunes et assimiler à des truands tous ces jeunes dont le comportement ou l'allure interpellent les adultes.

Rien ne permet d'affirmer que la délinquance juvénile s'aggraverait dans la période actuelle. On note même la disparition du phénomène de bandes qui inquiétait dans les années 60.

Cette délinquance doit être combattue : pour protéger les victimes potentielles, mais encore parce que c'est souvent parmi les jeunes qui faillissent aujourd'hui que se recruteront ceux qui, ayant franchi toutes les étapes de l'école du crime, seront demain de vrais délinquants. Quotidiennement, le rappel du cursus suivi par les majeurs poursuivis en correctionnelle ou en cours d'assises le démontre avec éclat. Ils sont devenus délinquants.

Malgré des succès incontestables, méconnus de l'opinion, il est de plus en plus évident que le dispositif d'intervention sociale pourrait être sensiblement amélioré. Avant d'esquisser quelques pistes, il faut s'arrêter sur l'analyse du fait lui-même.

Si des mineurs, et spécialement des adolescents, peuvent être les auteurs de faits délictueux ou criminels graves, qui dans la réalisation rappellent ce que peuvent faire des adultes, il faut bien garder à l'esprit que, dans 80 % des cas, il s'agit d'une délinquance sans violence, contre les biens ; en d'autres termes, vols et infractions connexes, dans la mesure où, dans une très forte proportion (2), ils portent sur des engins à deux ou quatre roues. La délinquance-violence (agressions, rackets, etc.) reste cantonnée à des pourcentages minimes (7 % des délits).

Ce constat, loin de minimiser l'impact social de ces comportements, permet de mieux comprendre la part que prennent ces jeunes dans le sentiment d'exaspération de la population, qui légitimement aspire à une certaine tranquillité et supporte de plus en plus difficilement cette petite délinquance ou ce vandalisme quotidien : plus que la grande criminalité ou le terrorisme, ils contribuent en effet à alimenter le sentiment d'insécurité dans certaines zones du pays.

Comment expliquer ces passages à l'acte ? La généralisation est difficile, comme dans l'analyse de tous les phénomènes sociaux. Chaque cas est unique et il serait dangereux, à partir de la mise en évidence de certains facteurs communs, de tomber dans la facilité de tout expliquer par un certain déterminisme social. Comme il est faux de laisser croire que les jeunes concernés – *a fortiori* s'agissant d'enfants – disposent d'un réel libre arbitre et ont une pleine conscience de ce qu'ils font. Ainsi, tous les criminologues et praticiens savent que ces jeunes ont plus souvent le sentiment d'emprunter une moto ou une voiture que de voler pour s'approprier. Reste qu'il appartient à la société d'avoir une approche lucide sur ce qui peut expliquer ce phénomène, ne serait-ce que pour adapter sa stratégie.

Il ne suffit pas d'invoquer l'effondrement de certaines valeurs morales ou encore de tout vouloir justifier par la crise économique.

Certes, la profonde mutation qu'ont connue ces dernières années la structure familiale ou encore le tissu social conduit trop souvent des enfants à être abandonnés très tôt à eux-mêmes, sans points de repère solides, incapables de se projeter dans l'avenir, quand ils ne sont pas rejetés du système éducatif, dont ils n'ont pas perçu l'intérêt, sans formation et qualification, livrés alors à la rue. Dans un contexte économique particulièrement difficile pour les jeunes, principales victimes de la restriction du marché de l'emploi, l'avenir peut leur apparaître singulièrement bouché alors que, d'autre part, leur environnement familial ou social ne leur offre pas de perspectives d'insertion valorisante.

A cela s'ajoute le problème de l'intégration de nombre d'enfants issus de l'immigration qui, quoique français par le droit, sont encore ballottés entre deux cultures, donc deux systèmes de valeurs.

Plus que d'autres, ceux-là ressentent profondément un sentiment d'injustice, exacerbé par un racisme ambiant incontestable.

Il faut ici se garder de tout manichéisme. Tous les paramètres énoncés ne font pas obligatoirement un délinquant. Et plus nombreux sont les enfants dont les parents ont divorcé, ou nés de parents étrangers, qui ne seront jamais délinquants que l'inverse (3). Reste que ces éléments de vie, sur une personnalité qui se cherche, dans un certain contexte de quartier, ou l'occasion se présentant, peuvent expliquer des passages à l'acte. Il dépendra souvent de la réaction du monde adulte que l'engrenage soit rompu ou que l'escalade se poursuive. On ne naît pas délinquant, et si l'on veut bien avoir présent à l'esprit que les enquêtes dites d'« autoconfession » faites par le ministère de la justice auprès d'adultes montraient que 80 % des personnes interrogées reconnaissaient avoir volé lorsqu'elles étaient jeunes, on com-

* Magistrat, ancien juge des enfants, directeur de l'Institut de l'enfance et de la famille.

(1) Pour 1984 : 48 136 requêtes pénales concernant 72 516 mineurs ont été décomptées. On dénombre 1 fille pour 9 garçons.

(2) Michard, *la Délinquance des jeunes en France*, la Documentation française, Paris.

(3) Au total, pour 1984, on note un taux d'intervention des juridictions pénales pour mineurs de 10,2 ‰ (8,3 en 1976, 10,6 en 1981).

L'AUTODÉFENSE AU CINÉMA

A l'école des justiciers

Par IGNACIO RAMONET



M. Ronald Reagan, pour justifier le raid américain contre la Libye, a déclaré le 14 avril dernier : « *L'autodéfense n'est pas seulement notre droit, c'est aussi notre devoir* (1). » Certains citoyens risquent de trouver dans ces propos un prétexte, un encouragement de poids pour pratiquer eux-mêmes, à leur niveau, l'autodéfense. Et l'on imagine le résultat : l'Amérique livrée aux forces obscures du talion sauvage, de la revanche personnelle, des « vendettas » interminables, bref, un pays retournant à la barbarie.

L'autodéfense consiste, en effet, tout simplement, à se faire justice soi-même, au mépris des lois et en ignorant l'appareil institutionnel de la justice. Aussi, vanter l'autodéfense revient à glorifier l'état de non-droit. Or, le rempart du droit a été précisément édifié pour protéger l'individu contre la pratique généralisée de l'autodéfense et pour que l'homme ne soit pas un loup pour l'homme.

Certes, aux Etats-Unis, le souvenir est encore frais de l'époque où la colonisation de l'« Ouest sauvage » autorisait la pratique de méthodes expéditives de justice, par exemple la loi de Lynch (1859) : le lynchage permettait à une foule en furie d'exécuter, par décision collective, un suspect (surtout s'il s'agissait d'un Noir) sans jugement régulier.

Le cinéma de Hollywood a souvent illustré ces explosions de colère institutionnelle, ces vengeances ténébreuses dans un monde sans loi. Presque toujours pour les réprouver. Le western, par exemple, est le genre cinématographique qui raconte comment un « univers sans loi » est peu à peu reconquis par le droit et les impératifs civiques. Innombrables sont les films – que l'on songe au *Train sifflera trois fois* – où le shérif incarne précisément la loi et l'ordre, le recours légal, dans un monde où chacun est contraint, pour survivre, à l'autodéfense.

Cette mentalité de frontière, d'espace livré aux *outlaws*, où l'individu ne peut compter que sur lui-même, sur son courage et sur ses armes, imprègne-t-elle encore aujourd'hui la mentalité collective américaine ? Sans doute, si l'on en juge par certains films récents et notamment par deux séries cinématographiques construites autour de deux personnages emblématiques : l'inspecteur Harry Callahan (toujours interprété par Clint Eastwood), héros de *Dirty Harry, Magnum Force, The Enforcer* et *Sudden Impact* ; et l'architecte Paul Kersey (incarné par Charles Bronson), protagoniste de la trilogie *Death Wish*, dont le dernier volet, sous le titre *le Justicier de New-York*, est sorti en mars dernier sur les écrans français.

Dans ces deux séries de films, le monde en marge des lois n'est plus l'Ouest lointain mais l'espace urbain, la jungle des villes livrées à la brutalité de hordes de jeunes – souvent Noirs ou hispaniques – drogués, violents, perdus.

Ces longs métrages proposent une vision hallucinée, fantasmatique, des jeunes délinquants et de l'insécurité citadine dans une société en décomposition où les pouvoirs publics ont abdiqué, où la justice ne remplit pas sa fonction, ni la police son rôle, et où les partis politiques ferment les yeux. Dans l'imaginaire des spectateurs, les héros de ces récits comblent les carences des appareils sécuritaires de l'Etat, ils répriment et excluent les jeunes délinquants, radicalement et sans égard d'aucune sorte.



L'ARCHITECTE PAUL KERSEY (Charles Bronson)
Plein d'un désir de mort.

Ainsi, l'inspecteur Harry apparaît comme une exception au sein d'une police lâche et laxiste ; il est une sorte d'« escadron de la mort » à lui tout seul. Méprisant à l'égard de la justice, il ne fait pas de prisonnier et ne se fie qu'à l'efficacité de son arme, un redoutable revolver Magnum, avec lequel, moderne Hercule, il nettoie ces nouvelles écuries d'Augias que sont les bas-fonds des villes américaines (2).

Quant à l'architecte Paul Kersey, c'est un ancien objecteur de conscience dont la femme et la fille furent victimes d'une horrible agression, et qui ne fait plus confiance à la justice ni à la police. Puissamment armé, il se promène, plein d'un désir de mort, dans les quartiers les plus louches, s'offrant lui-même comme appât aux voyous qu'il exécute sans sourciller, pour le plus grand plaisir de ses honnêtes concitoyens.

Dans ce même esprit, un autre film est encore plus exemplaire : *Philadelphia Authority* (1982), où le héros, un épicier nommé John Di Angelo, refuse de quitter son quartier devenu le territoire de bandes de jeunes malfrats qui sèment la peur et la violence, multipliant les cambriolages et les agressions (pour s'emparer de l'alliance en or de la vieille mère du héros, des voyous n'hésitent pas à lui trancher le doigt au moyen d'un sécateur...). L'épicier parvient à rassembler quelques voisins et à organiser des patrouilles d'autodéfense, des « vigilantes » (à la manière des milices privées du Far-West), qui vont opposer leur propre violence, encore plus brutale, à celle des jeunes. Ils rétabliront ainsi, malgré la police, une paix idyllique, rendront le square aux enfants et la rue aux bons citoyens.

Ces films s'adressent à la « majorité silencieuse », à celle qui vit barricadée derrière ses portes blindées, convaincue de l'impuissance de l'Etat, de la mansuétude des policiers et du laxisme des juges. Ils présentent les autorités publiques comme trop éloignées des préoccupations ordinaires des gens modestes, et décrivent la loi, le droit comme un maquis offrant refuge aux délinquants.

La police apparaît bridée par le carcan légal, entravée par le respect de maints principes. Elle s'en insurge à l'occasion : ainsi, dans *le Justicier de New-York*, le commissaire informe et protège en sous-main le « justicier » afin que celui-ci fasse la sale besogne (3).



(Cahiers du Cinéma)

L'INSPECTEUR HARRY (Clint Eastwood)
Un « escadron de la mort » à lui tout seul.

Conséquence de ces films ? A New-York, précisément, le 22 décembre 1984, dans une rame de métro, un passager, M. Bernhard Goetz, molesté par quatre jeunes gens, n'a pas hésité à sortir un revolver et à tirer sur eux. Qualifié par la presse de « *justicier du métro* », il a bénéficié d'une réaction spectaculaire de solidarité de la part d'une population effrayée par les discours sécuritaires. Et le jury populaire qui le jugea, en janvier 1985, refusa de le reconnaître coupable de tentative de meurtre (4).

En France, M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, a fait lui-même une « ronde de nuit » dans le métro parisien le samedi 12 avril 1986, au cours de laquelle il a déclaré : « *La peur doit changer de camp. L'insécurité doit changer de camp* (5). » Une suggestion sans doute à l'adresse de la majorité silencieuse ; une incitation peut-être à faire sortir des rangs des usagers parisiens un autre « justicier du métro ».

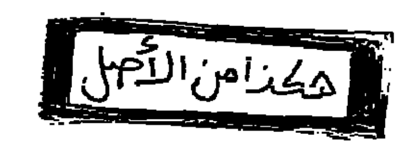
(1) *Le Monde*, 16 avril 1986.

(2) Le rôle de l'énergique inspecteur Harry n'a sans doute point desservi Clint Eastwood, candidat républicain à la mairie de Carmel-by-the-Sea (Californie) : il a été élu, le 8 avril dernier, par 72 % de ses concitoyens. Ceux-ci attendent-ils de leur nouveau maire qu'il garantisse leur sécurité au moyen du Magnum 357 ?

(3) Le mois dernier, à Sao-Paulo (Brésil), des policiers ont effectivement remis trois cambrioleurs à leur victime afin que celle-ci se fasse justice elle-même : elle en a tué deux et a blessé le troisième. (Dépêche de l'agence EFE, *la Voz de Galicia*, La Corogne, 10 avril 1986.)

(4) *Le Monde*, 28 janvier 1985.

(5) *Le Figaro*, 14 avril 1986.





la délinquance juvénile

prend que rien n'est inéluctable dans ces premiers comportements asociaux, même si certaines situations exigent de la part des services spécialisés un gros travail et une longue intervention sur l'enfant et sa famille pour rétablir ou établir des conditions de vie « normales ».

Pour le moins, on peut affirmer que l'accroissement des difficultés économiques d'une partie de la population – et particulièrement le chômage – n'a pas été suivi d'une hausse proportionnée de l'activité délictuelle des jeunes.

Trois types de situation recoupent l'essentiel de ce qu'est la délinquance juvénile. En premier lieu, une certaine délinquance des jeunes est induite, sinon téléguidée, par les adultes. Pour le moins, ils en tirent profit par le recel. Ces mineurs délinquants sont avant tout des enfants et, comme tels, souvent sous l'influence de personnes – parents ou relations – qui les amènent à agir pour eux quand ils ne les entraînent pas avec eux. Ainsi, depuis plusieurs années, en France comme dans d'autres pays de l'Europe de l'Ouest, s'est développée une industrie du vol qui utilise des enfants d'origine yougoslave comme petites-mains. Formés à la rapine, ces enfants sont littéralement achetés et importés dans notre pays pour être déversés sur la région parisienne, où ils ont pour mission, par commandos de trois, de visiter les pavillons ou de voler des portefeuilles dans le métro. On évalue à 5 000 francs le rapport journalier d'un enfant, et de cent à trois cents le nombre de jeunes ainsi lâchés sur Paris en permanence.

Les poursuites pénales et l'incarcération de tels enfants, lorsqu'elle est possible, ne résout en rien le problème ; tout au plus fait-on ainsi baisser le rendement financier attendu. Malgré les efforts déployés par la police et la justice, désormais mieux armées sur le plan juridique, la mise en cause des adultes, auteurs moraux ou complices de ces vols, reste très difficile faute de preuve.



Un dispositif criminogène

LA délinquance juvénile peut aussi être une délinquance de besoin. Certes, il n'existe pas, en France, de situations de misère comme peuvent en connaître certains pays d'Amérique latine ou d'Asie, où les enfants sont contraints pour vivre et aider leur famille de voler ou de faire le commerce de leur corps. S'ils se produisent, de tels cas individuels y sont fort peu nombreux.

En revanche, la dépendance toxicomaniaque conduit quasi inéluctablement à commettre des actes délictueux. Ainsi, pour les jeunes drogués, tout peut être bon – vol, agression ou cambriolage – pour se procurer le millier de francs nécessaire chaque jour à l'achat de l'indispensable dose.

Cependant, l'essentiel de la délinquance des jeunes est ailleurs : il s'agit de comportements d'affirmation dans un moment où la structuration psychologique est rendue plus difficile par l'absence de repères solides et d'adultes réellement présents. Le besoin de s'affirmer et de se faire reconnaître par les autres – adultes ou copains, – même sur un registre mauvais, voire dangereux, conduit à des comportements délictueux ou à d'autres formes de fuite comme l'alcoolisme, la toxicomanie ou la prostitution. C'est bien là que l'établissement – ou le rétablissement – d'une autre communication avec l'environnement social ou familial peut empêcher que, d'une délinquance occasionnelle, ces jeunes ne s'installent dans un mode de vie vraiment asocial qui, à terme, générera la marginalité et la vraie délinquance.

C'est ce qu'avaient bien compris ceux qui, praticiens ou politiques, à la charnière de ce siècle, ont eu le souci de mettre en place un dispositif pénal spécifique pour traiter la délinquance juvénile.

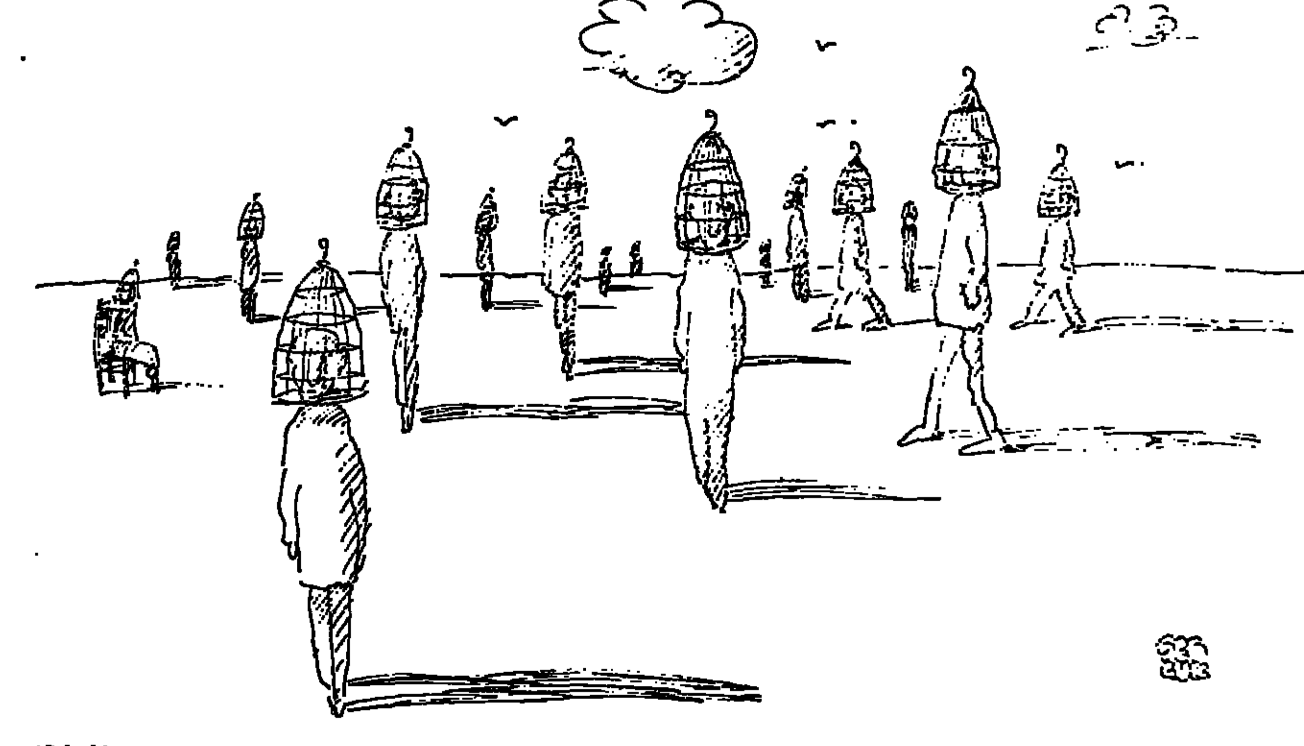
Ainsi, l'ordonnance du 2 février 1945, qui demeure la clé de voûte de notre système. Sans aller jusqu'à affirmer par principe, comme en Belgique, que, à cause de son manque de discernement, un mineur ne peut jamais être considéré comme délinquant, elle fait obligation aux magistrats de privilégier l'éducation sur la répression. La peine doit être exceptionnelle.

Quarante ans plus tard, force est de constater que, si ce dispositif a partiellement porté ses fruits, il touche ses limites et demanderait à être révisé (4), le sort fait par la justice aux jeunes délinquants ne se distinguant guère de celui réservé aux adultes. Plus grave, malgré une analyse relativement consensuelle dans la classe politique sur la nécessité d'une véritable politique de prévention, jamais n'ont été réunis les moyens humains et matériels, et donc la volonté de s'engager sur ce terrain. Cependant, on voit poindre les prémices de cette politique.

Il faut s'arrêter brièvement sur ces deux critiques majeures. En maintenant le recours à l'incarcération comme peine, mais aussi et surtout comme mesure avant jugement, notre dispositif judiciaire est criminogène. Il n'est pas besoin d'insister sur le fait que la prison ne résout rien. Elle punit, elle élimine provisoirement le délinquant, mais elle ne saurait être gage de réinsertion. Pis, elle est cette école du crime dénoncée de tous bords. Plus que tous les autres, les mineurs y font leur apprentissage ; d'autant que, contrairement à la loi, ils sont rarement séparés des adultes.

Plus inquiétant, elle exerce sur les enfants une véritable attirance. Y entrer, c'est se voir délivrer par la société un véritable brevet de « dur », d'adulte avant l'âge. Aussi les juges d'enfants et les éducateurs expérimentés se gardent-ils d'agiter ce prétendu glaive aux yeux de jeunes immatures qui n'auraient de cesse de les mettre en situation d'y recourir.

Après une soudaine recrudescence, dans les années 1978-1980, des mandats de dépôt délivrés à l'encontre de mineurs – alors que la délinquance juvénile ne s'était pas aggravée dans des proportions telles, – il faut constater une diminution des incarcérations ces dernières années (5).



(Selçuk)

Incontestablement, il y a un obstacle psychologique à franchir pour que la société admette qu'elle puisse se protéger et répondre efficacement aux infractions commises par les jeunes en se privant de cette sanction suprême que reste la prison ; elle a déjà su le surmonter en supprimant petit à petit tous les centres éducatifs fermés pour les jeunes en difficulté ; il lui faudra le dépasser en refusant l'incarcération des mineurs de seize ans (sauf faits criminels) et consacrer l'essentiel de ses moyens à renforcer l'aide éducative apportée aux enfants et à leur famille. L'expérience acquise depuis 1958 dans la protection de l'enfance en danger prouve que cette voie est efficace.

S'il faut faire preuve d'autorité, et elle peut être nécessaire parce que structurante, d'autres peines sont concevables qui émergent peu à peu dans notre pays, comme les travaux d'intérêt collectif.

Organiser la prévention

DANS le même temps s'impose en amont de développer la prévention, dont, désormais, l'on cerne mieux les éléments, car il ne suffit pas de se contenter d'implanter des équipements spécialisés. Il en faut, mais il est nécessaire aussi d'accroître l'effort engagé pour créer un cadre de vie moins désocialisant. Sont en cause la rénovation de l'école, la conception d'un espace urbain permettant aux enfants de trouver leur place aussi bien que l'organisation d'une véritable politique des loisirs des jeunes ; toutes choses que le rapport sur la violence de M. Alain Peyrefitte disait déjà en 1975. C'est dans cette voie que, toutes tendances confondues, s'engagent les élus – décentralisation oblige – au sein des conseils de prévention de la délinquance.

Cette démarche suppose encore de redonner des points de repère aux jeunes, notamment par l'éducation civique ; et, bien évidemment, de faciliter la remobilisation des adultes qui leur sont le plus proches, les parents.

Cette action globale en profondeur doit alors être doublée, à l'intention des jeunes en difficulté, d'une action spécifique qui tienne compte de leurs besoins réels : les aider à renouer avec leur famille, les appuyer dans la recherche d'un emploi ou d'une formation, quand ce n'est pas – comme le font de plus en plus de travailleurs sociaux – dans la création de mini-entreprises servant d'étape intermédiaire pour accéder au monde du travail ; il faut leur permettre de prendre des initiatives dans le quartier pour en changer l'image et se donner eux-mêmes une image plus positive. Le développement de la vie associative est, à cet égard, un moyen essentiel.

Quand elle a pu être mise en œuvre, cette démarche, qui implique la mobilisation de tous les partenaires publics ou privés, spécialisés ou non, a été couronnée d'un succès certain. Ainsi, les programmes interministériels appliqués depuis 1982 dans les quartiers fortement urbanisés ont permis de faire baisser la délinquance des jeunes dans de fortes proportions, parfois jusqu'à 40 % par rapport aux périodes analogues des années antérieures. Ils ont surtout permis que s'esquissent d'autres formes d'interventions sociales plus proches des préoccupations des jeunes et de la population locale. Nombre de jeunes ont pu ainsi, par-delà les activités proposées, renouer avec le tissu social, ce qui leur a permis ensuite d'intégrer un dispositif de formation.

∴

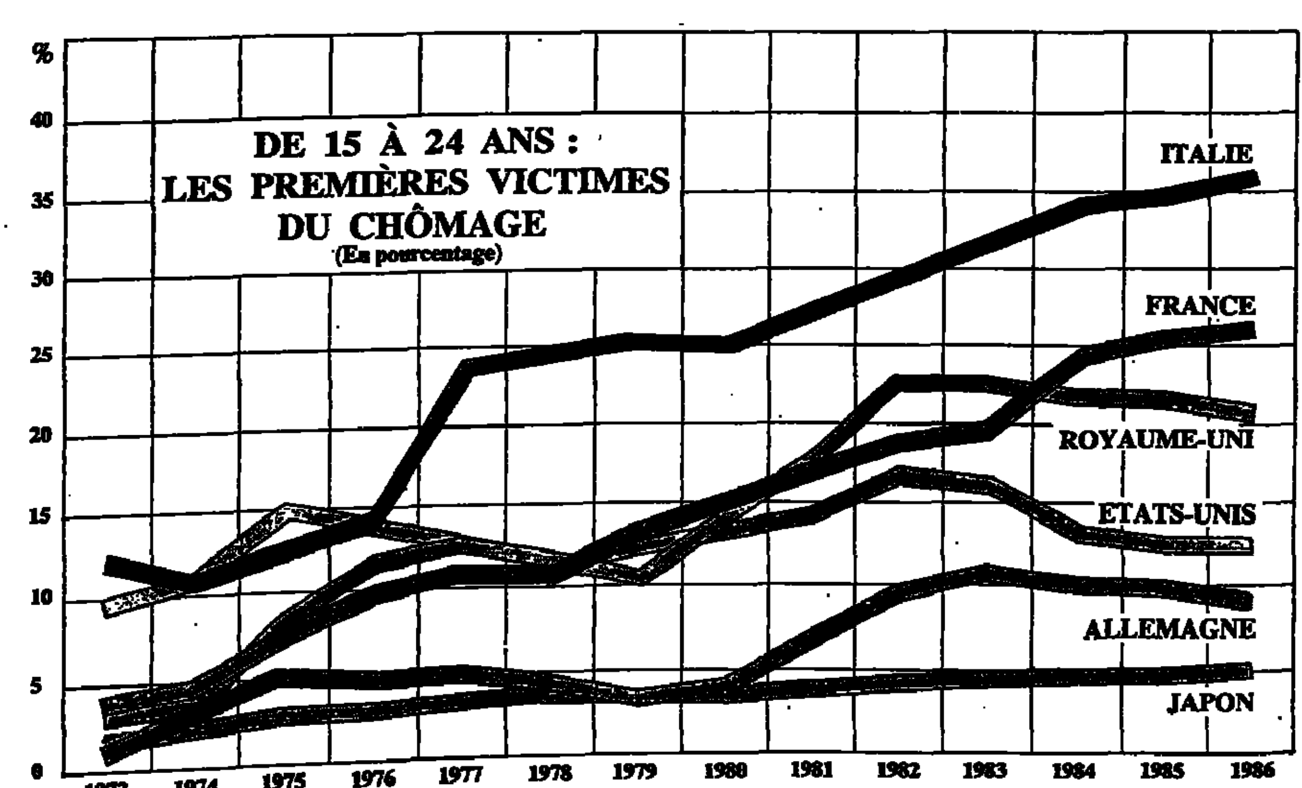
Incontestablement est en train de se mettre en place une démarche sociale plus complète, qui n'attend pas du seul dispositif policier ou judiciaire la réponse à un profond phénomène de société.

En s'attaquant à certaines causes objectives qui facilitent la délinquance des jeunes, le corps social n'en sera que mieux protégé. Reste que les solutions à miracles n'existent pas, et qu'aucune société n'a su et ne peut empêcher certains de ses membres, jeunes ou adultes, de violer les normes. Pour le moins, il est de sa responsabilité de voir les limites de la seule approche répressive, en offrant aux jeunes d'autres perspectives que la marginalité.

JEAN-PIERRE ROSENCZVEIG.

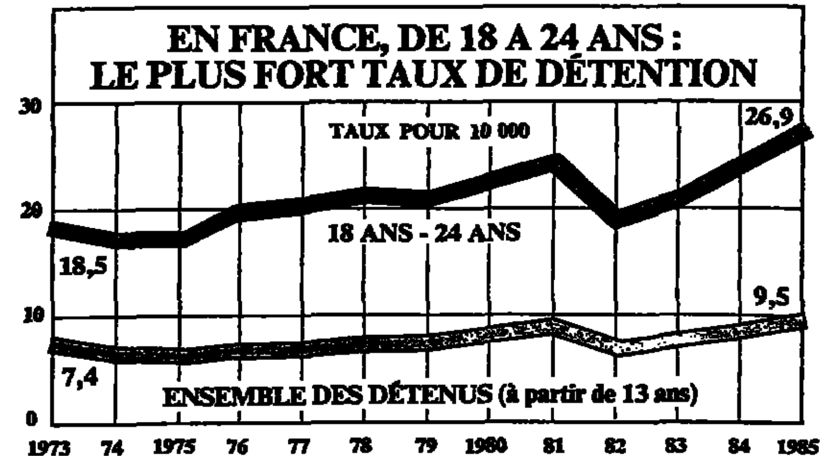
(4) Cf. le rapport au ministre de la justice de M. Pierre Martaguet, premier président de la cour d'appel d'Agen, 1983.

(5) En 1985, 1 254 mandats de dépôt ont été délivrés contre des mineurs de treize à seize ans, et 3 649 pour ceux âgés de seize à dix-huit ans. En 1976 : 686 et 3 336 ; en 1980 : 1 363 et 4 724 ; en 1981 : 1 411 et 4 642.



Un quart des jeunes en France et même un tiers en Italie restent privés d'emploi

N B : Le taux de chômage par rapport à l'ensemble de la population active était, en 1985, de 7,25 % aux États-Unis, 2,5 % au Japon, 8,25 % en RFA, 10,5 % en France, 11,75 % au Royaume-Uni et 10,25 % en Italie.
Source : OCDE, *Perspectives de l'emploi, 1985.*



NB : En 1984 les 18 à 24 ans représentaient 6 millions de personnes sur un total de 54 800 000 Français.

Source : Travaux et Documents, n° 30, CESDIP, 4, rue de Mondovi, 75001 Paris.



Edité par la SARL *le Monde*
Gérant : André FONTAINE, directeur de la publication.
Administrateur général : Bernard WOUTS

Imprimerie du « Monde » 7, rue des Italiens 75009 PARIS

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 438
ISSN : 0026 - 9395.

A la disposition des diffuseurs de presse pour modifications de service, demandes de réassort ou autre, utiliser notre numéro de téléphone vert : (16) 1 05-36-11-11.

La criminalité en « col blanc »,



PEU de gens ont une idée, même approximative, de ce qu'est et de ce que représente la criminalité financière. Tandis que les procédés très complexes qu'elle utilise, et qui sont, pour elle, comme une seconde nature, déroutent le profane à juste titre, puissances d'argent, responsables politiques et médias s'emploient avec succès à en minimiser l'importance. Eclatent périodiquement quelques scandales retentissants, dont les mécanismes et les ramifications sont rarement mis en évidence. Montés en spectacle, ils font momentanément l'actualité, sont dénoncés comme des excès ou des anomalies inévitables dans le monde globalement régulier des affaires et ils retrouvent bientôt l'ombre protectrice qu'ils n'auraient pas dû quitter. Sans aucune chance de pouvoir relier les pièces du puzzle qu'on lui présente, l'opinion publique s'estime en définitive peu concernée par des pratiques bien éloignées de ses centres d'intérêt.

Or rien n'est moins sûr. La criminalité financière constitue aujourd'hui l'une des principales menaces contre l'ordre public, la sécurité des transactions économiques et le système de valeurs qui sert de référence aux démocraties occidentales.

Egalement qualifiée de « criminalité en col blanc » ou de « criminalité d'affaires » – voire plus joliment, de « criminalité astucieuse » par les services de police judiciaire, forme d'hommage rendu au vice par la vertu, – la criminalité financière recouvre tous les procédés utilisés dans la vie des affaires pour s'emparer illicitement de l'argent des autres : Etat, consommateurs, salariés, actionnaires, concurrents, entreprises clientes ou fournisseurs ?

Ces procédés, on les retrouve, souvent inextricablement mêlés, sous les formes les plus diverses, dans tous les secteurs d'activité : abus de biens sociaux, présentation de faux bilans, falsifications comptables, faux en écritures, opérations et sociétés fictives, fausses factures, ententes illicites et manipulations de prix, entraves à la liberté des enchères et à la réglementation sur les adjudications, violation des réglementations des changes et douanières, exportation illicite de capitaux, abus de droit, fraude et évasion fiscales, carambouille, cavalerie croisée, banqueroutes, commissions occultes, abus de confiance, trafic d'influence, concussion et corruption de fonctionnaires, vente de secrets de fabrication et contre-façons sur les marques et brevets, trafic de devises, de fausse monnaie, de faux titres d'emprunt ou de sociétés, etc.

Essor et internationalisation

SI la complexité du montage d'une opération criminelle est une condition déterminante de son succès, le principe de base est le plus souvent fort simple. Il consiste à brancher sur un circuit de transactions commerciales et financières régulières une « bretelle de dérivation », comme on le ferait hors compteur sur une ligne électrifiée. L'argent ainsi détourné ira rejoindre ses bénéficiaires, généralement sur des comptes ouverts dans des établissements financiers situés dans des pays qui garantissent, outre l'exonération fiscale, le secret bancaire et la libre circulation des capitaux. Après avoir été ainsi « blanchi », l'argent « noir » de la criminalité financière sera normalement recyclé par ses nouveaux possédants dans d'honorables affaires. Il aura d'abord servi à leur enrichissement personnel et à celui de toutes les parties prenantes complices et intermédiaires. Echappant à tout contrôle et à toute investigation, il peut également être utilisé pour n'importe quel type d'opération : du financement occulte des campagnes électorales et des partis politiques, en échange de certains avantages et protections, à celui d'actions clandestines de réseaux, services et polices parallèles, en passant par toutes les formes de corruption et de trafic.

Ce qui caractérise la période récente, c'est l'augmentation prodigieuse et la mondialisation, depuis une vingtaine d'années, de la criminalité financière et d'affaires. Trois facteurs y ont concouru. Tout d'abord, l'exacerbation de la concurrence internationale sur les marchés mondiaux. Dans cette jungle où les grands intérêts privés ou publics, soutenus par les appareils d'Etat, s'affrontent dans des combats gigantesques pour la sélection et la domination des plus forts, tous les coups sont permis pour éliminer des concurrents et obtenir ces fameux « marchés du siècle » dans les principaux secteurs : militaire, aéronautique et spatial, travaux publics, génie civil et ingénierie, télécommunications, nucléaire, etc. Manipulation de prix, commissions occultes, chantage, corruption et pressions politiques y sont pratique courante et ouvertement banalisés.

Ensuite, les fabuleux profits tirés du trafic des stupéfiants, dont le marché n'a cessé de se développer au cours de la même période. Les dizaines de milliards de « narco dollars » qu'ils procurent chaque année au milieu du crime organisé sont recyclés à travers les mêmes circuits financiers et bancaires. Protégés par un réseau très élaboré de prête-noms, de sociétés-écrans et fictives, et par un circuit inextricable de virements de comptes à numéro, organisés à l'échelle mondiale, ils servent à la prise de contrôle de secteurs entiers de l'activité économique mais aussi au montage de gigantesques opérations de criminalité financière. Le dernier rapport américain en la matière, rendu public le 1er avril 1986 par la commission présidentielle d'enquête sur le crime organisé, évalue à 100 milliards de dollars le revenu annuel des différentes mafias de la pègre aux Etats-Unis, soit environ le montant des bénéfices cumulés des cinquante premiers groupes industriels mondiaux non pétroliers ou la valeur du stock d'or – 10 000 tonnes – détenu par les banques centrales allemande, suisse, française et italienne.

Le coût de la criminalité financière est des centaines de fois plus élevé que celui de toutes les agressions. Elle représente pourtant moins de 2 % des condamnations judiciaires.

Par CHRISTIAN DE BRIE



(Apesteguy-Gamma)

LES FRÈRES WILLOT, POURSUIVIS POUR ABUS DE BIENS SOCIAUX
Coût pour les contribuables : 1 milliard de francs, et autant pour les créanciers.

Enfin, l'argent du pétrole. Avec la flambée des prix du premier choc pétrolier en 1973, une cascade de scandales financiers déferle sur la plupart des pays provoquée et alimentée par l'énorme masse de « pétro dollars » en circulation et les fantastiques profits réalisés par les compagnies pétrolières.

En France, ces scandales éclatent avec les révélations de la commission d'enquête parlementaire sur les sociétés pétrolières et avec l'instruction ouverte dès 1971 par le juge Etienne Ceccaldi sur les ententes occultes et les manipulations de prix opérées par les grandes compagnies pour mettre en coupe réglée les marchés publics. Cette véritable escroquerie portant sur quarante-cinq mille marchés d'adjudication sur tout le territoire national, entraînera l'inculpation de quarante-deux dirigeants d'entreprise et des PDG des huit grandes maisons : ELF, Total, Shell, Esso, Mobil, BP, Antar et Fina. Après treize ans d'instruction, elle se terminera par de discrètes transactions fiscales et des condamnations symboliques.

Près de quinze ans plus tard, les révélations sur l'affaire dite des « avions renifleurs » et l'implication d'ELF-Erap dans une escroquerie portant sur plus de 1 milliard de francs mettront en évidence, outre les couvertures politiques, administratives et juridictionnelles, les techniques utilisées par les grandes compagnies pour la circulation occulte des capitaux à travers des réseaux de sociétés-écrans et fictives domiciliées dans les paradis fiscaux, au Lichtenstein, à Panama, à Jersey, aux Nouvelles-Hébrides, relayées par les banques internationales, suisses en l'occurrence.

Aux Etats-Unis, le Congrès accuse les pétroliers d'utiliser des fonds secrets à des fins politiques, en particulier pour le financement des campagnes de M. Richard Nixon, entraînant le licenciement du directeur de la Gulf Oil et des poursuites, fin 1973, contre les huit plus grandes compagnies pour ententes secrètes.

En Italie, les pétroliers escroquent l'Etat de centaines de milliards de lires en détournant des subventions et fraudant sur la TVA (200 milliards en 1972), avec la complicité des partis politiques de la majorité, auxquels sont ristournés 5 % du montant des vols. Une enquête sur leurs agissements frauduleux mettra en cause, en 1978, toutes les sphères de l'Etat et du pouvoir dans une fraude de 2 500 milliards de lires. Elle révélera aussi les multiples techniques de criminalité financière utilisées, les liaisons entre les compagnies, le pouvoir politique, les services des douanes et de la police financière, et le rôle de la loge secrète Propaganda Due, la loge P 2, dirigée par Licio Gelli. Malgré de nombreuses morts suspectes, les multiples enquêtes et instructions n'aboutiront à rien, sinon à des témoignages fort révélateurs, comme ceux des représentants des compagnies pétrolières américaines, avouant qu'« arroser » les partis politiques était une pratique courante, non seulement en Italie, mais dans tous les autres pays, et que la raison en était qu'il y avait trop d'argent lié au pétrole.

Le partage des risques et des profits

AUJOURD'HUI, dans tous les pays, le coût de la criminalité financière et d'affaires est plusieurs centaines de fois supérieur à celui des hold-up et des agressions à main armée. Une étude sur « les coûts du crime en France », publiée par le Centre d'études sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) en mars 1985, évaluait le montant de la seule fraude fiscale en 1982 à 86,45 milliards de francs, soit quatre cents fois le montant des hold-up et des agressions à main armée, qui s'élevait la même année à 224 millions de francs. Or la fraude fiscale n'est pas toute la criminalité financière, et le chiffre présenté paraît largement sous-évalué. Cependant, les statistiques du ministère de la justice font ressortir que les criminels d'affaires ne représentent que 1 % à 2 % des personnes condamnées par les tribunaux.

La même situation se retrouve dans les autres pays d'Europe et aux Etats-Unis. Les faibles moyens dont disposent en la matière la police et les services de répression spécialisés, l'absence de protection des victimes, le « laxisme » de la loi et de la justice dans un domaine où il n'y a pas de procédures de flagrant délit et où, après des années d'instruction sans détention préventive, les délinquants, même récidivistes, s'en tirent le plus souvent avec des peines symboliques, n'excitent guère le zèle sécuritaire des apôtres de la loi et de l'ordre. Si la loi républicaine est censée être la même pour tous, une courte visite au Palais de justice, dans les chambres où l'on juge respectivement les affaires de criminalité financière et les petits délits flagrants, en apprend davantage que tous les livres sur la façon dont sont traités en audience les grands escrocs et affairistes sans scrupules et les petits voleurs à la tire. Deux poids, deux mesures, entre la criminalité des riches et celle des pauvres.

DU VOL DE BIENS PUBLICS

Les dix-huit tentations



Y aurait-il du nouveau à l'Est ? Au début de 1983, le procureur général de l'URSS dresse un tableau assez sombre de la lutte pour l'ordre public (1). Premier exemple : une pétition de travailleurs de la ville de Gorki (1,4 million d'habitants) déclare qu'ils ont peur de rentrer chez eux le soir après leur travail... Les années précédentes ont vu se multiplier blindages de portes d'appartement et sirènes d'alarme dans les voitures, le tout posé par les soins de véritables filières d'installateurs au noir. L'URSS serait-elle entrée dans l'ère de l'insécurité ?

En l'absence de données statistiques, il est difficile de se faire une idée précise. Officiellement, la sécurité des citoyens est incomparablement mieux préservée en Union soviétique que dans les grands pays occidentaux et, en dehors de secteurs particuliers comme la sécurité routière – les accidents sont anormalement élevés pour le nombre de véhicules en circulation, – rien ne permet d'infirmer cette thèse. Mais cette différence relative ne doit pas masquer les sérieuses préoccupations de la population, qui s'expriment à travers des rumeurs, des conseils (dans tel quartier, il faut se faire raccompagner... on dit que...) incontestablement favorisés par la longue pratique du tabou frappant ce type d'affaires dans les médias.

Fait notable, cependant, le discours officiel marque, sous Andropov, un tournant bien illustré par les interventions de M. V. Fedortchouk, ministre de l'intérieur nommé en décembre 1982 et révoqué le 25 janvier 1986 (2). Lors d'une « table ronde » organisée par la *Literaturnaya Gazeta*, il annonce un renforcement important du travail de ses services et, sans donner d'indication globale sur l'évolution du nombre de délits constatés, il précise : « *Aujourd'hui, dans certains endroits, les violations de la loi ne diminuent pas et parfois même augmentent. Ce phénomène ne doit être ni surestimé ni sous-estimé.* » Et il ajoute que la direction du parti exige qu'on regarde la réalité en face et que cesse la pratique courante de truquer les rapports de la milice qui, pour se faire bien noter, omet de déclarer certains délits.

Dans la même période, les médias soviétiques modifient assez sensiblement leur pratique dans ce domaine. A l'image de la presse et de la télévision géorgiennes, les comptes rendus d'affaires exemplaires deviennent systématiques. Le ton choisi est très pédagogique (il s'agit de faire passer un message clair et non du sensationnel), mais les médias n'hésiteront pas à donner une relation très détaillée d'un sanglant détournement d'avion et à montrer plus de deux heures de comptes rendus du procès mettant en évidence le comportement de cette « jeunesse dorée » à laquelle appartenaient les coupables d'un véritable carnage (3).

La sécurité n'est plus un sujet tabou en Union soviétique mais, ce qui préoccupe avant tout, c'est la délinquance économique qui a gagné toute la société.

Par JEAN RADVANYI *

Ces mêmes années furent l'occasion pour le grand public soviétique de découvrir, essentiellement grâce à des films percutants, la réalité de la délinquance juvénile. *Les Garnements*, de Dinara Assanova (1983), et *l'Epouvantail*, de Rolan Bykov (1983), où apparaissaient en outre quelques scènes de violence peu habituelles sur les écrans soviétiques (une tentative de viol, une chasse à l'homme suivie du quasi-lynchage d'une fillette) ont provoqué un véritable choc dans l'opinion publique. Ces films étaient d'autant plus traumatisants qu'ils éclairaient les phénomènes sociaux aux origines de cette délinquance : alcoolisme, séparation des familles, arrivisme « esprit petit-bourgeois »... et aussi la faible efficacité de certaines institutions sociales comme les Pionniers, le Komsomol, le système éducatif.

Mais, au fond, la criminalité est-elle exactement de même nature en URSS que dans les pays capitalistes industrialisés ? Et que signifie « sécurité » pour le Soviétique moyen ? Autant qu'on puisse en juger, le grand banditisme de même que le terrorisme sous leur forme occidentale, sont peu connus en Union soviétique. Mais en dehors des délits de type traditionnel (M. Fedortchouk indiquait que 68% des meurtres et un tiers des actes de hooliganisme (4) sont commis dans l'environnement familial), les Soviétiques sont sensibilisés à un type de délits plus spécifiques parce que liés de près ou de loin aux dysfonctionnements du système. Une enquête d'opinion réalisée en Géorgie (5) regroupe sous la rubrique générale des « aspirations à l'appropriation privée » *(Tchastnosobstvennye tendentsii)* dix-huit délits qui vont du vol ou abus de biens d'Etat à la destruction de richesses naturelles (braconnage compris) en passant par la spéculation, la prévarication et la pratique des pots-de-vin, les infractions à la législation sur l'attribution des logements, les manipulations de poids ou de prix dans les magasins et le népotisme.

Or, indéniablement, à la faveur du laxisme caractéristique de la fin de

* Maître de conférences à l'Institut national des langues et civilisations orientales.

(1) *Pravda*, 9 janvier 1983.

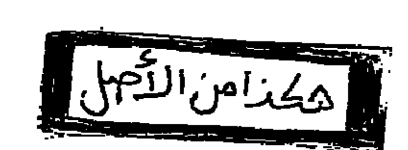
(2) Voir en particulier la rencontre avec le « Club de la presse » de la *Literaturnaya Gazeta*, 29 août 1984, et *Kommunist*, n° 12, novembre 1985, pp. 67-79.

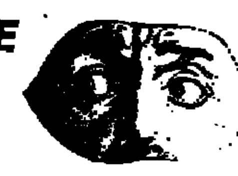
(3) Ce détournement, qui causa la mort de plusieurs passagers dont un bébé, survint le 18 novembre 1983. Le compte rendu du procès fut publié dans *Tbilissi Soir* le 27 août 1984. Plusieurs condamnations à mort furent prononcées.

(4) *Hooligan* (de l'anglais voyou) est le terme passé dans la langue russe pour désigner au sens large tout perturbateur de l'ordre public.

(5) Cette enquête, organisée par le Centre d'étude de l'opinion publique auprès du comité central du PC géorgien, fut publiée en encart dans *Zaria Vostoka* en 1985.







ou la continuation des affaires...

Mais cela n'explique pas tout. Un examen suivi des grandes affaires de criminalité financière révèle que, dans ses formes les plus élaborées, elle se réalise grâce à la collusion de trois partenaires : le milieu des affaires, le pouvoir politique et les professionnels de l'escroquerie, réunis pour l'occasion dans des joint-ventures frauduleuses.

Le milieu des affaires, entreprises et banques concernées, commandite les opérations et en assure le montage juridique et financier. Il fixe les modalités contractuelles et les règles de facturation, choisit les responsables impliqués, désigne les filiales, établissements ou sociétés-écrans intermédiaires, aménage le financement, la circulation et le transfert des fonds vers ses destinataires et organise méticuleusement son « irresponsabilité ». Bien qu'elles ne soient pratiquement jamais directement mises en cause, poursuivies ou condamnées, les banques jouent presque toujours un rôle déterminant, sans lequel « ça ne pourrait pas marcher ».

Au niveau du pouvoir politique en place, certains caciques, responsables et conseillers financiers des partis, garantissent discrètement la couverture administrative, policière et juridictionnelle des opérations, en utilisant des services-clés de l'appareil d'Etat au sein desquels ils ont placé des hommes sûrs. On fermera les yeux sur les violations des réglementations en vigueur, voire même on les facilitera, et, si – cas exceptionnel – les choses tournent mal, on fera traîner et on orientera dans le bon sens les investigations, enquêtes et instructions. Tout cela couronné le plus souvent par des condamnations symboliques et un régime pénitentiaire de faveur pour les comparses impliqués ou les responsables qui n'auraient pas pris la précaution de s'enfuir.

Quant aux professionnels, ils se chargent de l'exécution. Grands escrocs internationaux du type Robert Vesco, Samuel Flatto-Sharon ou Michele Sindona, à la tête de réseaux de sociétés, ils sont capables de réaliser n'importe quelle opération commerciale ou financière permettant de dégager rapidement des sommes très importantes dont la destination et l'utilisation échappera à toute investigation. Leur prestige et leur part de bénéfice sont fonction de leur aptitude à fournir un service sophistiqué, livré clés en main. Généralement liés au milieu du crime organisé, dont ils constituent souvent une branche, développée dans un souci de diversification, ils entretiennent fréquemment des rapports étroits avec certains services secrets, les réseaux parallèles, les sectes politico-affairistes, les milieux et groupes terroristes d'extrême droite.

Un simple exemple pris parmi des dizaines d'autres : en 1975, la Banque de Paris et des Pays-Bas, établissement financier du holding Paribas, la plus importante banque privée française, nationalisée en 1981, s'est fait escroquer le tiers de son bénéfice de l'année, 28 585 420 francs exactement, payés en liquide, avec des billets usagés, au sein même de l'établissement, versés aux dirigeants d'une société cliente, la SRMR, au vu de chèques sans provision. Auparavant, cette société avait réalisé, avec la couverture de Paribas, un trafic de fausses factures d'environ 400 millions de francs (près de 1 milliard de francs actuels) pour le compte d'entreprises métallurgiques françaises, belges et allemandes. Déjà plusieurs fois poursuivis, connus de tous les spécialistes comme de grands escrocs à la tête de sociétés de fausses factures, les dirigeants de la SRMR entretiennent les meilleurs rapports avec ceux de l'agence du siège de la Banque de Paris et des Pays-Bas, mais aussi avec des gens du milieu du crime organisé, d'anciennes « barbouzes » et avec des membres et correspondants du SAC. Tout sera jugé très vite, une veille de 14 juillet, jour où il n'y a pas foule au Palais de justice. Une pluie de condamnations tombera sur des complices. Les coupables avaient pris la fuite. Paribas ne sera pas mis en cause. On ne parlera guère de l'affaire et on ne retrouvera jamais les 30 millions volés.

Mais les choses ne se passent pas toujours aussi simplement en matière de criminalité financière. Les énormes sommes en jeu, les convoitises qu'elles suscitent, les complicités impliquées, rendent l'activité dangereuse. De l'assassinat par un tueur à gages du prince Jean de Broglie, ancien ministre, cofondateur et trésorier du Parti républicain indépendant de M. Valéry Giscard d'Estaing, mêlé à plusieurs affaires de criminalité financière internationale, au « suicide » sans précédent, – deux balles dans la tête – de René Lucet, directeur de la caisse primaire de Sécurité sociale des Bouches-du-Rhône, utilisateur du gigantesque réseau de fausses factures monté par un ancien inspecteur des impôts et couvrant toute la France, les cas de mort violente ne sont pas rares.

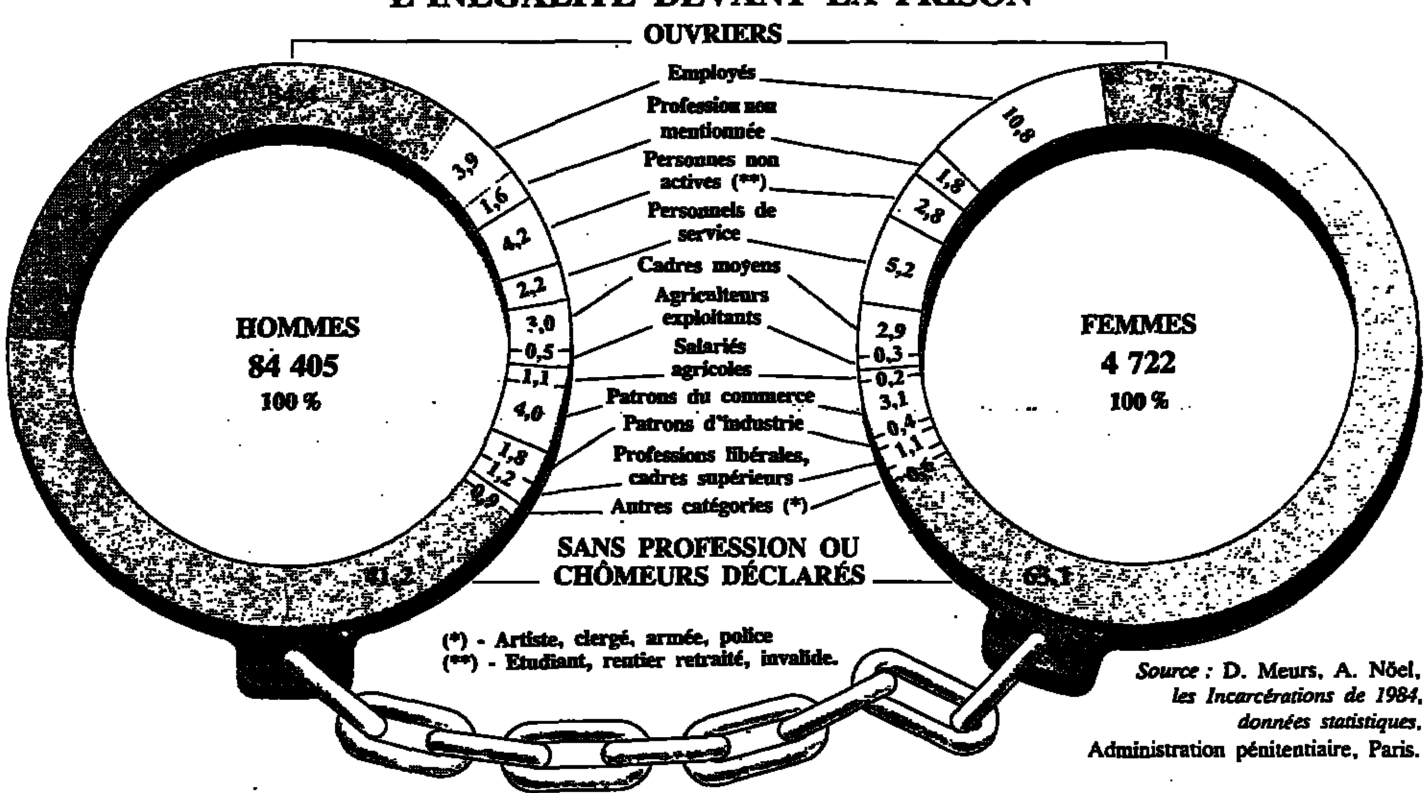
Ici et ailleurs : le patron du très honorable Banco Ambrosiano, première banque privée italienne, l'élégant Roberto Calvi, est retrouvé pendu sous un pont de Londres, après avoir mis en faillite son établissement, impliqué dans une affaire de criminalité financière de 1 milliard de dollars, avec la Banque du Vatican, l'IOR, l'Institut des œuvres de religion, dirigée par un archevêque, Mgr Paul Marcinckus, affaire derrière laquelle se profile la Mafia américaine. Ou encore, Michele Sindona, l'un des plus grands escrocs des vingt dernières années, qui meurt foudroyé après avoir bu un *capuccino* au cyanure dans la prison modèle d'Italie, où il était placé sous très haute surveillance.

Des années auparavant, Michele Sindona avait été à la tête d'un groupe financier de cent quarante sociétés réparties dans dix pays, avait pris le contrôle d'une grande banque américaine, la Franklin National, travaillait avec le « gratin » du business international, gérait le patrimoine du Vatican, était le chef de file du monde de la finance en Italie, soutenu par les leaders de la Démocratie chrétienne, Aldo Moro et M. Giulio Andreotti, invité pour des tournées de conférences dans les grandes universités américaines, où il faisait l'apologie de la libre entreprise et dénonçait le péril communiste. Correspondant de la Mafia américano-sicilienne, des « familles » Gambino, Inzerillo et Spotole, pour le recyclage de l'argent de la drogue et le trafic de faux titres d'emprunts et de sociétés, membre de la très secrète et toute-puissante loge Propaganda Due et soutien financier des groupes d'extrême droite et des Escadrons de la mort dans les dictatures latino-américaines, Michele Sindona est certes un cas extrême ; il est également un symbole.

Comme la guerre en politique, la criminalité financière est la continuation des affaires par d'autres moyens. Lorsque la légalité qu'ils ont eux-mêmes instituée ne permet pas à ceux qui détiennent le pouvoir politique, économique et financier de réaliser certains de leurs objectifs, ils ont recours à d'autres méthodes et violent sans hésitation les règles et les principes de l'Etat de droit démocratique. Ils témoignent ainsi du décalage qui continue d'exister entre les idéaux dont se réclament les sociétés occidentales et les pratiques du pouvoir et des affaires.

CHRISTIAN DE BRIE.

L'INÉGALITÉ DEVANT LA PRISON



Source : D. Meurs, A. Nöel, *les Incarcérations de 1984, données statistiques*, Administration pénitentiaire, Paris.

Ouvriers et chômeurs fournissent le plus fort contingent des incarcérés en 1984 (y compris les séjours les plus brefs, France métropolitaine).

Bibliographie

– Jean Cosson, *les Grands Escrocs en affaires*, Le Seuil, coll. « Economie et société », Paris, 1979. – *les Industriels de la fraude fiscale*, Le Seuil, coll. « Economie et société », Paris, 1971, nouvelle édition 1978.
– *Livre blanc sur l'affaire dite « des avions renifleurs »*, premier ministre, « Documentation française », Paris, 1984.
– *Rapport de la commission parlementaire sur les sociétés pétrolières opérant en France*, 10/18, Paris, 1975.
– Penny Lernoux, *Amérique S.A.*, Denoël, Paris, 1984.
– André Beauchamp, *Guide mondial des paradis fiscaux*, Grasset, Paris, 1983.
– Christian de Brie, Pierre Charpentier, *Dossier F comme fraude fiscale*, Alain Moreau, Paris, 1975..
– Jacques Bacelon, *l'Affaire de Broglie*, Jean Picollec, Paris, 1981.
– Jacques Derogy, Jean-Marie Pontaut, *Enquêtes sur les affaires d'un septennat*, Robert Laffont, Paris, 1982.
– Richard Hammer, *Vatican connection*, Balland, Paris, 1982.
– Jean Baumier, *Ces banquiers qui nous gouvernent*, Plon, Paris, 1983.
– Rupert Cornwell, *le Banquier du Vatican*, Plon, Paris, 1984.
– Fabrizio Calvi, *la Vie quotidienne de la Mafia de 1950 à nos jours*, Hachette, Paris, 1986.

A LA PRÉVARICATION

du citoyen soviétique

l'ère Brejnev, ce type de criminalité s'est répandu au point de devenir, en particulier en Asie centrale (Kazakhstan, Ouzbékistan...) et dans certains secteurs (commerce, transport, bâtiment...) un phénomène social. Il ne touche pas seulement une partie des dirigeants, aujourd'hui publiquement dénoncés et qui se sont laissé d'autant plus facilement tenter que, le plus souvent, ils ne risquaient guère plus qu'une mutation. Une véritable solidarité du silence jouait, depuis les organes de contrôle des ministères – qui préféraient taire les affaires plutôt que de les voir étalées au grand jour (6) – jusqu'à l'échelon local, où se pratiquaient des petites combines dans les entreprises.

Dans une étonnante enquête (7) sur les possesseurs de voitures étrangères en Géorgie, – dont le prix représente de quinze à vingt années de salaire moyen officiel et qui sont presque toujours acquises grâce à des revenus illicites, – on relève que, si des cadres locaux sont concernés (mais, souvent, ils font enregistrer la voiture sous un autre nom), 40 % des propriétaires sont des ouvriers (mécaniciens, chauffeurs, ouvriers des services) et un grand nombre des employés des services. Les membres des « organes administratifs » (milice, magistrature) sont eux-mêmes parfois impliqués au point qu'une des premières mesures, sous Andropov, sera la création d'organes politiques au sein du ministère de l'intérieur (8) dont une des tâches principales sera l'épuration et le renforcement des forces de l'ordre...

Au début des années 80, l'irritation de nombreux Soviétiques va croissant face à ce laxisme et, au-delà de la sécurité, le thème dominant est celui de la « justice sociale ». Il serait donc abusif de présenter les mesures en faveur de l'ordre prises sous Andropov, et complétées actuellement, uniquement en termes de « contrainte néostalinienne ». Leur finalité politique est affirmée, au même titre que la restructuration économique avec laquelle elles entretiennent des liens étroits, et il faut y voir un des facteurs déterminants dans la recherche d'un nouveau consensus populaire indispensable à l'équipe de M. Gorbatchev pour faire admettre sa stratégie d'efficacité et d'intensification du travail.

Le choix de la lutte contre l'alcoolisme comme premier champ de bataille n'est pas anodin. Bien qu'il soit difficile de mettre en œuvre une telle campagne, on touche là un point sensible. La majorité des troubles de l'ordre public, les deux tiers des meurtres, un tiers des accidents de voiture sont la conséquence de l'alcool. C'est l'occasion aussi de faire la démonstration que l'appartenance à la nomenklatura n'est plus un blanc-seing. Cette campagne, puis le renouvellement des cadres à l'occasion du dernier congrès du parti, sont un avertissement : quelle que soit leur place dans la hiérarchie, les officiels, s'ils commettent une faute, peuvent être limogés et condamnés.

« Ceux qui s'enrichissent indûment »

LES services de police sont réorganisés. On multiplie les îlotiers, en particulier dans les points chauds (voisinage des gares et des marchés, banlieues et quartiers résidentiels le soir et la nuit), selon M. Fedortchouk. Les organes de contrôle économique et financier sont renforcés. Mais le ministre de l'intérieur récuse la référence à la responsabilité de ses services à tout propos. Pour lui, la cause essentielle de certains délits (spéculation, détournements de biens) repose d'abord sur les défauts de l'industrie et du commerce, et seule la réorganisation de ces secteurs apportera une solution durable à ces maux. Fait nouveau, il propose (9) un contrôle plus strict des possibilités de revenus parallèles comprenant la mise en place d'une déclaration de revenus des citoyens auprès des organes financiers et, moyennant impôt, la légalisation de toute une série d'activités liées actuellement au marché noir. « *Des lois vont être promulguées contre ceux qui s'enrichissent indûment* (10) », vient de déclarer pour sa part M. Gorbatchev, qui reprenait le thème d'une des sessions du bureau politique : « La lutte contre des gains faciles » (11).

Enfin, ces dernières années, une série de correctifs ont été apportés au code criminel, en général dans le sens d'une meilleure définition et d'un renforcement des peines. Mais les Soviétiques seront sans doute fort sensibles à l'annonce, faite au récent congrès par le secrétaire général du PCUS, de la publication des textes d'application de l'article 58 de la Constitution de 1977 prévoyant la possibilité de recours des citoyens contre les actes illégaux des administrations et des fonctionnaires. Annoncés dès 1978, ces textes ont toujours été bloqués par l'administration, alors qu'ils sont censés protéger les citoyens contre l'arbitraire de certaines décisions officielles.

Tout autant que la diminution des troubles de l'ordre public, les Soviétiques jugeront de leur « sécurité » sous M. Gorbatchev à la rapidité avec laquelle ces textes seront publiés et à la réalité de leur application ; mais aussi au degré d'amélioration du système commercial et des services.

JEAN RADVANYI.

(6) Voir l'article du procureur général de l'URSS, *Pravda*, 27 avril 1982.

(7) « Les Mercedes, Datsun et les autres », *Zaria Vostoka*, 9 février 1985.

(8) Communiqué du Politburo, *Pravda*, 19 novembre 1983.

(9) Dans *Kommunist*, voir note 2.

(10) *Le Monde*, 9 avril 1986.

(11) *Pravda*, 28 mars 1986.

CONTROLER LES VENTES OU PUNIR LES COUPABLES ?

L'arme à feu, instrument du crime...

Près de la moitié des foyers, aux Etats-Unis, possèdent un revolver. Ce pays bat aussi tous les records de criminalité. En Europe, divers systèmes réglementent les ventes d'armes. Sont-ils efficaces ?

Par ETIENNE SCHOONBROODT *



VALABLES pour une longue période, les chiffres de 1981 font ressortir un fait majeur : 80 % de l'ensemble des meurtres, viols et vols qualifiés ont été enregistrés dans des villes de plus de cinquante mille habitants (1), alors même que ce milieu urbain ne représente que 41 % de la population des Etats-Unis : « *La peur du crime qui saisit les villes américaines est peut-être l'un des problèmes les plus graves auxquels elles sont confrontées* (2). » Paradoxalement, l'instrument par excellence du crime, l'arme à feu, occupe une place privilégiée dans le cœur des Américains : cela est dû, pour une part, à la situation sociale critique qui vient d'être esquissée, mais aussi, trait plus intéressant, à l'aura proprement culturelle dont elle jouit. L'histoire des Etats-Unis est liée à la conquête par les armes, et, aujourd'hui encore, dans certaines régions, l'appropriation d'armes à feu et leur usage peuvent s'analyser comme un « rite » de passage (3). Près de la moitié des foyers américains possèdent légalement au moins un revolver.

Cette antinomie donne un relief particulier à la question de la détention d'armes légères en tant que facteur criminogène. De surcroît, la diversité des situations aux Etats-Unis et la multiplicité des réponses qui leur ont été apportées par les différents Etats offrent un matériau d'analyse très riche, dont peuvent se dégager d'utiles enseignements pour la législation européenne.

Aucune conceptualisation du phénomène criminel ne peut faire l'économie d'une étude des moyens techniques utilisés pour commettre l'infraction : les délits et les crimes se commettent avec des catégories d'armes spécifiques. Ainsi, les deux tiers des homicides s'accompagnent-ils de l'usage d'armes de poing (4). Le phénomène peut être décrit avec plus d'acuité encore : la catégorie d'armes utilisées est déterminée par la nature de la victime et pèse sur la conclusion de l'infraction.

Les armes à feu sont utilisées de manière privilégiée contre les individus les mieux à même de se défendre. A titre d'exemple : 68,5 % des hommes assassinés l'ont été par des armes à feu, contre 51 % seulement de femmes ; dans la tranche des vingt-deux à quarante-quatre ans, la proportion des personnes assassinées décroît très sensiblement avec l'âge ; une plus grande disponibilité des armes de poing accroît le nombre de vols visant des objectifs commerciaux et autres cibles tout aussi bien protégées (5).

D'autre part, la gravité d'une agression est déterminée pour partie par l'intention qui y préside, mais aussi par le caractère accentué ou non de la nature léthale de l'arme utilisée – et cela d'autant plus que l'agresseur est indécis (6) ; le vol à main armée, au regard d'autres vols, a plus de chances de réussite ; il en résulte généralement peu de blessés, mais plus souvent des morts.

Une conclusion simple peut être tirée : un accès plus difficile aux armes à feu légères fera décroître le nombre d'homicides. Plus précisément, cette réduction se concentrera sur les meurtres de personnes spécialement garanties contre les agressions (de par leurs fonctions, leur force physique...), sur les assassinats de conjoints et sur le nombre de tueurs âgés. Par ailleurs, restreindre la disponibilité des armes peut conduire à une diminution du taux de mortalité à la suite d'un vol, tandis qu'augmentera la part des blessés dans le nombre de victimes.

Une grande diversité de réponses

LES autorités publiques ont adopté des normes réglementaires fort différentes selon l'importance attribuée à tel ou tel critère : catégorie d'armes ; nature de leur propriétaire ; manière dont elles sont entreposées et dont elles circulent.

Certaines armes feront donc l'objet d'une stricte réglementation, au contraire d'autres. Alors même que les armes d'épaule (carabines, etc.) sont trois fois plus répandues aux Etats-Unis que les armes de poing, ce sont cependant ces dernières qui sont utilisées dans plus des trois quarts des meurtres et agressions et dans plus de 90 % des vols à main armée ; il est donc naturel que des dispositions particulières aient été prises à leur encontre dans plusieurs Etats (7). Des mesures qui touchent particulièrement une ou plusieurs armes spécifiques sont également à relever en Europe : ainsi en Belgique pour la carabine 22 long rifle et le fusil automatique Riot-Gun (8), ou en France avec les pistolets 7,65 (9). De manière plus générale, certaines législations de pays européens sont organisées suivant le principe de la sélection du matériel : ainsi en va-t-il pour le grand-duché de Luxembourg, la France ou encore le Royaume-Uni.

A l'opposé de cette démarche : les réglementations qui s'attachent à la personnalité du candidat propriétaire. L'exemple type est celui de la République fédérale d'Allemagne où « *l'acquisition et la détention d'armes à feu sont limitées aux personnes et groupements de personnes considérés par les autorités administratives comme dignes de confiance* (10) ». On peut également citer la Grèce.

Troisième pôle de l'action des autorités publiques : la circulation des armes. On évoquera simplement la convention européenne du 28 juillet 1978 sur le contrôle de l'acquisition et de la détention des armes à feu par des particuliers (11).

Une telle distinction parmi les diverses législations est relativement artificielle, du fait même de l'étroite liaison entre les critères. Par exemple, la loi belge s'inspire à la fois de la discrimination technique, et de la discrimination psychosociologique des personnes. Dans le même ordre d'idées, aux Etats-Unis, la loi fédérale sur le contrôle des armes à feu *(Gun Control Act)*, de 1968, excluait certaines catégories d'individus en se fondant sur des critères tels que l'âge ou l'état mental et, dans le même temps, elle réglait la circulation des armes en en limitant la vente aux distributeurs pourvus de licences, aux fabricants et aux importateurs. Le 10 avril dernier, à une forte majorité, la Chambre des représentants a adopté une nouvelle loi, beaucoup plus libérale, qui supprime notamment certaines obligations faites aux armuriers en matière d'enregistrement des actes de vente (12). Les législations des Etats, quant à elles, prévoient diverses modalités de contrôle des achats d'armes (13) et lient, de ce fait, réglementation des personnes et réglementation du commerce. Enfin, il est des régions où, sur tous les points, la loi est draconienne (district fédéral de Columbia, Etat de New-York) ou laxiste (Arizona, Texas).

De ces législations pléthoriques, on ne peut que difficilement mesurer l'impact sur la sécurité des citoyens. Pour ce qui est de l'Europe, deux pays étaient traditionnellement considérés aux antipodes l'un de l'autre : la Belgique, sous son ancien régime législatif, et la RFA. La première était généralement perçue comme la plaque tournante du terrorisme et du grand banditisme, la seconde comme le lieu de l'institutionnalisation de l'idéologie sécuritaire, avec des limitations dans l'exercice des libertés fondamentales. Il va de soi que cette vision manichéenne ne peut fournir qu'un éclairage ambigu sur la situation en Europe occidentale. En réalité, malgré l'apparente diversité des législations nationales, plusieurs faits saillants peuvent être dégagés.

D'emblée, on notera l'échec incontestable de la mise en place de mécanismes de contrôle prenant en compte la dimension internationale du commerce et du trafic d'armes légères. La convention européenne déjà citée n'a, en effet, été ratifiée à ce jour que par trois pays : le Royaume-Uni, la RFA et le Danemark.

Cette incapacité à coordonner les efforts à un échelon supranational est à rapprocher de l'absence de consécration d'un droit pénal européen : en tant que tel, le droit pénal n'entre pas dans la sphère des compétences des Communautés. On pourrait certes envisager que, de manière indirecte, les normes communautaires influent sur les droits nationaux (lorsqu'un conflit surgit entre ces deux types de règles, c'est le droit international qui prévaut) ; néanmoins, leur impact demeure très marginal et conduit non à un élargissement de la portée d'un droit interne restrictif mais à sa limitation.

La plupart des pays de la Communauté sont liés, multilatéralement ou bilatéralement, par des traités d'extradition et d'entraide judiciaire ; au-delà, c'est-à-dire en matière de transmission des poursuites, d'exécution des jugements étrangers et de transfert des personnes condamnées, les développements restent embryonnaires (14). En définitive, cela se comprend : outre les divergences entre les systèmes juridiques, le droit pénal est un domaine qui « *affecte de très près les libertés civiles, l'ordre public et la sécurité de l'Etat* (15) ».

Plus intéressante est l'évolution convergente de nombreux pays d'Europe occidentale, où le Parlement se trouve de moins en moins impliqué en cette matière, tandis que les autorités administratives et judiciaires assument une responsabilité accrue et que, parallèlement, se développent les pouvoirs de l'appareil policier. Que ce soit en France (16), en RFA ou au Royaume-Uni, la volonté est marquée d'exploiter pleinement le trait de base opérationnel le plus important de la police moderne : la dispersion délibérée des hommes sur tout le territoire sous une direction centrale (17). Dans le même ordre d'idées, on assiste à une *transformation des cours* et tribunaux de l'ordre judiciaire : d'éléments actifs et décisifs qu'ils étaient au sein du système pénal, ils deviennent « *un processus orienté vers des considérations exécutives, subordonnées aux circonstances* (18) ». Justifier la dépossession du Parlement par la technicité du domaine à réglementer ou par l'invocation des périls internes (terrorisme, grand banditisme, délinquance exaltée par le sentiment d'insécurité...) auxquels doivent faire face les démocraties ne paraît pas, toutefois, une explication suffisante. Pour ce qui est de l'argument des périls internes, s'il revient sans doute à affirmer la nécessité d'une réaction, il ne légitime pas pour autant l'organisation progressive de l'appareil policier autour d'une fonction de garantie du pouvoir de l'Etat : on peut difficilement réduire à cette entité les institutions démocratiques. Parallèlement, le fait que la sécurité tend de plus en plus à être effectivement considérée du ressort de l'exécutif et de la police peut refléter une modification des relations qu'entretiennent ces parties de l'exécutif avec d'autres secteurs de l'administration. La marge dont disposent ces derniers dans l'appréciation de l'opportunité des décisions devient telle qu'il s'opère une translation du rapport de subordination législatif-exécutif au sein de l'Etat lui-même, les organes de sécurité se transformant en exécutif de l'exécutif (19).

A l'origine de ce glissement, il y a indubitablement la définition même de l'Etat, entendu comme un ensemble de structures définissant et protégeant un système politique, une économie et des rapports sociaux spécifiques. Pour autant, on n'en déduit pas que l'Etat ait le monopole du droit de punir ni qu'il soit l'unique source de répression. « *En dehors de l'appareil d'Etat, se multiplient en effet les initiatives disciplinaires, les règlements privés, les techniques de contrôle individuel* (20) », une pluralité d'institutions qui répondent à la dimension collective de la demande répressive. C'est une exigence de masse (21). Dès lors, seul le législateur (parce que tout à la fois interpellant et interpellé) est en droit de fixer le cadre de la punition. De par sa nature, lorsqu'il punit, il représente non la vengeance mais le lien social. Aussi, quand le juge « dit le droit », il le fera moins pour les parties au litige que pour les personnes qui ne s'y trouvent pas mêlées.

Relever ainsi la portée symbolique de la répression n'est pas hors de propos. Dans le sentiment général d'insécurité, l'arme et ses fonctions n'occupent pas une place très importante auprès du public, mais la manière dont les autorités font face à ce problème n'en est pas moins extrêmement révélatrice de la démarche actuellement empruntée dans la lutte contre le grand banditisme et le terrorisme. Dans les deux cas, on a affaire à des actes normalement sanctionnés par les dispositions pénales classiques mais, simultanément, ces deux phénomènes se dérobent aux moyens répressifs classiques. D'où l'idée, abusive et presque paradoxale, que les institutions habilitées à gérer le quotidien dans la société ne sont plus à même de régler les manifestations exceptionnelles de violence auxquelles elles se trouvent brusquement confrontées ; son corollaire immédiat est la dérive soulignée plus haut.

Il convient de nuancer ces conclusions en les inscrivant dans la problématique plus générale des diverses modalités de gestion du *sentiment* d'insécurité. Le point de vue synthétique qui s'impose alors conduit à éviter toute généralisation abusive pour ne retenir, en définitive, qu'un constat majeur : la prise en charge par l'Etat des déterminants d'une politique de la sécurité, en réponse à la relative incapacité des institutions législatives et judiciaires à assumer pleinement leur fonction d'intégration du corps social.

* Attaché de recherche au Groupe de recherche et d'information sur la paix (GRIP), Bruxelles.

(1) FBI, *Crime in the United States 1981*, US Government Printing Office, Washington DC.

(2) Skogan W.-G., « La sécurité dans les grandes villes américaines », *Revue internationale de criminologie et de police technique*, Genève, vol. XXXVI, nº 4, 1983, p. 30.

(3) Kennett L.-B., *The Gun in America*, Greenwood Press, Westport, 1975, pp. 13-18.

(4) Cook P.-J., « The Effect of Gun Availability on Violent Crime Patterns », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 1981, nº 455, p. 64.

(5) Cook P.-J., « The Effect of Gun Availability on Robbery and Robbery Murder : a Cross Section Study of Fifty Cities », *Policy Studies Review Annual*, eds. Robert Haveman et Bruce Zellner, vol. 3, Sage, Beverly Hills, 1979.

(6) Zimring F., « The Medium is the Message : Firearm Calibre as a Determinant of Death from Assault », *Journal of Legal Studies*, 1972, nº 1, pp. 97-124.

(7) Les plus vives réactions furent notées au Massachusetts, avec l'amendement Bartley-Fox, ainsi que dans le district fédéral de Columbia.

(8) Etienne Schoonbroodt, « Détention et trafic d'armes légères en Belgique : aspects législatifs », *Dossier « Notes et documents »*. Bruxelles, nº 93, 1986, p. 11.

(9) Buigne J.-J., *La réglementation des armes*, Ed. du Portail, La-Tour-du-Pin, 1980, p. 32.

(10) Hapel E., « Un moyen de prévenir la criminalité », *Déviance et Société*, Genève, 1983, vol. VII, nº 1, p. 56.

(11) *Série des Traités européens*, 1978, nº 101.

(12) Voir *le Monde*, 12 avril 1986.

(13) Ils sont de trois types : l'*open-ended licensing system* en Illinois, qui requiert, pour l'achat de toute arme, la possession de la carte d'identité de détenteur d'armes *(Firearm Owner Identification Card)* ; le système du permis d'achat, appliqué notamment dans le Massachusetts, le Montana, l'Iowa ou encore le New-Jersey, nécessite l'autorisation expresse préalable de la police locale ; le système de la candidature à l'achat, en vigueur, par exemple, en Pennsylvanie, dans le Tennessee et dans le Michigan, exige de la police locale une intervention directe dans un certain délai si elle veut empêcher un achat.

(14) Thomas F., « Les conventions d'entraide judiciaire en matière pénale : possibilités et limites », *Revue de droit pénal et de criminologie*, Luxembourg, vol. LIII, 1973, pp. 463-501.

(15) De Keersmaeker F., « Rapport fait au nom de la commission juridique du Parlement européen sur les rapports entre le droit communautaire et le droit pénal, Parlement européen », *Documents de séance 1976-1977*, doc. 531/76, p. 7, note 46.

(16) On peut citer le décret nº 82-1050 du 13 décembre 1982 *(Journal officiel, 15 décembre 1982, p. 3743)*, portant création d'un Office central pour la répression du trafic des armes, des munitions, des produits explosifs et des matières nucléaires, biologiques et chimiques. Plus fondamentalement, c'est avec la loi du 19 mars 1939 que les parlementaires ont délégué leurs pouvoirs au gouvernement Daladier en matière de législation des armes ; après cette date, les incursions du Parlement se feront rares.

(17) Fijnaut C., « Les origines de l'appareil policier moderne en Europe de l'Ouest continentale », *Déviance et société*, Genève, 1980, nº 1, p. 36.

(18) Funk A. et Werkentin F., « Pour une nouvelle analyse du développement de la police en Europe occidentale », *Déviance et société*, Genève, 1978, nº 2, p. 121.

(19) *Ibid.*, p. 123.

(20) Lallemand R., « Le droit de punir et le dialogue ambigu du pénaliste et de la conscience publique », *Revue de l'université de Bruxelles*, 1984, nºs 1-3, pp. 16-17.

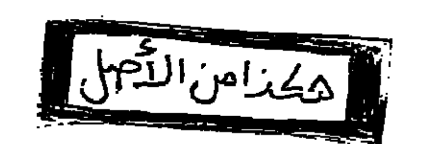
(21) « *La peine ne sert pas ou ne sert que très secondairement à corriger le coupable et à intimider ses imitateurs possibles. A ce double point de vue, son efficacité est justement douteuse et en tout cas médiocre. Sa vraie fonction est de maintenir intacte la cohésion sociale en maintenant toute sa vitalité à la conscience commune.* » Emile Durkheim, *La division du travail social*, PUF, Paris, 1967, p. 76.

MALGRÉ LA PEINE DE MORT ET LES INCARCÉRATIONS MASSIVES, LES ÉTATS-UNIS ARRIVENT LARGEMENT EN TÊTE POUR L'ESSENTIEL DES DÉLITS.

(Taux pour 1 000 habitants dans six pays industrialisés)

	HOMICIDES VOLONTAIRES	VOLS AVEC ARMES A FEU OU VIOLENCES	CAMBRIOLAGES	VOLS D'AUTOMOBILES	VIOLS
FRANCE	0,05	0,53	8,10	4,83	0,05
ALLEMAGNE	0,05	0,46	15,54	1,18	0,10
ROYAUME-UNI	(non disponible)	0,50	18,07	6,94	0,03
BELGIQUE	0,03	0,50	(non disponible)	1,41	0,06
JAPON	0,01	0,02	2,51	0,29	0,02
ETATS-UNIS	0,08	2,14	13,34	4,29	0,34

N B – Les services de police enregistrent de la même manière les tentatives de délit et les infractions consommées. Les chiffres correspondent à l'année 1984, sauf pour les États-Unis (1983).
Source : Aspects de la criminalité et de la délinquance en France en 1984, la Documentation française.





LA PLUS GRANDE DES PRÉCARITÉS

Vivre l'immigration dans un pays hostile

L'inquiétude née de la xénophobie tend à faire oublier les crimes dont les immigrés eux-mêmes sont victimes. Une réglementation restrictive maintient l'infériorité statutaire de l'étranger.

Par MOHAMED TAHA MELLOUK *

QUAND un travailleur immigré cherche un logement, il rencontre les mêmes difficultés qu'un citoyen français ; à cette différence que, là où ce dernier est courtoisement accueilli, l'immigré est hostilement remercié. Quand ce même travailleur va renouveler ses papiers, il se retrouve avec un récépissé de séjour de un à trois mois, qui ne lui permet pas de trouver un travail, un logement, une inscription pour ses enfants à la crèche ou à l'école : partout, on lui demandera une carte de séjour de trois à dix ans.

Veut-il ouvrir un compte en banque, s'inscrire à un stage de formation ? Chaque fois, il se retrouve en butte au même dilemme ; et si, de surcroît, il n'excelle pas dans le maniement de la langue française...

Un bref regard sur les cinq ou dix dernières années montre que le statut de l'immigration et l'ensemble des lois et décrets qui réglementent l'entrée et le séjour des populations concernées restent très fragiles puisque, de fait, ils varient au gré des conjonctures économiques et politiques... Et bien que l'on soit passé en France d'une immigration de célibataires isolés à une immigration familiale plus propice à l'installation durable — avec ce que cela suppose de nouveaux problèmes sociaux à résoudre, — il n'en reste pas moins que, sous bien des aspects, les politiques migratoires, dans leur esprit et dans leur lettre, sont restées très significativement incapables d'apporter une réponse au problème du statut global de l'immigration.

Face à cette fragilité juridique, qui se traduit aujourd'hui par une réglementation restrictive, dans le meilleur des cas, comment le travailleur immigré n'éprouverait-il pas un sentiment d'insécurité permanente dans tous les domaines de la vie sociale ? Difficulté du regroupement familial ; précarité de l'accès au logement, à la santé, à l'école ; discriminations dans le travail et la formation professionnelle ; marginalisation dans la jouissance des droits civiques ; brimades administratives ; manquements de la police et de la justice quant à l'application de la loi contre les délits et crimes racistes...

Tirs convergents

DE tous ces tourments, la plus dramatique inquiétude naît du racisme et de la xénophobie, qui se manifestent aujourd'hui avec un regain de vigueur tandis que l'extrême droite élargit son audience politique en France. Les crimes commis contre les immigrés ne donnent qu'une image fort réduite, certes, de cette ambiance dans laquelle baignent toute une catégorie d'étrangers (1). Mais ils en disent long sur la réalité des dangers. Quelques rappels :

– 9 novembre 1972 : Mohamed Nah est assassiné par un sous-brigadier dans un commissariat ;

– décembre 1973 : une charge de plastic explose devant le consulat d'Algérie à Marseille, quatre morts ;

– 25 mai 1975 : à Orange, trois frères légionnaires brûlent vifs deux Sénégalais dans un hôtel ;

– 23 août 1977 : le jeune Mustafa (vingt et un ans) est tué à bout portant par un brigadier, qui lui a tiré dans le dos.

– 21 février 1980 : Kader est assassiné avec un 22 long rifle par le gardien de l'immeuble d'une cité de Vitry ;

– 9 juillet 1983 : Toufik Ouanes, neuf ans, est abattu d'un coup de carabine à La Courneuve ;

– 14 novembre 1983 : Habib Grimzi est jeté vivant d'un train qui roule à 140 km/h entre Bordeaux et Vintimille...

Entre 1980 et 1985, plus de cent trente crimes racistes et « sécuritaires » ont été commis en France.

L'immigration est la principale cible de tous ceux qui sont en mal de sécurité, le principal bouc émissaire des difficultés que traverse la société française.

Les différents partis politiques n'hésitent pas à se livrer à la surenchère sur le dos des populations étrangères, faisant l'amalgame entre insécurité, délinquance, terrorisme et immigration.

Les médias montent en épingle le moindre délit commis par un immigré et attisent le sentiment de peur dans l'opinion publique.

Les maires instaurent des quotas quant au nombre d'immigrés à accueillir dans leur municipalité.

Les offices d'HLM ont des pratiques fort douteuses quant au respect du 0,1 % réservé au logement des immigrés.

La Sécurité sociale n'hésite pas à dénier à certains le droit aux indemnités s'ils tombent malades dans leur pays d'origine pendant les périodes de congé.

Les caisses d'allocations familiales ne permettent pas le versement des allocations aux membres de la famille demeurés au pays d'un immigré en chômage en France.

Certaines écoles refusent le droit à la scolarisation aux enfants dont les parents sont en instance de régularisation quant à leur séjour.

Insécurité au quotidien, donc, qui fait ressortir un statut d'infériorité réglementé par la législation française. Ne serait-elle pas la conséquence d'une méfiance envers l'étranger, surtout quand celui-ci n'est pas européen ? Signe des temps, ou bien reflet d'une incapacité d'assimilation de la part de la société française ? Cela ne date pas d'aujourd'hui :

« *Il faut compter une plèbe algérienne, tunisienne et marocaine qui dépasse 100 000 hommes* [...]. *Il serait prudent, décidément, de mieux vérifier lesquels de nos Sidis sont de bons et honnêtes Sidis. Un grand nombre de crimes et d'attentats révoltants ont été récemment commis par des Africains du Nord* [...]. *On a affirmé que la lie de la population africaine affluait chez nous, à telle enseigne que la criminalité, après son exode, aurait diminué dans les diverses contrées d'où elle est sortie* [...]. *Il faut que le port des armes soit rigoureusement interdit à tous ces Africains auxquels l'ivresse inspire trop souvent des idées d'homicide* (2). »

C'est en ces termes, illustrant éloquemment le respect qu'inspire une certaine « race d'étrangers » à l'élite française de droite de l'entre-deux guerres, que M. Naudeau Ludovic évoque, dans un article fort intéressant, ce que représente pour lui une certaine immigration extra-européenne.

Le prix du consensus ?

MAIS encore faut-il rappeler, avec Jean Massot, que « *le législateur républicain, pour des raisons d'intérêt national, d'abord essentiellement militaires en 1851 et 1889, puis démographiques en 1927 et 1945, a voulu conférer la nationalité française à des personnes de « sang » étranger sans qu'elles aient ni l'obligation de faire une démarche positive, ni même parfois la possibilité de s'y opposer par une démarche négative* (3) ».

Tantôt « mal nécessaire », considéré comme un « ferment de renouveau » pour la France par les éminents sociologues et chercheurs du début de ce siècle, appelé de tous leurs vœux par les classes nanties de la France de l'entre-deux-guerres ; tantôt « *source fondamentale d'insécurité* (4) » et désignée comme telle aux yeux d'une opinion publique sensibilisée et inquiète devant l'accumulation des difficultés nouvelles. Oubliés, enterrés une seconde fois les contingents sénégalais, les goumis marocains, le groupe Manouchian, luttant aux côtés des Français contre le nazisme et le fascisme.

La vérité est que la France est aujourd'hui prise dans le tourbillon de la crise économique mondiale. Refoulée à une place de second plan, elle se trouve prise en tenaille entre l'impératif de la restructuration et du redéploiement économiques et la nécessité de parer à l'anémie qui l'affaiblit, quitte à en appeler à l'insertion, voire à l'assimilation de certaines couches de l'immigration. Il n'est pas admissible pour autant de croire que seuls le consensus, le rassemblement au détriment de l'étranger sont à même de lui permettre de souffler et de mieux se préparer à passer ce cap difficile. Nous ne pouvons nous résoudre à cette solution de facilité.

Encore une fois, l'histoire montre comment, au gré des circonstances favorables ou défavorables, le législateur ajuste et réajuste les lois et décrets concernant le statut de l'immigration selon des choix très fluctuants. D'abord la nécessité démographique, ensuite la nécessité économique, puis, de nos jours, les deux à la fois, lui imposent des préalables permettant purement et simplement une sélection ethnique, démographique, professionnelle, médicale, morale, politique...

Il serait malvenu, de la part de ceux-là mêmes qui inspirèrent la venue puis l'installation de ces populations « scientifiquement » sélectionnées, d'en faire une source d'insécurité pour la société française. En réalité, il n'est de pire insécurité que de se savoir taillable et corvéable à merci, offert à toutes les expériences d'ajustement et de réajustement des rapports entre le capital et la force de travail, quotidiennement marginalisé et menacé dans sa vie sociale et ses droits.

(1) Voir *Sans frontière*, dossier 83, « Crimes racistes », pp. 45 à 64, et « Racismes II », le racisme au quotidien présenté par le groupe « racisme » de la Fédération protestante de France.

(2) Ludovic Naudeau, « Les dangers et les ressources de l'immigration », article paru dans *l'Illustration* du 1er novembre 1924, nº 4261.

(3) Jean Massot, « Français par le sang, Français par la loi, Français par le choix », article paru dans la *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 1, nº 2, décembre 1985, pp. 9 et suiv., éditée par l'université de Poitiers, UA CNRS 1145.

(4) Jean-Pierre Stirbois et Jean-François Jalkh, « Immigration, source fondamentale d'insécurité », dans *Dossier Immigration*, pp. 159 et suiv., Front national, archives ouvertes de *National Hebdo*.

* Membre de l'Association des Marocains en France, animateur chargé de la formation au Conseil des associations immigrées en France (CAIF).

L'essor du mouvement associatif

JUSQU'A l'accession de la gauche au pouvoir en 1981, les associations d'immigrés n'avaient point de statut légal en France. Non reconnues, mais tolérées, elles tombaient sous le coup du décret-loi de 1939 interdisant aux associations de la loi de 1901 de compter plus de 25 % d'étrangers dans leurs conseils d'administration.

Le 9 octobre 1981, le Parlement abrogeait cette législation, permettant ainsi au mouvement associatif immigré de prendre son essor. En 1983, fut créé le Conseil des associations immigrées en France (CAIF), qui regroupe des associations autonomes représentant, en marge des institutions officielles, la plupart des nationalités (à l'exception des Yougoslaves et des Italiens).

Tandis que les instances ayant actuellement un droit spécifique de regard ou de consultation sur les affaires immigrées (1) ne sont pas constituées de personnes émanant ou représentant le mouvement organisé de la vie associative immigrée, le CAIF a cherché de son côté, en s'appuyant sur une large mobilisation populaire, à maintenir, non sans mal, le dialogue avec les responsables politiques et les administrations de l'Etat, tout au long des années 1984 et 1985. Il a ainsi pu faire évoluer dans un sens positif quelques points touchant aux problèmes que pose l'insertion des populations immigrées dans la société française.

La loi du 17 juillet 1984, qui permet aux travailleurs étrangers d'avoir droit à une carte de séjour de dix ans renouvelable automatiquement, est le fruit des efforts déployés par le mouvement associatif, de concert avec les organisations de solidarité avec les immigrés. La campagne « Pour le droit de vivre en famille » a reçu l'adhésion de la majorité des associations françaises de solidarité et des grandes forces démocratiques du pays. Tout comme la charte revendicative adoptée par la quatrième Conférence européenne des associations immigrées, réunie à Stockholm en mars 1985, a pu recevoir le soutien du Conseil de l'Europe.

M. T. M.

(1) Tels le Fonds d'action sociale (FAC), établissement public français, ou le Conseil national des populations immigrées (CNPI), instance consultative créée par le gouvernement français.

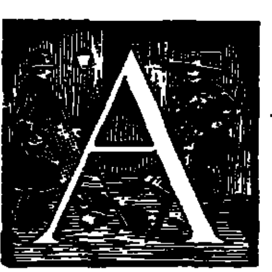


(Lily Franey)

SUR LES MURS DE PARIS, EN MARS 1986
La surenchère électorale doit bien se trouver des cibles...

LA PEUR

Quelle police, pour



A coup sûr, un Etat totalitaire est toujours un Etat policier. De tous les instruments de son pouvoir, une police omniprésente et omnipotente est *le plus jalousement préservée.* C'est sa meilleure arme, son ultime rempart. Voici pourtant que la France paraît menacée dans ses libertés par une dérive inverse : la dépossession de l'Etat de son monopole policier et la multiplication des milices privées, groupes d'autodéfense, polices municipales soumises aux foucades des édiles.

Il ne s'agit point d'éruptions ponctuelles ou circonstancielles. L'ensemble du territoire est concerné depuis trop longtemps pour croire à une simple poussée de fièvre. Mais le phénomène, impressionnant au premier regard, recouvre des réalités trop différentes pour autoriser l'anathème simplificateur.

Les milices patronales ont constitué indiscutablement un sérieux danger pour la démocratie. Proliférantes dans les années 70, notamment dans les grands groupes automobiles privés, *elles furent souvent mises en place par* des *officiers supérieurs* à la retraite, blanchis sous le harnois des guerres coloniales et trop enclins à traiter le syndicalisme en « ennemi intérieur ». Les troupes de choc étaient puisées dans le vivier des militaires retraités, voire des anciens de l'OAS, ou parmi des militants d'extrême droite portés à tous les débordements. Espionnage privé, menaces permanentes contre les dirigeants syndicaux, pressions sur les ouvriers pour leur extorquer l'adhésion au « syndicat maison », agressions physiques allant jusqu'à entraîner mort d'homme : la vague s'enfla au point de susciter une véritable crise au sein des directions syndicales, soumises à une offensive sans précédent depuis la guerre.

Milices en tous genres

LA CGT réagit en créant une cellule fonctionnant comme un véritable service de renseignement, qui eut tôt fait de réunir sur les milices patronales la documentation la plus accablante. Un livre issu de ses travaux, publié en 1977 sous le titre explicite : *les Truands du patronat*, citait des noms, livrait des biographies ornées de riches casiers judiciaires, dénonçait les liens officieux mais indiscutables avec la police nationale, notamment les Renseignements généraux.

Le système des milices patronales et entreprises de « gardiennage » (1) trouva sa plus spectaculaire illustration avec l'affaire d'Isigny. Dans la nuit du 7 février 1982, un commando de trente-sept hommes, organisé militairement, avec liaisons radio, investissait *Isigny, maîtrisait les grévistes occupant une fromagerie*, ouvrait les portes de l'usine à une vingtaine de camions transportant près d'une centaine d'hommes qui évacuaient en quelques heures 750 000 camemberts. Même si la marchandise en litige inclinait au sourire plus qu'à la dramatisation, le fait demeure qu'une paisible bourgade du Calvados avait été, pendant une nuit, au pouvoir d'une milice la régentant à son gré avec, pour spectateurs intéressés mais impuissants, les gendarmes locaux ébahis par la maîtrise toute militaire de l'opération.

Aujourd'hui, les milices privées prétendent mieux assurer la protection des citoyens. A l'ère du libéralisme, elles semblent promises à un bel avenir. D'autres méthodes sont plus efficaces.

Par GILLES PERRAULT

Cette manière d'exploit fut un chant du cygne : la gauche venait d'arriver au pouvoir. La prudence de patrons sensibles au nouvel environnement politique se conjugua avec l'élargissement des libertés syndicales et la mise au pas des syndicats maison pour juguler la gangrène. L'incontestable consensus social fit le reste. Les cinq années écoulées ont connu en effet des conflits sociaux beaucoup moins nombreux et violents que la décennie précédente. L'avenir dira si la nouvelle alternance amène une réactivation des milices patronales, mais son intérêt bien compris devrait conduire la présente majorité à en faire l'économie.

Les milices villageoises ou banlieusardes datent, au contraire, de la précédente législature. Leur extrême diversité recouvre une origine commune : l'indignation de citoyens *exaspérés* par l'impuissance de la police à assurer leur sécurité. C'est le village de Rosières, près de Nancy, qui s'offre une modeste milice après que de présumés cambrioleurs locaux, pour punir le secrétaire de *mairie d'avoir porté* plainte après le pillage de sa maison, eurent volé deux bulldozers et aplati comme une crêpe sa R-20, ce qui est en effet de nature à porter à l'exaspération. Ce sont les « chevaliers de Roubaix » patrouillant la nuit dans les rues de la cité avec, sur leur blouson, un badge inattendu « *Moi, je protège les papys mamies* ». Plus dangereusement, c'est le vice-président de la Fédération des associations de commerçants jetant dans les rues de Villefranche-sur-Saône et autres villes voisines des brigades de commerçants armés.

On pouvait craindre le pire : il n'eut pas lieu. Sans doute l'enrôlement des plus farouches partisans de l'autodéfense dans des milices connues de tous, notamment de la police, neutralisait-il d'une certaine façon leurs velléités de violence. Surtout, la constance *des miliciens ou brigadistes ne se révéla* nulle part à la hauteur de la passion affichée. Les chevaliers de l'ordre nocturne se lassant vite des soirées à l'écart de leur poste de télévision et des nuits blanches non rémunérées, la plupart des milices n'auront vécu que le temps d'une indignation.

Dévoiements municipaux

MAIS elles suscitèrent l'éclosion extraordinaire des polices municipales en conduisant des maires, parfois de bonne foi, à arguer de leur souci de canaliser l'exigence populaire et d'éviter les dérapages de l'initiative privée. La prolifération des polices municipales est désormais un fait de société. Elles sont aujourd'hui cinq cent trente en France, dont cent sept constituent des structures en concurrence directe avec la police nationale.

La plupart se bornent aux activités prévues par la loi. Beaucoup, notamment dans le Midi, empiètent sans complexes sur les prérogatives de l'Etat, avec la bénédiction des édiles, quand ce n'est pas sur leurs instructions. Ainsi M. Léotard, maire de Fréjus, aujourd'hui ministre de la culture et de la communication, prescrivait-il à sa police municipale, en mai 1985, des opérations

(1) Il existe en France de 600 à 650 sociétés de gardiennage et de transport de fonds qui emploient entre 50 000 et 55 000 personnes. Voir *Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité*, la Documentation française, Paris, 1983.

DES ÉCHANGES

Les marchés lucratifs de la



LE Congrès des Etats-Unis doit approuver cette année un budget de 54 millions de dollars dans le cadre de la coopération avec divers ministères de l'intérieur latino-américains. Pour Washington, de tels accords d'assistance technique et de formation ne sont pas nouveaux. Ils remontent aux années 30. A cette époque, de nombreux policiers furent invités à suivre des stages d'enquêteur au sein de divers départements de police urbaine, comme ceux de New-York ou de Los Angeles. A la fin de la seconde guerre mondiale, les polices japonaise et philippine *furent entièrement réorganisées* par la police militaire américaine.

Le premier effort centralisé date cependant de 1955 (administration Eisenhower). Cette année-là, vingt-six pays faisaient l'objet d'une aide variée dans le domaine policier, avec une enveloppe totale de 10,2 millions de dollars. *Les premiers bénéficiaires* se trouvèrent être les régimes de Castillo Armas, au Guatemala, et de Ngo Dinh Diem, au Vietnam du Sud. A partir de 1962, le président John F. Kennedy donna une nouvelle impulsion à cette coopération en créant, sous l'égide de l'Agence pour le développement international (1), un organisme spécialisé, l'Office de sûreté publique (OPS). Il s'agissait, sous couvert d'aide au développement, de systématiser l'intégration des polices locales dans le cadre *de la politique d'endiguement (containment)*, visant à protéger de l'« expansionnisme communiste » les zones troublées de l'hémisphère sud. Dans ses brochures de présentation, l'OPS signalait d'ailleurs clairement aux bénéficiaires de l'aide américaine que la police constituait la « *première ligne de défense contre la subversion* (2) ».

Dès 1963, l'OPS crée à Washington l'Académie internationale de police (IPA) et expédie des « conseillers de sûreté publique » *(public safety advisers)* dans une quarantaine de pays d'Afrique, d'Asie et – surtout – d'Amérique latine. La plupart du *temps, ces « coopérants » sont* issus tout naturellement du FBI ou de la police militaire. En fait, comme l'opinion américaine le découvrira par la suite, une bonne partie d'entre eux émargent au budget de la CIA (3). Dans le même temps, plusieurs milliers de stagiaires du tiers-monde reçoivent une instruction plus poussée aux Etats-Unis, tant à l'IPA qu'à l'école du FBI de Quantico (Virginie). Dix ans plus tard, au plus fort de son activité, l'OPS gère un budget de plus de 50 millions de dollars et « assiste » les polices de quarante-cinq pays (4).

Cette « professionnalisation » des *forces de police et de sécurité* au service de régimes le plus souvent dictatoriaux va rapidement déboucher sur de nombreux abus dont les Etats-Unis *auront du mal à esquiver la* responsabilité. Les « bavures » sont systématiques et, de proche en proche, chez les bénéficiaires des programmes de l'AID, « police » devient synonyme de « répression ». Qu'ils soient le fait des Escadrons de la mort en Uruguay ou des centres d'interrogation provinciaux au Vietnam du Sud (où la torture était *couramment pratiquée*), les cas de violation des droits de l'homme abondent et deviennent même des thèmes de films à succès (5), ce qui, d'un point de vue strictement pratique, est jugé « *contre-productif* » à Washington.

En réponse aux pressions des milieux libéraux, accompagnées par d'actives campagnes de presse et de *lobbying*, le Congrès vote la dissolution de l'OPS dans la loi sur l'aide à l'étranger *(Foreign Assistance Act)* de 1974. Dans la foulée, et faute de nouveaux stagiaires, l'Académie internationale de police est contrainte de fermer ses portes le 1er mars 1975. Est-ce la fin de la coopération policière entre les Etats-*Unis et ses alliés du tiers-monde* ? Certainement pas. Bien qu'il ne s'agisse plus d'une assistance centralisée, comme dans les années 60, la présence *américaine dans les ministères* de l'intérieur et les services de sécurité civils est toujours active dans de nombreux pays. CIA mise à part, cette présence peut se manifester sur le plan institutionnel ou commercial.

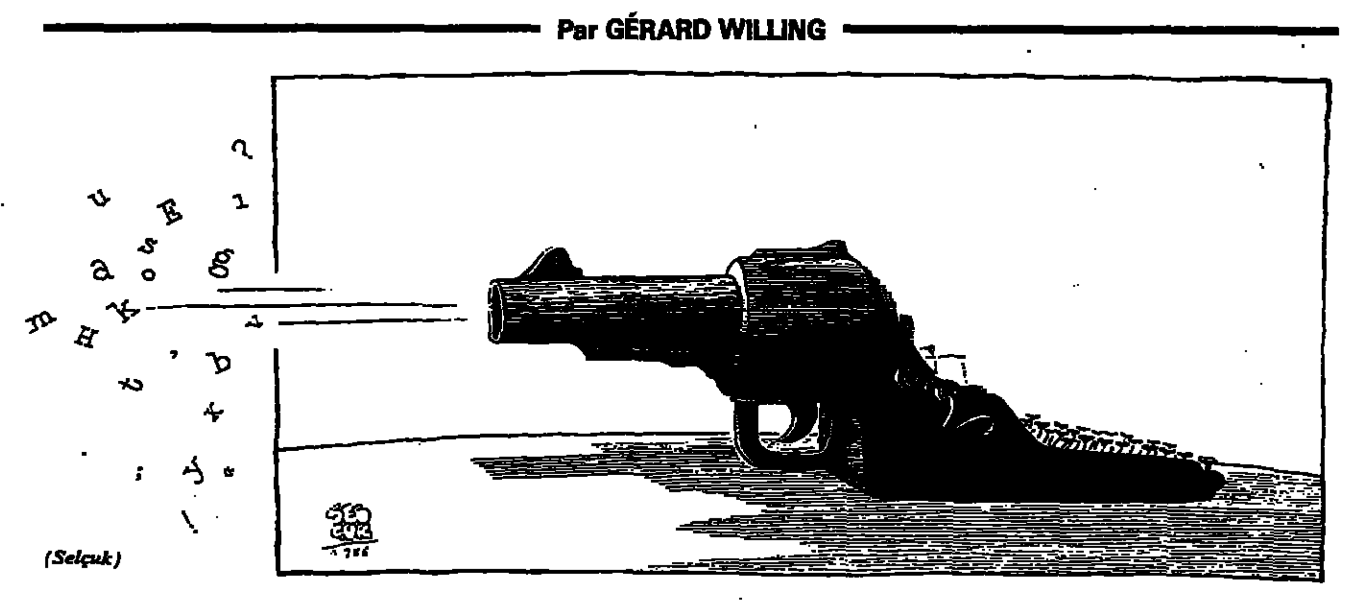
Sur le plan institutionnel, la lutte contre la culture et le trafic des stupéfiants à l'échelle internationale permet à la Drug Enforcement Agency (DEA) de maintenir des bureaux dans plusieurs pays. Ces bureaux disposent d'officiers de liaison américains auprès des polices locales. Sans se l'avouer, ceux-ci jouent souvent le même rôle que leurs prédécesseurs de l'OPS. Compte tenu de l'imbrication fréquente des réseaux de trafiquants et de certains mouvements de guérilla, les agents de la DEA agissent alors comme conseillers dans la lutte antiguérilla.

Sur le plan commercial, certaines sociétés américaines jouissent d'un véritable monopole dans le domaine des fournitures d'équipement aux forces de police. C'est, en particulier, le *cas de la firme Smith & Wesson*, célèbre dans le monde entier pour la qualité de ses armes de poing. Rachetée en 1966 par le trust sucrier Bangor Punta (6), l'entreprise de Springfield (Massachusetts) est devenue la première du monde dans son domaine. En 1968, elle se dote d'une division de *mercatique internationale, chargée* de promouvoir les exportations de matériels anti-émeutes (armes à feu, gaz lacrymogènes, menottes, matraques, holsters, etc.). Un succès mondial : la fameuse lunette de visée nocturne Star-Tron, tellement demandée qu'elle fait même l'objet de trafics avec des pays sous embargo (7). En 1969, apparaît S & W Security services pour élargir la gamme de produits offerts, en particulier dans le domaine de la surveillance électronique et de la gestion informatisée des fichiers. L'émergence du terrorisme international constitue un argument de poids pour la promotion de ces nouveaux outils policiers. Enfin, la même année, est ouverte à Springfield l'académie Smith & Wesson, qui, après la fermeture de l'IPA, en reprendra opportunément les fonctions. Gros avantage : s'agissant d'un établissement de droit privé, il ne tombe pas sous le coup des enquêtes du Congrès et peut « éduquer » à sa guise les futurs cadres policiers d'Haïti ou des Philippines.

D'autres firmes, moins connues, mais tout aussi « performantes », sont également présentes dans de nombreux pays. C'est le cas, notamment, de Cadillac Cage (véhicules blindés anti-émeutes), Sturm-Ruger (armes à feu), Jonas Aircraft & Arms (distributeur

Les Etats-Unis et la France sont les principaux fournisseurs d'équipements policiers. Commerce florissant, savamment organisé selon les principes de la concurrence et de la promotion des ventes.

Par GÉRARD WILLING



(Selçuk)

(1) Agency for International Development (AID), organisme dépendant du département d'Etat, créé le 3 novembre 1961.

(2) Nancy Stein et Michel Klare, « Police Aid for Tyrants ». *NACLA Handbook*, North American Congress on Latin America, New-York, 1972.

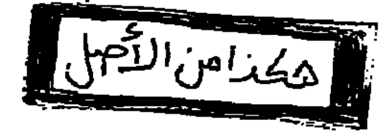
(3) Ce fait a notamment été souligné par Philip Agee, ancien officier de la CIA, dans son ouvrage *Journal d'un agent secret, dix ans dans la CIA*, Le Seuil, Paris, 1976.

(4) Voir Martha Huggins : « *Police : US Training Programs Haven't worked* » (Police : les programmes de formation américains n'ont pas marché), *International Herald Tribune*, 1er avril 1986.

(5) Dans *Etat de siège*, de Costa-Gavras, Yves Montand incarne précisément le rôle d'un « conseiller » de l'AID, département OPS, dans le cadre d'une mission de coopération policière en Uruguay.

(6) Gros exploitant de champs de canne à sucre, opérant à Cuba au temps de Batista. Après la révolution castriste, Bangor Punta a réinvesti ses bénéfices aux Etats-Unis, en particulier dans l'industrie des matériels de maintien de l'ordre. Parmi les sociétés du groupe, outre Smith & Wesson, on peut citer : General Ordnance Equipment Co. (munitions) et Lake Erie Chemical Co. (premier producteur mondial de gaz lacrymogènes). Pour leur part, Smith & Wesson et ses filiales contrôlent 75 % du marché américain de matériel de police.

(7) *En particulier* la Libye. Deux trafiquants français, Georges Starckman et Claude Dumont, réussirent à escroquer le colonel Kadhafi de 15 millions de dollars, en 1976, grâce à l'exportation de trois mille faux Star-Tron (de simples tuyaux de plomberie). Voir Maurice Denuzière : « Le temps de l'arnaque », *le Monde*, 25 décembre 1976.





quelle société ?

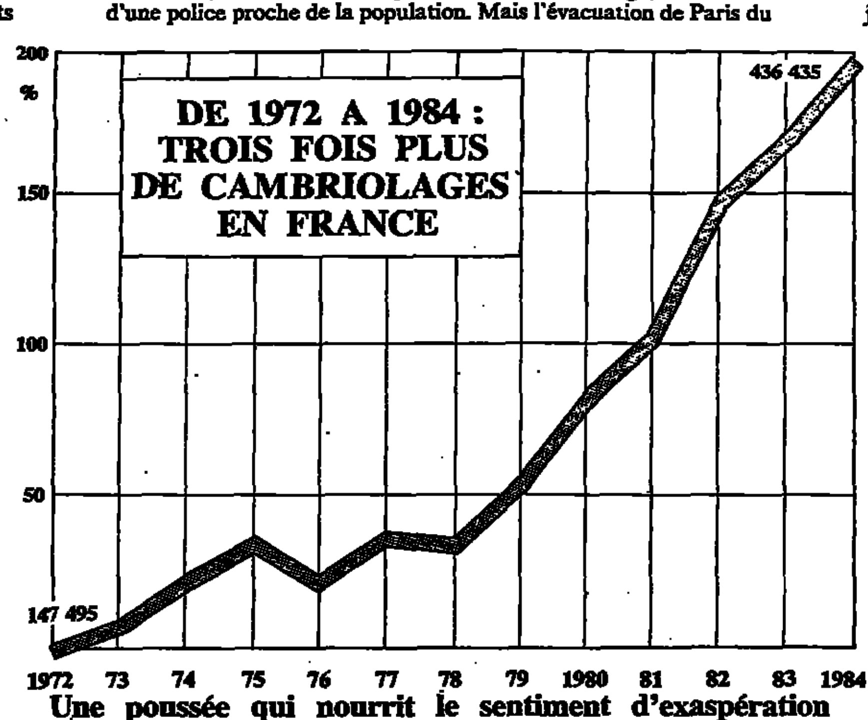
« coups de poing » tout aussi illégales que les contrôles d'identité, interpellations de « suspects » et fouilles à corps communément pratiqués à Nice, Cannes, Hyères ou Nîmes, mais aussi à Levallois-Perret ou Rueil-Malmaison. Ces inquiétants dévoiements, ainsi qu'un armement démesuré, souvent supérieur à celui de la police d'Etat, ont conduit l'inspection générale de la police nationale et le procureur général d'Aix-en-Provence à réclamer, en conclusion de deux rapports confidentiels révélés par *le Monde* du 4 octobre 1985, la « rentrée dans le rang » des polices municipales. M. Joxe, au nom de la décentralisation, refusa de prendre les mesures drastiques souhaitées par policiers nationaux et hauts magistrats, pour une fois d'accord.

Toujours est-il que le phénomène paraît promis à un bel avenir, même si l'accession de la droite au pouvoir peut conduire à une moindre exploitation de l'idéologie sécuritaire. En dehors de toute récupération politique, la population semble souhaiter massivement des polices municipales. Un sondage BVA indiquait en février dernier que deux Parisiens sur trois étaient dans ce cas. Une consultation organisée en janvier à L'Isle-Adam par le maire, M. Poniatowski, avait obtenu, elle aussi, un assentiment largement majoritaire. C'est le résultat évident de l'augmentation de la délinquance conjuguée avec un sous-équipement policier. L'Isle-Adam avait, en 1975, dix gardiens et un inspecteur divisionnaire. Aujourd'hui, avec une population accrue, la ville n'a plus que trois policiers le jour et un la nuit. On pourrait multiplier les exemples.

Les motivations sont cependant rassurantes. Bien loin de souhaiter les polices municipales de style cow-boy, lourdement armées et fonçant toutes sirènes hurlantes, que s'offrent les villes du Midi, le vœu des citoyens est de voir revenir dans la rue des agents allant à pied, veillant à la circulation, pourvoyant à la sécurité des écoliers et à la tranquillité du quartier. Tout se passe comme si la population, nostalgique des « hirondelles » d'antan, souffrait d'avoir perdu le contact avec sa police.

Ministre de l'intérieur de 1968 à 1974, M. Marcellin entama le processus en empilant aux carrefours des cités ses massifs fourgons gris, bourrés de CRS, comme si le pays était en permanence au bord de la guerre civile. Puis vint la mode des groupes d'élite, qui bat toujours son plein. Nul doute que des équipes spécialisées soient nécessaires pour combattre efficacement le grand banditisme ou le terrorisme. Mais la publicité intensive faite aux policiers ou gendarmes d'élite, à leur entraînement violent, à leurs capacités offensives, a fini par accréditer le sentiment que la police menait une guerre sans rapport avec les préoccupations du citoyen ordinaire. Le potentiel d'intervention et la puissance de feu de ces hommes tant célébrés sont d'un maigre réconfort pour le propriétaire cambriolé à répétition ou la vieille dame qui n'ose plus sortir son chien après 10 heures du soir.

De là, la revendication quasi unanime de l'îlotage, c'est-à-dire d'une police proche de la population. Mais l'évacuation de Paris du petit peuple de naguère, conséquence d'une évolution économique accélérée par la volonté politique, aboutit à ce que l'immense majorité des gardiens de la paix habitent aujourd'hui en banlieue lointaine : ils ne participent plus, comme autrefois, de la vie du quartier. De là, encore, l'indéniable succès de la brigade de sécurité des parcs et jardins créée par le Conseil de Paris : cent vingt hommes non armés ont, en quatre ans et sans fracas, réduit de moitié les délits commis dans leur zone de surveillance et permis, du même coup, le doublement de la fréquentation de certains jardins.



Une poussée qui nourrit le sentiment d'exaspération des citoyens

« Cette forme de vol n'est plus comme par le passé l'apanage des malfaiteurs chevronnés mais c'est souvent par elle que, maintenant, la nouvelle génération de délinquants effectue son entrée dans la criminalité professionnelle. Les méfaits commis dans ce domaine par des spécialistes chevronnés sont moins nombreux mais, bien choisis, et minutieusement préparés, ils entraînent généralement les plus gros préjudices »

(*Aspects de la criminalité et de la délinquance en France en 1984*, la Documentation française, Paris.)

Situation paradoxale : la France est, après l'Italie, le pays européen le mieux pourvu en policiers (2), mais nulle part ailleurs, pour autant qu'on puisse en juger, la population n'éprouve à ce point le sentiment d'un vide policier. Une répartition plus adéquate contribuerait sans doute à réduire le problème, sans l'éliminer pour autant. Fût-elle nombreuse et efficace, la police n'est jamais une solution aux problèmes de société qui engendrent petite et moyenne délinquance.

Il demeure qu'une dangereuse béance s'est ouverte. Les milices patronales étaient probablement liées à une époque aujourd'hui révolue. Les milices villageoises ou citadines semblent vouées à l'éphémère. Le développement anarchique des polices municipales est, au contraire, lourd de périls. Beaucoup d'entre elles opèrent dès à présent en marge de la légalité, dans des conditions qui vaudraient aux policiers d'Etat les plus sévères sanctions. Recrutées, dans leur ensemble, sans autre critère réel que le bon plaisir du maître local, elles constituent, par nature, des cohortes armées, inféodées à des maires de stature morale souvent modeste ou de tempérament aventureux.

Si le « libéralisme » triomphant oubliait que la concession du privilège exorbitant de porter les armes doit rester, sauf exception rarissime, le fait de l'Etat, seul garant démocratique en dernier ressort, il suffirait que s'ouvre une période de rude tension, comme ce pays en a tant connues, pour que les polices municipales, ou certaines d'entre elles, représentent pour la démocratie et la paix civile un risque non négligeable.

GILLES PERRAULT.

(2) La France comptait, en 1985, 109 000 policiers et 88 000 gendarmes, soit un policier pour 262 habitants (contre un pour 320 en RFA, un pour 307 en Belgique et un pour 457 en Grande-Bretagne).

NORD-SUD RÉUSSIS

répression dans le tiers-monde

d'équipements et de munitions), Fargo International (matériel anti-émeutes, gaz CS, etc.). La concurrence est devenue d'autant plus féroce que les besoins militaires du tiers-monde étant quasiment saturés, les marchands d'armes de tous bords se reportent maintenant sur les marchés « civils » de la police, créneau jusqu'alors relativement inexploité. Quand on sait que, dans de nombreux pays, les forces de sécurité dépendant du ministère de l'intérieur sont parfois aussi puissantes en nombre et en matériel que les armées (auxquelles elles sont censées faire « contrepoids »), on devine aisément l'ampleur des bénéfices escomptés...

La France n'est pas absente de ce jeu, moins d'ailleurs par volonté délibérée que par les demandes réitérées émanant d'un nombre croissant de pays. Pour diverses raisons, ceux-ci entendent échapper à ce qu'ils considèrent comme une emprise démesurée de Washington sur leurs appareils de sécurité d'Etat. Une autre raison fréquemment avancée est la confiance qu'ils font au modèle représenté par la police française, qui est nationale, et non pas locale ou fédérale. Cette recherche d'une centralisation, sans doute idéalisée mais en tout cas séduisante, éloigne *de facto* du modèle anglo-saxon qui prévaut encore dans de nombreux pays. Pour d'autres, il s'agit de se raccrocher à une « troisième voie », hors du champ d'attraction des superpuissances...

En matière de coopération technique, la police française dispose d'une expérience presque aussi ancienne que celle des Etats-Unis. Au ministère de l'intérieur, un service de coopération technique internationale de police (SCTIP) a été créé en 1961 par le général de Gaulle pour « accompagner » la décolonisation, en gardant un œil sur les jeunes polices d'Afrique francophone. Depuis 1981, son rayonnement a été considérablement renforcé.

De La Mecque à Mexico

A l'heure actuelle, le SCTIP collabore à des titres divers avec les polices de vingt-quatre pays. Certes, la plupart d'entre eux font partie de ce que le Quai d'Orsay a coutume d'appeler les « pays du champ » (ex-France d'outre-mer), par opposition aux « pays hors-champ » (le reste du monde). Dans cette dernière zone, ouverte aux vents de la concurrence, les percées les plus notables du SCTIP se situent en Arabie saoudite et au Mexique.

En 1979, la répression « en douceur » de la révolte de La Mecque, grâce à l'action efficace du Groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), avait vivement impressionné les Saoudiens. Par-delà cette opération ponctuelle, la monarchie de Ryad souhaitait alors entretenir des rapports soutenus avec Paris. La sécurité intérieure du royaume wahabite relevant de la compétence du prince Nayef, ministre de l'intérieur, il était naturel qu'une coopération fût engagée avec son homologue au sein du gouvernement français. C'est dans cet esprit qu'un accord spécifique fut signé en 1980 et confirmé lors de la visite à Ryad de M. Gaston Defferre, en avril 1983. Cet accord comportait deux volets complémentaires : d'une part la formation en France de policiers et d'agents de sécurité saoudiens, d'autre part l'ouverture à Ryad d'un bureau de liaison permanent du SCTIP. A ce jour, plusieurs dizaines de fonctionnaires saoudiens ont suivi des stages en France, particulièrement dans le domaine de la surveillance des aéroports et des techniques de désamorçage de bombes. Récemment, des interlocuteurs saoudiens formés à ces méthodes nous ont assuré qu'il s'agissait d'une *« coopération exemplaire »*.

L'exemple du Mexique est également digne d'intérêt. A la demande du gouvernement de Mexico, un accord d'assistance technique a été conclu en 1985 avec le SCTIP et un bureau de liaison, comprenant deux commissaires français, a été ouvert en octobre 1985 à Mexico. Objectif : moderniser et centraliser le ministère mexicain de l'intérieur, dont dépendent une centaine de polices locales autonomes, en plus de la police fédérale plus ou moins calquée sur le modèle du FBI, aux Etat-Unis. A côté de cette mission purement administrative, il y a chez les Mexicains la volonté connexe de « moraliser » de fond en comble leur establishment policier, réputé pour sa corruption. Une sorte de « police des polices », organisée sur le modèle français, est actuellement à l'étude. En marge de cette coopération, qui se veut de longue durée, le Mexique a demandé à la France de lui fournir toute l'assistance technique nécessaire en vue d'assurer la sécurité du championnat du monde de football qui doit se tenir à Mexico cet été. Quatorze policiers français spécialisés dans la gestion des opérations de maintien de l'ordre sont déjà sur place à cette fin.

Ces accords entraînent évidemment des retombées commerciales au profit des sociétés françaises qui savent se placer sur ce créneau particulier. Jusqu'ici, la plupart d'entre elles (souvent des PMI) agissaient en ordre dispersé, et les contrats étaient souvent remportés par des concurrents étrangers. Américains le plus souvent, mais aussi belges (Fabrique nationale de Herstal), britanniques (Shermuly, Chubb, De Larue), allemands (Heckler und Koch), voire israéliens (Eltam).

C'est pour combler ce vide qu'une société spécialisée d'économie mixte a été constituée par l'ancien ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, en mars 1986. Il s'agit de la SOFREMI (Société française d'exportation des matériels et systèmes relevant du ministère de l'intérieur). Outre l'Etat, qui participe à hauteur de 35 % de son capital, l'actionnariat regroupe certains grands noms généralement associés aux industries militaires, tels que Thomson, Bull, Alcatel, Panhard, Renault-Véhicules industriels, etc. On y trouve également le groupe Suez (très implanté au Proche-Orient) et Biderman SA, le célèbre confectionneur, qui espère bien vendre le nouvel uniforme des gardiens de la paix à de nombreuses polices étrangères.

Il est encore trop tôt pour hasarder des pronostics sur l'avenir commercial d'une structure dont la création a pu déconcerter certains hauts fonctionnaires de la police, peu habitués à tourner leurs regards vers l'extérieur de l'Hexagone. Si l'on s'en tient aux réalités du marché mondial, les perspectives ne sont pas négligeables. D'autres l'ont compris il y a bien longtemps.

GÉRARD WILLING.



(Sengüler-Sipa)

CONTRE LES GRÉVISTES, EN TURQUIE (1974)
Du véhicule blindé à la matraque : un arsenal au service de l'ordre social



Comment la machine pénale



CHANGEMENT historique dans l'univers carcéral : depuis le milieu des années 50, le nombre des personnes emprisonnées augmente, même si l'on tient compte des variations démographiques ; il avait eu tendance à baisser jusque-là pendant un siècle (sauf pendant les périodes d'après-guerre) *(voir le graphique ci-dessous)* (1). Plutôt que l'augmentation du nombre des entrées, c'est l'allongement de la durée de la détention qui, depuis une quinzaine d'années, explique cette évolution.

Du coup, malgré les constructions nouvelles (2), les prisons sont surpeuplées ; seuls sont épargnés les établissements réservés aux longues peines, où une suroccupation serait trop dangereuse. A l'inverse, les grands centres qui accueillent les détenus provisoires et ceux qui purgent de courtes condamnations connaissent un encombrement dramatique. Dans cette situation tendue, où quatre détenus seulement sur dix ont du travail – ou bien les autres en manquent, ou bien ils n'y sont pas astreints, – l'administration a développé assez libéralement, pour ceux qui en ont les moyens, les possibilités d'achats les plus divers. Elle recourt aussi plus largement aux formes légales d'abrègement des peines (remises, libération conditionnelle). Autant de moyens d'éviter des explosions analogues à celles de l'été 1974 qui compromettraient la sécurité et mettraient en danger le personnel pénitentiaire.

Les caractéristiques de ceux qui sont entrés en prison en 1984 permettent de se faire une idée de la nature de la population détenue (3). Selon les statistiques officielles, qui concernent tant les mises en détention provisoire que les condamnés, les nouveaux arrivants sont à 95 % des hommes (malgré une légère et récente remontée, la proportion des femmes a fortement chuté par rapport au siècle précédent). Ils sont aussi très jeunes : 70 % ont moins de trente ans et, pour plus d'un quart, ils n'ont pas atteint la majorité de dix-huit ans. Rapportés à la population, les plus forts taux de détention se situent – et de loin – dans cette catégorie des dix-huit - trente ans. La proportion d'étrangers s'élève à plus d'un quart, et le niveau d'instruction est faible : 12 % d'illettrés ; 32 % sachant tout juste lire et écrire ; 33 % ayant suivi des études primaires. On ne s'étonnera pas alors de l'origine sociale modeste du plus grand nombre : 42 % sont sans profession, et un tiers des détenus sont des ouvriers *(voir le graphique page 20)*.

Les violences physiques représentent un cinquième des motifs d'incarcération, et les « atteintes à l'ordre public », en augmentation, plus de 6 %. Ce dernier délit concerne surtout des étrangers en situation irrégulière, dont l'arrestation reflète l'intensification de la lutte contre l'immigration clandestine : on lui doit en bonne partie la très rapide croissance de la part des étrangers parmi les détenus. Mais la première cause d'incarcération est incontestablement le vol : il est à l'origine de la moitié des entrées en prison ; qui veut comprendre l'emprisonnement en France doit s'y arrêter quelque peu.

Le vol présente un aspect paradoxal (4). C'est l'infraction pour laquelle la justice se montre le plus sévère et condamne le plus fréquemment à la prison. Mais 85 % des plaintes pour vols et cambriolages ne sont pas élucidées – aucun suspect n'est identifié, – de sorte que les juges ne peuvent que classer l'affaire.

De multiples raisons ont contribué à un développement sans précédent des plaintes pour vols et cambriolages :

– la très large diffusion de biens semi-précieux, fortement valorisés et faciles à négocier (véhicules à moteur, matériel électrodomestique) ;

– la séparation des lieux de travail, de résidence et de loisirs ; la tendance des jeunes et des personnes âgées à habiter à part ; la multiplication des résidences secondaires... autant d'explications au relâchement de la surveillance continue qui s'exerçait sur les logements et qui caractérisait les sociétés traditionnelles ;

– la généralisation de l'assurance des biens et le développement de l'immatriculation des véhicules, des papiers, des chéquiers, des cartes de crédit, etc. : pour se faire rembourser ou dégager sa responsabilité, il faut avoir déposé une plainte ;

– dans les sociétés traditionnelles, la personne spoliée réglait son contentieux directement, en s'appuyant sur des médiations locales. Le recours à l'Etat était subsidiaire, servait de menace pour favoriser un compromis ou, de temps à autre, pour éliminer un mauvais coucheur récidiviste.

Aujourd'hui, le vol est anonyme pour une large part, et, les médiations locales ayant disparu, un arrangement direct est hors de portée. Le seul recours possible reste alors la plainte, qui devient un automatisme, mais pas plus efficace pour autant.

A vrai dire, seul le plaignant particulier peut se sentir délaissé. Les organisations, qu'elles soient publiques ou privées, disposent de pouvoirs de police (fisc, douanes, banques) ou de services de sécurité (grands magasins, entreprises, ensembles résidentiels...). Elles assurent donc leur propre protection et règlent même directement l'essentiel de leur contentieux. Elles n'ont recours aux institutions pénales que dans une minorité de cas *pré-élucidés* et sélectionnés, pour se débarrasser d'un récalcitrant ou faire un exemple.

En outre, des infractions presque inconnues il y a trente ans se sont multipliées au point de submerger l'appareil judiciaire. La circulation routière à elle seule occasionne le tiers des délits jugés en correctionnelle et la majorité des millions de contraventions. Dans cette situation nouvelle, le particulier peut se trouver quelque peu abandonné par un Etat auquel il demande beaucoup plus.

Faudrait-il croire alors que la sévérité déployée à l'égard des voleurs est une manière de compenser le faible taux d'élucidation de ce type de

La majorité des détenus sont en prison sans avoir été condamnés. En général, ce sont des gens de condition modeste, pour qui l'univers carcéral devient ainsi, paradoxalement, le point de départ obligé de la chaîne pénale.

Par PHILIPPE ROBERT *

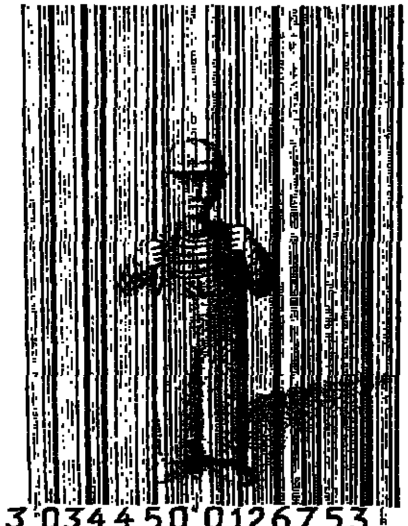
* Sociologue au CNRS.

(1) Marie-Danièle Barré, « Cent trente années de statistiques pénitentiaires en France », *Déviance et société*, vol. X, nº 2, 1986.

(2) Les prisons modernes constituent un équipement lourd et coûteux en personnel. Leur développement est donc très lent.

(3) Dominique Meurs, Annie Noël, *les Incarcérations de 1984 : données statistiques*, Administration pénitentiaire, Paris, 1985.

(4) Pour plus de détails, voir Philippe Robert, *les Comptes du crime*, Le Sycomore, Paris, 1985.



(Selçuk)

La détention provisoire : variantes européennes

LES pays membres du Conseil de l'Europe comptaient, au 1er septembre 1985, 61,9 détenus pour 100 000 habitants. Un pourcentage bien inférieur à ceux de l'Amérique du Nord – le taux canadien est presque double, celui des Etats-Unis, *grosso modo*, quadruple ; mais la tendance actuelle est à la croissance : le taux de détention n'était que de 57,3 pour 100 000 habitants il y a deux ans (1).

Cette mesure recouvre des situations très variables : de moins de 30 à plus de 100 (pour 100 000 habitants). Les pays du Conseil de l'Europe sont, il est vrai, très hétérogènes. Si les petits pays n'ont pas tous de faibles taux de détention, les plus grands ont toujours les plus élevés.

Le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne se situent dans le peloton de tête, mais pour des raisons différentes. Outre-Manche, on entre davantage en prison, mais on y reste peu de temps ; outre-Rhin, on est incarcéré moins souvent, mais pour de plus longues périodes. En fait, le modèle anglais est assez isolé. *En Europe occidentale, pour l'essentiel, la durée de l'incarcération plutôt que la fréquence* des entrées détermine l'ampleur des taux de détention. Avec 71,9 détenus pour 100 000 habitants, la France se situe au-dessus de la moyenne, mais après la RFA et le Royaume-Uni. Comme en RFA, la longueur des incarcérations pèse plus que la fréquence des entrées. Mais c'est surtout l'ampleur de la détention provisoire qui caractérise la France (2). Avec 35,7 détenus provisoires pour 100 000 habitants (3), *ce pays n'est dépassé que par l'Italie et la Turquie.*

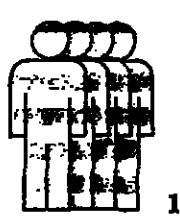
P. R.

(1) Depuis 1983, le Conseil de l'Europe réalise régulièrement une enquête statistique sur les prisons dans les pays membres, dont l'exploitation a été confiée à un démographe français, M. Pierre Tournier (CNRS). Ces données, régulièrement publiées dans le *Bulletin d'information pénitentiaire*, ont servi de référence pour cet article.

(2) Aux Etats-Unis aussi, la détention provisoire est très fréquente, contrairement au Canada.

(3) Le rapport entre les détenus provisoires et le nombre total de personnes incarcérées, souvent utilisé par la presse, n'est pas pertinent pour l'étude de l'évolution de la détention provisoire ; en effet, ses variations peuvent aussi refléter l'augmentation – ou la diminution – de la population carcérale dans son ensemble.

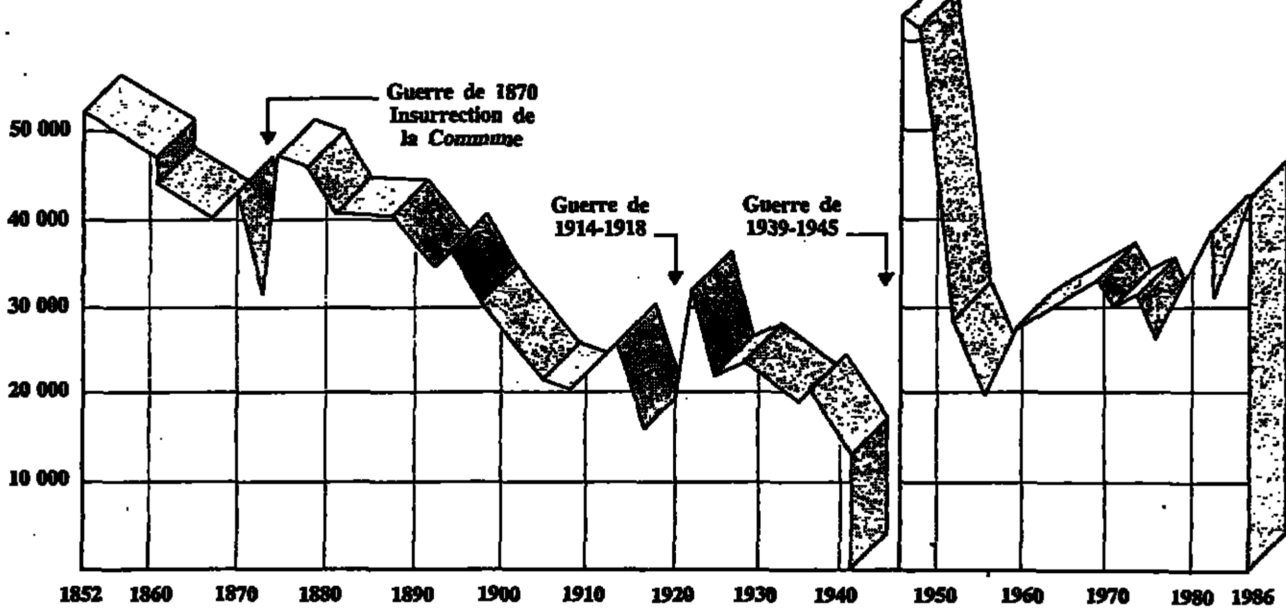
Encore loin du modèle américain



	ETATS-UNIS	FRANCE
1985 — Taux pour 100 000 habitants	246	72
	(617 000 détenus)	(44 000 détenus)

Sources :
Déviance et Société, 1986, vol. 10, nº 2.
The Annals of the American Academy, mars 1985.
US News and World Reports, 23 septembre 1985.

INVERSION DE TENDANCE DANS L'UNIVERS CARCÉRAL



Après un siècle de baisse (à l'exception des périodes d'après-guerre) le nombre de détenus en France est en nette augmentation depuis trente ans.



ET L'ORDRE 

remplit les prisons

délits ? Non, sans doute. Le machiavélisme institutionnel n'existe guère. Il serait d'ailleurs largement illusoire, car le plaignant qui constate l'échec de ses doléances ne perçoit pas la rigueur, pourtant bien réelle, de la magistrature.

Ainsi, les raisons qui conduisent à l'emprisonnement se situent ailleurs. En France, au moins quatre fois sur cinq, on entre en prison pour y être mis en détention provisoire et non à la suite d'une condamnation. Plusieurs recherches semblent indiquer que c'est l'instabilité du statut de l'intéressé (défaut de profession ou d'emploi régulier, de domicile stable ou d'attaches familiales ; nationalité étrangère (5) ; condamnations antérieures) qui pèse de manière déterminante dans la mise en détention provisoire. L'augmentation constante des affaires jugées par défaut encourage peut-être à garder sous la main ceux que la police aurait du mal à retrouver en raison de leurs faibles garanties de représentation. Plus en amont encore, ces mêmes caractéristiques semblent déjà déterminer le « déferement » d'un suspect par la police – en d'autres termes, sa présentation physique à la justice.

Une telle décision (6) – plutôt qu'un simple envoi de procès-verbal au suspect – est capitale. La nationalité, l'absence de garanties de représentation, le passé judiciaire pèsent, là aussi, particulièrement lourd. Celui qui est déféré est bien souvent jugé immédiatement si l'affaire est simple (ex flagrant délit), sinon il est présenté à un juge d'instruction et, ordinairement, mis en détentiuon provisoire ; dans ce cas, ses chances statistiques d'être ensuite condamné à une peine de prison augmentent substantiellement.

ON se retrouve finalement dans une situation paradoxale où le cours juridique normal devient l'exception : s'il n'est pas préalablement détenu, le prévenu a peu de chances d'être envoyé par jugement en prison. L'univers carcéral n'est donc pas l'aboutissement d'une longue chaîne pénale comme on le croit souvent. Certes, seule une minorité de prévenus – accusés en général de vol, quelquefois de violences physiques – s'y retrouvent, mais le plus souvent précocement, au début de l'enquête, communément par la détention provisoire, quelquefois par le jugement immédiat.

D'autre part, la durée de la procédure ne cesse de s'accroître, de sorte qu'un inculpé attend plus longuement en prison. Et, comme les lourdes peines sont devenues plus nombreuses, on peut en conclure que c'est la durée de l'incarcération, bien davantage que la croissance du nombre des entrées, qui suscite l'encombrement carcéral.

La situation actuelle souligne donc, avant tout, l'essoufflement de la mécanique pénale, confrontée depuis la fin des années 50 à une mutation historique. Mais le débat public reste, lui, enfermé dans des termes traditionnels (plus ou moins grande montée de la délinquance, insuffisance ou non des moyens de répression...). Ainsi se révèle-t-il impuissant à cerner avec précision les changements en cours et à proposer des solutions adéquates.

PHILIPPE ROBERT.

(5) En 1984 on évaluait à 58 % le taux de prévenus parmi les étrangers détenus, contre 50 % pour les Français.

(6) Sur ces questions, le travail fondamental est celui de René Lévy, *Pratiques policières et processus pénal : le flagrant délit*, CESDIP, Paris, 1984.



GRAVURE DE PIRANÈSE (1745)

(Roger Viollet)

Le quartier de la mort

Depuis 1977, plus de cinquante-cinq exécutions ont eu lieu aux Etats-Unis, pays qui demeure pourtant, et largement, en tête du monde occidental pour tous les crimes graves.

Donner la parole aux condamnés à mort parqués dans une prison du Texas et qui attendent trois, quatre, voire cinq ans, la décision fatale ou une révision de leur jugement, tel est le pari tenté par deux jeunes sociologues américains. Le résultat : un témoignage hallucinant sur la vie de ces détenus, en grande majorité jeunes, d'origine modeste, appartenant aux communautés noire et américano-mexicaine, et broyés par une machine judiciaire qui ne se montre indulgente que pour ceux qui ont les moyens de se payer un bon avocat.

La peine de mort n'aura jamais d'effet dissuasif tant qu'elle sera appliquée comme elle l'est maintenant. Pensez donc ! Ils font ça en douce, devant quelques personnes triées sur le volet, et à minuit, à l'heure où tout le monde dort. Si c'est de la dissuasion qu'ils veulent, alors pourquoi les politiciens, les autorités pénitentiaires et tous ceux qui soutiennent la peine de mort, ils ont peur de passer les exécutions capitales à la télé aux heures de grande écoute ? Pour tout dire, je ne suis pas sûr que ça ne donnerait pas justement le résultat contraire. Bon, mais si on croit ferme que tuer doit avoir un effet dissuasif, encore faut-il franchement montrer aux gens ce qui peut les dissuader... ! Tant que ça sera caché, ça restera un truc abstrait qui peut influencer personne. C'est sûr que si on pouvait voir quelqu'un clamser en direct, qu'il soit jeté du haut d'un pont ou tué autrement, alors là, oui, ça aurait peut-être un effet. Mais tel que ça se passe en ce moment, tu apprends seulement le lendemain matin dans le journal que Machin-truc a été exécuté pendant que tu dormais, alors, tu parles d'une affaire... Le côté tragique qui pourrait t'en foutre un coup, on ne te l'a même pas montré ! Tenez, tout ça, c'est rien que des conneries.

Si encore ils appliquaient ouvertement la peine de mort pour ce qu'elle est vraiment : une vengeance ! Mais ce qu'ils font, ça me rend dingue. Je pourrais très bien comprendre qu'ils me disent : « Ecoute, Paulo, on sait que c'est toi qui a buté ce mec, et ce que tu as fait là, c'est dégueulasse. Tu as pris la vie d'un gars, alors on va te prendre la tienne. Et maintenant, tu la fermes et tu t'écrases ! »

Ça, je pourrais piger, parce que j'ai une femme et des enfants là-bas, dehors, comme tout le monde. Et si quelqu'un touchait à une de mes filles, je voudrais que cet enculé passe à la casserole. Et je vous dirais même que, si l'Etat ne voulait pas se charger de le supprimer, je m'en occuperais personnellemnt.

Non, ça serait vraiment hypocrite de ma part de dire que je suis contre la peine de mort.

Mais, ce qui me révolte, c'est la façon dont la fraude est pratiquée, c'est que des mecs qui ont un million de dollars puissent y couper, alors que d'autres en ont pas les moyens. Moi, par exemple, si j'avais 500 000 dollars, je vous fiche mon billet que je sortirais d'ici dans les quarante-huit heures. C'est comme ça que ça marche. Vous voulez savoir ce que c'est les deux mamelles de la justice ? C'est le fric et toute la merde qui l'accompagne.

(Extrait de Bruce Jackson, Diane Christian, *le Quartier de la mort*, Plon, coll. « Terres humaines », Paris, 1985, 387 pages, 130 francs.)

Les scientifiques, responsables et inquiets

Par CLAUDE JASMIN *

LA parabole biblique nous enseigne que la femme puis l'homme mangèrent le fruit de la connaissance, premier acte d'indépendance d'une espèce qui se distingua ainsi des autres espèces animales par sa capacité à bouleverser l'ordre naturel. Il fallut en payer le prix : la souffrance, douleur enfermée dans la solitude de l'incommunication qui, désormais, accompagnerait la naissance de l'homme et de tout acte de création. Ainsi se trouvait dessinée la trame de notre destin lié, d'une part, à un ordre naturel imposé qui lui est extérieur et par là lui échappe et, d'autre part, au nouvel ordre que l'homme cherche à imposer à la nature grâce à sa science, seul outil dont il dispose pour dominer, asservir l'ordre naturel. Le savoir est toujours outil de pouvoir.

Au bout de notre évolution plusieurs fois millénaire, agitée de guerres perpétuelles, nous voilà maîtres d'une fatalité désormais intérieure. Nous pouvons décoder et modifier profondément notre mémoire biologique, le code génétique, et transformer ainsi les espèces ; nous remettons en cause, par la procréation artificielle, des lois que l'on croyait immuables et qui gouvernaient depuis toujours notre société.

Pour modeler notre planète, il faut pouvoir aussi bien détruire que construire. Aussi possédons-nous cette terrible maîtrise d'une énergie créatrice et destructrice. Inutile de faire des comptes : aujourd'hui ou peut-être demain, nous serons en mesure de détruire notre univers.

L'Apocalypse appartient à notre culture, à notre passé. Elle se serait déjà produite au temps du Déluge, symbole de l'interaction entre un ordre naturel et la morale humaine. Aujourd'hui, nous n'avons plus vraiment peur de cet ordre extérieur, nous avons enfin identifié l'ennemi, c'était nous.

Après Nagasaki, Hiroshima, nous voilà invités, à l'occasion de l'attribution du prix Nobel de la paix à l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire, à discourir en termes techniques et/ou politiques des dangers qui menacent notre survie.

Dans un contexte d'affrontements idéologiques, au nom de notre bonheur, notre futur est devenu un enjeu politique.

Faut-il « appuyer » sur la détente, geste considéré comme suicidaire pour les tenants de la course aux armements, ou compter sur l'équilibre de la terreur ?

Le débat ne sert qu'à démontrer l'inadaptation de nos morales. Car, comme l'a souligné récemment Michel Serres, « *Vos exploits* (des scientifiques) *posent parfois à l'éthique des questions universelles... Or les morales et les langues, les cultures, quand elles ont entendu jadis des questions analogues, les ont ouïes dans leur idiome et y ont répondu singulièrement* (1). »

Aujourd'hui où le langage scientifique, seul idiome universel, a permis de réaliser le rêve de Babel d'atteindre le ciel, il est clair que des morales locales ne peuvent apporter des réponses aux questions universelles qui se posent. Le problème est donc de savoir si la science qui évolue à grande vitesse peut s'adapter à une morale. Laquelle et qui peut et doit la définir ? Nous voici confrontés à l'urgente nécessité d'une éthique universelle, sous peine de disparaître.

L'objectif peut paraître inaccessible, utopique. Mais avons-nous le choix ? Peut-être pourrions-nous demander à ceux qui nous gouvernent, à tous ceux qui sont aux avant-postes de notre futur, de repenser à quelques règles éthiques anciennes, par exemple : « *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse.* »

L'ÉTHIQUE n'a de réalité que dans sa pratique. La Déclaration des droits de l'homme ou la convention d'Helsinki ne doivent pas rester des monuments historiques que l'on conserve pieusement et que l'on visite, mais qui ont perdu toute vie propre. Quand seront vraiment respectés ces droits ? Et en particulier chez ceux qui se réclament d'idéologies spécifiques ?

Il est significatif que les scientifiques se sentent de plus en plus inquiets et concernés par les dangers qui menacent l'espèce humaine et la vie sur notre planète. N'ont-ils pas forgé ces remarquables instruments qui paraissent capables d'éliminer l'ordre naturel ? N'ont-ils pas bouleversé les données culturelles, sociales et politiques ? Ils ont véritablement conquis le pouvoir au nom de l'homme, même si, en apparence, ils ne l'exercent pas directement. Leur inquiétude se traduit par cette vague de comités d'éthique nationaux et internationaux, par la création d'associations comme la nôtre, dont je souhaite qu'elle aboutisse à des propositions de règles éthiques universelles « anti-apocalyptiques ».

Pitié pour nous qui combattons toujours aux frontières de l'illimité et de l'avenir. Pitié pour nos erreurs, pitié pour nos péchés, disait Guillaume Apollinaire. Les scientifiques s'y reconnaîtront certainement. Il est temps, pour nous, de prendre conscience que notre course vers l'illimité nous impose de définir des règles universelles de sécurité. Souhaitons de savoir y faire face avant que l'irréparable ne survienne.

(1) Michel Serres, *Du Temps*, colloque du vingtième anniversaire de l'INSERM, Éditions de l'INSERM, pp. 189-193.

* Professeur agrégé, membre du comité d'honneur de l'Association des médecins français pour la prévention de la guerre nucléaire (section de l'Association internationale pour la prévention de la guerre nucléaire, prix Nobel de la paix 1985).

VERSION MODERNE DU MYTHE DE SISYPHE

Au travail, risques sans frontières

Chaque année, dans le monde, 180 000 personnes sont tuées dans des accidents du travail. Le terrorisme politique a fait, l'an dernier, 2 200 morts et blessés. C'est pourtant lui qui retient l'attention.

Par FRANCIS BLANCHARD *



UR le front de la lutte contre les accidents du travail dans le monde, les dernières nouvelles sont plutôt bonnes : diminution sensible du nombre total d'accidents mortels; baisse – d'un demi-million par rapport à 1980 – du nombre de travailleurs tués ou blessés, selon les chiffres les plus récents disponibles au *Bureau international* du travail (BIT).

Est-ce à dire que l'on s'achemine à petits pas vers un monde du travail qui apparaîtrait bientôt comme un îlot de sécurité sur une planète où se multiplient les agressions, les incertitudes et les menaces? Certes non, pour de multiples raisons dont la plus évidente est qu'il n'existe aucune frontière étanche entre les lieux de travail, où l'homme *actif passe environ le quart de son* temps, et les autres espaces de vie qui s'offrent à lui pour manger, dormir, voyager, se distraire ou s'instruire.

De fait, si l'on considère le bilan de l'insécurité au travail, il n'y a pas lieu d'afficher une satisfaction excessive. *On estime que, chaque année, 180000* travailleurs perdent la vie et 110 millions sont victimes de lésions non mortelles dans des accidents. Toutes les trois minutes, quelque part dans le monde, un travailleur meurt d'accident ou de maladie professionnelle et, à chaque seconde qui passe, au moins quatre travailleurs sont blessés. Les branches d'activité les plus dangereuses sont les mines, la construction, les activités en *mer, le travail forestier, l'agriculture,* les transports et les industries manufacturières.

Dans les pays industrialisés, la tendance est incontestablement à l'amélioration de la situation : le nombre des accidents mortels y a diminué de 14% environ depuis 1980. Aux Etats-Unis, les taux de mortalité résultant d'accidents du travail ont baissé régulièrement au cours des cinquante dernières années, passant de 40 pour 100000 travailleurs, dans les années 30, à moins de 15 pour 100000 aujourd'hui. En France, *les derniers chiffres connus* – ceux de 1983 – confirment la diminution du nombre d'accidents ayant entraîné un arrêt de travail (au-dessous du million pour la cinquième année consécutive), tandis que le nombre d'accidents mortels accusait une baisse de 5,6% entre 1982 et 1983.

La situation est sans doute plus préoccupante dans les pays en voie de développement. Près de la moitié des Etats pour lesquels on dispose de statistiques signalaient une augmentation du nombre d'accidents mortels au cours de la période 1976-1980. De même, le nombre des victimes d'accidents non mortels s'accroît régulièrement. Les derniers chiffres recensés par le BIT apportent cependant une note encourageante : le nombre d'accidents mortels aurait diminué de 2% depuis 1980 dans quarante-huit pays en voie de développement pour lesquels on dispose de données.

En ce qui concerne les maladies pro*fessionnelles, le caractère fragmentaire* des statistiques et leur manque de comparabilité rendent très difficile l'analyse des tendances. On aura toutefois une idée de l'ampleur relative du problème en citant une étude américaine qui estime à environ 17000 le nombre de décès imputables chaque année aux cancers professionnels aux Etats-Unis. Ce nombre représente environ 4% du total des décès causés par le cancer dans ce pays.

Même si ce bilan ne les fait pas apparaître au premier rang des causes de mortalité dans le monde, les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore terriblement lourds en termes de souffrances humaines et de coût économique. Dans les pays développés, on estime que les pertes – directes et indirectes – qu'ils occasionnent représentent de 1 à 4% du produit national brut.

Aussi plus personne aujourd'hui ne conteste que la prévention est rentable, même si certains ont de la peine à en tirer toutes les conséquences. D'où l'évolution du mouvement pour la sécurité et l'hygiène du travail, d'abord essentiellement voué aux tâches de dépistage et de soins, et désormais de plus en plus orienté vers une action préventive globale, intégrée autant que possible à la conception et à l'organisation du travail.

Le programme international pour l'amélioration des conditions et du milieu du travail (PIACT), *adopté par* l'Organisation internationale du travail (OIT) dès 1975, reflète cette évolution : le milieu de travail y est considéré *« comme un tout dans lequel de nombreux facteurs touchant le bien-être physique et mental du travailleur sont étroitement liés »*. Dans cette perspective, on reconnaît de plus en plus la nécessité d'une approche multidisciplinaire pour l'évaluation des risques et leur prévention. Les efforts déployés dans les domaines législatif, réglementaire, pratique, s'inspirent largement de l'ergonomie, définie comme l'étude scientifique des relations entre l'homme et son milieu de travail. Y participent, outre le médecin du travail, des spécialistes tels que l'ergonome, l'ingénieur de sécurité, l'hygiéniste du travail ou le psychologue.

Le développement de l'épidémiologie permet d'évaluer, à partir de relevés statistiques, les risques relatifs d'une grande variété d'activités professionnelles. Grâce à la surveillance biologique, on est à même de dépister les signes précoces d'une imprégnation toxique et de s'assurer que les travailleurs sont effectivement protégés par les mesures de prévention.

L'un des éléments essentiels de cette stratégie consiste à faire appel toujours davantage à la participation des travailleurs eux-mêmes, représentés dans les comités de sécurité et les différents organes voués à la surveillance du milieu de travail et de la santé des travailleurs. La collaboration nécessaire entre employeurs et salariés dans ce domaine doit s'appuyer sur un effort soutenu de formation et d'information des partenaires sociaux. Enfin, le renforcement de l'inspection du travail peut jouer un rôle majeur dans l'appli*cation effective des règles prescrites.*

Sur le plan international, deux conventions récemment adoptées par l'OIT consacrent cette nouvelle approche. L'une concerne « la santé, la sécurité et le milieu de travail » et peut servir de cadre de référence à des *politiques nationales intégrées dans ce* domaine. L'autre envisage la transformation des traditionnels services de médecine du travail en véritables ser*vices de « santé au travail »*, inspirés par une démarche résolument préventive et multidisciplinaire.

Cependant, la victoire n'est pas acquise. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter au bilan évoqué plus haut. Quels sont donc les obstacles qui tiennent en échec tant d'efforts conjugués ?

Ils se situent d'abord au niveau des possibilités matérielles et humaines des pays ou des entreprises concernés. La prévention, même si elle préoccupe les responsables, est difficile à mettre en œuvre dans un contexte de pauvreté, quand les heures de travail sont longues et pénibles, les outils et les lieux de travail mal entretenus, et que la nécessité de produire passe avant toute autre considération. C'est le cas notamment dans les petites entreprises et dans le secteur non structuré du tiers-monde où, de surcroît, les conditions de vie précaires des travailleurs nuisent à leur état général de santé et les rendent plus vulnérables.

Par ailleurs, certains pays riches négligent encore de prendre les mesures nécessaires pour stopper l'exportation des risques en même temps que des machines ou des substances dangereuses. Ainsi, récemment, plusieurs organisations européennes soucieuses de ces problèmes se sont élevées contre l'exportation, non seulement possible mais légale, de produits dangereux vers le tiers-monde. Elles citaient le cas de trois pesticides particulièrement nocifs – la dieldrine, l'aldrine et l'endrine – interdits en Europe mais librement exportés vers les pays en voie de développement.

L'insuffisance des moyens d'inspection et de contrôle administratif des entreprises, urbaines ou rurales, est également, dans de nombreux pays, un lourd handicap dans la lutte contre les risques professionnels. La situation est loin d'être parfaite à cet égard dans les pays industrialisés où les inspecteurs du travail sont souvent sollicités par de multiples autres tâches, mais elle est particulièrement préoccupante dans le tiers-monde : ministères du travail sous-équipés, inspecteurs insuffisamment formés, moyens de transport inexistants.

Les lacunes se situent aussi au niveau de la collecte des statistiques et de la recherche scientifique et médicale. *Selon les estimations*, quelques centaines de produits nouveaux arrivent chaque année sur le marché, et la plupart n'on pas été soumis aux tests qui auraient permis d'en établir la toxicité. On a calculé qu'au rythme actuel de la capacité de recherche toxicologique dans le monde – qui coûte fort cher en hommes et en matériel scientifique, – il faudrait près de quatre-vingts ans pour tester tous les produits actuellement disponibles. Quant aux services rendus par l'épidémiologie, ils sont parfois limités par le fait que de nombreuses maladies, le cancer par exemple, restent longtemps latentes et qu'il faut prendre des mesures à partir d'observations cliniques insuffisantes.

Une autre série d'obstacles à l'assainissement du milieu de travail tient à l'évolution constante des problèmes à résoudre. Au moment où l'on parvient à maîtriser – sinon à éliminer – un risque, les spécialistes constatent que d'autres se manifestent. Un des exemples les *plus frappants* de ce phénomène se trouve dans l'avènement des nouvelles technologies, conçues d'abord comme un moyen d'alléger le travail de l'homme. Incontestablement, l'automatisation peut permettre d'améliorer la sécurité du milieu de travail en éloignant les travailleurs des sources de risques potentiels ou en les dispensant des tâches les plus pénibles. Mais si l'objectif dominant est de rentabiliser des installations nécessairement coûteuses, le risque est grand de négligences dans l'organisation du travail, d'une accélération des cadences en amont et en aval des machines robotisées et, finalement, d'un accroissement de la charge mentale imposée aux travailleurs. On doit également mentionner les risques spécifiques que peuvent présenter certains équipements, comme les écrans de visualisation, pour ceux qui s'en servent quotidiennement.

Par ailleurs – et l'exemple des nouvelles technologies le suggère, – on constate non seulement que de nouveaux risques se substituent aux anciens, mais que la nature même de l'insécurité change. La santé physique des travailleurs est bien meilleure qu'il y a cinquante ans, admettent les spécialistes, mais le nombre de journées perdues pour maladie est plus élevé qu'alors. Aux invalidités d'ordre somatique d'autrefois se sont substituées des invalidités d'ordre psychologique.

Autrement dit, des facteurs comme la sensibilité de l'individu, son mode de vie et les conditions générales de son environnement sont à l'origine de l'apparition ou de l'aggravation de certaines maladies liées à la profession : hypertension artérielle, maladies chroniques des systèmes locomoteur, respiratoire et cardiovasculaire, troubles psychosomatiques et comportementaux.

(Selçuk)

Quand se dégrade l'environnement social

DE plus, la discordance qui existe entre, d'une part, le milieu et l'organisation du travail et, d'autre part, une population salariée de plus en plus instruite et qualifiée est parfois source de tensions nerveuses et autres dysfonctionnements, tant au niveau de l'entreprise qu'à celui de l'individu au travail et hors travail. Le stress est en passe de devenir l'un des fléaux du monde moderne et combien, pour y échapper ou l'oublier, tombent dans la dépendance plus pernicieuse encore de l'alcool, du tabac ou de la drogue.

L'une des difficultés sur lesquelles achoppe le praticien dans ce domaine *tient au fait* que les moyens de prévention sont d'ordre social et échappent à son contrôle. Si l'on peut assurer une meilleure protection des machines ou *un contrôle efficace des* poussières dans un atelier, il n'existe pas, contre les facteurs psychosociaux, de mesure simple circonscrite au lieu de travail.

On peut noter au passage que d'autres dangers, physiques cette fois et spécifiques à certaines professions, trouvent également leur origine dans l'environnement social : qu'on pense aux risques d'agression encourus par le personnel des banques et de certains commerces, aux dangers qui guettent les employés des compagnies aériennes.

Enfin, de même que l'environnement social joue un rôle de plus en plus déterminant pour la sécurité et la santé des travailleurs, certaine installations ou activités industrielles constituent des menaces de plus en plus grandes pour les populations avoisinantes. Bhopal et Mexico, encore dans toutes les mémoires, ne sont pas les seuls exemples.

Tous ceux qui luttent pour promouvoir la *sécurité* et la *santé de l'homme* au travail ont obtenu d'incontestables succès. Grâce à des efforts méthodiques associant toutes les parties en cause, on peut espérer que la progression se poursuivra. Le BIT, pour sa part, suit attentivement l'évolution de la situation dans chacun des domaines évoqués et aide à la mise en œuvre de solutions appropriées : création d'un système international d'alerte qui informe rapidement tous les utilisateurs potentiels des dangers de tel produit ou de tel procédé; préparation d'un code de directives pratiques sur la *sécurité et l'hygiène du travail dans les* transferts de technologie; diffusion d'informations sur les répercussions des facteurs psychosociaux au travail.

Cependant, il serait vain de s'illusionner : parce qu'elle est intimement liée à la condition même de l'homme, l'activité laborieuse ne sera jamais exempte de risques. Par ailleurs, les aléas de la conjoncture économique et sociale – avec tous les facteurs d'incertitude et d'insécurité qu'ils engendrent, notamment au niveau de l'emploi – ont une répercussion directe sur les conditions de travail et la santé des travailleurs.

Ainsi, l'œuvre accomplie sera toujours remise en cause. Déjà Sisyphe, au flanc de sa montagne, se voyait *condamné à la persévérance.*

* Directeur général du BIT.

Changements d'échelle, tranquillité perdue

Par PHILIPPE HAERINGER *



UX latitudes chaudes, l'idée même de ville évoque, vue de l'Occident, désordre, inégalités, misère, entassement et donc – sans qu'on sache vraiment – insécurité, vols, meurtres, drogue et proxénétisme. Oui, il y a tout cela et, qui plus est, cela ne s'arrange pas. Mais l'association ville-violence n'est pas plus évidente aux latitudes subtropicales ou intertropicales que sur les rives tempérées. Bien au contraire : *si l'on fait abstraction des violences d'origine politique, raciale ou confessionnelle, il semblerait, d'après les quatre exemples ci-dessous*, que les formes les plus caractérisées de la violence urbaine y *soient* une découverte récente et que ce soit leur nouveauté même, plus que leur fréquence, qui engendre aujourd'hui un réel sentiment d'insécurité.

Il faut donc s'interroger à la fois sur la relative et surprenante quiétude que semblent avoir longtemps connue les grandes villes du Sud, et sur l'alarmante simultanéité de leur récente initiation à la violence.

Sur le premier terme plane évidemment un énorme doute, celui de la fiabilité des statistiques policières et judiciaires. Il est indéniable que le recours à l'appareil d'Etat reste limité, autant du fait de ses insuffisances (malgré certains succès contre la criminalité organisée) que de la coexistence de diverses formes de régulation sociale. Celles-ci, selon les cas ou tout à la fois, modèrent et combattent les pulsions agressives (le cas des *kampungs* indonésiens est à ce titre remarquable) ou digèrent une part « culturelle » de la criminalité (vendettas, sorcellerie). Bien qu'il soit délicat de généraliser, il semble que ces régulations socioculturelles opèrent puissamment sur les « vieux » continents, plus difficilement en Amérique latine, où les villes ont rarement hérité de solidarités communautaires précitadines.

De nombreux autres facteurs de différenciation interviennent, bien entendu. Mais alors d'où vient que, par-delà les cultures, les économies, les histoires urbaines si diverses, se tisse aujourd'hui une commune destinée qui a pour nom : violence, violence redoublée, violence exacerbée ? Les quatre villes évoquées pleurent leur (relative) tranquillité perdue, et leurs chroniqueurs s'accordent à dire : « *Depuis cinq ans, dix ans...* » S'agirait-il d'une simple illusion d'optique ? A la fin des années 30, dans les villes de Côte-d'Ivoire, on parlait déjà d'une vague de criminalité, de bandes organisées, et l'on regrettait les simples chapardages d'avant 1925.

Il reste, tout de même, que les villes du tiers-monde *ont* brutalement changé d'échelle. Une fois de plus, dira-t-on encore. Mais chaque changement d'échelle est un saut vers l'inconnu, qui déstructure les sociétés et l'idée qu'elles se font d'elles-mêmes. Comment, dans ces conditions, le sentiment d'insécurité pourrait-il ne pas croître ? Il ne paraît pas possible de réduire à une illusion, d'une part, la multiplication des agressions aveugles, impitoyablement meurtrières (mais il semble que l'on soit encore loin des situations occidentales), et, d'autre part, la montée pathétique de l'errance juvénile et de la délinquance supposée ou réelle qui en découle.

* Directeur de recherche à l'ORSTOM, co-animateur du groupe de recherche CNRS-ORSTOM « Villes et citadins des tiers-mondes ».

DJAKARTA

Paix organisée dans les « kampungs »

Avec quarante-trois « crimes » (1) enregistrés par dix mille habitants, contre quinze seulement en moyenne nationale (1981), Djakarta est, à l'évidence, et malgré l'incertitude des statistiques, l'endroit le moins sûr de l'archipel indonésien ; même si, comparé à celui d'autres métropoles du monde, le taux de criminalité de cette capitale reste très modeste. Unité administrative la plus quadrillée, mais aussi la plus riche du pays, Djakarta est surtout marquée par une progression démographique plus rapide : avec sept millions d'habitants en 1986, la population a doublé en trente ans. En l'an 2000, elle aura doublé à nouveau et atteindra quinze millions, voire vingt-cinq avec sa banlieue. L'entassement continu dans un espace peu extensible et la promiscuité des différents types d'habitat et de consommation sont, à coup sûr, pour quelque chose dans le niveau relativement élevé de la criminalité.

Malgré une évolution rapide, Djakarta reste une ville paradoxale. Avec son urbanisme essentiellement horizontal, elle demeure en grande partie un vaste conglomérat de *kampungs*, sortes de villages urbains délimités par les grandes artères. Les innombrables petites maisons individuelles tassées les unes contre les autres circonviennent des centres commerciaux modernes et des tours parsemées çà et là, qui abritent hôtels et bureaux. Cette structure ruralo-urbaine rend compte du niveau et des conditions de sécurité à Djakarta. Dans le *kampung* type, le sentiment communautaire reste très vif et les valeurs traditionnelles du village javanais demeurent inscrites dans les pratiques : l'harmonie sociale, exprimée par les notions idéales « de sécurité et de tranquillité » *(aman dan tenteram)*, est l'affaire de tous, et chacun des habitants contribue spontanément à sa réalisation.

L'îlotage officiel organisé par les chefs des associations de voisinage (unités regroupant une centaine de familles) rencontre l'assentiment et la participation des habitants en quête de la paix traditionnelle. Le garde, rétribué par l'association de voisinage pour effectuer des rondes de nuit le long de quelques rues, signale son passage régulier en martelant les grilles des maisons ; il dissuade ainsi les éventuels fauteurs de trouble. Le consensus local est tel que tout désordre est signalé aux autorités, ou spontanément prévenu par les intéressés. Le chef de l'association de voisinage est immédiatement informé de la présence de tout étranger au quartier y passant la nuit.

Mais cette situation apparemment idyllique, et encore dominante dans les très nombreux *kampungs* traditionnels, est depuis quelques années menacée par l'accélération de l'urbanisation et la différenciation sociale. Avec la montée de la nouvelle classe moyenne, l'habitat se modifie, les villas entourées de murs clos surmontés de barbelés ou de verre brisé se multiplient à la périphérie des *kampungs* ou dans des quartiers nouveaux. En contrepoint, la progression du chômage nourrit la petite et la moyenne délinquance.

L'essor de la criminalité, certes mal attesté par les chiffres, engendre un sentiment d'insécurité croissante. Il est de fait que les cambriolages (visant en priorité les matériels électroniques) se multiplient et que le vol à la tire dans les gares et autres lieux publics est plus que jamais un souci permanent. Des gangs de lycéens en rupture de ban se livrent à de spectaculaires batailles rangées, tandis que les commerçants sont soumis dans certains quartiers à la « protection » de racketteurs patentés. Mais les agressions et violences physiques restent probablement limitées (elles se produisent souvent à l'occasion d'effractions commises dans des maisons que l'on croyait inoccupées). Néanmoins, elles ont suffisamment perturbé l'opinion publique pour que celle-ci soit quasi unanime à approuver les « crimes mystérieux » commis à l'encontre de prétendus « récidivistes » par des meurtriers anonymes et impunis. L'individualisme naissant, les progrès (modestes à l'échelle occidentale) de la toxicomanie, le stress urbain, les accidents de la circulation dus à l'intensification du trafic, sont quelques-uns des nouveaux objets et facteurs d'inquiétude.

Mais Djakarta reste probablement plus sûre que Paris.

FRANÇOIS RAILLON,
chargé de recherche au CNRS, groupe Archipel (études insulindiennes).

(1) Par « crimes » sont entendus vols en tous genres, cambriolages à main armée, agressions physiques, meurtres, etc.

RECIFE

La misère qui tue

A la pointe du polygone de sécheresse du Nordeste, Recife (2,5 millions d'habitants) n'est que la quatrième région métropolitaine du Brésil ; mais c'est elle qui concentre le plus de misère. L'industrialisation n'a pas accompagné, ici, l'exode rural massif de ces trente dernières années (taux d'urbanisation du Brésil : plus de 70 %) et le mal-développement, l'écart entre riches et pauvres, le sous-emploi et le mal-habiter y sont plus accusés que dans les métropoles du Sud. Près de la moitié des habitants de Recife vivent dans des *favelas* (bidonvilles) et 45 % des actifs (en 1983) n'ont pas d'emploi régulier. De cette situation découle une délinquance exacerbée qui s'attaque aux classes moyennes et, désormais aussi, à ceux qui n'ont presque rien. Les réseaux d'autocontrôle de la société civile ne fonctionnent plus.

Les statistiques pénales (1) sont peu détaillées, souvent éloignées de la réalité, mais permettent de comparer Recife aux mégalopoles du Sud. Les arrestations pour homicides ou violences y sont beaucoup plus nombreuses qu'à Rio ou Sao-Paulo ; au contraire, celles qui sont motivées par le trafic et l'usage de la drogue semblent y causer peu de troubles publics. Le viol et le proxénétisme, pourtant souvent dénoncés par les médias et les mouvements de femmes, apparaissent statistiquement insignifiants ou nuls – les femmes ne représentent qu'un centième de la population pénale, contre 10 % à Rio. S'il est probable que le chiffre officiel des homicides (419 pour la région en 1981) correspond à peu près à la réalité, il n'en est pas de même des données concernant vols et cambriolages (286), tout à fait dérisoires en regard de ce que vivent les habitants de la ville. L'explication de ce fossé entre les statistiques et l'expérience vécue peut être cherchée dans les comportements sociaux : ainsi, les victimes ne portent que rarement plainte après un vol.

Pour les gens de Recife il y a, en gros, deux types d'irréguliers : *o marginal* et *o criminoso*. Le premier, toujours issu des classes défavorisées, s'attaque aux biens ; il vole ou cambriole, parfois pour faire vivre sa famille. Le second s'attaque aux personnes ; il est porteur de mort et fait peur.

Jusque dans la dernière décennie, ces deux catégories étaient relativement distinctes dans la mesure où le premier usait de la surprise ou de la ruse pour s'approprier ce qu'il convoitait et prenait la fuite si sa tactique était mise en échec. Le meurtre, lui, semble avoir été considéré par la majorité comme relevant de motivations plus individuelles (jalousie, vengeance, etc.) : dans l'imaginaire, le *criminoso* était relégué dans un monde à part. Mais, depuis quelques années, les deux catégories ont commencé à s'imbriquer l'une dans l'autre car les délinquants deviennent de plus en plus violents et tuent parfois, par dépit. Quelques cas de ce genre ont en retour engendré la peur, qui donne naissance à l'insécurité et à l'autodéfense individuelle, à l'engrenage sans fin de la violence de l'un répondant à la violence de l'autre.

Dans le grand élan populaire qui soulève le Brésil depuis l'annonce des dernières mesures économiques, le ministère de la justice a mis en œuvre un projet « groupe de quartier contre la violence », qui se veut une réappropriation des médiations culturelles susceptibles de donner à un peuple des réflexes de solidarité et d'assistance mutuelle, seule véritable défense du plus grand nombre contre la violence de quelques-uns.

MARION AUBRÉE,
Centre de recherches sur le Brésil contemporain (EHESS).

(1) *Anuario Estatistico do Brasil 1983.*

LE CAIRE

Vieille régulation sociale et nouveau discours alarmiste

L'agglomération du Grand-Caire (12 à 14 millions d'habitants) semble réunir toutes les conditions d'une grande insécurité urbaine : dimensions gigantesques, densités atteignant parfois 2 000 habitants à l'hectare, caractère « informel » des deux tiers de la ville. Pourtant, on n'y recensait en 1982 « que » 250 meurtres, 1 500 cambriolages, quelques centaines de voitures volées (1).

On ne peut expliquer cette faible criminalité par le contrôle policier. Celui-ci ne tient guère que les axes, tandis que la profondeur des quartiers lui échappe. Pas d'îlotage, mais des opérations « coup de poing », notamment contre les trafiquants de drogue. Une efficacité réelle, tout de même, contre la criminalité organisée, qui recule.

Paradoxalement, les médias et les discours officiels entretiennent un véritable syndrome de l'insécurité. L'année 1985 fut sacrée « *année de tous les crimes* (2) ». Stigmatisés, surtout, l'insécurité des rues et le risque de viol, alors que moins de dix viols déclarés sont enregistrés chaque année (3).

Ces apparentes contradictions obligent à aller au-delà des chiffres et, surtout, à distinguer deux regards sur la criminalité : celui de l'État, celui de la société.

Première constatation : la permanence d'une criminalité considérée comme traditionnelle, ne relevant pas d'un dysfonctionnement social et ne suscitant donc pas un sentiment d'insécurité. Deux meurtres sur trois relèvent de ces « histoires de famille » dont le règlement est pris en charge par les intéressés eux-mêmes. Ces vendettas inquiètent les autorités non tant en elles-mêmes qu'en raison du surarmement populaire qu'elles supposent. Près de 30 000 armes non autorisées ont été saisies en 1982.

Il faut compter, d'autre part, avec l'efficacité de la régulation sociale pour la prévention des délits liés à la propriété. Les banques et les bijouteries ne sont à peu près jamais attaquées, les logements peu visités, les voitures rarement volées. Outre la religion et la famille, il semble que la vigilance collective, dans un tissu urbain dense, assure la meilleure protection de biens chèrement acquis. Mais ces solidarités jouent aussi contre l'Etat lorsqu'il entreprend de combattre un fléau qui n'est pas ressenti comme *tel* par la population : il en est ainsi du trafic et de la consommation de haschisch et d'opium, qui constituent une composante importante des sociabilités populaires.

Cependant, apparaissent des formes « extrêmes » de criminalité (parricides, meurtres d'enfants, viols collectifs), qui marquent les limites du contrôle social. Leur émergence ne signifie pas qu'elles sont nouvelles en Egypte, mais que l'appareil d'Etat leur réserve un traitement autrement plus sévère que par le passé. Violeurs et infanticides sont assurés de la peine de mort. Même sévérité, toute récente, pour les contrebandiers de la drogue. La misère sociale et culturelle n'est plus une circonstance atténuante, mais paraît au contraire condamner davantage des crimes qui renvoient si crûment à la société ses propres lacunes, ses faillites.

En somme, à une alchimie sociale qui savait contenir ou contrôler une criminalité dans laquelle la société civile se reconnaissait semble se surimposer un discours alarmiste sur l'insécurité, discours qui trahit probablement une perte de confiance dans l'ordre social et économique dans lequel l'Egypte se maintient. Les événements de mars dernier, qui ont vu des centaines de pillards emboîter le pas aux mutins des forces de sécurité, illustrent assez bien le cheminement de cette inquiétude.

ALAIN ROUSSILLON,
CEDEJ, Le Caire.

(1) *Al-Akhbar*, 1er janvier 1983, extraits du rapport du ministère de l'intérieur pour 1982.
(2) *Al-Musawwar*, 2 janvier 1986.
(3) Cf. *Revue de la presse égyptienne* (publiée par le CEDEJ), dossier « Délinquance et société », n° 19 (février 1985).



(Keler-Sygma)

LA PRÉSENCE DU MODERNISME DANS LA MÉTROPOLE IVOIRIENNE

ABIDJAN

L'apprentissage de la violence

« La quinzaine infernale ». « Les bandits continuent ». « Les bandits ne désarment pas ». « Banditisme, c'est assez !... » Au début de l'année 1981, les gros titres de la presse ivoirienne firent une large place à la criminalité urbaine. Parmi d'autres grandes affaires qui secouaient l'opinion, cette litanie voulait-elle détourner l'attention des graves déboires de l'économie ? Ou bien en était-elle le contrecoup ? Pour la première fois de sa récente histoire, la Côte-d'Ivoire plongeait dans la récession économique. A la fin de la même année, pour la première fois aussi, semble-t-il, le président Houphouët-Boigny ouvrit une session du Conseil national en traitant d'abord du problème de l'insécurité.

Des « premières fois », il y en eut d'autres et il y en aura encore dans cette ville jeune : premier hold-up à l'aube des années 70, première opération « coup de poing » au début des années 80, première prise d'otage en mars 1986 (1)... Il est incontestable qu'il y a évolution, mais quelle signification prend-elle ? Le premier hold-up, celui des « 50 millions », fut presque une fête. On en tira des feuilletons. Ce haut fait divers semblait hisser Abidjan au rang des grandes villes internationales, comme Rio, comme Caracas... Après 1980, on déchanterait plutôt. On paniquerait même. Les mauvais coups se multiplient (quintuplement en cinq ans), ils sont de plus en plus violents, meurtriers, professionnels, et ils ne paraissent épargner aucun des beaux quartiers, jusque-là si paisibles.

La manière et les cibles auraient donc changé. Au point que la population blanche ait pu se sentir spécifiquement menacée. Cependant, cette criminalité de haut vol ne doit pas masquer les échelons plus quotidiens, plus structurels, plus culturels de l'insécurité urbaine.

Et d'abord, l'expectative de tous les instants que représente, depuis toujours, le vol. Pour les petits bien plus que pour les grands. Pourquoi les logements populaires ont-ils de si petites fenêtres ? Les chiffres parlent : tandis qu'en 1983 on n'a pu compter « que » 685 inculpations d'homicides ou de violences, on évaluait déjà en 1974 à quelque 100 000 cas annuels le nombre des petits larcins, dont seulement 20 000, il est vrai, furent traités par les commissariats de police. Entre ces deux dates, la ville était passée de 1 à 2 millions d'habitants.

Ensuite, la persistance des voies feutrées des homicides occultes, mêlant magie et poison selon des codes dont seuls les ethnies et les cultes négro-africains peuvent rendre compte, et qui n'entrent évidemment dans aucune statistique policière ou judiciaire, comme si la société civile réglait ainsi par elle-même ses différends « domestiques ».

Enfin, la montée d'un mal beaucoup plus urbain et bien plus douloureusement ressenti par la « conscience nationale » que tout ce qui précède, parce qu'il contredit les valeurs séculaires de l'Afrique : l'enfance abandonnée, ou rejetée, ou vagabonde, et l'un de ses corollaires, une délinquance juvénile de survie. Même s'il existe des délinquants nantis et des gosses de rue industrieux, l'assimilation réductrice est faite et contribue fortement au sentiment d'insécurité et de désordre social. Pourtant, si l'alerte est sérieuse, il semble que l'on soit encore loin de l'intolérable.

Bien entendu, dans une ville qui contient plus de 40% d'étrangers, la tentation est grande de rejeter sur eux l'essentiel de la criminalité et de la délinquance urbaines. L'entrée dans la crise économique avait accru cette tentation – dans les médias et dans la rue – jusqu'à la déplorable affaire d'Agban (1981) : des étrangers morts à la suite d'une rafle (alors que la Côte-d'Ivoire s'est toujours refusée à la peine capitale). Depuis ce drame, le discours médiatique s'efforce de mettre une sourdine à ce registre et insiste davantage sur les responsabilités des Ivoiriens. D'ailleurs, la crise ne vient-elle pas de prendre fin ?

Ph. H.

(1) Sources événementielles et chiffrées de cet article : le quotidien *Fraternité-Matin* et l'hebdomadaire *Ivoire-Dimanche* (Abidjan).

VIOLENCES ET DÉLIRE SÉCURITAIRE



La peur et l'ordre



(Suite de la page 15.)

Huit meurtres par jour, cela ferait 2 920 par an. Le ministère de l'intérieur a recensé 2 354 homicides volontaires en 1983 (15). Or l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), qui établit les statistiques nationales selon les causes de décès, ne retient, lui, pour la même année, que 685 homicides volontaires. Comment peut s'expliquer un tel écart de 1 à 3,4 ?

La réponse surprendra, mais voici comment elle est officiellement formulée : « *Les tentatives de crime, les tentatives de délit, lorsqu'elles sont punissables, sont enregistrées de la même manière que l'infraction consommée sans qu'il soit possible, au niveau des résultats, de les distinguer. Il convient toutefois d'en tenir compte, car si le code pénal applique la même sanction à l'auteur de l'acte commis et à l'auteur de l'acte tenté, le préjudice social est radicalement différent dans l'un et l'autre cas* (16) .»

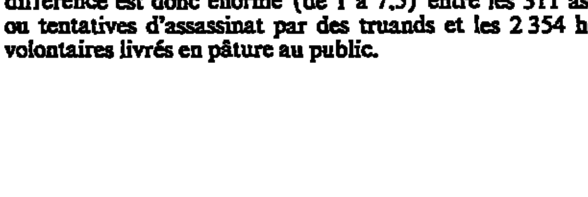
Ainsi donc les statistiques du ministère de l'intérieur, établies conformément aux normes internationales, peuvent à première vue donner une impression catastrophique. D'une part, comme on l'a vu, parce qu'un même délit peut être enregistré sous plusieurs rubriques différentes. D'autre part, parce qu'une tentative d'assassinat est décomptée au même titre qu'un assassinat effectif. Le « *préjudice social* » est en effet « *radicalement différent* », sinon pour les statistiques, du moins pour les victimes d'homicides volontaires, qui, en 1983, ont été 685, et non pas 2 354 comme on le rapporte dans la presse et dans les campagnes électorales.

En outre, un homme – chômeur, malade, alcoolique, fou – qui tue sa femme et leurs deux enfants avant de se donner la mort commet trois homicides volontaires et un suicide. Un mari trompé qui tue sa femme et l'amant de celle-ci commet deux homicides volontaires. La justice ne le traitera pas comme elle traite un truand qui, dans l'attaque d'une banque, tue un caissier et un vigile. C'est pourquoi on est toujours amené à établir, à l'intérieur d'une même rubrique statistique, une distinction qui concerne au premier chef la sécurité des citoyens : sur les 2 354 homicides volontaires enregistrés en 1983 (homicides réels et tentatives d'homicides), 311 étaient « *crapuleux* », commis par des truands, et 2 043 étaient « *non crapuleux* ».

Dédaignant ces réalités, l'exploitation politique du délire sécuritaire tend à obtenir un renforcement des appareils policiers. Par la multiplication des systèmes d'alarme et des patrouilles, un tel effort peut assurer une meilleure protection des banques, des bijouteries, etc., et procurer de meilleures chances de capturer les truands. Il n'a aucune possibilité d'empêcher un dément d'exterminer sa famille.

Aux Etats-Unis, les Etats qui ont instauré une stricte réglementation des ventes d'armes (réglementation à laquelle s'oppose avec succès la National Rifle Association) ont vu décroître de moitié les homicides volontaires, essentiellement par la quasi-disparition de ce que l'on appelle les « meurtres domestiques », commis sur la personne de membres de la famille ou du voisinage : lors d'une querelle, ou dans une explosion de querelle, il est beaucoup plus difficile de tuer si l'on n'a pas une arme à feu à sa disposition. Tout enquêteur policier sait qu' il ne peut traiter de la même manière ces « meurtres domestiques » et les « homicides crapuleux ». La différence est donc énorme (de 1 à 7,5) entre les 311 assassinats ou tentatives d'assassinat par des truands et les 2 354 homicides volontaires livrés en pâture au public.





CEUX QUI MEURENT

La vie des Français est pourtant en danger. En danger permanent. Car à ces 311 « homicides crapuleux » (moins de 1 par jour, à comparer aux 8 par jour cités par le RPR) il faut ajouter ces drames domestiques devant lesquels la police est pratiquement impuissante. C'est ce total qui conduit l'INSERM au bilan de 685 homicides volontaires en 1983.

Encore ce dernier chiffre doit-il être rapproché d'autres données qui mesurent avec précision les causes de mort violente. Toujours en *1983*, d'après *l'INSERM*, les accidents du travail ont fait presque deux fois plus de victimes : 1 282 morts, et les accidents de la route ont fait 11 046 morts, une majorité des uns et des autres ayant donné lieu à des poursuites pénales *(voir tableau page 16)*.

Pour ne retenir que les morts violentes, en laissant de côté les décès pour cause de vieillesse et de maladie, les Français vivent en effet dans une grande insécurité :

- homicides crapuleux .... 0,8 par jour
- accidents mortels du travail .... 3,6 par jour
- accidents mortels de la route ... 30,0 par jour

Seule une savante alchimie électoraliste peut rendre la première rubrique plus effrayante que les deux autres... La presse à sensation y aide puissamment en montant en épingle les crimes de sang les plus dramatiques, et elle donne l'impression que l'Occident tout entier, miné par son propre laxisme, se décompose dans les délices amères d'*une décadence contre laquelle ne peuvent réagir* que des citoyens qui s'inspireraient de l'exaltant exemple de Rambo.

C'est en effet vers les Etats-Unis qu'il faut se tourner pour prendre des leçons d'efficacité en matière de sécurité. Outre-Atlantique, les partisans de la réglementation des ventes d'armes diffusent des annonces publicitaires qui, au-dessus d'un revolver aux couleurs de la bannière étoilée, portent le texte suivant :

EN 1980, LES REVOLVERS ONT TUÉ :
77 PERSONNES AU JAPON,
8 EN GRANDE-BRETAGNE,
24 EN SUISSE,
8 AU CANADA,
23 EN ISRAËL,
18 EN SUÈDE,
4 EN AUSTRALIE,
11 522 AUX ÉTATS-UNIS,
GOD BLESS AMERICA !

En bas de l'affiche, ce simple texte :
STOP HANDGUN CRIME BEFORE IT STOPS YOU !
(arrêtez l'arme du crime avant qu'elle ne vous arrête !)

L'esprit Rambo ne suffit pas. Ce que la rhétorique électoraliste omet de dire, c'est que la France, avec un policier ou gendarme pour 262 habitants, possède un des plus forts contingents de forces de sécurité au prorata de sa population (17) :

France	1 pour 262 habitants
RFA	1 pour 320 habitants
Pays-Bas	1 pour 383 habitants
Belgique	1 pour 387 habitants
Suède	1 pour 406 habitants
Grande-Bretagne	1 pour 457 habitants
Canada	1 pour 470 habitants

Les Français ne savent pas que leur police est plus nombreuse que celle de leurs voisins. L'idéologie sécuritaire déconseille de les en informer. Or ils n'ont aucun besoin de se laisser gruger par des statistiques qui les incitent à croire que le nombre d'assassinats est très supérieur à ce qu'il est en réalité. Ils sont déjà suffisamment troublés par la véritable flambée de délinquance au quotidien : vols de voitures, vols à l'arraché, cambriolages, etc. De tels délits n'ont besoin d'aucune publicité médiatique pour inquiéter la population, qui en fait l'expérience vécue. La police et la gendarmerie savent qu'il serait illusoire de vouloir protéger le domicile de tous les citoyens. En revanche, elles n'ignorent rien du rôle joué par certains réseaux d'antiquaires et de brocanteurs où, périodiquement, elles retrouvent des meubles, des tableaux, des pendules, etc., enlevés lors de cambriolages d'appartements ou de résidences secondaires. Seules l'obligation de fournir des certificats d'origine et l'interdiction d'exercer pour les commerçants convaincus de recel réduiraient efficacement l'attrait des cambriolages. Et de telles mesures seraient même superflues si ceux-là mêmes qui gémissent sur les viols de la sacro-sainte propriété privée refusaient d'acheter à bas prix des objets dont l'origine ne fait pas de doute.

A travers toutes les époques, le discours le plus conservateur s'est toujours nourri des mêmes ingrédients : contre la violence qui serait inhérente à certains groupes (sociaux ou ethniques) nommément désignés, contre les atteintes à la propriété privée, contre le prétendu laxisme démenti par les chiffres de la population pénitentiaire, contre les désordres réels ou imaginaires, contre la décadence des mœurs, indispensable piment de tout discours sur l'ordre public, il n'est de riposte que dans la fermeté et la sévérité, dans le châtiment exemplaire, dans la peine expiatoire qui venge la société bafouée.

« *J'attends le prochain garde des sceaux qui montera à la tribune de l'Assemblée nationale et qui commencera par ces mots : J'ai le grand honneur de présenter à cette Assemblée une loi de solidarité nationale envers les victimes de crimes atroces, et qui exprime cette solidarité par le rétablissement de la peine de mort !* »

Et le bon peuple d'applaudir... Enfin un langage clair ! Pour donner à ces mâles propos le retentissement qui doit être le leur, il importait qu'ils fussent tenus par un éminent ecclésiastique, le RP Bruckberger (18), sans doute fort déçu de n'avoir point été entendu par M. Albin Chalandon, garde des sceaux de M. Chirac. En effet, le premier ministre ne partage pas les vues de M. Messmer, président du groupe RPR à l'Assemblée, qui, l'automne dernier, avait *signé* avec une *quarantaine* de parlementaires une proposition de loi tendant à rétablir la peine de mort. Le texte précisait même que le Parlement devrait remplacer la guillotine par un autre procédé... Le RP Bruckberger a déjà marqué sa préférence. « *Nos poisons sont tout de même plus efficaces que la ciguë* », écrit-il en un audacieux rapprochement entre Socrate et le criminel impénitent (19). M. Chirac n'est sans doute pas assez grand théologien pour se laisser convaincre par un tel sermon. Il préconise « *une peine incompressible de trente ans en substitution à la peine de mort* (20) ».

Concession à ces secteurs de l'opinion publique qui ont succombé à la grande frayeur sur laquelle s'édifie l'idéologie sécuritaire ? Toujours est-il que les magistrats de l'application des peines, les gardiens de prison, les psychologues, les aumôniers, etc., tous savent – et ils le disent (21) – qu'un détenu privé de tout espoir d'une réduction de peine est prêt à recourir aux pires extrémités. Rarement avait été envisagée mesure aussi absurde que dangereuse. Mais le délire sécuritaire ne saurait avoir de logique efficace.

En 1984, sur 84 405 hommes entrés en prison, 34 730 étaient « *sans profession ou chômeurs déclarés* » *(voir le graphique page 21)*. La droite a raison de rappeler que toute criminalité ou délinquance n'est pas l'inéluctable fruit de la société. Mais tout criminel ou délinquant vit dans une société donnée, dans laquelle il a eu ou n'a pas eu la possibilité de trouver sa place. Le culte de la force, de l'argent, de la voiture, des vacances, etc., imprègne de la même manière ceux qui ont les moyens de le satisfaire légalement et ceux qui en sont privés. Les formes mêmes de la délinquance évoluent avec les mutations de la société. La prolifération des vols de voitures, des rapines dans les grands magasins, des escroqueries aux cartes de crédit, etc., est un produit direct des modes d'existence actuels. Sans doute l'opinion, fût-elle parfaitement éclairée, ne pourra-t-elle jamais empêcher de sanctionner et de sévir, mais elle peut au moins savoir qu'elle n'a rien à gagner à se laisser séduire par une frénésie répressive qui ne résoudra rien.

L'objectif est-il d'ailleurs de résoudre quoi que ce soit ? De gauche ou de droite, tout gouvernement sait fort bien qu'il ne parviendra pas à bref délai à résorber le chômage, à réduire les plus criantes injustices, à donner à tous les jeunes une formation adaptée aux innovations technologiques, à humaniser ces quartiers déshérités que les élus visitent rarement et en coup de vent, à harmoniser les relations entre cultures et ethnies. Il sait aussi qu'il est plus facile d'inculper un voleur à la tire que de prendre en faute un champion de la délinquance en col blanc, dont les effets économiques sont sans commune mesure. Il sait qu'il est plus simple d'arrêter quelques convoyeurs ou revendeurs de drogue que de capturer les vrais patrons de toutes les mafias assurées de très hautes complicités et protections. Il sait aussi que l'argent du crime est « blanchi » en transitant par de respectables institutions auxquelles il serait malséant de toucher. Il se comporte comme si les commissions perçues sur un contrat de ventes d'armes ou de grands travaux publics étaient moins condamnables que l'émission d'un chèque sans provision ou le vol à l'étalage. O charmants artifices de l'ordre moral en germe dans l'idéologie sécuritaire !



FEU SUR LES TERRORISTES

Pour couronner le savant édifice et porter le délire à son paroxysme, il y a, véritable don des dieux, le terrorisme. Non pas les actes isolés de quelques éléments subversifs ayant choisi l'assassinat, mais une vaste conspiration internationale qui constituerait la plus grave menace pesant sur les démocraties. Les attentats font, en France et en Europe, infiniment moins de victimes que les crimes crapuleux, mais ils sont irrationnellement parés d'une aura monstrueuse et glaciale qui déroute et fascine à la fois. La société médiatique sait fort bien exploiter, mettre en valeur ces actes, commis de sang-froid, qui font horreur. Le discours sécuritaire des responsables politiques s'avance alors sur une voie royale : ne pas condamner le terrorisme avec assez de force serait l'excuser et s'en faire complice. Indulgence coupable, suicidaire tolérance : tel est le plus sûr chemin de la décadence.

Et, de fait, le terrorisme est hautement condamnable (22). Dans une démocratie, où sont garantis tous les moyens d'expression et d'action, il constitue un terrible aveu d'impuissance de la part de ceux qui y recourent. Pour le condamner et le réprimer, il est inutile de « *renforcer la législation par la création, dans le code pénal, d'un crime de terrorisme* », comme le propose pourtant le gouvernement de M. Chirac (23). Bien sot quiconque s'estimerait rassuré après une telle modification des textes : si raffinée soit-elle, une définition juridique n'élimine pas le crime. Plus efficace sera « *la possibilité d'accorder des remises de peine aux personnes convaincues d'avoir commis des actes de terrorisme ou aidé les terroristes et qui acceptent de collaborer avec la justice* », comme l'a encore promis M. Chirac (24). La prime au reniement et à la délation n'est jamais honorable pour celui qui l'offre. Elle donne des résultats, comme on l'a vu en Italie dans l'affaire des Brigades rouges. Incitant des détenus lourdement condamnés à accuser n'importe qui pour abréger leur peine, elle est aussi source de déconvenues et de graves injustices qui vont jusqu'à l'inacceptable erreur judiciaire. Chacun en jugera selon sa conscience. Ici, on dira simplement que le procédé, en parfaite harmonie avec l'idéologie *sécuritaire, est indigne des valeurs que l'on défend.*

Dans un « document d'accompagnement » diffusé par la Maison Blanche en même temps que le texte du discours télévisé prononcé par le président Reagan le 14 avril pour rendre compte du raid sur la Libye (25), le gouvernement américain écrit : « *Pour la seule année 1985, le tribut en vies humaines est effrayant : 800 attentats environ ont fait plus de 2 200 victimes (morts et blessés)* .» Ces chiffres, qui concernent le monde entier, sont moins « *effrayants* » que l'on ne veut le dire. Destinée à frapper l'imagination, cette macabre comptabilité se retourne contre elle-même et ramène le bilan à de justes proportions pourvu qu'on le compare à d'autres données : sur la surface du globe, le terrorisme a fait en un an cinq fois moins de « *morts et blessés* » que n'ont fait de morts, sur le seul territoire des Etats-Unis, les crimes commis avec des armes à feu.

Le terrorisme pose pourtant un problème qui, en tant que tel, requiert toute l'attention des pouvoirs publics. En surestimer les effets, c'est, à l'évidence, jouer dans la main des terroristes, c'est magnifier leur cause et leur rôle. Les documents qui accompagnent le discours de M. Reagan montrent aussi que les autorités américaines et alliées sont bien informées sur les agissements des terroristes et la préparation de leurs activités. Au point que, dit M. Reagan, « *certains de ces attentats ont pu être évités* ». La police est mieux faite qu'on ne veut bien le dire. En ce domaine comme en d'autres, l'utilisation alarmiste des statistiques est conçue pour obtenir un accroissement des moyens dont on dispose et pour entretenir le climat d'insécurité en désignant une cible claire.

Réel défi lancé aux démocraties, le terrorisme n'est pas – les chiffres le montrent – le plus meurtrier. Ce n'est pas le plus dangereux politiquement. Le raid sur Tripoli et Benghazi n'éliminera nullement les attentats. Washington admet d'ailleurs que d'autres pays que la Libye aident les terroristes – mais ces sanctuaires-là ne sont pas frappés. Les attentats commis en Inde par les sikhs ou à Sri Lanka, en Amérique centrale ou par les Noirs en Afrique du Sud entrent pour une part importante dans le bilan des « *2 200 morts et blessés* », dont M. Reagan se garde bien d'affirmer, car ce serait faux, qu'ils sont tous imputables au colonel Kadhafi.

Du vol de sac à main jusqu'au sanglant attentat politique, la chaîne est complète qui doit entretenir le délire sécuritaire, faire oublier des problèmes – intérieurs et internationaux – que les gouvernements ne parviennent pas à résoudre. Imaginez que la Libye soit demain rayée de la carte par les F-111 : une humanité fraternelle voguerait alors paisiblement vers un avenir radieux ? Balivernes. Car le style des justiciers du Far-West n'a nullement empêché les Etats-Unis de battre le record d'assassinats crapuleux. Transposé à l'échelle mondiale, il n'obtiendrait pas de résultats plus satisfaisants. Mais qu'importe ! Il faut faire peur pour détourner l'attention, faire peur pour développer dans le public un courant favorable à un ordre plus contraignant. Cet ordre doit naître dans la tête des gens avant de se traduire dans les structures de la société. C'est un ordre stérile.

CLAUDE JULIEN.

(15) Les chiffres retenus ici sont ceux de 1983, la plus récente année pour laquelle sont disponibles les données permettant les comparaisons établies dans les paragraphes suivants.

(16) Direction générale de la police nationale, Direction centrale de la police judiciaire, *Aspects de la criminalité et de la délinquance en France en 1984, constatés par les services de police et de gendarmerie*, La Documentation française, Paris, 1985, page 9.

(17) D'après *Quid 1986*, Robert Laffont.

(18) R.P. Bruckberger, de l'Institut, *Oui à la peine de mort*, Plon, Paris 1985, page 55.

(19) *Idem*, page 62.

(20) Déclaration du 9 avril 1986 à l'Assemblée nationale.

(21) Voir, par exemple, les réactions de M. Jacques Vialettes, secrétaire général du syndicat FO des gardiens de prison, *le Monde* du 11 avril 1986.

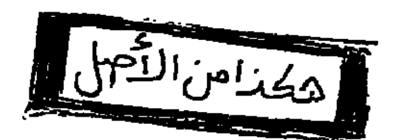
(22) Voir « Du bon usage de l'antiterrorisme », *le Monde diplomatique*, janvier 1986, et « Frapper les sanctuaires », *le Monde diplomatique*, février 1986.

(23) Déclaration du 9 avril 1986.

(24) *Idem*.

(25) *USA Document*, 10/1986, ambassade des Etats-Unis, Paris, 14 avril 1986.





Dans les revues...

■ Dans DÉFENSE NATIONALE, François Heisbourg analyse la situation de la France face aux nouvelles données stratégiques et considère que « des pans entiers de la défense nationale ne pourront être bâtis sans une coopération le plus en amont possible avec nos partenaires européens et américains ». A noter également : la première partie d'une étude des enseignes de vaisseau Rebour et Trehard sur « la signification stratégique de l'espace caraïbe ». (Avril, mensuel, 35 F. – 1, place Joffre, 75700 Paris.)

■ ATHENA MAGAZINE, revue de l'Association d'études internationales d'Athènes, analyse, sous la plume de R. Syrios, « l'aspect méditerranéen de l'OTAN » et rappelle que la Grèce, qui consacre 6,5 % de son PNB à la défense, ne sent pas pour autant sa sécurité assurée à cause de la menace de la Turquie, son « alliée » au sein de l'Organisation. (N° 2, février-mars, 2 dollars. – 24, Dimitriou-Soutsou, 115 21 Athènes.)

■ « Alliés et partenaires », écrit, dans LA REVUE DE L'OTAN, le ministre turc des affaires étrangères à propos du rôle de son pays dans l'alliance atlantique, tout en souhaitant que la Turquie puisse aussi « prendre sa place dans l'intégration économique de l'Europe ». (Vol. 34, n° 1, février, bimestriel. – Service d'information de l'OTAN, 1110 Bruxelles.)

■ INFO-TURK, bulletin d'un collectif d'exilés en Europe, dénonce les procès politiques et les condamnations à mort à Ankara, au moment même où la plainte contre la Turquie pour violation des droits de l'homme, déposée devant le Conseil de l'Europe, est retirée. (N° 113, mensuel, abonnement annuel : 500 FB. – 31, rue des Eburons, 1040 Bruxelles.)

■ Au sommaire de NEW LEFT REVIEW, une étude de Mike Davis sur la situation de la gauche aux Etats-Unis. L'auteur analyse le glissement à droite du Parti démocrate et la marginalisation du secteur animé par M. Jesse Jackson. Il ne voit de ferment de renouveau que dans une coalition Noirs-hispaniques. (Janvier-février, 2,50 £. – 15, Greek Street, Londres WIE 6QZ.)

■ Piot Abovine-Eguides commente dans LA NOUVELLE ALTERNATIVE (revue qui succède à *Alternative*), la « nouvelle rédaction » du troisième programme du Parti communiste d'URSS, adopté récemment au cours de son vingt-septième congrès. (N° 1, avril, trimestriel, 50 F. - 14, rue des Petits-Hôtels, 75010 Paris.)

■ « La guerre du Golfe comme extinction de la politique » et les différents aspects du conflit Irak-Iran sont abordés dans KHAMSIN. (N° 12, 1986, périodicité non précisée, 3,50 livres. - Ithaca Press, 13, Southwark Street, Londres SE1.)

■ Une intéressante étude sur l'industrie de montage automobile en Tunisie, par Adnan Ennifer, dans GRAND MAGHREB. (17 mars, n° 47, mensuel, 30 F. - BP 45, Saint-Martin-d'Hères Cedex.)

■ Dans MAGHREB-MACHREK : les relations des Etats-Unis avec le Maroc (John Damis) et un inventaire critique des recherches en langue anglaise sur les sociétés urbaines et les mouvements sociaux au Proche-Orient (Claude Liauzu). (N° 111, janvier-février-mars, trimestriel, 28 F. - La Documentation française, Paris.)

■ Une nouvelle publication : la REVUE ALGÉRIENNE DES RELATIONS INTERNATIONALES se propose de traiter de thèmes inspirés « en priorité de l'appartenance maghrébine, africaine, arabe, islamique et méditerranéenne de l'Algérie » qui « reflètent sa vocation et son option non alignées ». Dans sa première livraison, on lira, notamment, un article de Mohammed Bedjaoui sur les ressources alimentaires mondiales. (N° 1, mars, trimestriel, prix non indiqué. - 1, place centrale de Ben-Aknoun, Alger.)

■ Quelles sont les conséquences, pour l'agriculture du Maroc, de l'élargissement de la CEE au Portugal et à l'Espagne ? Cette question fait l'objet d'un dossier dans LA LETTRE DE SOLAGRAL. (N° 47, avril, mensuel, 10 F. - 5, rue François-Bizette, 35000 Rennes.)

■ Nouvelle revue réalisée en France par des chrétiens du Liban, LES CAHIERS DE L'ORIENT abordent, dès leur première livraison et avec beaucoup de réserves, le dossier de la réforme de la Constitution libanaise. (N° 1, premier trimestre, trimestriel, 80 F. - Cariscript, 6 et 8, square Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 75004 Paris.)

■ Dans MENSAJE, Eduardo Novoa, ex-ministre de la justice du président Allende, expose, à propos de la dette extérieure, quelques réflexions sur les moyens de préserver la souveraineté d'un Etat face aux intérêts économiques étrangers. (N° 347, mars-avril, mensuel, 3,8 dollars. - Casilla 10445, Santiago-du-Chili.)

■ Dans PROBLÈMES D'AMÉRIQUE LATINE, Guy Bajoit propose une analyse des mouvements sociaux et politiques du Chili de 1983 à 1985. (N° 79, 1er trimestre, trimestriel, 48 F. - La Documentation française, Paris.)

■ Sous le titre « Duarte prisonnier de guerre », NACLA consacre sa dernière livraison au conflit du Salvador. (Vol. XX, n° 1, janvier-mars, trimestriel, 3,5 dollars. – 151 West 19 th Street, New-York, NY 10011.)

■ « Explosion de joie à Haïti », un témoignage sur la chute de Duvalier et un entretien exclusif avec Serge Gilles, porte-parole de l'Union des forces patriotiques et démocratiques, dans DÉFI, l'organe de Terre des hommes-France. (N° 11, mars 1986, trimestriel, 15 F. - 26, rue des Bateliers, 93400 Saint-Ouen.)

■ RAISON PRÉSENTE explore les « impasses du libéralisme ». Pour Pierre Kopp, il y a là une « liberté introuvable ». (N° 78, premier trimestre, trimestriel, 48 F. - 14, rue de l'Ecole-Polytechnique, 75005 Paris.)

■ Dans LES TEMPS MODERNES, René Gallissot pose cette question peut-être inattendue : « Les révolutions du tiers-monde sont-elles des révolutions contre *le Capital* de Marx ? » Il élargit même la question en parlant des « révolutions du vingtième siècle ». Abraham Serfaty, lui, parle de la torture. (N° 477, avril, mensuel, 45,50 F. – 22, rue de Condé, 75006 Paris.)

■ Le mensuel ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES consacre une étude à la diversité économique du tiers-monde, en usant des statistiques disponibles avec les précautions qui s'imposent, surtout lorsqu'il s'agit de comparer des taux de croissance ou des PNB qui recouvrent des réalités fort diverses. (N° 36, avril, 15 F. - 20, rue d'Assas, 21000 Dijon.)

■ « Quel modèle de développement ? » demande le RÉVEIL AFRICAIN, qui publie entre autres, une étude sur la zone franc. (N° 5-6, avril-mai, bimestriel, 20 F. - 12, avenue Sœur-Rosalie, 75013 Paris.)

■ Comment ont évolué les échanges de produits manufacturés entre l'OCDE et les pays en développement depuis 1979 ? Une étude documentée de L'OBSERVATEUR DE L'OCDE. (N° 139, mars, bimestriel, abonnement d'un an : 48 F. - Château de la Muette, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16.)

■ FRÈRES DES HOMMES publie un dossier fourni sur le trafic des médicaments vers le tiers-monde, intitulé « La foire aux affaires ». (N° 13, mars, mensuel, 20 F. - 9, rue de Savoie, 75006 Paris.)

■ ÉCONOMIE ET HUMANISME consacre son dossier au « nucléaire civil : bilan d'une politique ». L'accent est mis sur la crise que connaît aujourd'hui ce secteur dans les divers pays industrialisés. (N° 288, mars-avril, bimestriel, 55 F. – 14, rue Antoine-Dumont, 69372 Lyon Cedex 08.)

■ CRITIQUE RÉGIONALE consacre sa dernière livraison au « travail en sociologie » ; on lira, en particulier, les articles de Roland Lew, « un socialisme réalisable » et de Pierre Rolle sur « l'architecture sociale en France ». (N° 14, mars, trimestrial, 300 francs belges. – Rue des Canonniers, 12, B. 1400 Nivelles.)

■ La revue ÉCONOMIE RURALE consacre un numéro à l'étude des problèmes nouveaux posés aux professionnels et chercheurs français par l'intensification des productions agricoles. (N° 171, janvier-février, 95 F. – Société française d'économie rurale, 4, rue Hardy, 78800 Versailles.)

■ « Finances communales et décentralisation » : c'est le thème d'un numéro spécial de la REVUE FRANÇAISE DE FINANCES PUBLIQUES, qui publie les actes d'un colloque sur les problèmes soulevés par la gestion des finances locales. (N° 13, 1986, trimestriel, 120 F. – Librairie générale de droit et de jurisprudence, 20, rue Soufflot, 75005 Paris.)

■ Dans PROBLÈMES ÉCONOMIQUES : un ensemble de textes parus dans des publications françaises et étrangères sur plusieurs aspects de l'économie japonaise. (9 avril 1986, hebdomadaire, 7,50 F. - La Documentation française, Paris.)

■ FRANÇAIS DU MONDE, bulletin bimestriel de l'Association démocratique des Français de l'étranger, consacre sa dernière livraison au « grand bond en avant » de la francophonie, à la suite du « sommet » de février dernier. (N° 41, mars-avril, 15 F. - 1, rue Paul-Baudry, 75008 Paris.)

■ Sous le titre « Acquérir la nationalité française », J. Weyder fait, dans ÉTUDES, un exposé complet, et aussi objectif que possible, d'une question qui ne l'est pas : d'un extrême à l'autre, les positions, plus ou moins masquées, sont des plus diverses. (Tome 364, n° 4, avril, mensuel, 33 F. - 14, rue d'Assas, 75006 Paris.)

■ La REVUE EUROPÉENNE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES affirme son attachement à une « certaines conception des droits de l'homme et notamment des étrangers, dans quelque pays que ce soit ». Cette profession de foi se vérifie dès les deux premiers numéros, qui annoncent un sérieux effort d'approfondissement des connaissances pour tout ce qui relève des problèmes de l'immigration, en Europe et ailleurs.

Le deuxième numéro a choisi pour thème, fort opportunément, les « nouvelles générations » issues des communautés de travailleurs immigrés en France – et pas seulement maghrébines, même si celles-là tiennent évidemment la première place. L'ensemble met en lumière la richesse – mais aussi les difficultés – de cette « double appartenance », le plus souvent perçue sous ses aspects négatifs par les mieux intentionnés. On se bornera à mentionner l'article de Jean Monnot, ancien directeur de la population et des migrations, qui lance une mise en garde contre le projet de réforme du code de la nationalité en s'appuyant sur un utile rappel de l'évolution de la législation française à cet égard. (Vol. 1, n° 2, décembre 1985, trois numéros par an, 85 F. - Département de géographie, université de Poitiers, 95, avenue du recteur-Pineau, 86022 Poitiers.)

BIBLIOGRAPHIE

Les problèmes d'actualité vus par les organisations internationales

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

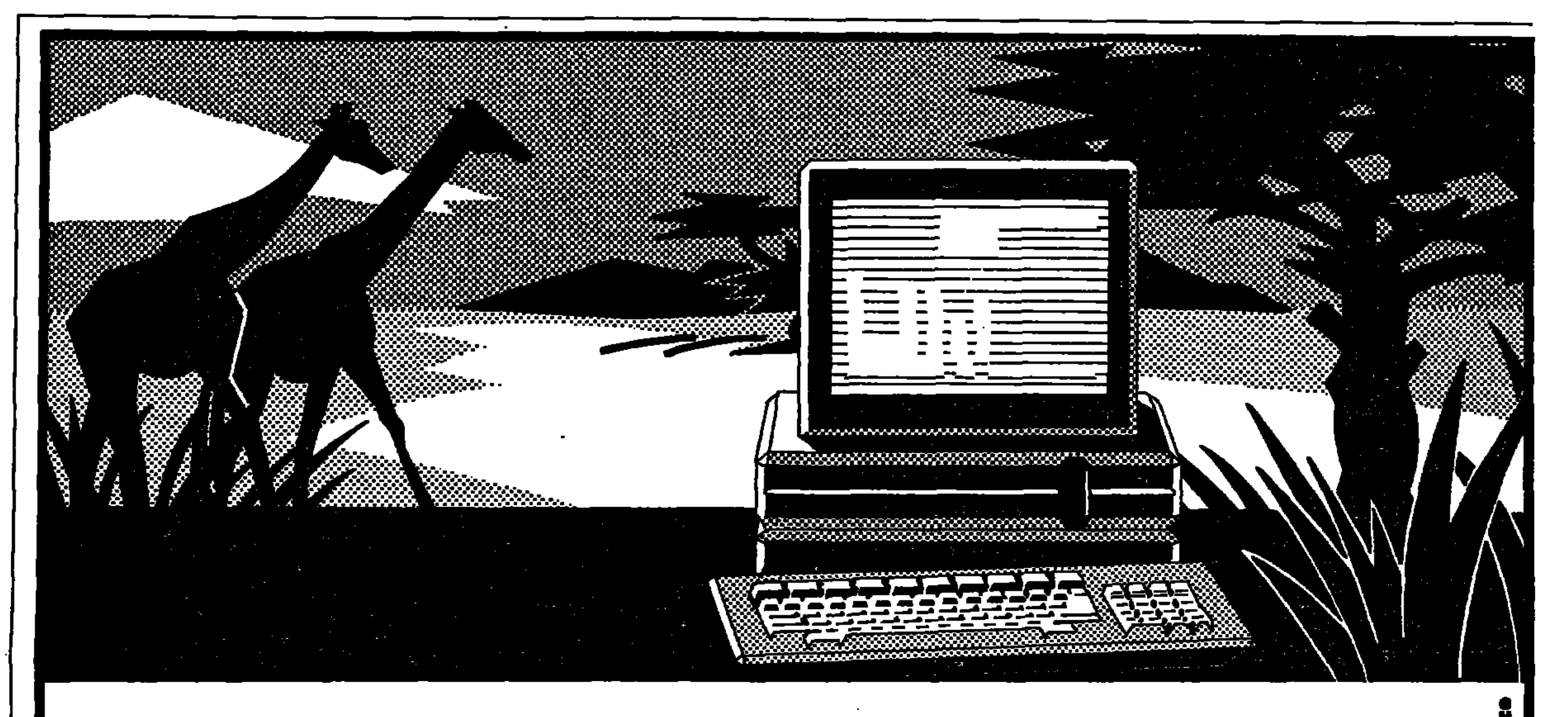
- FINANCING ADJUSTMENT WITH GROWTH IN SUB-SAHARAN AFRICA 1986-1990 *(le financement des réformes d'ajustement dans la croissance)* : évaluation des besoins en ressources financières extérieures des pays de l'Afrique sub-saharienne, de manière que les efforts d'ajustement puissent s'accompagner d'une croissance réelle. *(Banque mondiale, Washington D.C., 1986, 120 pages, en anglais.)*

Banque des règlements internationaux.

- RECENT INNOVATIONS IN INTERNATIONAL BANKING *(les innovations récentes dans les activités bancaires internationales)* : les grands changements bouleversant les marchés financiers – par exemple l'endettement croissant – et les problèmes qui en découlent *(BRI, Bâle, 1986.)*

Organisation de coopération et de développement économiques.

- LES CONDITIONS DE VIE DANS LES PAYS DE L'OCDE, RECUEIL D'INDICATEURS SOCIAUX *(OCDE, Paris, 1986, 169 pages, 65 F.)*



POUR RÉDUIRE LES RETARDS

De l'aide alimentaire à la

IL est admis aujourd'hui que l'aide alimentaire est en réalité très onéreuse, et ce ne sont pas les plus démunis qui en profitent. En situation de pénurie, les Etats du Sud continuent cependant à la demander, tandis que les pays donateurs, envahis par leurs excédents, y trouvent leur avantage. N'est-ce pas plutôt la production paysanne qu'il conviendrait de développer pour que naisse enfin l'« Afrique verte » ?

Si, dans l'immédiat, l'aide doit se poursuivre, d'autres formules de coopération sont à encourager, telles ces « opérations triangulaires » où, parfois, les livraisons se font sous forme de dons en espèces. Car les gouvernements des pays destinataires ont alors une plus grande marge de manœuvre dans la gestion de leur politique alimentaire.

Par CHARLES CONDAMINES *

A Boyo, en Centrafrique, des groupements paysans avaient décidé en 1980 de produire du riz, et non plus seulement du coton qui ne nourrit pas... *« La première année,* raconte l'animateur rural, *la compagnie qui achète le coton, la SOCADA, est venue enlever les 15 tonnes de riz produites. »* Mais l'année suivante la production locale avait atteint 45 tonnes, et la production commercialisable avait encore doublé en 1982. Or cette année-là, *« un pays riche éloigné de l'Afrique a offert 2 500 tonnes de riz »*, soit plus que la consommation annuelle du Centrafrique. Très logiquement, les acheteurs de la ville n'avaient plus aucune raison de se rendre à Boyo. *« Le riz-cadeau,* disent-ils, *a envahi tout le marché : si nous venons chez vous acheter votre riz, à qui pourrions-nous le vendre ? »* Et voilà, conclut l'animateur, *« tout le travail fait par les groupements paysans pendant trois ans pour permettre aux agriculteurs d'écouler un nouveau produit, un travail qui avait fait augmenter la production, tout cela tombe à l'eau ! »*

Au Togo, en 1983, la récolte fut médiocre, et d'importantes livraisons d'aide alimentaire furent donc décidées. L'année suivante, survint une bonne moisson, qui aurait pu être une bénédiction du ciel, mais les montagnes de denrées offertes provoquèrent un effondrement des cours. En mai-juin 1985, au plus creux de la période de soudure, les paysans se voyaient offrir 25 F CFA (50 centimes) pour un kilo de mil. Chiffre dérisoire. Inévitablement, ils réduisirent d'un tiers les superficies ensemencées.

« Comment pourrons-nous vendre notre mil si les habitants de nos villes consomment votre blé ? », nous ont demandé de nombreux paysans du Sahel. *« Du lait en poudre, j'en ai tant que je veux, et il est propre,* a répondu le directeur d'un important complexe laitier du Bangladesh à des éleveurs en colère. *Il vient d'Europe et me coûte moins cher que le vôtre ! »*

Quatre cent dix-neuf jours, tel est le délai moyen qui s'écoule entre la décision d'octroyer une aide en céréales et son arrivée au port de débarquement, indique un récent rapport de la Cour des comptes de la CEE. S'ils étaient à bout de forces, les destinataires auront eu le temps de trépasser, et, si elle coïncide avec une récolte satisfaisante, l'arrivée du blé ou du lait en poudre venus du Nord risque fort de destructurer gravement le marché local.

La situation du Sahel illustre bien ce genre de mécanisme. Au titre de l'aide alimentaire et pour la campagne 1984-1985, les pays de la région se sont vu *offrir 1 200 000 tonnes de céréales,* dont une partie a été distribuée avant la saison des pluies ou la récolte. Mais, au 1er octobre 1985, le Sénégal n'avait reçu que 46 % des céréales promises, et le Niger n'avait distribué que 60 % de l'aide accordée ; 30 000 tonnes étaient stockées, et le reste se trouvait encore dans les ports ou sur les bateaux. Au même moment, toutes les capacités de stockage disponibles au Burkina étaient encombrées d'aide alimentaire. La saison des pluies approchant, plusieurs milliers de tonnes de céréales avaient même dû être hâtivement recouvertes de bâches.

Par ailleurs, on le sait, il a plu sur le Sahel, et les récoltes de mil ont battu tous les records. Bien sûr, la situation n'est pas partout la même ; mais, globalement, le cap des 6 millions de tonnes a été franchi (1), soit une production de 50 % supérieure à celle de l'année précédente. Les organismes officiels chargés de la régularisation des marchés devraient donc intervenir, mais ils n'ont pas les moyens financiers nécessaires. Pour se les procurer, ils devraient vendre le blé ou le maïs-cadeau. S'ils le font, les prix, qui ont déjà tendance à baisser, s'effondreront. S'ils ne le font pas, les installations de stockage resteront paralysées par les denrées venues de l'extérieur. C'est la quadrature du cercle. Comment faire virer de bord cet immense paquebot qu'est devenue l'aide alimentaire ?

Au début des années 60, les huit Etats de la région sahélienne importaient environ 200 000 tonnes de céréales par an et ne recevaient aucune aide alimentaire. En 1984, les importations commerciales avaient quadruplé, et l'aide alimentaire reçue se montait à près de 900 000 tonnes, pour atteindre 1 200 000 tonnes en 1985. Soit environ 40 kilos par habitant.

Ecouler les surplus

L'AIDE alimentaire constitue une aide en nature sous forme de denrées destinées à la consommation humaine. Le plus souvent, il s'agit de céréales (blé, riz, maïs). Mais certains pays fournissent aussi du lait en poudre, du « butteroil », du nescafé ou du minestrone. Certains ont même suggéré de diversifier au maximum les produits, et tel ou tel a évoqué la possibilité d'inclure le tabac dans la liste.

L'aide alimentaire fournie par les pays devenus excédentaires s'inscrit dans leur préoccupation d'augmenter leurs possibilités d'écoulement de leurs surplus. Dès 1953, la FAO créait un comité chargé de fixer quelques normes en ces matières. En 1954, les Etats-Unis adoptaient la fameuse PL *(Public Law)* 480, pour permettre *« d'augmenter la consommation de produits agricoles américains dans les pays étrangers et d'améliorer les relations extérieures des Etats-Unis ».*

La CEE n'interviendra que plus tard et deviendra rapidement le deuxième fournisseur mondial d'aide alimentaire — et même le premier pour les produits laitiers. Longtemps, la question restera posée de savoir si ce genre de programme relève de la direction de l'agriculture ou de celle du développement. Bruxelles gère un peu plus de la moitié du *total de l'aide alimentaire* européenne, le reste dépendant de la souveraineté directe de chacun des Etats membres dans le cadre de ses relations bilatérales. Ce sont aussi les autorités de Bruxelles qui représentent les pays de la Communauté à la convention d'aide alimentaire.

Celle-ci est une annexe à l'accord international sur le blé, et son siège est à Londres. Elle regroupe les douze principaux pays (ou groupe de pays, pour la CEE) donateurs et ne porte que sur des céréales. Elle a vu le jour en 1968 et, après diverses prorogations, un nouveau texte a été élaboré le 12 mars dernier. Pour l'essentiel, la convention détermine les engagements de chacun des signataires. Il s'agit d'engagements pluriannuels, exprimés *en tonnes, qui fixent un minimum :* ils peuvent donc être dépassés, et ils l'ont été. En 1984-1985, près de 12 millions de tonnes de céréales ont été fournies, contre moins de 4 en 1971-1972 *(voir le graphique ci-dessous).*

Pour ce qui est des bénéficiaires, l'Afrique, qui a supplanté l'Asie, vient désormais en tête ; deux fois sur trois, c'est un Africain qui bénéficie des céréales fournies au titre de l'aide alimentaire. Parmi eux, bien sûr, les Sahéliens, mais aussi l'Egypte, qui reste le pays le plus choyé au monde : 1 790 000 tonnes, soit une contribution par habitant bien supérieure à celle reçue par le Bangladesh ou l'Ethiopie pourtant moins riches *(voir le graphique ci-dessous).* En vingt ans, la consommation de blé en Egypte est passée de 80 à 180 kg par habitant et, de 1970 à 1980, les importations de céréales ont plus que triplé. L'aide alimentaire aussi. Ceci expliquant peut-être cela. En tout cas, la concordance des deux évolutions est frappante. En 1974, Le Caire ayant tourné le dos à l'Union soviétique méritait une « récompense » qui a pris les proportions déjà dites. Cette « récompense » a été amplifiée par la lutte commerciale entre la France et les Etats-Unis pour un marché alimentaire que les pétrodollars rendaient plus solvable que d'autres. En 1985, malgré un certain fléchissement, l'Egypte reste le principal bénéficiaire de l'aide alimentaire française bilatérale (40 000 tonnes sur un total de 200 000), mais les Etats-Unis ne lui ont pas attribué moins de 1 500 000 tonnes d'équivalent blé.

Un « bon slogan politique »

EN cas de catastrophes, naturelles ou politiques, il est indispensable que les secours appropriés soient acheminés avec toute l'urgence nécessaire. Ils le seront d'autant plus que des stocks de sécurité seront organisés sur place et, de préférence, avec des produits locaux.

Mais, distribuée gratuitement, l'aide d'urgence ne représente qu'une faible partie de ce qu'il est convenu d'appeler *l'aide alimentaire : moins de 10 %,* selon certaines estimations. Une autre partie des vivres octroyés est utilisée sous forme de salaire en nature pour la réalisation de programmes divers : canaux d'irrigation, petits barrages, construction de routes, de dispensaires, etc. En ces domaines, le Programme alimentaire mondial (PAM) a accumulé une solide expérience. Le plus souvent, cependant, il s'agit d'une aide chronique ou structurelle ; deux fois sur trois, les denrées reçues au titre de l'aide alimentaire sont vendues par le gouvernement du pays bénéficiaire. Les fonds ainsi recueillis devraient servir à financer des programmes agricoles ou alimentaires. En réalité, les informations sur l'usage de ces fonds de contrepartie sont rares. Les pays receveurs invoquent souvent leur souveraineté pour disposer librement et sans contrôle du produit financier retiré des vivres qui leur ont été donnés.

Même vendus à bas prix, ces vivres coûtent de l'argent ; dans la population, ce ne sont donc pas les plus démunis qui en profitent ; les frais de transport étant souvent supérieurs au seul prix d'achat, cette forme d'aide est très onéreuse. Surtout lorque le prix d'achat se situe lui-même au-dessus du prix mondial, comme c'est le cas de l'aide alimentaire fournie par la CEE ; les donateurs européens sont tenus, en vertu de la préférence communautaire, d'acheter à l'intérieur des frontières de la Communauté. Cela peut permettre à certaines pays membres fortement excédentaires, la France notamment, de trouver les moyens financiers d'écouler plusieurs centaines de milliers de tonnes de céréales. Mais, à certains moments, les mêmes sommes, si elles étaient dépensées sur le marché international, permettraient l'achat de quantités bien plus grandes.

Longueur des délais de livraison, découragement des producteurs locaux, encouragement à la corruption, au clientélisme politique et au trafic d'influence, moyen de pression dans les négociations internationales, développement d'une mentalité d'assisté, etc. : *aujourd'hui mieux connue* (2), *la liste* est longue des méfaits engendrés par cette forme de coopération. Et pourtant elle augmente ! Pas moins du tiers de l'aide publique au développement octroyée aux Etats sahéliens sert aujourd'hui à financer des programmes d'aide alimentaire. Pour la CEE, ce type de programme absorbait 24 % du budget de coopération et de développement en 1979. En 1981, la proportion a atteint 40 %.

Pourquoi ? Pourquoi les gouvernements du Sud continuent-ils d'en demander ? Bien sûr, parce qu'ils sont en situation de pénurie, parfois un peu surestimée, il est vrai. Jusqu'à un passé récent, par exemple, la FAO ne recensait que les déficits, sans considérer les excédents éventuellement disponibles dans telle ou telle région voisine.

Mais il y a plus. Les pays du Sahel doivent faire face à d'accablantes difficultés financières : déficit chronique du budget de l'Etat et de la balance du commerce extérieur, d'autant que, du fait de la crise, les pays riches ont tendance à réduire leurs importations. Comment, dès lors, s'étonner que chaque Sahélien doive à l'étranger six mois de son propre revenu ? En ce domaine, les Mauritaniens détiennent sans doute une sorte de record mondial : leur dette extérieure représente quinze mois de revenu.

S'ils demandent des aides financières accrues, les gouvernements n'ont guère de chances d'être entendus : c'est la crise. Sauf rares et louables exceptions, l'aide publique au développement stagne. Alors on favorise l'aide alimentaire ; même vendue à bas prix, elle finira bien par procurer quelques précieuses liquidités, et les habitants des villes pourront ainsi manger bon marché.

Pour les gouvernements des pays *donateurs,* les avantages d'une aide alimentaire devenue permanente sont aussi considérables : dès 1966, le ministre de l'agriculture des Etats-Unis

(1) Données fournies par le CILSS et le Club du Sahel.

(2) Sur ce point, voir notamment P. Erhard et F. Mounier : *les Marchés de la faim,* La Découverte, Paris, 1985. Cet ouvrage reprend en partie la documentation rassemblée par le collectif Afrique verte, c/o Frères des hommes, 20, rue du Refuge, 78000 Versailles.

* Membre de Frères des hommes, en détachement à l'ORSTOM.

Le bilan des cinq premières années de la convention de Londres

ENVOIS DE CÉRÉALES
(en milliers de tonnes d'équivalent blé)

Pays donateurs	Engagements (Contribution minimale annuelle) (1)	Quantités livrées 1980-1981	1982-1983	1984-1985
ARGENTINE	35	52	32	[illegible]
AUSTRALIE	400	402	325	[illegible]
AUTRICHE	28	31	32	[illegible]
CANADA	600	600	827	[illegible]
CEE	1 650	1 202	1 619	[illegible]
FINLANDE	20	29	20	[illegible]
JAPON	300	249	300	[illegible]
NORVÈGE	30	21	[illegible]	[illegible]
[illegible]	20	14	[illegible]	[illegible]
[illegible]	40	42	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Source : Secrétariat de la convention d'aide alimentaire de Londres.
(1) Engagement souscrit de 1980 à 1983 de la convention.

DESTINATION (Juin 1984 - juin 1985)

PROCHE-ORIENT
0,114 million de tonnes (1 % du total)

AMÉRIQUE LATINE
1,3 million de tonnes (11 % du total)
dont :
Pérou :
295 milliers de tonnes.

AFRIQUE
7,2 millions de tonnes (61 % du total)
dont (en milliers de tonnes) :
Egypte : 1 790 ;
Soudan : [illegible] ;
Ethiopie : 690 ;
Mozambique : [illegible] ;
Kenya : 300 ;
Mali : 290 ;
Niger : 215 ;
Madagascar : 210 ;
Somalie : 210.

ASIE
3,[illegible] millions de tonnes (27 % du total)
dont (en milliers de tonnes) :
Bangladesh : 1 500 ;
Pakistan : 400 ;
Inde : 300 ;
Chine : 270 ;
Sri-Lanka : [illegible] ;
Indonésie : [illegible].

Trois nouvelles années (1986-1989)

Le texte définitif de la nouvelle convention relative à l'aide alimentaire a été établi par le comité *ad hoc* le 12 mars 1986 à Londres. Il doit être approuvé par les gouvernements parties prenantes : Argentine, Australie, Autriche, Canada, CEE et Etats membres, Etats-Unis, Finlande, Japon, Norvège, Suède et Suisse. La convention entrera en vigueur le 1er juillet pour une durée de trois ans, tout comme la convention sur le commerce du blé.

L'Accord international sur le blé comprend donc deux instruments juridiques distincts : la convention relative au commerce du blé et la convention relative à l'aide alimentaire, chacune ayant son comité.

Pour ce qui concerne l'aide, le montant des engagements (en tonnes d'équivalent blé) sont restés stationnaires. Les achats-distributions de denrées dans un *même pays en voie* de développement (opérations triangulaires sans franchissement de frontières nationales) ont fait l'objet de vives discussions. Le texte de la convention ne les mentionne pas, mais leur légitimité est affirmée dans le protocole et les modalités de leur *exécution seront définies* dans le règlement intérieur.



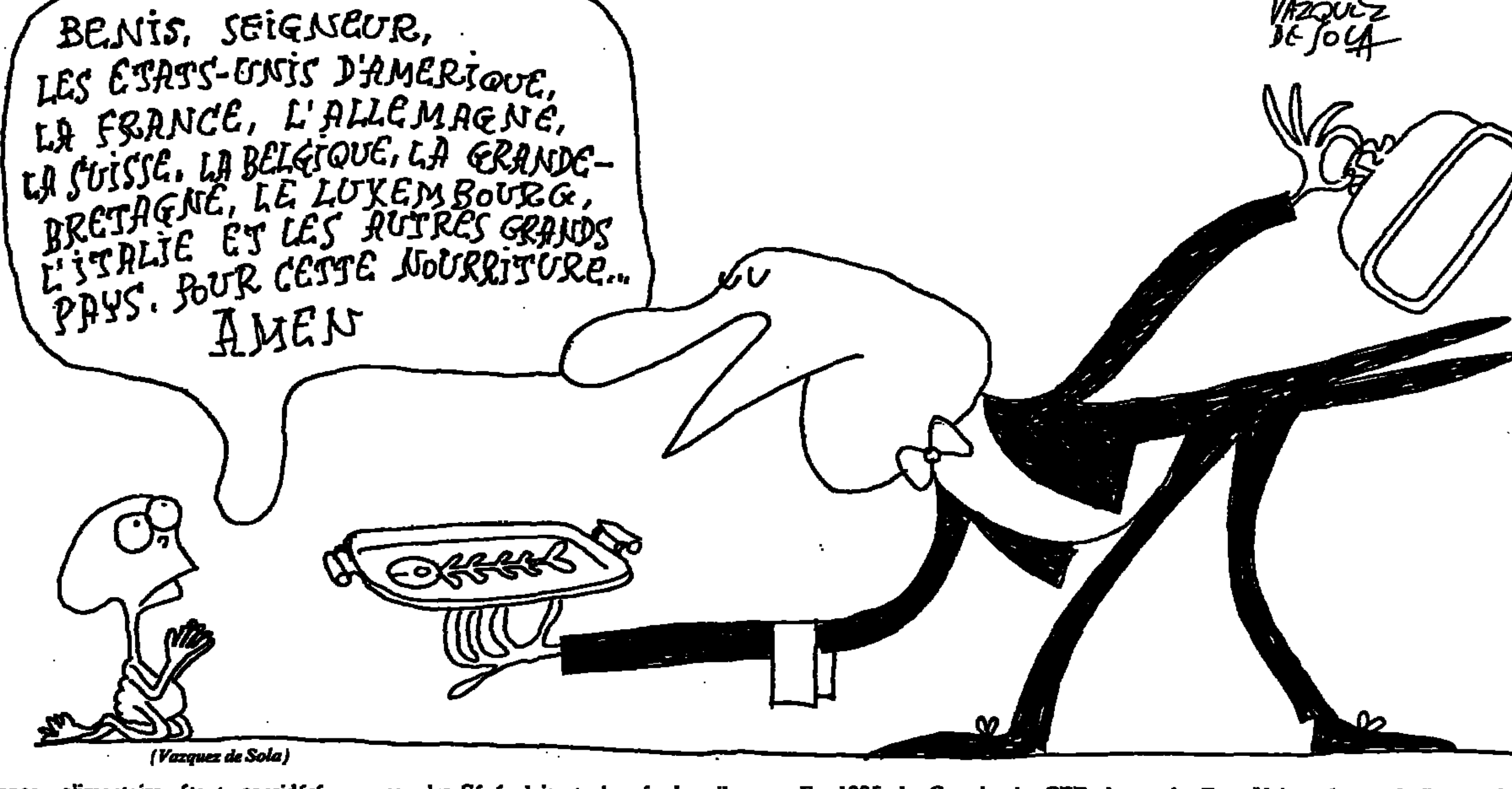
GASPILLAGES ET EFFETS PERVERS

construction d'une « Afrique verte »

avouait : « *Le programme alimentaire pour la paix (PL-480) a été lancé en premier lieu comme moyen d'écouler nos excédents ; nous lui avons donné ce nom parce que c'était un bon slogan politique dans ce pays.* » Tout de même, n'y a-t-il pas quelque abus à financer la commercialisation des excédents agricoles sur le budget de l'aide publique au développement ? Même si, comme le reconnaissait le sénateur MacGovern, c'est « *presque comme si les pays mal nourris nous rendaient un service en nous permettant de donner ou de vendre à des prix spéciaux les surplus agricoles dont nous ne savons que faire* ».

Si l'objectif est de garantir la sécurité alimentaire des Africains, alors ce sont les paysans africains qu'il faut aider. L'argent des contribuables actuellement consacré aux programmes officiels d'aide alimentaire (près de 4 milliards de dollars) n'en serait que mieux utilisé.

Pour la seule alimentation de son bétail, la CEE importe du tiers-monde quelque 20 millions de tonnes de nourriture. Si elle la produisait elle-même, si elle instituait des prix favorisant l'utilisation de ses propres céréales pour remplir les mangeoires, elle aurait moins d'excédents. Car elle a des excédents. Même si elle est le premier importateur mondial de produits agricoles, même si elle est globalement déficitaire (– 26 milliards d'ECU (3) en 1983), l'« Europe verte » a tenu un certain nombre de ses promesses. Bien sûr, il n'y a pas, en ces domaines, de recette miracle applicable en tout temps et en tout lieu. Mais si l'on veut augmenter la production, un certain nombre d'instruments ont fait leurs preuves : des prix garantis et rémunérateurs, des débouchés assurés, un marché organisé et éventuellement protégé, des organisations paysannes assez indépendantes pour défendre efficacement leurs intérêts. Leur mise en œuvre suppose une volonté politique affirmée : la sécurité, sinon l'indépendance, alimentaire étant considérée comme l'un des attributs essentiels de la souveraineté nationale. « *Il est impensable, inimaginable et inacceptable qu'un peuple dépende de l'étranger pour sa nourriture* », déclarait le président Pompidou en 1974, au moment où les Etats-Unis menaçaient de priver de soja les élevages européens. Si l'on veut passer des discours aux actes, alors une part croissante des crédits aujourd'hui consacrés à l'aide alimentaire devrait servir à la construction d'une « Afrique verte ».



(Vazquez de Sola)

Les opérations triangulaires

TEL est justement le thème d'une campagne internationale lancée par diverses organisations privées de coopération et notamment, en France, par Frères des hommes, Peuples solidaires et Terre des hommes. Le principe général en est relativement simple : même dans le Sahel, tout n'est pas pénurie et rien que pénurie ; la situation alimentaire peut beaucoup varier d'une région à l'autre. Au Sénégal, par exemple, au début de 1985, les greniers du Sine-Saloum étaient encore pleins tandis qu'au Nord, près du fleuve, on mourait littéralement de faim. Pourquoi ne pas valoriser toutes les ressources localement disponibles avant d'aller en chercher à l'extérieur ? Ces opérations dites « triangulaires » présentent d'évidents avantages : délais d'acheminement raccourcis, encouragement à produire dans les régions excédentaires, disponibilité de nourriture dans les régions déficitaires, coûts réduits. En mars 1985, 800 tonnes de mil ont ainsi été acheminées de l'est au nord du Sénégal pour un coût d'environ 2 millions de francs. Des « camions de l'espoir » d'un autre genre, conduits par des Sénégalais et chargés de mil sénégalais.

Petit à petit, ces idées ont fait leur chemin. A Bruxelles, M. Edgard Pisani, lorsqu'il était membre de la Commission, s'était fait l'avocat des stratégies alimentaires, et, tout récemment, le président de la République française et le directeur général de la FAO ont explicitement parlé des « *opérations triangulaires* » et vanté leurs bienfaits.

La voie a été, pour ainsi dire, ouverte par les donateurs dépourvus d'excédents ; pour honorer leurs engagements, ils ont acheté des céréales à l'étranger, le plus souvent dans des pays en voie de développement. Tel est notamment le cas du Japon, qui est devenu le troisième fournisseur mondial d'aide alimentaire (céréales et autres produits cumulés). La convention de Londres prévoit explicitement ce genre de possibilité ; elle va même un peu plus loin, puisque le donateur peut satisfaire ses obligations en « se contentant » de débourser l'argent ; il finance alors des échanges Sud-Sud : « *L'aide alimentaire peut être fournie (...) sous forme de dons en espèces à utiliser pour l'achat de céréales au profit du pays bénéficiaire* » (article 3, alinéa 2).

En 1985, le Canada, la CEE, la Suisse et quelques autres pays ont effectué des transferts financiers de ce type correspondant à la valeur de 35 000 tonnes. C'est encore peu, mais l'évolution semble s'accélérer. En France, en 1984, un conseil des ministres a décidé de constituer un fonds de 15 millions de francs pour des programmes innovateurs en matière d'aide alimentaire, notamment pour des opérations triangulaires. En 1986, il semble que l'équivalent financier de 10 000 tonnes, pris cette fois sur le budget de l'aide alimentaire bilatérale, viendra s'ajouter à ce fonds.

Pour la CEE, à la suite notamment des efforts des organisations privées déjà citées, le Parlement européen et la Commission ont finalement adopté des mesures du même genre : 10 millions d'ECU ont été soustraits des programmes « normaux » d'aide alimentaire et pourront être utilisés pour des opérations du même type ou pour des programmes de développement rural à la base (ligne 929 du budget). Tout récemment, le Niger et le Tchad se sont vu allouer par la direction générale du développement de la CEE une aide financière de plus de 2 millions d'ECU chacun, pour l'achat de céréales locales et la constitution de stocks de sécurité. Dans le même sens, les Etats-Unis projettent de financer le transport et la commercialisation de 200 000 tonnes de céréales du sud au nord du Soudan.

La convention d'aide alimentaire vient d'être renégociée. Pour plus d'efficacité, il serait souhaitable que les opérations triangulaires soient privilégiées, et non plus seulement tolérées. Le financement d'opérations interrégionales, à l'intérieur d'un même pays, devrait lui aussi être favorisé. Le financement de stocks de sécurité sur la base de produits locaux devrait être encouragé. Et pourquoi ne pas imaginer des mécanismes financiers qui permettraient à des pays structurellement déficitaires de s'approvisionner à des conditions de faveur sur le marché international, et d'abord lorsque les prix s'envolent ?

On dit que les représentants des donateurs sont maintenant plus sensibles qu'autrefois aux exigences du développement agricole des pays de la faim. Mais le texte de la nouvelle convention n'est pas en lui-même aussi novateur qu'on pouvait l'espérer *(voir l'encadré page 8)*.

CHARLES CONDAMINES.

(3) 1 ECU = 6,7 F.

MARCHÉS ET PRODUITS

Comment baissent les cours des matières premières

PHILIPPE CHALMIN et Jean-Louis Gombeaud proposent non seulement un état précis d'une soixantaine des principaux marchés internationaux, mais encore une analyse globale des échanges de l'année 1984-1985 et des grandes tendances prévisibles (1). C'est dire que, si l'essentiel de leur livre consiste en monographies par produits, il intéressera tous ceux que préoccupent les problèmes économiques et politiques liés à ces marchés.

L'année étudiée a été celle des paradoxes : comment expliquer que les prix des matières premières aient stagné ou baissé en dollars alors que la reprise américaine jusqu'à fin 1984 et la forte croissance du Japon auraient dû logiquement faire monter la demande, donc aussi les prix des produits de base ? Pour comprendre cette « infraction » à une loi de l'offre et de la demande toute théorique, les auteurs développent six points principaux :

– « *la force du dollar (en 1984) a encouragé les pays consommateurs à entreprendre des politiques d'économie en produits de base* », produits généralement payés dans la devise américaine.

– les taux d'intérêt élevés dans le monde occidental ont renchéri les coûts des frais de stockage, tandis que, parallèlement, le recul de l'inflation ne permettait pas d'escompter des profits futurs en stockant aujourd'hui. Deux facteurs qui expliquent une politique d'approvisionnement au coup par coup, peu propice à faire monter les prix.

– « *dans le tiers-monde, la volonté de vendre à tout prix pour payer les dettes a été l'un des plus grands aiguillons pour stimuler la production* ».

– « *les prix internationaux sont engagés à la baisse depuis longtemps. La concurrence est si sévère, les besoins d'exportation sont tels que tous les grands exportateurs compriment au maximum leurs prix sur les marchés extérieurs* ».

– « *l'absence de reprise dans le tiers-monde a constitué un manque à gagner pour la demande mondiale de matières premières* ».

– les industries des pays riches cherchent, dans la crise, à croître davantage par achats de technologies qui élèvent la productivité, soit par des investissements peu consommateurs de matières premières.

Dans la deuxième partie consacrée aux monographies par produits, on apprend beaucoup. Par exemple, le marché du café a été tendu à la hausse alors que la pénurie supposée de café n'existait objectivement pas. Explication : les opérations de couverture sur les marchés à terme s'effectuant sur une qualité spécifique de café réellement manquant, les prix enregistrés dans les Bourses de commerce ont reflété cette pénurie-là, mais ont ainsi faussé les marchés du café dans son ensemble. De même, il est important de savoir que, si le jute a vu son prix augmenter, le Bangladesh, deuxième producteur mondial, n'en a que peu profité puisque les inondations de l'été 1984 lui ont fait perdre environ la moitié de sa capacité à l'exportation.

La dernière partie aborde brièvement quelques transformations en cours. On retiendra, notamment, l'abandon quasi total de la pratique des prix-producteurs (ou prix fixés par les firmes productrices), reflets de situation oligopolistiques ou de cartels. « *Après le cuivre, le nickel, le platine, en 1984, ce sont l'aluminium et en partie le pétrole qui sont passés à un système plus ou moins dominé par le marché à terme.* » De même, le développement des pratiques de troc et de compensation, pour éviter d'avoir à se procurer des devises fortes et pour accéder à de nouveaux marchés, permettrait aujourd'hui au tiers-monde de réaliser un bon tiers de son commerce international.

SI l'on peut, malgré toutes ses qualités, reprocher à ce panorama le caractère technique de nombreux développements, il n'en va pas de même du « Que sais-je ? » de Philippe Chalmin (2), qui peut-être abordé comme propédeutique à la lecture du précédent ouvrage. Y sont successivement passés en revue les structures de production, transformation et consommation des matières premières ; les échanges internationaux de ces produits ; le fonctionnement des marchés ; l'évolution des prix ; les négociations et conflits. Très didactique et bien documenté, ce petit ouvrage donne les principaux chiffres et les faits structurels. On retiendra notamment un bilan vivant des négociations et conflits.

PHILIPPE NOREL.

(1) *Les Marchés mondiaux en 1984-1985*, Philippe Chalmin et Jean-Louis Gombeaud, Economica, Paris, 1985, 249 pages. Des informations plus récentes concernant l'ensemble de l'année 1985 sont disponibles dans : Philippe Chalmin « Marchés mondiaux en 1985 », *Cahier de recherche du CREMMAP*, nº 7, janvier 1986, Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, 75003 Paris.

(2) *Les Marchés mondiaux de matières premières*, Philippe Chalmin, Puf, coll. « Que sais-je ? », Paris, 1984, 125 pages.

les livres

HÉROS DE GHETTO

Un roman noir, un message

RETOUR A SOWETO, de Sipho Sepamla, L'Harmattan, Paris, 1986, 400 pages, 130 F (traduit de l'anglais).

CE récit (1), du poète sud-africain Sipho Sepamla, est dédié aux *« jeunes héros de l'hiver de juin »*. Juin 1976, à Soweto, le plus grand ghetto noir d'Afrique du Sud : le régime d'apartheid veut imposer l'usage de l'afrikaans, la langue des Boers, dans les écoles noires. Les lycéens se révoltent. La police et l'armée ouvrent le feu. Après une semaine d'émeutes, les statistiques officielles font état de cent soixante-seize tués ; les opposants dénombrent plus de six cents cadavres.

Si le massacre des enfants de Soweto n'a jusqu'à présent inspiré, en Afrique du Sud, aucun romancier blanc, quatre écrivains noirs y ont trouvé en 1980 et 1981 chacun la matière d'un roman, (2). Seul de ces quatre ouvrages à avoir été traduit à ce jour en français, *Retour à Soweto* est aussi celui qui pousse l'analyse politique le plus loin, tout en mêlant avec talent le romanesque au poétique. *« J'avais en tête plusieurs idées lorsque j'ai imaginé ce roman,* explique l'auteur. *Je voulais montrer à quel point le système policier est oppressif en Afrique du Sud. En même temps, je voulais rendre hommage au travail accompli par les jeunes. à l'intérieur du pays. Je voulais montrer comment les forces de libération peuvent travailler main dans la main avec les combattants de l'intérieur. »*

Faire revenir clandestinement au pays un guérillero armé d'une kalachnikov, dont il finit par se servir pour abattre un policier noir ennemi juré de la jeunesse de Soweto, était un thème révolutionnaire que personne n'avait jamais encore osé aborder au pays de l'apartheid. *Retour à Soweto,* qui, selon Sepamla, montre que *« l'on peut faire échec à la police »*, fut interdit pendant six mois, dès sa parution. Pourtant, rien n'y est caricatural : héros et bourreaux ont tous leurs failles. L'humour des scènes de ménage contrebalance l'horreur des séances de torture et la tendresse l'ironie.

C'est au terme de mille péripéties que se rejoignent, en pleine « révolution des mômes », Mzi, l'homme du « mouvement de la résistance » basé à Dar-es-Salaam, et les lycéens motorisés du Pouvoir noir. Attentats révolutionnaires, rafles, passages à tabac, cavales et chasses à l'homme, rythmés par les manchettes alarmantes des journaux, tiennent le lecteur en haleine, cependant que défile sous ses yeux toute une galerie de portraits : colonel afrikaner ; indicateur noir ; Blanche libérale ; vieux compagnon d'armes de Nelson Mandela, le dirigeant du Congrès national africain (ANC) emprisonné ; bourgeois noirs anti-apartheid ; écoliers, écolières... Chaque point de vue et chaque comportement sont présentés dans leur rapport à la lutte globale. Il nous est montré en même temps que la révolte n'a pas réussi à se structurer en révolution et combien lui ont manqué des relais organisés (malgré le demi-soutien de certains religieux).

Surtout, face à l'activisme héroïque et chaotique des lycéens, Sipho Sepamla a planté un décor-personnage qui, au fil des événements, soupire, suffoque, se terre, vibre, crie ou rit : c'est Soweto, écrasé de brouillard jaune ou titubant de soleil, un géant tentaculaire resté muet en 1976, mais où l'on sentait déjà couver quelque chose d'énorme, comme le futur héros d'une révolution prochaine.

CAR ce grand roman d'action est aussi un roman de réflexion. Il livre la vision d'un auteur qui n'a jamais vécu hors de son pays et qui se réveille chaque matin dans sa lointaine banlieue noire de Johannesburg parmi les enfants de la révolution et les « collabos » noirs. *Retour à Soweto* n'est pas une larme versée sur un massacre de plus ; c'est l'effort poignant d'une génération plus ancienne pour comprendre ce qu'est et ce que veut la jeunesse noire d'Afrique du Sud. La reconstruction à froid de ces multiples itinéraires de résistance permet à Sipho Sepamla de saisir moins la réalité passée d'un bain de sang (qui n'est jamais décrit dans le roman) que l'esprit, la logique, le moteur des batailles à venir – celles qui se déroulent aujourd'hui même, dix ans plus tard, à l'heure où le géant, sans doute, s'est éveillé. Depuis 1984, au coude à coude, toutes les générations prennent part au combat. L'histoire a ainsi rattrapé et légitimé les quatre romanciers noirs qui, dès le début de cette décennie – face aux tenants du régime raciste, mais aussi face à une jeunesse dont ils ne faisaient nullement partie – avaient osé prendre la parole.

JEAN-PIERRE RICHARD.

(1) L'édition originale est parue en 1981 sous le titre : *A Ride on the Whirlwind* (Ad. Donker, Craighall, Afrique du Sud).

(2) Il s'agit, outre Sipho Sepamla, de Miriam Tlali (*Amandla*, Ravan, Braamfontein, 1980), Mbulelo Mzamane (*The Children of Soweto*, Ravan, Braamfontein, 1981), et Mongane Serote (*The Every Birth Its Blood*, Ravan, 1981).

AFRIQUE

THE CHALLENGES OF DROUGHT.

★ The Relief and Rehabilitation Commission, Addis-Abeba, 1985, 280 pages.

Cet ouvrage aborde les problèmes de la sécheresse et de la famine à travers l'activité de la Relief and Rehabilitation Commission (RRC), la commission officielle chargée de faire face aux désastres qui ont frappé l'Ethiopie. Après avoir replacé ces catastrophes dans une perspective historique et analysé la grande famine de 1972-1974 – qui aboutit à la chute de l'empereur Hailé Sélassié – les auteurs se penchent sur les événements de 1984-1985. Plusieurs avertissements du RRC sur l'imminence d'une famine sont restés sans réponse de la communauté internationale (p. 173), et il fallut attendre la fin de 1984 pour que celle-ci s'émeuve. Aujourd'hui, la nécessité est grande de passer d'une aide d'urgence à des programmes de développement, pour éviter d'autres calamités. C'est aussi le sens des transferts de populations vers les terres plus fertiles du Sud (p. 184-201). Ce livre présente, certes, une *opinion officielle.* Mais il est utile d'entendre ce point de vue alors que seul celui des censeurs du régime d'Addis-Abeba est largement répercuté en France.

ALAIN GRESH.

FRANCE-MAROC : CONTINUITÉ OU CHANGEMENT ?

★ 14, rue de Nanteuil, 75015 Paris, 1985, 96 pages, 60 F.

Si les relations de la France avec le tiers-monde ont, au lendemain du 10 mai 1981, connu certaines inflexions, par contre, les rapports de Paris et Rabat sont demeurés d'une étonnante stabilité. Cette continuité peut d'autant plus surprendre que le Parti socialiste dans l'opposition n'avait pas été tendre pour la dynastie alaouite. Ce petit livre collectif, qui s'ouvre sur une contribution de Jean Dresch sur la dépendance économique du Maroc, tente de cerner les contours d'une coopération d'autant plus solide qu'elle concerne de vastes domaines : militaire, stratégique, financier...

A. G.

PROCHE-ORIENT

LA FEMME ET L'ÉGYPTE MODERNE (dans l'œuvre de Naguib Mahfouz). – Fawzia Al Ashmawi-Abouzeid

★ *Labor et Fides*, Genève (diffusion POF, 2, rue de Lille, 75007 Paris), 1985, 187 pages.

Dans ce livre, l'auteur se propose deux buts : d'une part, mettre en parallèle l'évolution, en Egypte, de la société moderne et celle de la littérature romanesque ; d'autre part, étudier le passage de ce qu'elle appelle le *« personnage de chair »* au *« personnage de papier »*, par la présentation de trois femmes, symbolisant trois époques – *les années 30, 60* et 70 – et trois classes sociales, Néfissa, la petite-bourgeoise ; Nur, l'ouvrière ; Zuhra, la paysanne, tirées de trois romans de Naguib Mahfouz. Cette fresque animée de l'œuvre de l'écrivain égyptien permet de retracer l'évolution de la société égyptienne des années 30 à la défaite militaire de 1967.

AMINA RACHID.

TIERS-MONDE

LE TIERS-MONDE DANS LA CRISE. – Carlos Ominami

★ *La Découverte*, Paris, 1986, 220 pages, 125 F.

Sur un sujet aussi vaste et controversé, l'auteur fournit une synthèse d'une érudition jamais gratuite, mettant bien en valeur la complexité du réel (due à l'éclatement et à la hiérarchisation du « bloc tiers-monde »). On appréciera notamment une pertinente analyse de la dette comme moyen pour les économies industrialisées de maintenir leurs débouchés dans la crise. De même, une remarquable typologie des *« régimes d'accumulation »* dans le tiers-monde, fondée sur les multiples combinaisons de stratégies de développement, vient définitivement supplanter la classification unidimensionnelle de la Banque mondiale en fonction des PNB par habitant. A partir de ce repérage des structures internes d'accumulation, il devient possible d'expliquer pourquoi certains pays (Corée du Sud, Brésil) s'intègrent au *« système d'une économie mondiale »* en formation quand d'autres (les PMA) sont rejetés dans la marginalité, comme de jeter les bases d'une théorie des crises dans le tiers-monde articulant, précisément, facteurs endogènes et facteurs exogènes. Enfin, un découpage historique judicieux permet de distinguer entre une *« économie de portefeuille international »* (liée à la domination impériale anglaise d'avant-guerre), une *« économie du don international »* correspondant à l'hégémonie américaine des années 1950-1960 (durant laquelle le tiers-monde est marginalisé dans le commerce international mais réintégré par l'aide), et une *« économie de crédit international »* dans la crise actuelle.

Certains choix statistiques des deux premiers chapitres pourront paraître relativement arbitraires et conduisent à négliger certaines évolutions dans l'investissement multinational comme à minimiser l'extraversion de certains pays. De même, la caractéristique de la crise *du Nord se polarise trop sur la modification* du partage salaires-profits sans l'analyser dans ses fondements sociaux. Il est dommage qu'une synthèse aussi complète ne mette pas plus l'accent sur l'aspect non strictement économique des rapports sociaux et pose comme acquise l'idée même de développement quand certaines pratiques populaires la mettent en question aujourd'hui. D'où la tonalité quelque peu technicienne et déjà entendue d'un dernier chapitre destiné à proposer des voies de réforme face à des utopies révolutionnaires jugées anachroniques. A ces quelques réserves près, la lecture de cet ouvrage, toujours stimulante, doit être recommandée.

PHILIPPE NOREL.

FAUT-IL REFUSER LE DÉVELOPPEMENT ? – Serge Latouche

★ Presses universitaires de France, coll. « Economie en liberté », Paris, 1986, 216 pages, 135 F.

Ceux qui sont anxieux de découvrir une recette propre à sortir le tiers-monde du labyrinthe du sous-développement seront *déçus* à la lecture du livre de Serge Latouche. L'interrogation qui donne son titre à l'ouvrage n'appelle pas nécessairement une réponse tranchée et l'auteur s'est bien gardé de s'aventurer sur un terrain qui l'eût amené à formuler, après bien d'autres et sans garantie d'efficacité, une théorie supplémentaire du développement économique.

Son propos est tout autre : puisque toutes les stratégies du développement ont à ce jour échoué, le moment est peut-être venu de poser des « questions ». L'auteur s'applique alors à une remise en cause systématique et virulente de tout ce qui se fonde sur le primat de l'économique – le libéralisme tout autant que le marxisme – pour donner du sous-développement une explication cohérente.

L'enjeu est de caractère moins économique que culturel, l'Occident s'évertuant à s'imposer aux autres peuples du monde au moyen d'une « idéologie » qui le « définit » : le développement. Ce dernier apparaît alors comme une imposture à laquelle les dirigeants du tiers-monde se laissent prendre. Pour Serge Latouche, il devient urgent de *« chercher un ailleurs »*. Seulement voilà, Serge Latouche ne dit ni où il peut se trouver ni en quoi il peut consister.

ALIOU DIONGUE.

PORTUGAL, 1960

Portrait d'une ville sous scellés

BALLADE DE LA PLAGE AUX CHIENS, de *José Cardoso Pires, Gallimard, Paris, 1986,* 276 pages, 95 F, en vente le 25 mai (traduit du portugais).

IL pourrait s'agir d'une histoire ordinaire, d'une « dissertation » sur un crime, effectivement commis au Portugal en l'anodine année 1960. Crime passionnel ? On le penserait si l'on se contentait de jeter un coup d'œil – horrifié – sur les photographies reproduites par le très respectable *O Jornal* du 7 juillet 1983, qui retrace les parallèles entre la fiction de José Cardoso Pires (1) et l'affaire de la plage de Guincho.

A donc été retrouvé par les chiens, dans les sables des environs de Lisbonne, le cadavre d'un capitaine de l'armée portugaise, *« évadé d'un fort où l'avait conduit une tentative de soulèvement militaire »*.

Ont ensuite été rapidement retrouvés les trois meurtriers – un architecte (dans le civil, étudiant en médecine), un caporal (qui, depuis la parution du roman en 1982, a écrit sa propre histoire) et une femme, Mena, *« Maria José, l'amante du capitaine »*, disent les sous-titres. Belle. Si sensuelle... Proie désignée *de revues plus « spécialisées »*.

N'a pas été retrouvé le mobile du crime. La PIDE (police politique de Salazar) se contente du facteur humain : peur, peur de la trahison, fin d'une liaison, etc.

Néanmoins, dès le début de ce roman aux allures d'enquête policière, on comprend que le caractère « ordinaire » de l'intrigue n'est mis en valeur qu'afin de mieux dénoncer les aberrations d'une société, d'une époque, d'individus régis par la terreur d'Etat, et pour lesquels le plus grand « péché » demeure le péché « politique ». Ainsi sont dévoilés tous les moyens – presse officielle, censure, religion, polices, terreurs – déployés pour étouffer ce qui aurait pu gêner le régime salazariste dans sa prétention à assurer que *« les pays heureux n'ont pas d'histoire »*.

« Politique, voilà le péché », murmure l'inspecteur Elias, de la PJ, pour constater aussitôt : *« Quand le sang a l'odeur de politique, même les mouches se tirent. »*

Sans oublier qu'Elias, avec son lézard fétiche Lizardo (un Salazar encagé ?), s'acharne sur des détails, sur des riens, à l'image des bien-pensants de l'*époque, trop contents d'imaginer des rivalités possibles* entre les diverses factions antisalazaristes. Elias, *« ce valet diligent de la morale apeurée »*, pense fermer les yeux sur le « politique » pour laisser sagement à la PIDE le soin de mieux l'escamoter plus tard, alors que, malgré les *a priori* dus à la personnalité romantique et don-quichottesque du capitaine, il n'y a guère de facteur politique dans ce minable fait divers. Le facteur politique réside dans la façon dont la société et ses polices rivales réagissent, et surtout dans la façon cinglante dont l'auteur fustige ce pays qui *« aurait besoin d'être pasteurisé avec de la merde »*.

José Cardoso Pires, *qui n'en est pas à son premier livre politique* (2), a choisi ce fait divers en cette année anodine parce que, justement, le contexte historique ne l'était pas. Le roman fait entendre les craquements de la chute de l'empire avec la perte de Goa, mais aussi, dans les brousses à hippopotames, les bruits annonciateurs des premières rébellions en Angola, puis dans l'actuelle Guinée-Bissau, puis au Mozambique. De plus, José Cardoso Pires, avec une ironie parfois cinglante, force à revivre le quotidien des Portugais, celui de *« la paix à la matraque »*, avec *« défilés de policiers en laisse, de chiens policiers médaillés. Discours déchaîné du ministre de l'intérieur : "sécurité des personnes et des biens, guerre éternelle aux agitateurs à la solde de l'étranger... qui prétendent corrompre par tous les moyens l'école et le travail, renier la morale et la foi... »* Dans ce climat de démence généralisée, la conspiration des trois malheureux paumés enfermés pendant des mois avec leur chef, le capitaine Luis Dantas Castro, bel et bien en train de devenir fou, pouvait prendre allure de menace réelle : le 12 mars 1959, des militaires mal préparés avaient aussi tenté leur chance.

MARIE-FRANÇOISE ALLAIN.

(1) L'auteur a obtenu pour ce roman, en 1982, le prix de l'Association des écrivains portugais, équivalent du Goncourt.

(2) Voir, entre autres, *Dinossauro Excellentissimo* (1972), livre-masque sur Salazar.

PACIFIQUE

L'ÉCOLE INÉGALE – ÉLÉMENTS POUR UNE SOCIOLOGIE DE L'ÉCOLE EN NOUVELLE-CALÉDONIE. – Jean-Marie Kohler et Loïc J.D. Wacquant

★ Institut culturel mélanésien, coll. « Sillon d'ignames », Nouméa (BP 4975), 1985, 211 pages.

Contre les illusions naturalistes, revenir à la réalité sociale : telle est la vertu de *l'Ecole inégale.* Par opposition naïve aux idéologies coloniales et parfois racistes, certains esprits idéalistes ont défendu la création d'un modèle scolaire mélanésien fondé sur la tradition ancestrale en Nouvelle-Calédonie, sans se demander d'ailleurs s'il avait jamais existé une école dans les tribus.

Jean-Marie Kohler et Loïc J.D. Wacquant rappellent que *« cette image de l'école nourrit la confusion originelle entre patrimoine culturel et type d'organisation sociale et permet, au terme d'un tour de passe-passe conceptuel* (...), *de présenter la société traditionnelle comme un modèle social d'actualité »*.

Au-delà d'une approche statistique lumineuse, les auteurs décodent l'idéologie du système scolaire en place : les élèves réussissent, tous groupes ethniques confondus, d'autant plus qu'ils sont issus de familles liées au secteur économique moderne. *« L'ethnie est* [donc] *incapable de rendre compte à elle seule des profils scolaires. Les écoliers du primaire, qu'ils soient mélanésiens ou européens, ont plus de chances de passer en sixième s'ils résident dans l'agglomération nouméenne que s'ils vivent à l'intérieur »*. Or, moins de 20 % de Mélanésiens y résident.

Ce retour à la réalité permet de comprendre plus largement l'organisation de la société néo-calédonienne et ses clivages. *L'Ecole inégale* a le mérite de mesurer leur ampleur concrète à l'aide de faits aussi indiscutables qu'objectifs et de rappels historiques essentiels, par exemple qu'il fallut attendre 1957 pour que l'accès à l'enseignement secondaire pût s'ouvrir aux enfants canaques.

JEAN-PIERRE ALAUX.

ASIE

BIRMANIE, SUR LA PISTE DES SEIGNEURS DE LA GUERRE. – André et Louis Boucaud

★ L'Harmattan, Paris, 1985, 215 pages, 95 F.

Des conflits ancestraux oubliés, des rébellions patientes et déterminées des minorités birmanes, nous savons en fait peu de choses. Pays fermé, au cœur du légendaire Triangle d'or, haut lieu du trafic de l'opium, la Birmanie contemporaine est une mosaïque ethnique et politique unifiée par la force par un pouvoir central autoritaire.

Passionnant reportage que celui des deux auteurs, grands spécialistes de l'Asie et auteurs de nombreux articles, y compris dans *le Monde diplomatique*, sur les filières de l'opium. A la fois récit d'aventures et véritable enquête, cet ouvrage nous conduit dans les régions interdites, aux frontières du pays, là où se jouent les combats contre le régime de Rangoun. Des origines de ces conflits et des acteurs – Karens, Shans, Kachins, – nous apprenons à mieux connaître l'histoire en suivant la route de l'opium, qui, bien souvent, permet aux mouvements rebelles de survivre.

CAROLE DANY.

● AIDE AUX ENFANTS PALESTINIENS. – L'Association médicale franco-palestinienne (AMFP) propose le parrainage d'enfants au Liban et en Cisjordanie. *(Pour tous renseignements, s'adresser au siège de l'AMFP, 14, rue de Nanteuil, 75015 Paris. Téléphone : 45-30-12-08, le mardi après 18 heures ou le mercredi de 10 à 16 heures.)*

● La CIMADE organise, dans le cadre de son action de défense du droit d'asile en France, un concours d'affiches et un de nouvelles (clôture respectivement le 31 mai et le 10 mai) sur les thèmes de l'exil, l'insertion en France et l'espoir du retour. *(Renseignements : CIMADE, 176, rue de Grenelle, 75007 Paris. Tél. : 45-50-34-43.)*

LE RÉARMEMENT DU JAPON. – Jean-Marc Domange

★ Fondation pour les études de défense nationale, Paris, 1985, 187 pages, 70 F.

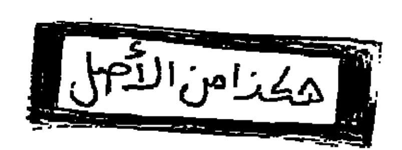
L'auteur a rassemblé en ce petit volume une documentation très utile pour suivre l'évolution des programmes d'armement au Japon depuis 1945. L'une des sources majeures, abondamment sollicitée : le Livre blanc régulièrement publié par l'Agence de défense japonaise.

Une question centrale oriente toutefois cet inventaire : le budget militaire dépassera-t-il ou non 1 % du budget global de la nation ? S'il franchit ce seuil symbolique, le Japon ne sera-t-il pas contraint de développer davantage son industrie d'armement, devenant ainsi un concurrent des pays exportateurs de matériel militaire ?

Jean-Marc Domange évalue tous les obstacles à un tel développement (la Constitution, le peuple japonais devenu pacifiste, les méfiances des pays asiatiques voisins, les relations complexes avec les Etats-Unis et les rapports encore plus difficiles avec l'Union soviétique), *développement qui lui paraît, malgré* tout, inexorable. La volonté des gouvernements successifs de garantir l'autonomie politique du pays se conjuguerait ici avec la nécessité de compléter le marché intérieur, trop exigu, par la conquête de débouchés extérieurs. Mais c'est là sans doute une approche très gaulliste d'une réalité japonaise beaucoup plus complexe. Peut-être serait-il nécessaire, en effet, pour un pays comme le Japon – où les secteurs technologiques de pointe ne *dépendent pas d'une politique de l'armement,*– d'examiner de plus près la stratégie commerciale des industries concernées, afin de savoir si elles sont effectivement intéressées par un tel « réarmement ».

HIROKO YAMANE.

● Vient de paraître : un GUIDE DE BIBLIOTHÈQUES ET DE CENTRES DE DOCUMENTATION CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT (Paris et région parisienne). Distribution GEMDEV, 9, rue Malher, 75004 Paris.



les livres du mois

ÉCONOMIE

BUSINESS WARGAMES. – Barrie G. James

★ **Penguin Books, Londres, 1984, 234 pages, 3,95 livres.**

Cet ouvrage traite d'un thème connu, celui du parallélisme entre la guerre et les affaires. L'auteur, britannique – il a lui-même une expérience très riche du fonctionnement des entreprises tant en Amérique qu'en Europe, en Afrique et au Proche-Orient, – illustre par des exemples concrets l'analogie entre les stratégies et les tactiques employées sur les marchés du monde entier et celles utilisées sur les champs de bataille.

Il établit, par exemple, une comparaison entre la tactique de l'« attaque de front » utilisée par les forces alliées à El-Alamein (1942) et l'offensive du grand consortium européen Airbus qui – grâce à une technologie de pointe ainsi que des prix et des conditions de crédit avantageux – a remporté la victoire sur ses puissants adversaires : Boeing, Lockheed, McDonnell-Douglas. Il cite aussi des cas de « tactiques non orthodoxes » – sorte de « guérilla économique » – comme les pratiques innovatrices d'une nouvelle entreprise, Rent-a-Wreck, qui loue de vieilles voitures à des prix dérisoires, à la consternation d'Avis et Hertz, firmes bien établies, dont elle a pris une bonne partie du marché.

Véritable mine d'idées à l'usage des hommes d'affaires, *Business Wargames* comporte un lexique original qui donne des définitions strictement économiques d'une série de termes militaires classiques : « escalade », « dissuasion », « puissance de feu », « politique de la terre brûlée », etc.

SCHOFIELD CORYELL.

ÉCONOMIE ET POLITIQUE DU TOURISME INTERNATIONAL. – François Vellas

★ **Economica, Paris, 1985, 305 pages, 125 F.**

Comment parvenir à diminuer les coûts et les inconvénients du tourisme tout en augmentant ses avantages : c'est ce que cherche à définir cet ouvrage de François Vellas, professeur en sciences économiques, spécialisé dans le tourisme. Le livre se présente comme une étude exhaustive de l'ensemble des facteurs qui interviennent dans ce secteur. L'originalité de la démarche consiste dans l'utilisation des instruments d'analyse économique classiques appliqués au tourisme international. On y apprend notamment que les flux de devises se limitent presque exclusivement à une dizaine de pays de structure économique comparable – les membres de la CEE et de l'OCDE – et que les investisseurs économiques restent encore dans leur majorité privés.

Cette étude, qui emprunte le style un peu aride de la thèse universitaire, milite dans le sens d'une utilisation du tourisme en période de crise économique comme force d'entraînement de l'ensemble de l'économie nationale. L'auteur ne commence-t-il pas son ouvrage par cette phrase : « *Il est rare qu'un secteur économique soit créateur d'autant de valeur ajoutée, d'emplois et de devises que le tourisme international, pour un coût aussi faible.* » A bon entendeur...

MICHEL RAFFOUL.

CULTURE

APRÈS MARX. – Jürgen Habermas

★ **Fayard, Paris, 339 pages, 120 F.**

Le titre original du volume, *Sur la reconstruction du matérialisme historique*, a sans doute été jugé peu commercial par l'éditeur français, qui lui a préféré cet *Après Marx*, plus frappant mais aussi plus ambigu. Jürgen Habermas, considéré comme l'un des plus représentatifs parmi les intellectuels qui se réclament de l'école de Francfort (T. Adorno, M. Horkheimer, H. Marcuse, W. Benjamin, etc.) a réuni un certain nombre de textes – articles, conférences, – la plupart rédigés autour de 1975, et qui ont en commun d'interroger des thèmes fondamentaux du marxisme.

Par suite de ses déformations staliniennes, le matérialisme historique ou dialectique a été largement discrédité. Jürgen Habermas s'efforce d'en repenser l'essence en montrant qu'il est possible d'imaginer un certain nombre d'articulations nouvelles, à partir de la sociologie ou de l'anthropologie, qui en constituent une sorte de reconstruction.

Habermas prolonge cette interrogation en revenant à l'inspiration hégélienne et dialectique de l'école de Francfort, en repensant la signification des philosophies de l'existence (Jaspers), dans une perspective assez proche de la *Dialectique du concret* de Karel Kosik (Maspero, Paris, 1978). En fait, *Après Marx* constitue un remarquable « retour à Marx », au-delà des interprétations sclérosées.

JEAN-MICHEL PALMIER.

DE LA GÉOPOLITIQUE. – Karl Haushofer

★ **Fayard, Paris, 1986, 276 pages, 89 F.**

Livre actuel. La géopolitique avait paru dépassée à l'ère nucléaire. On vient de s'apercevoir qu'il n'en était rien, et qu'elle reste au contraire fort opératoire. La personnalité de l'un de ses fondateurs, Karl Haushofer, n'a sans doute pas été étrangère à ce discrédit : du fait que Hitler a puisé dans ses théories, et en raison des rapports entretenus avec le nazisme par leur auteur en dépit des distances qu'il a prises et de ses réserves sur leur exploitation.

Jean Klein et Hans-Adolf Jacobsen, qui ne peuvent être suspects d'excessive indulgence, tiennent à nuancer des accusations, dont la géopolitique, en tout cas, n'a pas à pâtir ; ni la contribution authentiquement scientifique et considérable que lui a apportée un homme de tradition pangermaniste, comme à peu près tout ce qui pensait en Allemagne depuis plus d'un siècle. Ces extraits – clairement traduits par André Meyer – montrent la portée et la force des travaux de leur auteur. En outre, les deux textes qui y introduisent initieront le lecteur à une science « humaine » si liée à la stratégie – tant politique que militaire – développée dans le monde d'aujourd'hui.

Y. F.

SOCIÉTÉ

L'EMPIRE MOON. – Jean-François Boyer

★ **La Découverte, collection « Cahiers libres », Paris, 1986, 420 pages, 96 F.**

Dans la meilleure tradition des grandes enquêtes journalistiques, et avec les risques du genre, Jean-François Boyer (1) guide le lecteur dans une exploration complète de l'empire Moon, ou plutôt de la « *mafia mooniste* », selon la propre expression de son révérend-parrain, Sun Myung Moon : le « nouveau messie » de la secte chrétienne politico-affairiste.

Plus qu'une visite, une passionnante et minutieuse perquisition, dont les résultats sont impressionnants. Partie de Corée et du Japon, portée par la CIA, présente dans plus de cent pays, la secte a réalisé une prodigieuse percée aux Etats-Unis, en Amérique latine et en Europe, où elle a fait de la France sa tête de pont. Exploitant sans scrupules une armée de « fous de Dieu » complètement dépersonnalisés, affairiste jusqu'à l'escroquerie et la fraude fiscale, elle est devenue, selon l'auteur, « *l'une des cinquante premières puissances privées du monde* ». Riche, mondiale et pressée. Pressée de guider et de lancer à l'assaut du communisme et de ses alliés libéraux toutes les droites extrêmes partout dans le monde, pour en découdre une fois pour toutes avec l'incarnation de Satan.

CHRISTIAN DE BRIE.

(1) Voir aussi, de Jean-François Boyer et Alejandro Alem, « L'internationale Moon », *le Monde diplomatique*, février 1985.

SECTEUR INFORMEL ET INDUSTRIALISATION DIFFUSE DANS LES NOUVEAUX PAYS INDUSTRIELS

★ **Cahiers IREP-Développement, Grenoble, 1985, 272 pages, 85 F.**

Ce volume présente de nombreuses études de cas (surtout dans le monde arabe, en Amérique latine et en Asie), allie des monographies et des approches globales et propose des problématiques multiples. Que vaut la transposition de la notion de salariat et de rapport salarial dans les sociétés du tiers-monde ? Que représente le si mal nommé « secteur informel » ? Des lambeaux traditionnels résiduels, des activités de survie, mais aussi une dynamique économique et sociale, un tissu industriel qui n'entrent pas dans le moule conceptuel et le modèle industrialistes.

On pourra regretter l'absence de transcription des débats et des conclusions de ces journées d'étude de février 1985 tenues à l'IREP-Développement. Mais c'est qu'elles ont avancé des remises en question, des hypothèses, des pistes nouvelles. Il est de bon augure que les économistes partent en guerre contre l'économicisme, qu'ils contribuent ainsi à libérer les sciences sociales de ce fardeau – comme on le fait aussi à Amiens (cf. les *Carnets des ateliers de la recherche*, nº 5).

CLAUDE LIAUZU.

Les pouvoirs contre l'homme

Par YVES FLORENNE

UN essayiste et journaliste spécialiste du tiers-monde, observateur rigoureux et douloureux des peuples asservis, par d'autres peuples, par leur despote national, ou par les deux ; trait particulier : Polonais, résidant à Varsovie. L'ensemble n'est pas si commun. Le témoignage non plus (1). Ryszard Kapuscinski a vécu en Iran. Il faudrait dire : *a vécu l'Iran*. Sous le chah et sous le pouvoir actuel. C'est, en peu de pages, bien plus qu'un reportage : non seulement par la durée de l'expérience, mais par la capacité, chez ce disciple de Braudel, de saisir sous l'écume des événements le fond des choses, la nature des pouvoirs, leurs mécanismes, leur vérité souterraine, leurs fatalités. Certes, il rapporte ce qu'il voit. Mais s'il « photographie », il radiographie en même temps. Il y a quelque chose de neuf, et de doucement provocant, dans cette forme de « reportage photographique » où l'image n'est pas montrée, mais décrite et réfléchie.

La première : une chaîne de fer, avec un homme à chaque bout. Du mauvais bout, apparemment un intellectuel, décharné, épuisé, blessé. De l'autre, le soldat qui conduit au supplice son prisonnier meurtrier du chah ; c'est dans son uniforme grotesque, un paysan caricatural, bref : « le brave soldat Chveïk ». A cela près que, pareil à tous les paysans iraniens, il n'a pas droit à un nom à lui. Il n'en sera pas moins le grand-père, très légitime, de Muhammad Rizah Pahlavi, le dernier chah, notre contemporain.

Voilà donc d'où est sorti, trente-trois ans seulement après la prise de la photographie, le superbe successeur de Darius, et qui affama un peu plus son peuple pour se célébrer lui-même, avec ses « ancêtres », par les fastes des vingt-cinq mille ans de Persépolis. A pareille échelle se mesurent les parvenus. Celui-là est à la taille de sa grimpée sociale et de sa mégalomanie. Son père, militaire de fortune, avait usurpé le trône à la hussarde et fit raser les mosquées ; le fils est plutôt décrit comme un assez pâle velléitaire. Il saura forcer sa nature. Officiellement idolâtré, il n'en subira pas moins cinq attentats, sans parler de deux exils avant le dernier.

Changement de plan : l'époque et l'épopée de Mossadegh, vieux démocrate élevé en France, qui prétend apprendre la liberté à un peuple enchaîné depuis qu'il existe. Surcroît de témérité : il nationalise le pétrole, écarte le souverain. Joie populaire, émeute des privilégiés. L'Occident, modèle de la démocratie, Anglais et Américains en tête, met le holà à ces scandaleuses fantaisies. L'exil a illuminé Rizah Pahlavi quant à sa vraie mission : créer la « Grande Civilisation ». C'est-à-dire se fabriquer chez lui une fallacieuse Amérique surindustrialisée, et se doter d'une armée très réelle, la plus puissante de l'Orient.

Mais cela, c'est de l'histoire. Ryszard Kapuscinski se la remémore, pour lui et pour son lecteur. Elle explique ce qu'il a connu et qu'il dépeint. La folie de richesses apportée par le boom pétrolier, l'avènement de ce qu'on a appelé la pétro-bourgeoisie ; le gaspillage et le pillage, la concussion et la corruption effrénées, le luxe éhonté ; et un peuple de plus en plus misérable, de plus en plus piétiné. Pour contrer ce peuple, le « roi des rois » a délégué à la police politique son pouvoir absolu. Le lecteur pouvait croire qu'il avait quelque idées de ce que fut la Savak. Ce qu'il trouve ici, c'est le tableau hallucinant d'un peuple entier anéanti dans la peur. « *Des années d'une telle dictature nous ont brisés psychologiquement* », dira à l'auteur l'un de ceux qui ont tenté d'échapper à la destruction. Et un étudiant lui rapportera le cri d'un camarade torturé en même temps que lui : « *Mon Dieu ! pourquoi m'as-tu appris à penser ?* »

Pourtant, Ryszard Kapuscinski va assister à l'un de ces incroyables retournements, tels que toute répression s'y engloutit. D'abord, une des premières manifestations populaires : cette énorme foule désarmée marchant au-devant des chars qui vont s'ébranler et tirer ; dans les premiers rangs, des enfants : « *Une foule qui, à cet instant, a déjà commencé d'entrer au ciel.* » Le lecteur pense aussitôt à ce qui arrivera plus tard : ces autres enfants jetés dans la guerre par un autre pouvoir, pour marcher devant les soldats dans les champs de mines ; et à qui on avait mis dans la main la clef – en plastique – du paradis.

LA révolution ayant triomphé, le témoin s'étonne de ne voir nulle part ceux qui avaient survécu des résistants qu'il a connus, les plus résolus, les plus éclairés. Dans les comités populaires auxquels il se mêle, même leur nom ne dit rien à personne. On y discute et discourt éperdument à vide. Le pouvoir, de nouveau, est ailleurs. Ici, une seule affaire, une seule obsession : la vengeance. Au besoin sur n'importe qui, le premier venu. Comme avant. « *Je m'efforce de les comprendre, mais je retombe constamment dans une zone obscure (...). A la vue du sang ils se tendent, fascinés, et sombrent dans une espèce de transe mystique (...). Partout où ils voient du sang, les gens se pressent pour y tremper les mains. Ils ont été incapables de m'en expliquer la raison.* »

Au moment des derniers affrontements entre les blindés et la multitude qui les submerge, l'auteur nous a parlé d'un enfant qui, neuf heures par jour, faisait un travail épuisant, pour nourrir sa mère : il cuisait des pains dans un de ces fours verticaux creusés à même le sol (telle est ici la boulangerie), au fond desquels on entretient un feu d'enfer. Il note : « *Si une femme trompe son mari, on la jette dans un de ces puits de feu.* » Mais ça, cette fois, ce n'est pas le chah.

A travers les plus atroces « choses vues », Ryszard Kapuscinski a poursuivi sa réflexion sur les pouvoirs « démesurés » et les révolutions. Au terme, il ne peut éprouver qu'un désenchantement consterné : est-il donc des peuples – la plupart, apparemment – qui ne savent, ne peuvent, que tomber d'un asservissement dans un autre : tyrannie « moderne » ou archaïque, du pire fascisme au fanatisme théocratique ? A qui ne veut pas désespérer, il faut placer son espoir loin dans le temps. Pour l'heure, ce que Ryszard Kapuscinski croit voir, c'est que la « révolution », toute révolution, « *détruit si impitoyablement qu'elle en arrive à anéantir les idéaux qui lui ont donné naissance* ».

Mais pour ce constat, un Polonais a-t-il besoin d'étendre son regard si loin ?

(1) Ryszard Kapuscinski, *le Roi des rois ou la Démesure du pouvoir*, Flammarion, Paris, 1986, 176 pages, 79 F.

FRANCOPHONIE

ÉTAT DE LA FRANCOPHONIE DANS LE MONDE, RAPPORT 1985. – Haut Conseil de la francophonie

★ **La Documentation française, Paris, 1986, 374 pages, 120 F.**

Première du genre, cette étude se veut un « état des lieux » de la francophonie dans le monde en matière d'enseignement, de culture, de recherche scientifique et de présence dans les organisations internationales. Rédigé à partir de questionnaires remplis par les différentes ambassades françaises et complété par de nombreuses sources externes, ce rapport du Haut Conseil de la francophonie montre à la fois la dimension mondiale de la présence de la France et du français et les faiblesses de son dispositif, notamment pour ce qui est des produits audiovisuels et des publications scientifiques et culturelles. Un document de référence désormais indispensable.

IGNACIO RAMONET.

ANNUAIRE BIOGRAPHIQUE DE LA FRANCOPHONIE 1986-1987

★ **Nathan, Paris, 1986, 478 pages, 350 F.**

Le Cercle Richelieu de Paris, club dont les quatre-vingts membres, de dix-sept nationalités, comptent parmi les plus actifs militants de la francophonie, a contribué à la réalisation d'un annuaire biographique qui paraît à point nommé.

La relance du concept de francophonie a en effet délimité un nouvel espace de coopération dont bon nombre des acteurs se retrouvent dans les entrées de cet ouvrage. On regrettera cependant de n'y point trouver des personnalités que l'on s'attendait à y voir figurer, MM. Michel Bruguière et Gilbert Comte par exemple. La liste très détaillée des associations francophones à rayonnement international apporte un utile complément à cet ouvrage.

BERNARD CASSEN.

NAITRE EN FRANÇAIS. – Emile Genouvrier

★ **Larousse, Paris, 1986, 226 pages, 69 francs.**

Au travers de cet ouvrage, rédigé avec un grand souci de clarté pédagogique, Emile Genouvrier retrace l'histoire des français parlés en France et il montre la spécificité de l'écrit, « *lieu d'une nouvelle raison* », par rapport à la parole, tout en dénonçant simultanément l'artificielle séparation entre la langue orale et la langue écrite. Au passage, l'auteur fait justice d'un certain catastrophisme quant à la « *crise du français* ». De fait, la crise est mondiale : ils sont en effet des millions ceux qui ont appris à lire mais qui ne lisent pas ou plus, tant la vie moderne « *sape les temps de patience et de solitude si nécessaires à l'univers silencieux et méditatif de la vie intellectuelle* ».

B. C.

LETTRE OUVERTE A CEUX QUI EN PERDENT LEUR FRANÇAIS. – Philippe de Saint Robert

★ **Albin Michel, Paris, 1986, 188 pages, 59 F.**

Commissaire général de la langue française, Philippe de Saint Robert assume des fonctions qui requièrent des moyens matériels et administratifs, mais surtout une forte volonté politique, et il reconnaît « *ne pas en avoir beaucoup rencontré* » depuis 1984. Ni du côté des cabinets ministériels ni, surtout, des médias, il n'aura trouvé de gros appuis contre « *le pétainisme culturel qui va de la droite atlantique à la gauche américaine* ». Et, pourtant, la défense du français par l'innovation et la création lexicale, entre ces deux extrêmes que sont le purisme jusqu'auboutiste et « *les zélateurs du cosmopolitisme qui ne traversent jamais l'Atlantique que dans un seul sens* », est une mission qui aurait dû mobiliser bien au-delà des « culturels ». L'auteur s'évertue, à juste titre, à montrer que « *le français n'est pas seulement un bien de consommation courante pour les Français eux-mêmes, il est aussi un produit d'exportation qui peut accompagner et valoriser les autres... un véritable bien d'équipement* ».

B. C.

COMMUNICATION

LE CABLE EN QUESTION. – Collectif

★ **Citécâble (49, avenue de la République, 93300 Aubervilliers), 1986, 196 pages, 80 F.**

En juin 1985, un colloque s'est tenu à Aubervilliers sur le thème : « Enjeux et contenus des réseaux de vidéocommunication » – en d'autres termes, sur l'avenir du câble à fibre optique. Cet ouvrage reprend en une synthèse (réalisée par Gilbert Wasserman) la plupart des communications.

M. Bernard Schreiner, président de la Mission TV câble, y souligne l'importance de cette technique, en particulier pour les télévisions locales, et fait le point sur le plan câble dont M. Jack Ralite constate, dans la préface du livre, qu' « *il n'existe pas en soi et qu'il ne bénéficie d'aucun statut l'isolant de et dans la politique audiovisuelle du gouvernement* [de M. Fabius] ».

A l'heure de la privatisation des réseaux hertziens, ce livre vient rappeler – par l'évocation, aussi, des exemples de l'Italie, des Etats-Unis, de la Belgique, du Québec, de la Grande-Bretagne et de la République fédérale d'Allemagne – que seul le câble permet l'interactivité et peut donc tirer les téléspectateurs de leur passivité fonctionnelle. Il insiste également sur l'importance, pour la France, d'un enjeu industriel majeur dans le champ des nouvelles technologies.

Un glossaire fort utile complète cet ouvrage.

L. R.

Prochains colloques

● « LE PACIFIQUE, MYTHES ET RÉALITÉS » est le thème d'un colloque qui se déroulera à Paris les 8 et 9 mai. *(FIAP, 30, rue Cabanis, 75014 Paris)*. Il est placé sous le patronage de la Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples. *(Renseignements : Marie-Claude Andreani, 28, avenue Ledru-Rollin, 75012 Paris. – Tél. : 43-45-02-91.)*

● Avec la coopération du ministère de la culture, l'association internationale Futuribles organise la quatrième conférence internationale sur « L'ÉCONOMIE DE LA CULTURE » les 12, 13 et 14 mai, au palais des Papes à Avignon. *(Renseignements : Futuribles International, 55, rue de Varenne, 75341 Paris Cedex 07. – Tél. : 42-22-63-10.)*

● M. Martin E. Abel, ancien chargé des affaires internationales au secrétariat d'Etat à l'agriculture des Etats-Unis, ouvrira le colloque sur « L'AGRICULTURE DANS LA COMPÉTITION INTERNATIONALE » qui aura lieu les 14 et 15 mai à la Fédération nationale du Crédit agricole, 48, rue La Boétie, 75008 Paris *(Renseignements : Société française d'économie rurale, 4, rue Hardy, 78000 Versailles. – Tél. : 39-50-12-09)*.

● Le deuxième séminaire international d'études irlandaises aura pour thème « L'IDENTITÉ NATIONALE IRLANDAISE DANS UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION ». Il se déroulera du 16 au 19 mai avec la participation de l'ambassadeur d'Irlande à Paris. *(Renseignements : 9, rue Princesse-Marie-de-Lorraine, MC 98000 Monaco. – Tél. : (93) 50-12-25)*.

● « LA MÉDITERRANÉE FACE A SON AVENIR : DE LA DÉCOLONISATION A L'AN 2000 ». Autour des problèmes de développement, de migration et de coopération, l'association Echanges Méditerranée organise un colloque les 13 et 14 juin au Centre méditerranéen de commerce international, 2, rue Henri-Barbusse, 13001 Marseille. *(Renseignements : BP 13206 Marseille Cedex 01.)*

LE MONDE DIPLOMATIQUE

HISTOIRE ET POLITIQUE

L'orientaliste témoin et partie

Par JUAN GOYTISOLO *

LA publication de dix-huit essais de Bernard Lewis, regroupés sous un titre quelque peu fâcheux : *le Retour de l'islam* (Gallimard, Paris, 1985), met à la portée du lecteur francophone les observations historiques déjà consignées dans son ouvrage *Islam in History*, ainsi que les réflexions que lui ont inspirées par la suite l'actuelle renaissance islamique et l'affrontement arabo-israélien sur la question palestinienne.

Il semble important d'insister sur ce double point de vue thématique. Les études réunies dans le premier volet du livre – notamment « Les premières révolutions dans l'islam », « Islam et développement », « Les juifs pro-islamiques » et les textes qui se rapportent à l'introduction des idées de la Révolution française dans l'Empire ottoman – sont en effet remarquables par la somme de savoir qu'elles représentent et éclairent le lecteur occidental sur une série d'aspects de la culture islamique parfois passés sous silence ou peu connus. En revanche, les écrits postérieurs, consacrés à des sujets plus controversés et plus brûlants, dissimulent souvent leur nature partisane et polémique sous un vernis de prétendues objectivité et neutralité informative : la minutieuse exposition des origines, du développement, des idées et des objectifs de l'OLP à laquelle procède Bernard Lewis n'est pas le fait d'un historien, mais de qui est tout à la fois témoin et partie.

Parcourir les textes concernant le passé islamique est stimulant et enrichissant. On appréciera la clarté avec laquelle l'auteur aborde le chapitre des valeurs de l'islam et met en lumière le fait que les obstacles auxquels se heurte aujourd'hui le développement économique de ce dernier ne découlent pas tant du corpus de la doctrine proprement dite que d'une série de pratiques légales et sociales influencées par les traditions absolutistes des anciens empires orientaux islamisés.

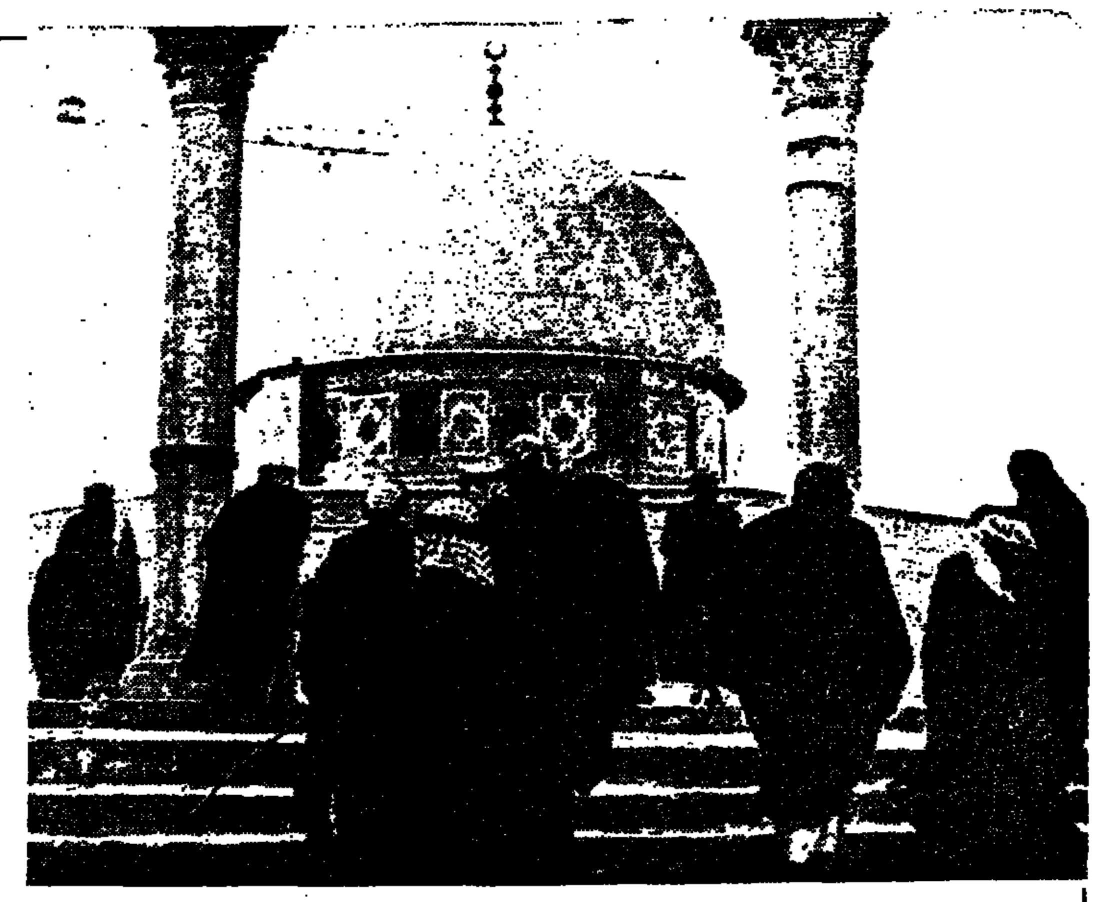
Sous un voile de pureté

COMME sur d'autres terrains, ces traditions ont opposé le poids de leur inertie au dynamisme novateur de la doctrine et exercé un effet négatif sur les efforts successifs de modernisation, obligeant ceux qui en étaient à l'origine, aussi bien dans l'Empire ottoman que dans les nouveaux Etats arabes créés depuis la première guerre mondiale, à dissimuler les notions et les valeurs importées de l'Occident sous un voile de pureté et d'ancienneté. « *Dans le monde moderne*, écrit Bernard Lewis, *les vendeurs de politique et d'idéologie aussi bien que les représentants de commerce essaient d'écouler des vieilleries en les faisant passer pour des nouveautés. Dans la société traditionnelle* [islamique], *au contraire, idées et doctrines neuves ne peuvent être rendues acceptables, si elles le sont, qu'en se présentant comme un retour à la tradition ancienne et pure* (page 136). » L'adoption par le haut d'un ensemble de principes étrangers a connu, nous le savons, un succès inégal, et elle a engendré des tensions, aussi bien à l'échelle de la société qu'à celle de l'individu, entre les valeurs anciennes officiellement abandonnées et celles qui venaient d'être acquises, les premières subsistant sous une forme atrophiée et clandestine, d'autant plus difficiles a extirper que, bien souvent, elle s'ajustent aux nécessités du nouvel environnement social. Bernard Lewis résume ainsi la rupture d'équilibre permanente des deux derniers siècles entre les différents régimes turcs ou arabes et les sociétés modelées par les valeurs islamiques traditionnelles : « *De même que la révolution libérale bourgeoise fut introduite au dix-neuvième siècle sans bourgeoisie et sans libéralisme, par décision et action de l'élite gouvernante, de même la révolution socialiste doit être introduite, au vingtième siècle, sans prolétariat ni mouvement de la classe ouvrière, par l'élite politique et militaire de la nation* (page 139). »

Diabolus ex machina

BIEN que, dans l'essai sur la signification de l'hérésie dans l'islam, les observations perspicaces et profondes abondent, l'orientaliste commet des erreurs de perspective : telle celle qui consiste à dénoncer comme le *diabolus ex machina* de la doctrine islamique certains éléments et certaines pratiques qui s'observent également, et de façon beaucoup plus marquée, dans d'autres contextes culturels et sous d'autres latitudes. Ainsi évoque-t-il la tendance des oulémas à transmuer leurs divergences théologiques en « *complot pour miner l'islam de l'intérieur* » (page 11), alors que cette caractéristique, bien loin d'être l'apanage de l'histoire de l'islam, se retrouve, avec des conséquences infiniment plus sanglantes, tout au long de l'histoire de l'Eglise catholique romaine et de celle des modernes idéocraties marxistes. Du dogme de l'infaillibilité découle directement le fanatisme. Les observations formulées à ce propos il y a plus d'un siècle par l'expatrié espagnol José Blanco White restent d'actualité : « *Les professionnels de l'orthodoxie*, écrivait-il, *résisteront par tous les moyens possibles à la moindre tentative de dissolution du principe vital de leur union et la châtieront de même* », et leur expédient favori a toujours été de « *désigner tout nouvel adversaire du nom d'une secte ou d'un ennemi extérieur quelconque déjà vaincu.* »

Dans un autre passage du livre, Bernard Lewis décrit en termes assez proches de ceux de son compatriote, l'illustre voyageur Sir Richard Burton, le mépris dans lequel sont tenues dans les pays musulmans du Proche-Orient les professions et les carrières embrassées jadis par les membres de certains groupes ethniques ou religieux considérés comme inférieurs : « *Le stigmate de l'infériorité est demeuré, même après que cette spécialisation a cessé d'opérer. On en vint à mépriser le commerce et la finance et à tenir pour suspects ceux qui s'en occupaient : l'épargne fut confondue avec l'avarice, et l'entreprise avec la cupidité. Les professions les plus dignes d'éloges étaient le service de Dieu et de l'Etat ; les personnes les plus estimées étaient les oulémas, les militaires et les fonctionnaires. Ceux-là seuls, d'après l'échelle traditionnelle des valeurs, embrassaient de nobles carrières, qui étaient honorables et pleines de dignité, même si elles n'étaient pas toujours rémunératrices. Tous les autres étaient de vils ouvriers ou des mercantis avides. Travailler de ses mains, en particulier, était méprisable, et la possession de compétences manuelles, en dehors des classes d'artisans, n'entraînait ni prestige ni estime* (page 134). »



DEVANT LA MOSQUÉE AL AKSA A JÉRUSALEM
Les Palestiniens, victimes innocentes des cruautés de l'Europe

Comme le constateront d'emblée les lecteurs d'Americo Castro et de Dominguez Ortiz, cette description s'applique parfaitement à la situation de la société espagnole pendant trois siècles en ce qui concerne les métiers traditionnellement qualifiés de « juifs » et de « morisques » ; il est regrettable que Bernard Lewis n'ait pas tracé un parallèle historique entre ces deux attitudes, car leurs origines et leurs influences réciproques auraient pu s'en trouver éclairées. Si la connaissance de l'histoire et de la culture arabes est indispensable à la compréhension de bien des traits de la société espagnole, l'inverse ne saurait manquer d'être tout aussi fécond et illustrant.

Mais c'est quand on aborde les études consacrées à l'actualité du monde islamique qu'il faut se montrer prudent à l'égard des faits et des arguments exposés. La prétention de Bernard Lewis à l'impartialité professorale fait problème lorsque, par exemple, il retrace l'histoire du problème palestinien : « *Entre 1947 et 1949, une grande partie des habitants arabes des territoires inclus dans le nouvel Etat d'Israël quittèrent leurs maisons et se réfugièrent sur la rive occidentale, dans la bande de Gaza et dans les pays voisins. Les Israéliens prétendent qu'ils s'en allèrent à l'instigation de leurs propres chefs, lesquels leur dirent de partir afin de ne pas gêner les mouvements des troupes et leur promirent qu'ils reviendraient sous peu sur les traces des armées arabes victorieuses. Les Arabes maintiennent qu'ils furent poussés dehors par les Israéliens. Les deux thèses sont vraies ; toutes deux sont fausses* (page 176). » Car il escamote des épisodes comme celui de la tuerie de Deir Yassin et, soulignant à chaque occasion l'indubitable part de responsabilité des Etats arabes et leur démagogie tapageuse, il élude toute référence aux activités terroristes de l'Irgoun – dénoncées, entre autres, par Albert Einstein dans sa lettre de protestation contre la visite de Menahem Begin à New-York – ou à l'implantation d'Israël par la violence et l'intimidation.

Dire que, « *du côté arabe, on ne comprend pas ou on ne comprend que fort peu ce que signifie l'holocauste pour les juifs d'Israël et d'ailleurs au XXe siècle* » (page 202) est de toute évidence déplacé, dans la mesure où les Palestiniens n'ont aucunement été responsables de l'holocauste et, de surcroît, sont devenus les victimes innocentes des crimes et des cruautés de l'Europe. Dans la même logique, les huguenots émigrés en Afrique du Sud pourraient justifier la manière dont ils se sont approprié les terres des populations indigènes et les violences qu'ils leur ont fait subir en invoquant les persécutions dont ils ont fait l'objet à partir de la révocation de l'édit de Nantes et se lamenter, par-dessus le marché, de la grossière incompréhension des Zoulous.

Les tensions provoquées par la création de l'Etat d'Israël et la politique hégémoniste de celui-ci ont, certes, entraîné des persécutions contre les communautés juives d'Irak et d'autres pays arabes ainsi que le développement de foyers de propagande antisémite, mais Bernard Lewis ne mentionne pas, en revanche, l'attitude exemplaire du Maroc, dont le souverain s'opposa aux mesures adoptées par les autorités de Vichy contre les citoyens hébreux ; l'émigration en Israël d'une grande partie de la communauté marocaine n'a été la conséquence d'aucune persécution, sinon, comme le montre parfaitement Edmond Amran El Maleh dans son récent roman *Mille ans, un jour*, le fruit de la propagande trompeuse d'agents de Tel-Aviv.

Par-dessus tout, Bernard Lewis limite l'éventail des idées et des faits qui peuvent faire l'objet d'un débat en omettant tout simplement de formuler des prémisses essentielles – tel le caractère colonial de l'implantation sioniste sur un territoire habité par un autre peuple, – et il dissimule ainsi, sous le couvert de l'objectivité et de l'érudition, ce qui est, en fin de compte, une forme subtile de propagande. Parler des craintes qu'éveille chez les Arabes ce qu'ils considèrent comme l'expansionnisme israélien et observer que ces craintes « *tirent quelque apparence de justification du fait que les limites territoriales d'Israël se sont déplacées* » pour rejeter ensuite sur eux la responsabilité de ces déplacements successifs en raison de la série de refus qu'ils y ont opposés (page 204) revient à prendre uniquement en considération l'argumentation de l'une des parties. Le Bernard Lewis défenseur d'une certaine conception géostratégique au Proche-Orient est beaucoup moins convaincant que l'éminent historien de la civilisation musulmane.

* Ecrivain espagnol, auteur notamment de *Chroniques sarrasines* (Fayard, Paris, 1984).

Dans ce numéro :

Le Monde diplomatique du mois d'avril 1986 a été tiré à 131 000 exemplaires.

